DE ZEUS À ALLAH

Les grandes religions du monde méditerranéen

Collectif coordonné par Yann Le Bohec

EDITIONS
DU TEMPS

Conception de la couverture : Valérie Le Ménager

ISBN 2-84274-264-8

© éditions du temps, 2004
22 rue Racine, Nantes (44).

Catalogue : www.editions-du-temps.com – Portail : www.edutemps.fr

Tous droits réservés. Toute représentation ou reproduction même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable (loi du 11 mars 1957, alinéa 1 de l'article 40). Cette représentation ou reproduction constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal. La loi du 11 mars 1957 n'autorise, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part, et, d'autre part, que les analyses et les citations dans un but d'exemple et d'illustration.

Table des matieres

PRÉSENTATION 9
Yann Le Bohec

LA RELIGION DES GRECS 13
Bernadette Cabouret

Avant-propos : originalité de la religion des Grecs 14
Le sacré 14
Piété et impiété 15

Les dieux et les héros 16
Nature du divin 16
Les héros 20
Les *daimones* 21

Les écritures sacrées 21
Les mythes fondateurs 21
La création de l'homme 24

Le culte 24
Les acteurs du culte 25
Les lieux de culte 29
Les actes du culte 33
Culte public, culte privé 38
Le cycle des fêtes 43
La religion en dehors du cadre civique 44

L'histoire de la religion. Une esquisse 48

Conclusion 51

LA RELIGION DES ROMAINS 53
Jean-Pierre Martin

Les dieux 53

Les écritures sacrées 61

Le culte 68
Les relations avec les dieux 68
Les Romains face aux signes de l'activité divine 70
La religion privée 71
Les rites généraux 80
Les rituels archaïques 85
Les confréries et les sacerdoces 86

L'histoire de la religion ***93***
Le deuxième siècle avant J.-C. 93
La fin de la République 98
La restauration religieuse d'Auguste 102
Les empereurs et la religion traditionnelle 105
Le culte impérial 107

LE JUDAÏSME 113
Mireille Hadas-Lebel

Depuis quand peut-on parler de judaïsme ? ***113***
Dieu : un Dieu unique ***115***
Les écritures saintes ***116***
La Bible 116
La littérature rabbinique 119
Courants et schismes 122
Le culte ***124***
Le sacerdoce 124
Temple et synagogues 125
Sacrifice, prière, étude 130
Les lois alimentaires 133
Le cycle de la vie 134
Le cycle des fêtes 138
Les jeûnes 144
Le sentiment religieux 145
L'histoire de la religion ***147***

LE CHRISTIANISME DANS L'ANTIQUITÉ 153
Marie-Françoise Baslez

Dieu : un monothéisme nouveau, le monothéisme trinitaire ***153***
Les écritures saintes ***155***
Le Nouveau Testament 155
Le culte ***159***
Les sacrements, rites d'intégration 159
Fêtes et célébrations 161
La christianisation de la vie personnelle 163
Le sentiment religieux chrétien 166
Sacerdoces et formes de vie religieuse 168
Les édifices chrétiens 170
L'histoire de la religion ***173***
L'Âge des fondateurs 173
Une religion déclarée illégale. La question des persécutions 175
Aller au monde : la première littérature chrétienne 176

Les étapes de la reconnaissance officielle (IV^e siècle) 176
L'unité et la catholicité de l' Église (IV^e-V^e siècle) 178

LA NAISSANCE DE L'ISLAM 181
Dominique Sourdel

Dieu 181
Les écritures saintes 182
Le culte 191
L'histoire de la religion 205

INDEX 213

Ce livre est dédié à tous nos contemporains,
et en particulier aux parents et aux enfants,
aux enseignants et aux étudiants

Présentation

Yann Le Bohec

Cet ouvrage a été conçu à l'intention de tous nos contemporains, parce que, à un moment ou à un autre de sa vie, chacun est amené à se poser des questions simples ou profondes à propos d'une religion ou d'une autre, sans savoir y répondre. De plus en plus nombreux sont ceux qui éprouvent des difficultés pour savoir comment « fonctionne » un culte quelconque, parce que le savoir en ce domaine n'est très souvent que peu ou mal ou pas du tout transmis. Les catholiques, actuellement majoritaires dans notre pays, connaissent souvent mal le christianisme. Alors, quand on les interroge sur le judaïsme ou l'islam, le résultat est souvent amusant ou affligeant, au choix. Et pourtant, le quotidien, la presse, l'école, la rue, beaucoup de circonstances, comme la naissance, le mariage et la mort, poussent les hommes, qu'ils soient croyants ou athées, à s'interroger sur Dieu ou sur les dieux, à ce qu'ils croient ou ne croient pas et à ce que leurs voisins croient ou ne croient pas. Et surtout tous se demandent comment Dieu ou les dieux sont honorés ou doivent l'être.

Les auteurs de ce livre, qui ont tous participé à des jurys d'examens et de concours, savent à quel point les étudiants sont décontenancés par les questions portant sur ce sujet. Mais ils ne sont pas les seuls. Beaucoup de parents restent souvent sans voix devant les questions de leurs enfants. Quant aux enseignants du secondaire, ils sont parfois désorientés par les demandes de leurs élèves, et ils ne savent pas trop comment aborder ce thème. Un grand débat – un de plus, dira-t-on – agite actuellement les milieux de l'Éducation nationale : faut-il traiter la question religieuse ? Et, si oui, comment ? Et pourtant, les religions ont joué et jouent encore un rôle majeur dans l'histoire de l'humanité : jusqu'au XVIII^{e} siècle, l'incroyant était un oiseau rare, et même très rare. De nos jours encore, des millions d'hommes croient, parfois d'ailleurs jusqu'au fanatisme. Il ne sert à rien de se voiler les yeux. Il faut savoir, savoir ce que l'on croit vraiment et ce que croient les autres.

Ce n'est pourtant pas une histoire des religions que nous proposons. Il en existe d'excellentes. Ce livre vise plus modestement à donner des bases, à présenter les informations les plus élémentaires et les plus

générales à la fois, qui permettront de comprendre aussi bien notre passé que notre présent, aussi bien les réalités de notre vie quotidienne que les abstractions d'ouvrages plus ou moins complexes et plus ou moins savants.

Il est évident que des historiens peuvent apporter un éclairage essentiel sur ces questions, parce que leur méthode de travail obéit à des règles rigoureuses. On me permettra d'évoquer le souvenir de quelques grands maîtres de l'université dont j'ai été l'élève et qui, lors de leurs premiers cours, m'ont étonné. Non croyants dans leur vie quotidienne, ou catholiques (Henri-Irénée Marrou, Marcel Le Glay), ou protestants (William Seston) ou encore juifs (Claude Cahen), ils manifestaient un étonnant dédoublement de la personnalité en tant que chercheurs et enseignants. Ils se montraient alors attentifs aux croyances des autres et ils décrivaient avec une froide objectivité les convictions des hommes du passé et de leurs contemporains, sans mépris ni admiration. Ils savaient créer une distance entre leur foi et leur activité scientifique.

Les auteurs de ce livre s'inscrivent évidemment dans la continuité de ces modèles respectés et de cette méthodologie. Ils ont eu le grand mérite, car ce sont tous de grands savants, d'accepter le principe d'un exposé qui devait être simple sans être simpliste. Ils ont bien voulu élaborer autant de « catéchismes » qu'il y a eu de religions, car c'est en fait ce qui manque le plus pour comprendre les hommes du passé et ceux du présent : du concret. Chacun a dû répondre, et tous l'ont merveilleusement bien fait, aux mêmes grandes questions. Qui est Dieu, ou qui sont les dieux ? Comment Le ou les connaissait-on ? Comment Le ou les honorait-on ? Par quels rites, par quelles fêtes, dans quels bâtiments ? Qu'en attendaient les humains, quel était leur sentiment religieux ?

Il a évidemment fallu commencer par l'Antiquité, l'époque où sont nés les dieux, et, dans cette période, par les polythéismes. Car, aussi surprenant que ce fait puisse paraître, les monothéismes leur ont emprunté beaucoup d'éléments, plus ou moins il est vrai. Prenons l'exemple du catholicisme. Le souverain Pontife actuel porte le titre de *Pontifex maximus*, comme César qui fut chef de la religion de Rome. La crosse de l'évêque n'est rien d'autre que le bâton de l'augure. Les vêtements sacerdotaux du prêtre qui officie ressemblent beaucoup à ceux du sénateur romain. Et la messe est une célébration au cours de laquelle on pratique un sacrifice, rite que connaissaient bien Périclès et Auguste. Assurément, des différences existent et, de ce fait, les auteurs n'ont pas toujours approuvé dans le détail l'ordre qui leur était suggéré

pour harmoniser la présentation et simplifier la compréhension des problèmes. Mais ils ont accepté ces contraintes et ont ainsi manifesté leur talent.

Au terme de cette présentation, nous formons un vœu : puisse ce livre aider à comprendre non seulement l'Antiquité mais aussi et surtout les temps modernes.

Les principaux sanctuaires de Grèce égéenne

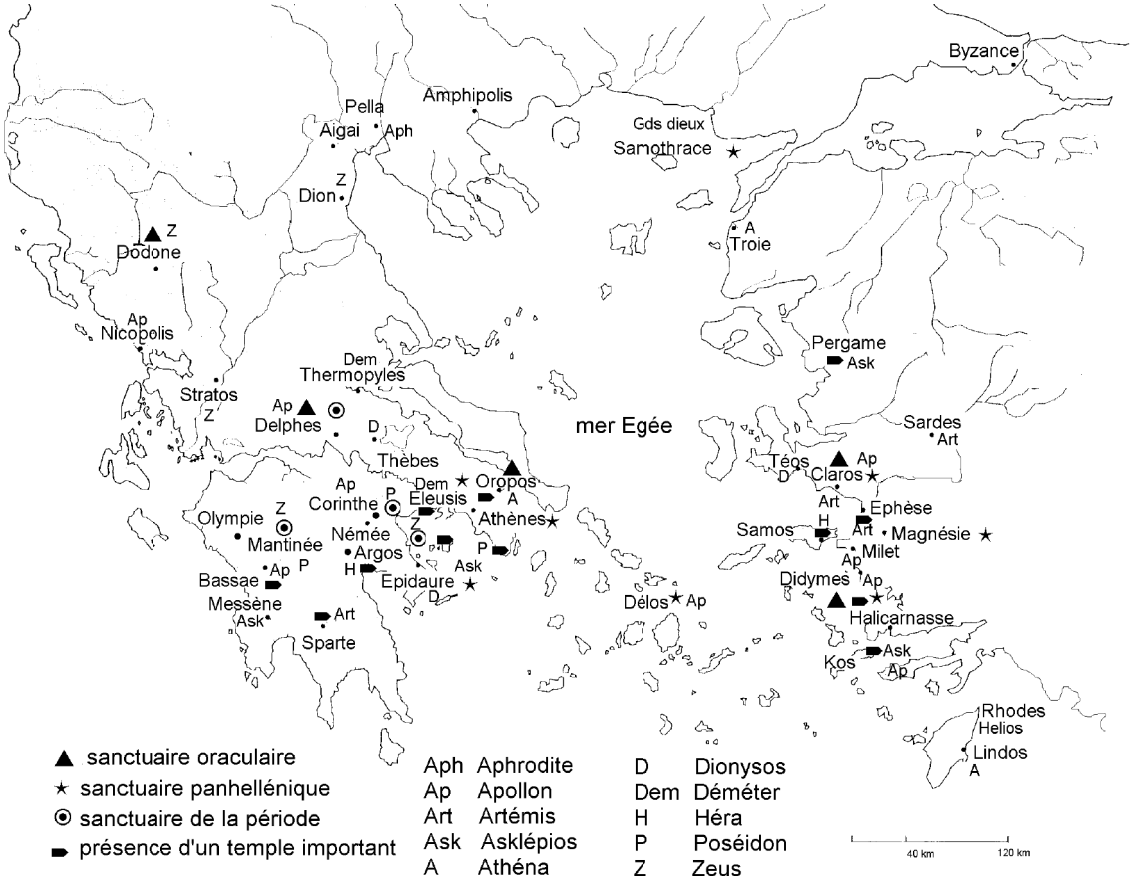

D'après B. Le Guen, in N. Richer (coord.), *Le monde grec*

La religion des Grecs[1]

Bernadette Cabouret

La Grèce est terre de dieux et de héros : tant de mythes venus de l'Hellade peuplent notre imaginaire et sont pour nous l'écho enchanteur de cette prestigieuse civilisation. On peut rêver sur la religion grecque, se laisser porter par le merveilleux des contes qui parlent à l'imagination, mais la réalité de la religion ressentie et pratiquée par les Grecs est ailleurs. C'est par les faits de culte, les rites et les pratiques que l'on peut appréhender le mieux le phénomène religieux grec. Et dès lors deviner les croyances qui sous-tendent ces rites. Pourtant la mythologie n'est pas à rejeter au rayon des belles histoires, elle n'est pas une forme édulcorée et « romancée » de théologie[2]. Pour les Anciens les mythes sont de l'histoire ; ils sont le moyen d'interpréter le monde.

Les sources de nos connaissances sur la religion grecque sont donc autant les textes littéraires qui évoquent pour nous les mythes dans leurs multiples versions que les documents épigraphiques et archéologiques. En effet, à côté d'Homère et d'Hésiode, textes fondateurs, les inscriptions sur pierre, documents de première main, offrent le miroir le plus fidèle des faits de culte et des dévotions quotidiennes (lois sacrées, dédicaces d'offrandes, ex-voto, calendriers cultuels, oracles...).

---

1. On pourra se reporter aux ouvrages suivants : BRUIT ZAIDMAN Louise et SCHMITT PANTEL Pauline, *La religion grecque*, Paris, Colin, Cursus, 1989 ; CHAMOUX François, *La civilisation grecque* (chap. Rites et Dieux), Paris, Arthaud, 1963 et *La civilisation hellénistique*, Paris, Arthaud, 1981 (rééd. Poche, 1985) ; GERNET Louis et BOULANGER André, *Le génie grec dans la religion*, Paris, A. Michel, rééd. 1970 ; GRIMAL Pierre, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, PUF, 1970 ; JOST Madeleine, *Aspects de la vie religieuse en Grèce. Du début du V^e siècle à la fin du III^e siècle av. J.-C.*, Paris, Sedes, 1992 ; LE GUEN POLLET Brigitte, *La vie religieuse dans le monde grec du V^e siècle à la fin du III^e siècle avant notre ère,* Toulouse, PUM, 1991 (doc. Épigraphiques traduits et commentés) ; LÉVÊQUE Pierre, *Nous partons pour la Grèce*, Paris, PUF, 1979 (6^e ed.) ; QUEYREL Anne et François, *Lexique d'histoire et de civilisation grecques*, Paris, Ellipses, 1996 ; ROUX Georges, *Delphes, son oracle et ses dieux*, Paris, Les Belles Lettres, 1976 ; RUDHARDT Jean, *Notions fondamentales de la pensée religieuse et actes constitutifs du culte dans la Grèce classique*, rééd. Paris, A. Picard, 1992 ; SÉCHAN Pierre et LÉVÊQUE Pierre, *Les grandes divinités de la Grèce*, Paris, De Boccard, 1966 ; VERNANT Jean-Pierre, *Religion, histoires, raisons*, Paris, Maspéro, 1979 ; VERNANT Jean-Pierre, *Mythe et pensée chez les Grecs*, Paris, Maspéro, 3^e ed., 1985.

2. Au sens de « discours sur les dieux ».

Quant à l'archéologie, elle nous permet de retrouver certains cadres de la vie religieuse (temples et espaces sacrés) et nous livre toute la richesse documentaire des monuments figurés : statues, bas-reliefs sculptés, stèles funéraires, et surtout vases illustrant des scènes mythologiques ou des scènes marquantes de la vie cultuelle.

Avant-propos : originalité de la religion des Grecs

La religion – au sens général – est la reconnaissance par l'être humain d'un pouvoir ou d'un principe supérieur de qui dépend sa destinée et à qui obéissance et respect sont dus. Pour les anciens Grecs, le lien avec un être transcendant, qui fonde la religion, n'est pas ressenti comme un choix seulement individuel, c'est-à-dire relevant de la libre adhésion d'une conscience. Il paraît aussi nécessaire que l'est le mode de vie en communauté, il fait partie du comportement de l'animal *politique* qu'est l'homme. La religion ne se vit pas indépendamment du cadre privilégié dans lequel cette civilisation s'est épanouie : la cité. Dans la Grèce classique, l'homme religieux, c'est avant tout le citoyen, celui dont la pratique religieuse et les dévotions sont un des pans essentiels de l'activité civique.

Le sacré

Chez les Grecs il n'existe pas de mot pour désigner la religion. Cette catégorie différenciée de mode de pensée et d'action de l'homme n'a tout simplement pas de sens. Tous les actes et comportements de la vie personnelle et sociale sont imprégnés par le sentiment religieux, par le sacré : la distinction entre le laïc et le religieux s'estompe alors. Dans ce paysage mental, les gestes, les comportements, les cérémonies de la vie familiale, sociale et politique comportent toujours un aspect religieux. Il faut donc renoncer à « penser le divin » selon nos propres schèmes de pensée (nos conceptions sont modelées par le christianisme et dictées par la laïcisation de la société) et accepter le dépaysement. Comme le souligne Jean-Pierre Vernant : « la religion grecque, c'est un domaine où le chercheur est obligé de “penser ensemble” le religieux et le politique, l'anthropologie et l'histoire, la morale et la vie quotidienne[1]. »

1. Interview au *Nouvel Observateur* du 5 mai 1980, extrait cité par L. Bruit Zaidman, P. Schmitt Pantel, *La religion grecque*, 1989, p. 16.

Si le mot « religion » n'existe pas, on distingue en revanche quatre adjectifs principaux pour dire le « sacré » :

- *hieros* : qualifie tout ce qui est chargé d'une puissance qui le rend favorable ou utile à l'efficacité des rites (c'est la puissance en parenté avec les grandes forces cosmiques) : le lieu sacré par excellence, c'est le sanctuaire, *to hieron*.
- *hosios* : tout ce qui est permis par les usages sacrés, la loi divine. Les actes *hosioi* établissent entre les hommes et les dieux des relations conformes à certaines normes.
- *hagios* et *hagnos* : désignent une qualité vénérable, qui suppose que l'on se tienne à l'abri de toute souillure, *miasma*. Ces adjectifs connotent l'interdit.

Piété et impiété

La religion grecque est une religion sans dogme, sans Livre – elle n'est pas révélée – et sans « Église » : l'hérésie, c'est-à-dire la déviance par rapport à une croyance orthodoxe, n'a dès lors pas de sens. Dans ces conditions qu'est-ce que la piété ? La cité grecque a condamné pour raisons d'impiété ; il y a donc bien des règles de piété, un comportement pieux (*eusebès*).

La piété grecque consiste d'abord dans un ensemble de conduites rituelles, dans l'observance des règles du culte, culte rendu non seulement aux dieux, mais aussi aux morts et aux parents. On touche là au domaine de la morale : être pieux, c'est respecter tout ce qui est voulu par les dieux, respecter les morts (notamment en leur assurant un culte funéraire), les suppliants, les serments, ses parents, les lois de la cité, donc tout ce que veulent la tradition, la famille, la cité. Ces principes ancestraux établissent un lien entre justice, moralité et religion. Il faut accomplir un certain nombre de rites selon la lettre et l'esprit de la tradition des ancêtres et de la cité. La cité est elle-même un être concret et vivant que les dieux protègent et qu'ils n'abandonneront pas si elle ne s'abandonne pas. Dans ce système où le collectif prime sur l'individuel, il est difficile de saisir le sentiment personnel des fidèles : rares sont les témoignages et il est peu d'expression d'un sentiment de proximité entre l'homme et les dieux. On observe plutôt un respect confiant et la conscience d'une distance irréductible, sauf dans des cultes qui privilégient les relations personnelles : culte des héros guérisseurs, cultes oraculaires ou cultes à mystères.

Mais la piété n'est pas seulement l'application scrupuleuse et un peu mécanique des rites prescrits : elle suppose l'adhésion à un système

symbolique « mis en place par la cité pour gérer les rapports entre les hommes et les dieux » (L. Bruit Zaidman, P. Schmitt Pantel) et c'est parce que les Grecs croient en l'efficacité de ce système qu'ils y participent de la façon la plus active.

La cité a défini la notion d'impiété (*asebeia*) comme un délit juridique passible d'une *graphè* (action en justice) lancée par tout citoyen qui prend ainsi la défense de la cité. Mais l'accusation d'impiété est en fait un délit d'opinion, puisqu'on reproche de ne pas croire ; or ce qui est de l'ordre de la croyance est incontrôlable. S'ajoute donc souvent au grief une manifestation avérée d'atteinte au bon fonctionnement de la vie publique (le décret du devin Diopeithès, de 433/2, propose de poursuivre pour atteinte à la sûreté de l'État, *eisangelia*, quiconque « enseigne des doctrines relatives aux phénomènes célestes »). Quant à Socrate, aux dires de ses accusateurs, il n'honore pas les dieux de sa cité, introduit des divinités nouvelles – son fameux *daimôn* – et corrompt la jeunesse. L'attitude provocatrice ou individualiste est ressentie immédiatement comme amorale et incivique : c'est remettre en cause les valeurs établies, et tout l'édifice social, politique et religieux en est miné. La cité réagit alors violemment : Athènes condamne Socrate à mort en 399.

Les dieux et les héros

Nature du divin

Le sentiment religieux élémentaire, c'est le respect mêlé de crainte devant tout ce qui domine l'homme, dépasse son entendement et ne peut qu'être animé par une puissance surnaturelle : cette crainte religieuse est appelée le *thambos*. Le spectacle de la nature et de tous les phénomènes dont elle est le théâtre favorise l'appréhension directe de la présence divine : partout et en tout apparaît le divin.

Le polythé isme

C'est cette omniprésence de la divinité qui est à l'origine même du polythéisme, tant la nature est ressentie comme imprégnée par le divin.

Mais la mentalité rationalisante des Grecs les a portés à structurer, à organiser cette multiplicité divine, à fractionner la présence divine en individualités, d'où les innombrables divinités des champs, des sources, des rues, des carrefours, des maisons, etc. On ne s'étonne donc

pas qu'Hésiode ait dénombré 50 000 dieux, toute cette foule de dieux qui nourrit la richesse des cultes populaires.

Enfin le sentiment que les dieux existent mais qu'ils sont proches des hommes par leurs réactions, leurs passions et par leur apparence a sollicité l'imagination créatrice des Grecs : ils ont donné au monde divin les couleurs du monde humain et conçu la divinité en termes aisément assimilables par la communauté, mais en leur attribuant un niveau supérieur dans la hiérarchie sociale. Cette « élaboration » du monde divin – dont Hésiode dans la *Théogonie* retrace la genèse et présente la fresque – est le produit d'une longue évolution et d'une complexe superposition de strates à partir du vieux fonds indo-européen[1]. On aboutit, à l'époque archaïque, à un panthéon où les apports grecs et crétois sont fondus en un ensemble syncrétique opérant un rééquilibrage des divinités féminines (dominantes chez les Minoens, avec le culte de la Terre-mère) et masculines.

Ainsi s'élabore la liste des douze dieux de l'Olympe, cette liste canonique que les Romains adopteront : Zeus, Héra, Poséidon, Déméter, Apollon, Artémis, Arès, Aphrodite, Hermès, Athéna, Héphaïstos, Hestia ; mais il existe plusieurs listes (ainsi les dieux des autels d'Olympie constituent un ensemble différent), ce qui prouve qu'il y a des variantes selon les lieux : la structure des panthéons est avant tout locale. On ne doit donc pas imaginer que les Grecs concevaient les dieux comme limités et attachés à un domaine de protection particulier : ce sont simplifications de modernes. En fait, les dieux sont eux-mêmes pluriels : ils ont des pouvoirs variés et autant de secteurs d'interventions et de modes d'action. Les grands dieux couvrent ainsi l'essentiel du champ des bénédictions divines. Ce qui compte pour les hommes d'une cité donnée, c'est le rapport, lié à son histoire, que la communauté entretient avec *sa* ou *ses* divinités : cette protection particulière s'exprime dans l'*épiclèse* ou épithète sacrée. Sur l'Acropole d'Athènes, Athéna est Athéna *Parthénos* en son temple, Athéna *Promachos*, « qui marche la première au combat » en sa statue monumentale qui couronne l'Acropole, Athéna *Nikè*, victorieuse, ou encore Athéna *Erganè*, ouvrière.

1. On trouve ce fonds indo-européen dans la religion des Mycéniens, les premiers Grecs, et on en a un écho chez Homère qui évoque leur civilisation : ainsi apparaissent déjà dans les tablettes mycéniennes *A-ta-na po-ti-ni-ja*, Athéna *Potnia*, c'est-à-dire Maîtresse ou *Po-se-da-o*, Poséidon, dieu terrien – en grec, *chtonien* – dénué de l'aspect marin qu'il prendra plus tard.

Les dieux de l'imagerie commune

Cette imagerie est véhiculée par les poètes, mais aussi par les artisans, les artistes. On peut « opposer » ces dieux à ceux des philosophes et des penseurs, plus intellectualisés.

Assemblée des dieux

De gauche à droite, Hèbè (la Jeunesse), Hermès, Athéna, Zeus, Ganymède, Hestia, Aphrodite, Arès.

Dessin de F. Lissarague d'après une coupe à figures rouges de Tarquinia, vers 510 av. J.-C.

Les dieux de la religion grecque ne sont pas transcendants ni créateurs : ils ont été eux-mêmes créés et ils ne sont pas éternels : ils sont seulement immortels, *athanatoi*[1]. Ils ne savent pas tout et sont soumis au Destin, à la *Tuchè*. Comme ils sont proches des hommes, mais d'une autre nature – immortelle –, leurs interventions dans les affaires humaines sont incessantes. Les dieux sont donc représentés comme des hommes ; ils ont chacun un nom et une image : ils sont de taille plus élevée que les mortels pour signifier leur caractère surhumain ; ils ont l'âge qui correspond à leur position dans la famille des dieux. Nourris du nectar et de l'ambroisie, nourritures d'immortalité, et de la fumée des sacrifices, ils brillent d'un éclat surhumain (ainsi dans Homère). Ils se déplacent, se métamorphosent et sont dotés de pouvoirs extraordinaires : invulnérables, inaccessibles à l'effort et à la maladie ; ils sont invisibles sauf à de rares apparitions, les épiphanies divines ; ils sont également maîtres de la vitesse. Mais ils ne sont pas omniscients et

1. Les dieux naissent : les chants et hymnes en l'honneur des dieux contiennent le récit de leur naissance, par exemple la naissance d'Apollon et Artémis à Délos ; exceptionnellement, un dieu peut mourir, mais ce n'est qu'un avatar : voir la *passion* de Dionysos, « deux fois né ».

sont accessibles aux sentiments humains, jalousie, colère, amour... Ils n'ont pas créé l'homme, mais leurs connaissances et leur puissance dépassent infiniment celles des hommes : ils possèdent un rayonnement, une pérennité et une puissance qui les rendent tantôt rassurants, tantôt redoutables. D'où le sentiment d'une distance qui appelle le respect et les honneurs décernés.

Malgré leur finitude, les dieux grecs possèdent un ensemble de qualités qui les élèvent au-dessus de la condition mortelle ; leur nature est radicalement différente de la nature humaine. Ils communiquent avec les mortels d'une manière indirecte et symbolique (oracles, présages, rêves, ainsi que grands événements cosmiques, phénomènes météorologiques qui révèlent leur action ou leur présence). On ne peut donc identifier un dieu à la somme de ses apparitions ou de ses fonctions : chaque personnalité se dédouble, s'éparpille en plusieurs divinités aux épithètes, aux localisations, aux fonctions différentes.

Les fonctions divines

Chaque personnalité divine est dotée d'une puissance agissante dans un domaine propre où elle a une fonction à remplir... D'après la mythologie, Zeus lance la foudre, Poséidon suscite les tempêtes, Déméter fait mûrir le blé : presque toutes les divinités commandent aux forces de la nature ou se manifestent par elles. Mais, on l'a dit, cette stricte spécialisation est simplification de moderne. Si certains dieux ont des pouvoirs bien spécifiques (par exemple médicaux), la plupart des dieux peuvent détenir les différents pouvoirs, c'est-à-dire assurer la croissance des plantes et la prospérité des troupeaux, donner la victoire et conserver la santé... Leurs champs principaux d'intervention correspondent aux préoccupations majeures des hommes et peuvent ainsi être regroupés : fécondité et fertilité, santé, réussite et victoire, bon déroulement de la vie civique. Les grandes figures divines sont donc pratiquement interchangeables. Les dieux y perdent certes leur image anthropomorphique précisément définie, mais leurs pouvoirs d'agir sont d'autant plus grands et redoutés qu'ils sont polyvalents. Les dieux exercent ces pouvoirs de trois manières :

- En agissant sur la nature et le jeu des saisons ils peuvent intervenir sur les destinées humaines. Ils représentent l'ordre cosmique et sont donc en cela responsables de l'homme, de sa vie, de sa santé.
- C'est sur le cours et l'agencement des faits que les dieux interviennent le plus souvent. Ils donnent à l'homme l'occasion (*kairos*) dont il peut tirer parti. Ils sont les maîtres de l'événement et distribuent

à chacun son destin : l'homme élabore des plans, mais le succès dépend de la divinité.

- Ils interviennent aussi d'une manière immédiate sur les individus dont ils modifient les dispositions intérieures ou la volonté : en faisant naître dans l'âme de l'homme qu'ils dirigent un sentiment, un jugement, une intention, les dieux régissent par cet intermédiaire psychologique la chaîne des événements.

La notion de panthéon

Chaque cité grecque rend un culte à un certain nombre de dieux et de héros : ce sont ses protecteurs, ses divinités *poliades*. Ce groupement de puissances divines n'est pas choisi par hasard, mais répond à l'histoire propre de la communauté et pour cela la protège tout particulièrement. Les attributions des figures de ce panthéon local correspondent à ses attentes et aux particularités de sa vie sociale ; ainsi le panthéon de Sparte diffère-t-il radicalement de celui d'Athènes : en Attique s'épanouissent les cultes d'Athéna, divinité guerrière (Athéna *Promachos* ou *Nikè*), mais aussi déesse de l'intelligence et patronne avec Héphaïstos de l'artisanat (Athéna *Erganè*) ; de Déméter, mère de l'agriculture et de Dionysos, honoré par de grands concours dramatiques (tant, à Athènes, le théâtre participe de l'éducation politique du peuple). À Sparte, au contraire, ce sont les divinités *courotrophes* (nourricières des jeunes gens) qui rappellent l'importance de l'éducation et des rites d'initiation. S'il existe une liste canonique pour tout le monde grec, qui s'est transmise aux Romains, la composition des panthéons est avant tout locale.

Les héros

Les Grecs sont particulièrement attachés au culte des héros, autant sinon plus qu'à celui des dieux : la majorité des héros, en tant qu'anciens membres de la communauté, paraissent proches et bienfaisants. Si, d'après la mythologie, le héros est le fils d'un être mortel et d'une divinité, ce qui l'assimile à un demi-dieu (le plus célèbre est Héraklès, parfois même honoré comme dieu à part entière), dans la réalité des cultes locaux, les héros sont avant tout des morts, des morts héroïsés. Ce sont en effet des « hommes du passé » qui ont marqué l'histoire de leur communauté. Ils sont morts, mais leurs bienfaits se prolongent au-delà de leur vie terrestre et ils continuent à protéger la collectivité. Se distinguant donc de l'humanité ordinaire par des exploits passés et une puissance toujours renouvelée, ils apparaissent naturellement

comme les génies tutélaires de leur cité. Nés aux temps des actes primordiaux, les héros font souvent figure de pionniers et de créateurs : ils sont des ancêtres de familles ou de peuples, ils fondent des cités (le *synœcisme*, ou regroupement, d'Athènes est attribué à Thésée), des oracles, des mystères ou des jeux ; ils sont des inventeurs et des propagateurs de civilisation. Le culte, qui a pour centre le tombeau du héros, ou *hérôon*, n'est pas fondamentalement différent de celui qui est réservé aux dieux : les *Theseia* réservées à Thésée ont autant d'éclat, à Athènes, que les fêtes en l'honneur d'Athéna.

Le culte des héros a joué un rôle important et accompagné la formation des communautés civiques : ces héros sont devenus des références identitaires pour l'histoire locale et ont permis de souder la communauté naissante autour d'un culte. Le sanctuaire du héros fondateur représente le lieu où la communauté exprime sa solidarité lignagère, et permet à l'aristocratie de légitimer son pouvoir. Les mythes entourant les héros Érechtheios et Thésée illustrent les origines d'Athènes : être primordial né de la Terre, Érechtheios serait le premier roi d'Athènes, et Thésée, le réalisateur du synœcisme. Comme Érechtheios, les Athéniens se croient autochtones, nés du sol même, et ce mythe fonde leur prétention à l'occupation de cette terre qu'ils jugent sacrée. C'est l'un des fondements de l'idéologie politique athénienne.

Les *daimones*

Il y a aussi des puissances mal définies que l'on évite de nommer ou que l'on désigne par des noms vagues, les *daimones* (divinités). Les rites exercent sur elles une action contraignante car il s'agit soit de capter leur puissance bienfaisante soit de les neutraliser. Cette notion prend surtout un sens philosophique, notamment à partir du IVe siècle : c'est le « démon » personnel de Socrate, c'est le démon intérieur de la philosophie stoïcienne. Les *daimones* sont « gardiens des mortels » (Ménandre).

Les écritures sacrées

Les mythes fondateurs

La religion grecque est une religion sans dogme, sans Livre, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne repose pas sur des croyances très profondément ancrées au cœur des hommes. Comme elle n'est pas révélée, les croyances qui la sous-tendent ne se réfèrent à aucun texte sacré fonda-

teur. Mais les Grecs possédaient des mythes qui sont l'explication *a posteriori* de phénomènes réels. Certes les mythes sont le triomphe de l'imagination sur la raison[1], mais ils sont créés pour donner une raison d'être à des pratiques ou à des histoires apparemment incohérentes et sont donc forgés pour conférer cette cohérence : il s'agit de donner à l'homme des images compréhensibles dans lesquelles il puisse se reconnaître. Les mythes peuvent ainsi justifier l'ancienneté d'une famille et ses prétentions à la prééminence (les Alcméonides à Athènes), comme ils peuvent magnifier l'origine d'une institution ou d'une pratique politique (le législateur spartiate Lycurgue recevant d'Apollon la *rhétra*, ou parole divine, censée fixer le régime politique).

Les enseignements de cette histoire mythique sont donc précieux : plongeant au plus profond des modes de pensée et de fonctionnement des sociétés, le mythe permet d'explorer aussi bien les replis de l'âme humaine que les complexes rouages de la vie collective. « Le mythe est un système symbolique qui véhicule des façons de classer, de coordonner, de grouper et d'opposer des faits, de sentir à la fois ressemblances et différences, en bref d'organiser l'expérience » (J.-P. Vernant). Mais les mythes enseignent d'abord l'histoire des dieux, inscrite dans l'histoire du monde. La hiérarchie des dieux, leurs rapports, leurs fonctions s'expliquent en partie par leur origine, liée aux origines du monde. Celles-ci sont reconstituées dans un type de récit que l'on appelle Cosmogonie, « Genèse du Cosmos », le cosmos étant au sens grec le monde organisé ; l'origine des dieux fait l'objet de Théogonies.

Les Grecs ont connu plusieurs de ces récits, car toute mythologie est plurielle. Le plus ancien texte, systématique et complet, est celui d'Hésiode, poète de la fin du VIII^e^ siècle, originaire de Béotie. Dans sa *Théogonie* il présente la généalogie des dieux en remontant aux dieux primordiaux. La pensée mythique des Grecs ne conçoit pas de « création du monde », œuvre d'un démiurge, mais un surgissement des éléments les uns par rapport aux autres, puis un surgissement des dieux à partir des éléments.

Trois générations se sont succédé jusqu'à Zeus qui, grâce à l'ingestion de Métis (l'intelligence), sut échapper à la loi d'élimination des enfants par le père, Cronos, inquiet d'être un jour détrôné. Chaque génération divine correspond à une étape vers la différenciation et l'individualisation des puissances (voir tableau).

---

1. La notion de mythe nous est transmise par la tradition grecque elle-même : face au *logos*, la parole rationnelle, le *mythos* renvoie à ce qui n'est pas rationnel.

Tableau simplifié des générations divines d'après la Théogonie d'Hésiode

première génération : les enfants de Gaia, la Terre		(force démesurée)
	Gaia enfante :	
1°) seule – Ouranos (le Ciel) – les Montagnes – Pontos (l'Océan)	2°) d'Ouranos – les Titans (dont **Cronos**) – les Titanides (dont Rhéa) – les 3 Cyclopes – les 3 Hécatonchires (les Cent-bras)	3°) du sang d'Ouranos mutilé – les Erynies – les Géants – les nymphes des arbres – Aphrodite (mais parfois fille de Zeus)

Cronos prend le pouvoir

seconde génération : les enfants des Titans = les 6 Cronides				(pure puissance)	
		***Cronos** et Rhéa, sa sœur*			
> Hestia	Déméter	Héra	Hadès	Poséidon	Zeus

Cronos dévore tous ses enfants à la naissance, sauf Zeus que Rhéa remplace par une pierre. Zeus est élevé en Crète ; devenu grand il oblige son père à recracher ses frères et sœurs. Zeus prend le pouvoir après avoir vaincu au combat les Titans, les Géants et Typhon.

troisième génération : quelques descendants de Zeus		(différenciation et exigence d'une ordonnance)
~ Métis (l'Intelligence)	>	Athéna
~ Léto (fille d'un Titan)	>	Apollon et Artémis
~ Héra (sœur et épouse)	>	Arès
~ Déméter (sœur)	>	Perséphone
~ Maia (fille d'Atlas, un Géant)	>	Hermès
~ Sémélé (fille de Cadmos)	>	Dionysos

Quant à Homère, qui fixe par écrit une tradition orale sans doute vieille de plusieurs siècles, il participe si largement à l'élaboration de ce réseau complexe de mythes qu'il constitue, avec Hésiode, « un répertoire canonique des récits mettant en scène les Puissances de l'au-delà » (J.-P. Vernant). Source d'un véritable « enseignement théologique », son apprentissage est à la base de toute éducation.

> Quelle est l'origine de chacun des dieux ? Ont-ils existé de tout temps ? Quelle est leur nature et leur figure ? Les Grecs l'ont ignoré jusqu'à tout récemment et, pour ainsi dire, hier encore. Je pense en effet qu'Hésiode et Homère m'ont précédé de quatre cents ans tout au plus. Or c'est eux qui ont élaboré pour les Grecs la généalogie des dieux, qui ont donné à ceux-ci leurs épithètes, qui ont indiqué pour chacun quel culte il faut lui rendre et quelles sont ses fonctions ; c'est eux encore qui ont décrit leurs figures... Telle est sur ce point mon opinion.
>
> Hérodote, *Enquête*, II, 53

La création de l'homme

L'origine des hommes n'est pas très claire dans la mythologie. Certains sont appelés autochtones c'est-à-dire nés du sol même sur lequel ils vivent : ce sont en quelque sorte des enfants de Gaia et les liens qui les unissent à la terre sont ceux de fils avec leur mère ; tels sont les grands héros.

Mais la plupart des mortels ont été créés par deux Titans, Prométhée et Épiméthée sur ordre de Zeus. Ainsi l'explique le mythe : il fallait en effet que les dieux aient de quoi se nourrir. Les deux Titans sont donc chargés de fabriquer des hommes pour pratiquer les sacrifices et des animaux pour être sacrifiés ! Ils façonnent ces êtres avec de la boue et de l'eau : Épiméthée crée tous les animaux jusqu'aux formes les plus bizarres ; Prométhée réfléchit et crée un animal remarquable qui marche sur ses pattes de derrière[1]. Puis doit être définie la nature des rapports entre hommes et dieux. Prométhée cherche à tromper Zeus en ne lui offrant du sacrifice qu'une part faussement prometteuse. Mais Zeus se venge en acceptant cette part (des os nus juste couverts de graisse) qui scelle dès lors la différence irréductible entre les dieux et les hommes : en se contentant du seul fumet des os calcinés sur l'autel, les dieux confirment leur nature immortelle. Les hommes, au contraire, que Prométhée croit avoir servis en leur réservant une part charnue, se voient condamnés à rester ces êtres de chair, corruptible et donc mortelle, qui doivent se nourrir de chair. Les destins sont donc scellés. La suite de la vengeance de Zeus consiste à refuser aux hommes le feu dont ils disposaient, feu que dérobe Prométhée pour le rendre aux hommes. Comme ultime vengeance, Zeus leur offre alors la première femme, Pandore, qui laisse échapper tous les malheurs affectant l'humanité (sauf l'espoir...). Voilà l'humanité gratifiée de ce « beau mal » dont parle Hésiode.

Le culte

Les pratiques cultuelles, comme l'homme qui les accomplit, touchent au sacré (*hieros*), c'est-à-dire qu'ils se chargent d'une puissance qui les

1. Il faut aussi évoquer le mythe des races, réécriture par Hésiode d'un mythe ancien, celui des races métalliques, succession des races d'hommes qui ont peuplé la terre : à la race d'or a succédé la race d'argent, puis est venue la race de bronze, suivie d'une race des héros. Les hommes, déchus, vivent désormais dans la race de fer, connaissent la souffrance et la mort et doivent travailler. Ainsi Hésiode justifie-t-il les conditions difficiles de son temps et le triomphe menaçant de la démesure (*hybris*) qui fait oublier l'ancien règne de la justice (*dikè*).

met en relation avec le divin et peut agir sur lui. Cela impose des conditions strictes de révérence, au premier rang desquelles la pureté rituelle, qui bannit toute souillure (*miasma*). Ainsi est-il proscrit de souiller l'espace sacré du sanctuaire de toute sécrétion humaine : sang ou sperme ; nul ne doit naître, mourir (la mort est une souillure) ni faire l'amour dans l'enceinte du *téménos*. Encore moins verser le sang d'autrui et porter atteinte aux suppliants qui demandent asile. La souillure exige une purification (*katharsis*), de même que toute maison ou cité souillée par le sang ou la mort. Ainsi se reconstitue l'harmonie des relations des hommes avec le cosmos que la souillure avait atteinte.

Les acteurs du culte

La plupart des actes du culte grec ne nécessite pas un intermédiaire obligé, spécialement qualifié, et sans lequel les rites ne pourraient pas être accomplis ; il n'y a pas dans le monde grec de clergé constituant un groupe social bien à part et qui se caractériserait par des traditions, une éducation, une hiérarchie fixées par des règles. Tout citoyen peut, dans son foyer ou dans un lieu consacré, accomplir les actes sacrés et manifester sa piété envers les dieux : tous les Grecs peuvent approcher les dieux du moment qu'ils respectent le *Nomos*, la loi divine. Aussi les premiers acteurs du culte sont-ils les fidèles.

Les fidèles

Comme chef de famille, le citoyen est d'abord responsable des cultes de l'*oikos,* la maisonnée ; mais il pratique aussi les rites propres aux différents cadres dans lesquels il est inscrit : phratrie, dème, cité (fête des Apatouries au sein de la phratrie à Athènes). Il prouve par le partage des manifestations de piété son appartenance à ce groupe : chacun se reconnaît de tel dème ou de telle cité et, au-delà, se reconnaît hellène. Enfin tout citoyen peut accomplir un service rituel en tant que prêtre, et, si sa fortune le permet, assumer les liturgies[1] à connotation religieuse, comme les chorégies (prestation qui consiste à recruter et à entraîner, pendant un an, les choreutes ou membres du chœur, chœur qui joue un rôle central – il commente l'action – dans les pièces de théâtre tragiques ou comiques présentées lors des concours dramatiques en l'honneur de Dionysos).

---

1. Prestation de service gratuite assurée par les plus fortunés (citoyens, mais aussi métèques riches) au service de la collectivité.

La femme joue son rôle dans le culte privé qui est célébré au sein de l'*oikos*, mais elle est exclue des banquets sacrificiels réservés aux citoyens, sauf lors des Thesmophories, fête de Déméter exclusivement célébrée par des femmes. Cette participation des femmes est importante : près de la moitié des fêtes d'Athènes supposent une participation féminine. Elles font également partie de l'assistance dans toutes les grandes cérémonies autour des sacrifices.

Les non-citoyens sont en général tenus à l'écart du culte civique, même si les métèques jouent un rôle dans la procession des Panathénées, le « Tout Athènes ». S'ils ont en général le droit d'assister aux cultes publics, leur implication réelle, par exemple pour sacrifier dans un sanctuaire, suppose l'assistance d'un proxène (citoyen, auxiliaire attitré des étrangers). Mais leur liberté de culte est totale ; aussi continuent-ils à honorer les dieux de leur pays ou cité d'origine, ce qui a favorisé l'introduction de cultes nouveaux en Grèce (notamment des cultes orientaux). Les esclaves participent assez souvent à la célébration des cultes privés de l'*oikos* ; mais leur admission exceptionnelle aux fêtes de la cité (*Kronia* à Athènes) confirme la règle de leur exclusion des cérémonies civiques.

Pour assurer la régularité du culte, il y a cependant un personnel désigné qui assume les devoirs de la cité envers ses dieux. Il faut aussi gérer, administrer les sanctuaires ce qui suppose une spécialisation des tâches.

Les prêtres

En l'absence de toute caste sacerdotale, ce sont les citoyens, on l'a vu, qui assurent à tour de rôle la prêtrise, en tant que représentants de la cité. Ces prêtres ou *hiereis* (littéralement « chargés du sacré ») n'ont mission ni de prêcher ni d'enseigner. Gardiens et exécutants des rites, ils en assurent l'efficacité et contribuent par là même au bon fonctionnement de la vie de la communauté. En accomplissant les actes essentiels du culte que sont prières et sacrifices, ils garantissent les bons rapports entre les hommes et les dieux ainsi que le respect de la tradition. Ils sont attachés à un sanctuaire précis dont ils connaissent parfaitement le rituel. En principe les prêtres desservent les divinités masculines, les prêtresses les divinités féminines.

Il n'existe pas de condition particulière ni de compétence exigée pour devenir prêtre, si ce n'est la qualité de citoyen (ou d'*astè* « citoyenne » pour les femmes) et l'obligation de pureté rituelle. Les prêtres ne sont pas non plus astreints à un mode de vie particulier, sauf dans les cir-

constances très précises de certains cultes, comme le hiérophante des deux déesses d'Éleusis (exigence de chasteté). La plupart des prêtres et prêtresses sont mariés et mènent une vie de famille. De même le prêtre ne reçoit pas de formation spécifique : son appartenance à la cité lui a assuré une familiarité avec les rites, immuables, des cultes poliades qui tient lieu de propédeutique. La durée de la fonction sacerdotale est, comme une magistrature, d'une année, parfois plus. Le prêtre est d'ailleurs recruté comme le magistrat par tirage au sort. Il doit se soumettre à la reddition des comptes à la fin de sa prêtrise.

Les fonctions du prêtre sont d'abord rituelles ; il intervient obligatoirement dans le sacrifice, un sacrifice public ne pouvant se passer de prêtre. Vêtu de blanc et couronné (signe d'inviolabilité), il accueille la procession, et consacre la victime au dieu ; il prononce la prière au nom de la communauté, mais en général ne sacrifie pas lui-même. Il dépose ensuite sur l'autel les parties qui sont vouées au dieu et qui sont entièrement brûlées. C'est encore lui qui dépose les offrandes sur la *trapeza* ou table aux offrandes. Il procède enfin à la répartition des parts des hommes.

Le prêtre assure également le bon fonctionnement du culte en veillant au respect des lois sacrées et à l'entretien du sanctuaire. Il s'occupe en particulier de la statue de culte (habillée et parée), aidé par le néocore ou sacristain. Il garantit l'intégrité du sanctuaire et peut aussi rendre la justice (pour punir quiconque enfreint les règlements sacrés). Les prêtres ont enfin des fonctions administratives, peuvent être trésoriers, sont responsables des offrandes dont ils dressent l'inventaire. Mais en général l'administration financière leur échappe : ce sont par exemple des magistrats spéciaux, les trésoriers d'Athéna, qui gèrent les biens d'Athéna *Polias*.

Mais certaines prêtrises sont réservées à des familles prestigieuses, des *génè* (lignées) aristocratiques : ce sacerdoce héréditaire est une survivance ; il est connu pour le culte des deux déesses à Éleusis où les □umolpides (descendants d'□umolpos, le « bon chanteur ») et les Kérykes (« hérauts ») se partagent avec les Philléides (pour la prêtresse de Déméter et Koré) les principales charges sacrées liées à la célébration des Mystères.

Les prêtres sont dans la cité des personnages respectés : ils reçoivent des morceaux de choix lors du partage du sacrifice et des places d'honneur lors des concours. Mais leur pouvoir reste limité et temporaire : ils ne sont que les représentants de la cité auprès des dieux ; ils

ne peuvent introduire aucun changement dans le culte, car la cité reste souveraine dans ses rapports avec les dieux.

Le prêtre est celui qui assure le bon déroulement des rites et par là même la continuité du culte, garants de l'harmonie conservée avec les dieux.

Devins, exégètes et prophètes

Le devin (*mantis*) est avant tout un expert religieux, un « technicien » qui pratique différents modes de divination : examen des viscères, interprétation du vol des oiseaux, des phénomènes terrestres et célestes, des songes, etc. On le consulte avant une opération d'importance, à titre privé ou au nom de la cité. Le devin pratique une forme de divination que l'on appelle la divination inductive (à partir des signes).

Dans le cadre de la divination inspirée, le dieu parle par la bouche du « prophète » : tel est le sens même du mot. À Delphes, la Pythie, nommée à vie, est obligatoirement une Delphienne qui reste au service du dieu jusqu'à sa mort. Le prophète n'obéit à aucune vocation ni ne doit attester aucune compétence : il ne fait que prêter sa voix au dieu, et se soumettre à des exigences de pureté voire d'abstinence ; seule sa foi le transporte et le met en état d'*enthousiasme* (au sens propre : « il a le dieu en lui »). Les exégètes sont les « interprètes des lois sacrées », et ils possèdent la connaissance des recueils sacrés qui leur permet d'interpréter les oracles et phénomènes extraordinaires.

Les autres charges religieuses appartiennent généralement aux responsables politiques des cités : maintien de l'ordre et respect des coutumes ancestrales ; organisation des grandes fêtes, contrôle des finances. □insi connaît-on les hiéropes, magistrats chargés des cérémonies religieuses : ils jouent un rôle important dans l'organisation matérielle des processions et des sacrifices (il existe deux collèges de dix hiéropes – un par tribu – à □thènes, au IVe siècle).

DÉCRET RELATIF À LA CÉLÉBRATION DES PETITES PANATHÉNÉES

> Afin qu'avec piété... (*lacune*) annuellement, et que la procession en l'honneur d'Athéna au nom du peuple athénien soit organisée le mieux possible chaque année, et que toutes les mesures d'administration nécessaires relatives à la fête célébrée en l'honneur de la déesse soient prises pour toujours par les hiéropes : que le peuple décrète selon l'avis du Conseil ; les hiéropes offriront comme par le passé deux sacrifices, l'un à Athéna Hygiéia, l'autre dans l'ancien temple, ils distribueront aux prytanes cinq parts de viande, aux neuf archontes trois, aux trésoriers de la

de la déesse une, aux hiéropes une, aux stratèges et aux taxiarques trois, aux Athéniens membres du cortège et aux canéphores comme d'habitude, le reste des viandes aux Athéniens ; après avoir, avec les quarante et une mines provenant de la location nouvelle, acheté, de concert avec les préposés à cet achat, les bœufs, les hiéropes, une fois la procession conduite, sacrifieront toutes ces bêtes près du grand autel d'Athéna, gardant l'une des plus belles pour l'autel d'Athéna Nikè ; une fois faits les sacrifices à Athéna Polias et Athéna Nikè, ils distribueront au peuple athénien au Céramique les viandes des bêtes achetées avec les quarante et une mines, comme lors des autres distributions de viande, ils distribueront les parts par dèmes en proportion des habitants envoyés par chacun à la procession ; pour les dépenses de la procession, pour la cuisine, pour la parure du grand autel, pour les autres dépenses relatives à la fête et aux réjouissances nocturnes, il sera donné cinquante drachmes ; les hiéropes préposés aux Panathénées annuelles célébreront de la plus belle façon les fêtes nocturnes, en l'honneur de la déesse, ils feront partir les processions dès le lever du soleil, punissant conformément aux lois ceux qui n'obéiront pas aux ordres.

Inscriptions Grecques II^2 334[1]

Les lieux de culte

Le dieu est honoré en un sanctuaire, espace désigné tout simplement comme « le sacré », *to hieron,* car le caractère vénérable du lieu préexiste à son aménagement. Enclave de sacré à l'intérieur de la terre profane, cet espace « découpé » est le *téménos* (de *temnô*, couper). La limite peut être matérialisée par un mur, le péribole, par des bornes, ou être simplement symbolique. Mais du caractère sacré du lieu découle une règle impérative, la nécessité d'être en état de pureté pour quiconque y pénètre : des vases sacrés remplis d'eau, destinés à la purification, accueillent le pèlerin à l'entrée du sanctuaire et de nombreuses prescriptions en régissent l'accès. Le caractère sacré du sanctuaire se communique à quiconque y entre : tout ce qui se trouve à l'intérieur est propriété du dieu et il est sacrilège aussi bien de le dépouiller de ses biens (les bois sacrés sont particulièrement protégés) que d'arracher des autels ceux qui s'y sont réfugiés en suppliants. Le sanctuaire est par excellence lieu d'asile.

Les sanctuaires sont dispersés sur tout le territoire de la cité, ils sont autant ruraux qu'urbains, car nombreuses sont les divinités agrestes et la cité grecque ne conçoit pas d'opposition entre la ville et la

1. Texte cité par L. Bruit Zaidman, P. Schmitt Pantel, *La religion grecque*, 1989, p. 78.

campagne. Tous les sanctuaires peuvent accueillir plusieurs dieux, l'exclusive étant étrangère au sentiment du divin qui anime les Grecs. Les sanctuaires urbains – parfois sites d'acropole, les plus spectaculaires, comme l'Acropole d'Athènes ou la terrasse d'Agrigente – offrent un cadre au culte des dieux poliades. Mais tous, sanctuaires urbains comme ruraux, favorisent la mobilisation de la population rurale *et* urbaine pour la célébration des fêtes périodiques. Ces fêtes sont un moyen de souder la communauté et constituent un puissant facteur de cohésion sociale. Quant aux sanctuaires de frontière, qui ont joué un rôle important dans la mise en place de la cité à haute époque archaïque, ils marquent le territoire face à une autre cité. Tout l'espace de la cité est donc ponctué par des enclaves sacrées que relient les voies elles-mêmes sacrées matérialisant l'emprise religieuse et civique de la communauté sur son territoire.

Il faut mettre à part les sanctuaires panhelléniques (Delphes, Olympie, Délos...) qui rassemblent les fidèles venus de tout le monde grec. Là s'affiche la piété des Grecs unis dans une même culture et dans une même foi, mais qui rivalisent aussi, tant dans les concours que dans les offrandes immortalisant leur victoire ou les différents bienfaits du dieu.

Les monuments et constructions inscrits dans les sanctuaires répondent aux besoins du culte. On retrouve ces différentes composantes d'un *hieron* à l'autre.

- ***L'autel*** : c'est le seul élément indispensable au culte. Un sanctuaire peut se concevoir sans temple, mais pas sans l'autel où s'accomplit, sur le foyer sacré, l'acte central du rituel, le sacrifice. C'est à l'autel et non dans la maison divine, dont l'accès est presque toujours interdit, que s'opère la rencontre de l'Immortel et de l'humain, c'est contre l'autel que s'installe le suppliant en quête d'une protection suprême.

L'autel est à l'origine la simple accumulation des cendres du foyer sacrificiel, comme à Olympie. À l'époque classique, l'autel est un massif maçonné, rectangulaire ou circulaire. Il s'agit du *bômos* ou autel haut, réservé au culte des divinités *ouraniennes* ou célestes. Mais il existe aussi un type d'autel bas, véritable fosse dans laquelle coule le sang des bêtes offertes aux dieux d'en bas, aux héros ou aux morts, l'*eschara*. Dans les sanctuaires, les autels se dressent en plein air devant l'entrée principale du temple ; le cas d'Olympie où l'autel seul se dressa longtemps entouré du bois sacré de l'Altis souligne la place éminente de l'autel dans le culte grec.

- ***Le temple*** : chez les Grecs, le temple n'était pas – comme dans d'autre religions l'église, la mosquée ou la synagogue – un local où se réunit la foule des fidèles pour la pratique du culte. Conçu, selon la pensée anthropomorphique, comme l'habitation d'une divinité, il abrite la statue de culte (*agalma*). Dans la statue s'incarne, pensent les Grecs, le dieu qu'elle représente. C'est donc à elle que s'adressent les fidèles et c'est pour elle – et devant elle – qu'ils consacrent les sacrifices. Car si seuls les prêtres et diacres chargés de l'entretien de la statue pénètrent dans la demeure sacrée, au moins la porte du temple s'entrouvre-t-elle, lors des cérémonies, pour laisser les fidèles apercevoir la sainte image. Tabernacle du dieu, le temple est en lui-même une offrande particulièrement somptueuse, celle que la cité tout entière consent à son dieu protecteur. Logis d'un dieu d'apparence humaine, le temple, sous sa forme première, reproduit donc dans son aspect la maison des hommes.

Plans de temples

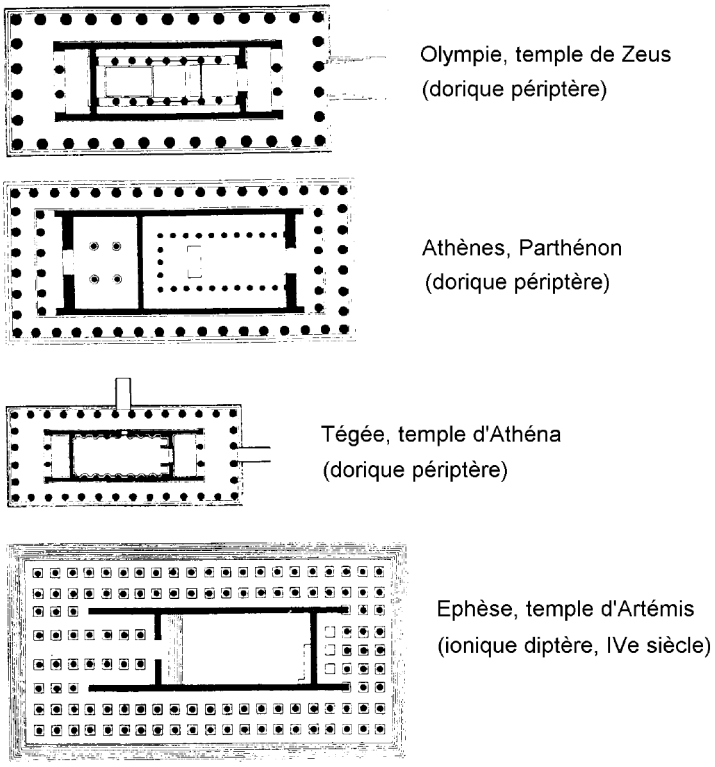

D'après A. et F. Queyrel, *Lexique d'histoire et de civilisation grecques*

Dans le plan courant, le temple, généralement de forme oblongue, se décompose en trois éléments : au centre, le *naos* abrite la statue ; il est précédé d'un *pronaos* ou vestibule ; à l'arrière, symétrique du *pronaos*, un *opisthodome* abrite les offrandes les plus précieuses ou fragiles. *Pronaos*, *naos* et *opisthodome* constituent le *sékos* qui est la partie fermée du temple. Mais pour compléter l'ensemble, et dans un souci d'esthétique, les architectes ont ceint l'édifice d'une colonnade, le péristyle[1]. Certains temples ont une vocation particulière, comme ceux qui sont le siège d'un oracle : ils peuvent alors dissimuler au cœur du *sékos* une pièce supplémentaire, l'*adyton* ou lieu inaccessible où se retranche le prophète ou la prophétesse. L'architecture des temples répond à deux ordres d'architecture principaux : l'ordre dorique met en valeur les lignes de structure de l'édifice et satisfait ainsi le goût des Grecs pour la géométrie ; l'ordre ionique manifeste un souci d'élégance et d'enjolivement qui cherche à dissimuler la solidité sous la grâce décorative : il fait porter l'attention sur la colonne particulièrement travaillée. Se surajoutant aux deux ordres canoniques, l'ordre corinthien, qui enveloppe le chapiteau dans un bouquet de feuilles d'acanthe, connut un grand succès à partir du IVe siècle et triompha dans l'art romain. Il faut également rappeler la polychromie des temples qui mettait en valeur par des couleurs vives (rouge, bleu et or) les bas-reliefs aux scènes figurées et les éléments de l'entablement. Les scènes sculptées, illustrant l'histoire des dieux et des héros, avaient une forte charge symbolique et contribuaient à l'édification des fidèles. L'ensemble offrait par sa monumentalité et l'éclat de ses décors sculptés un hommage digne des dieux immortels.

Il ne faut pas se laisser abuser par l'aspect qu'offrent les sanctuaires aujourd'hui, vastes champs désordonnés de pierres éparses. Dans l'Antiquité le sanctuaire était un espace extrêmement touffu, matériellement et symboliquement : il faut l'imaginer encombré d'enclos sacrés, d'offrandes, bases, statues, vases et ex-voto, autant de témoignages de la piété des fidèles. Les offrandes consacrées par des cités peuvent être conservées dans un édifice qui leur sert d'écrin et que l'on appelle un trésor. Ainsi à Delphes s'étagent sur les pentes du sanctuaire ces trésors, ou temples en réduction, élevés par des cités attachées à rendre

1. Si la colonnade est continue, le temple est dit périptère ; si le temple n'est orné de colonnes qu'en façade, on dit qu'il est prostyle, et amphiprostyle si le portique se situe à la fois devant et derrière. C'est d'après le nombre de colonnes de la façade que l'on désigne l'édifice comme hexastyle (6 colonnes), octostyle (8 colonnes), dodécastyle (12 colonnes). Le rapport canonique entre le nombre de colonnes des grands et des petits côtés est du double plus une (temple de Zeus à Olympie : 13 x 6 ; Parthénon : 17 x 8).

grâces au dieu Apollon, mais aussi avides de rivaliser avec les cités voisines.

Il faut aussi évoquer les fontaines, les bâtiments cultuels (salles de banquets, salles de repos, voire salles à vocation oraculaire comme le portique d'incubation du sanctuaire d'Asclépios à Épidaure). Enfin, à l'extérieur de l'enceinte sacrée, sont aménagés des lieux d'accueil, réservés soit à des installations précaires comme les tentes qui fleurissent dans le cadre des grandes panégyries, soit durables comme des hôtelleries : ainsi le Léonidaion d'Olympie.

Les actes du culte

La religion grecque, sous sa forme la plus apparente, se traduit par des rites que sous-tend tout un système de pensée symbolique. Chaque rite est justifié par la nécessité d'un contact direct ou médiatisé avec la divinité et la parfaite observance des rites est la garantie de leur efficacité. Les rites peuvent avoir diverses significations et relever de plusieurs intentions : ils sont soit propitiatoires – les hommes cherchent à se concilier la faveur divine –, soit expiatoires – ils jouent alors le rôle de compensation –, soit d'action de grâces. Ces rites varient d'un dieu à l'autre, et leurs particularités découlent des aspects originaux de tel ou tel culte, mais certains actes cultuels sont omniprésents et se retrouvent au cœur de la plupart des rituels : ce sont la procession, le sacrifice précédé de la prière, la libation et les concours.

La procession

Dans le cas d'un sacrifice (la *thusia*) offert par la cité, la cérémonie commence par une procession, *pompè*, qui accompagne la victime au sacrifice dans un ordre protocolaire, tant religieux que civique : les prêtres et les sacrificateurs suivent l'animal soigneusement paré, puis viennent les magistrats de la cité et tous ceux qui jouent un rôle dans la cité, enfin les nombreux fidèles. La procession aboutit à l'autel lui aussi décoré. La procession est à la fois action de grâces et démarche propitiatoire ; plus encore peut-être que le sacrifice, la procession mobilise la communauté cultuelle et manifeste sa cohésion. Par elle la cité se donne à voir dans toutes ses composantes et rejoue son unité.

La prière

C'est le premier contact avec la divinité : son efficacité passe par la vertu de la parole, qui est censée agir comme une puissance en soi. Dans une cérémonie publique, c'est le prêtre qui la prononce au nom

de toute la communauté ; dans le culte domestique officie le père de famille et sa prière accompagne les libations, hommage au dieu qui inaugure la journée de l'homme pieux. On prie debout, les deux bras levés vers le ciel ou l'avant-bras droit levé, la paume de la main tournée vers la divinité. Les prières ne comportent pas de formules rigoureusement fixes, mais commencent par l'invocation, appel à la divinité que l'on nomme pour attirer son attention, puis évoquent les rapports qui ont uni le suppliant à la divinité avant d'introduire la demande. Car la prière n'est pas profession de foi ; généralement, elle comporte une demande qui s'adresse à tel ou tel dieu en fonction du domaine où il étend sa protection. Tels sont les domaines qui tiennent les Grecs à cœur : la défense de la cité, la fécondité, la fertilité, la protection contre les fléaux, la guerre ou les maladies, la piété des hommes et le respect des traditions. Associée au sacrifice, la prière place l'offrande sous le regard du dieu et définit l'intention du sacrifice. On attend de la divinité la mise en œuvre de ses pouvoirs, c'est pourquoi la prière n'est jamais un hommage pur et simple, mais un appel intéressé fréquemment assorti d'une promesse, selon le principe de réciprocité. Les prières peuvent aussi être des actions de grâces, mais les prières votives sont les plus nombreuses. Les prières sont également associées aux hymnes, péans de victoire ou chants funèbres.

La libation (spondè)

Cet acte cultuel consiste à répandre, avec une coupe ou une phiale (coupe sans pied munie d'un ombilic), un peu de liquide à destination du dieu : c'est une *aparchè*, une offrande des prémices. L'homme marque ainsi son respect envers la divinité qu'il espère se concilier. Il boit ensuite ce qui reste de liquide, généralement vin mêlé d'eau, mais aussi vin pur, lait ou encore triple libation (vin, eau, miel ; lait, eau, miel). L'acte de répandre (*spondein*) s'accompagne d'une prière. La libation peut être répandue sur l'autel au moment du sacrifice, voire arroser les morceaux de viande que l'on rôtit sur l'autel ; mais elle peut être aussi versée sur le sol. La boisson ainsi partagée avec le dieu unit l'homme aux forces religieuses évoquées ; elle crée aussi une solidarité entre ceux qui partagent la boisson : une libation inaugure toujours la seconde partie du banquet sacrificiel, le *symposion* ou action de boire ensemble. Les libations sont rituelles dans des circonstances comme les départs, les séparations, les alliances, les trêves ou la signature de la paix (la libation consacrait le traité de paix au point qu'elle lui a donné son nom, *spondai*). On sacralise également ainsi un nouveau

lien d'hospitalité. Enfin, les *choai* sont des libations en l'honneur des morts : tout le liquide est alors versé.

Le sacrifice

Les Grecs ont mis au cœur de leur rituel le sacrifice animal, offrande particulièrement significative dans une société de type rural. Le sacrifice est une consécration qui implique la transformation du sacrifiant à qui l'acte confère une qualité religieuse nouvelle. Le sacrifice est un présent fait aux dieux, une dépense consentie par laquelle on espère fléchir le dieu.

Le déroulement de la cérémonie à l'époque classique ressemble encore au grand sacrifice dont les poèmes homériques décrivent le déroulement. Celui qui offre le sacrifice doit être pur et répondre aux règles de la société. Lors des fêtes civiques, une procession le précède : elle se déploie à travers toute la cité et solennise l'offrande que l'on donne ainsi à voir. Les différents rites préparatoires ont pour double effet d'être purificateurs et de charger l'animal d'un pouvoir religieux. Puis le prêtre présidant la cérémonie prononce la prière qui mobilise l'attention du dieu et précise l'intention du sacrifice. Après la mise à mort rituelle effectuée par le sacrificateur (*mageiros*), qui fait jaillir vers le haut le sang de la victime, ont lieu le dépeçage et le partage de la bête ; on retire les *splanchna* (viscères) qui, consacrées par une libation, sont entièrement brûlées sur le foyer : c'est la part des dieux que réjouissent les seules odeurs. Quant aux *entera* (entrailles), elles sont soumises à l'examen des devins qui savent y lire des présages ; le reste de la viande, soigneusement découpé, est consommé dans un banquet qui réunit toute la communauté civique (mâle) et symbolise le partage entre tous ses membres sous le regard des dieux. La part du prêtre est réservée : c'est en général la peau de l'animal, qui a une valeur marchande et constitue sa rétribution. Dans un sacrifice public, elle est vendue au profit du trésor du dieu.

Il existe un autre type de sacrifice, pratiqué sur l'autel bas, *eschara*, et dans lequel la victime est entièrement brûlée : c'est l'holocauste, réservé aux divinités infernales, aux héros et aux morts.

Par cet hommage auquel le système des fêtes confère une pieuse régularité les hommes espèrent la protection des dieux en toute circonstance. Chaque sacrifice prétend engager le dieu à une certaine réciprocité, selon la vertu du don qui appelle un contre-don. Car dans le sacrifice grec s'affiche la volonté de maintenir un équilibre entre les hommes et les dieux : ils partagent le même animal et sont impliqués

dans un processus d'échange. Mais la différence entre la part des dieux immortels, part immatérielle et symbolique de la fumée du sacrifice, et la part des hommes, chair putrescible consommée par des êtres de chair, souligne l'infranchissable distance.

Le sacrifices dont la mise en œuvre est extrêmement codifiée est indispensable à la survie de la cité, en circonstance de paix comme de guerre. Si les sacrifices cessent, c'est toute l'organisation de la cité qui est menacée.

UN SACRIFICE AUX DIEUX OURANIENS

> Il remit la jeune fille aux mains de son père qui la reçut avec joie. Puis tout aussitôt, en l'honneur du dieu, les Grecs disposèrent autour de l'autel bien construit la splendide hécatombe. Ils se lavèrent les mains et prirent les grains d'orge à répandre. Chrysès leva les mains vers le ciel et fit pour eux une grande prière : "Entends-moi, dieu à l'arc d'argent, toi qui entoures Chrisa de ta sollicitude, ainsi que Cilla la divine, toi dont la puissance gouverne Ténédos. Déjà tu as entendu ma prière précédente et, pour me faire honneur, tu as frappé durement l'armée des Grecs. Exauce encore le vœu que voici : écarte maintenant des Grecs l'infâme fléau."
>
> Telle fut sa prière et Phoibos Apollon l'entendit. Quand les Grecs eurent prié à leur tour et répandu de l'orge, ils relevèrent la tête des victimes, leur tranchèrent le cou et les égorgèrent. Ils découpèrent les cuisses et les enveloppèrent de graisse sur les deux faces et disposèrent par-dessus des morceaux crus. Le vieillard les fit brûler sur du bois et versa dessus du vin vermeil. À ses côtés des jeunes gens tenaient des broches à cinq pointes. Quand les cuisses furent consumées, on mangea les abats. Le reste, on le dépeça ; on enfila les morceaux sur des broches et on les fit griller avec soin. Enfin on retira le tout du feu. Ces travaux terminés, on prépara le repas et l'on mangea. Les portions étaient bien égales et personne n'eut à se plaindre. Quand on eut bien chassé la soif et la faim, les jeunes gens remplirent de boisson les cratères et versèrent dans la coupe de chacun ce qu'il faut pour faire une libation aux dieux. Pendant un jour entier, les jeunes Grecs, pour se rendre le dieu propice, chantèrent en cœur le beau péan, célébrant le dieu dont les coups portent loin. Et lui prenait plaisir à les entendre.
>
> Homère, *Iliade*, chant I, v. 446-474 (trad. P. Mazon, CUF).

Les concours

L'importance des concours dans la vie civique et religieuse des Grecs doit être soulignée. Ils sont une forme d'hommage aux dieux par l'émulation qu'ils suscitent entre les concurrents soucieux d'être les meil-

leurs possibles et d'offrir cette victoire aux dieux. D'ordinaire, les concours grecs sont organisés dans le cadre des cérémonies sacrées pour telle ou telle divinité. Mais il existe aussi des concours panhelléniques qui jouissent d'une renommée s'étendant au monde hellénique tout entier : les concours Olympiques, les concours Pythiques (respectivement à Olympie, en Élide, et à Delphes, en Phocide ; tous deux ont lieu tous les quatre ans, ils sont dits *pentétériques*), les concours néméens et les concours isthmiques (à Némée et au sanctuaire de l'isthme, proches de Corinthe ; ils sont *triétériques* = tous les deux ans). Tels sont les quatre concours dits de la *période* (tour complet). Des ambassadeurs sacrés, les théores, parcouraient les différentes cités pour proclamer la trêve sacrée, suspension des conflits pendant la durée du concours.

Olympia, *Isthmia et Nemea* comportent des épreuves gymniques et hippiques. Les *Pythia* y ajoutent des épreuves musicales (récitation d'un hymne qui chante la victoire d'Apollon sur Python). La couronne réservée aux vainqueurs a une valeur éminente : elle est faite du feuillage de plantes consacrées au dieu local, olivier sauvage de Zeus à Olympie, laurier d'Apollon à Delphes, pin à l'isthme... La victoire est attribuée au dieu lui-même, croyance qui appelle la consécration d'innombrables offrandes. Il en est de prestigieuses, statues et groupes statuaires de vainqueurs, qui immortalisent dans la pierre cette victoire qu'ont accordée les immortels. Mais la victoire rejaillit aussi sur la cité du vainqueur. Au retour triomphal de l'olympionique, le vainqueur olympique, on ouvre une brèche dans la muraille pour marquer qu'il est le vrai rempart de la cité.

Les grands concours renforçaient le sentiment d'appartenir à une même communauté culturelle ; ainsi le célèbre de manière certes idéaliste, mais significative l'orateur Lysias (IVe s. av. J.-C.) dans le *Discours Olympique* (de 388) :

> Parmi tant de hauts faits qu'il convient de célébrer, Héraclès a droit à notre souvenir parce que, le premier, par amour pour les Grecs, il les rassembla à cette fête. Jusque-là les cités étaient divisées entre elles. Mais, après avoir mis fin à la tyrannie et réprimé la violence, il institua une fête qui fut un concours de force, une émulation de richesse, un déploiement d'intelligence, dans le plus beau lieu de la Grèce : ainsi les Grecs se réuniraient pour voir et pour entendre ces merveilles, et ce rapprochement, pensait-il, serait propre à faire naître entre eux une mutuelle affection.
>
> Lysias, *Discours Olympique*, 1-2 (trad. L. Gernet et M. Bizas, CUF)

Culte public, culte privé

Tout acte, toute démarche de la vie quotidienne comme de la vie publique est placé sous le regard des dieux : leur approbation, leur encouragement ou leur aide sont nécessaires aux mortels qui se les concilient par les différents rites. La vie familiale et notamment les grandes étapes de la vie humaine sont particulièrement solennisées, sacralisées.

Vie religieuse au sein de la famille

Dans l'*oikos*, cellule de base de la société, le chef de famille entouré des siens voue un culte à Zeus *Herkeios*, Zeus *Ktésios*, protecteurs de la demeure et de ses biens, à *Hestia*, déesse du foyer et au Bon Génie. Son premier acte quotidien est d'offrir aux dieux une libation sur l'autel domestique ; le cours de la journée est scandé par différents hommages. Mais ce sont surtout les grands événements de la vie familiale qui sont marqués par des fêtes religieuses spécifiques. Traduction symbolique du changement de statut de l'individu, il s'agit là de véritables rites de passage.

La ***naissance*** appelle des rites d'admission : le nouveau-né doit être accueilli dans son foyer. Si le père reconnaît l'enfant, le cinquième ou le septième jour, l'enfant est porté rapidement par une femme autour du foyer (ce sont les *amphidromia*), signe de son acceptation. Le dixième jour, il reçoit des amulettes et un nom (l'aîné porte en général le nom de son grand-père paternel). Le quarantième jour, il est présenté à la phratrie.

Le ***mariage*** est une cérémonie privée où n'interviennent ni les prêtres, ni les magistrats. Il comporte un engagement (*engyè*) du tuteur (*kurios*) de la jeune fille, qui est soit son père soit son plus proche parent mâle. Le mariage est placé sous le signe d'Héra, l'épouse de Zeus. À Athènes, ces fêtes privées ont lieu généralement au mois de Gamèlion (de *gamos*, mariage), c'est-à-dire en hiver. Après que la mariée, qui vient de consacrer à Artémis les jouets de son enfance, a pris un bain rituel, se déroule avec parents et amis le repas de noces auquel assistent l'épousée, strictement voilée, et les femmes ; à la fin du repas, la mariée est dévoilée et reçoit des cadeaux de son époux. Puis un cortège accompagne les époux, couronnés de myrte et de pavot, jusqu'à la maison du marié, au son des chants d'hyménée : c'est là véritablement l'*ekdosis* ou remise de la femme au mari. Une cérémonie autour de l'autel du nouveau foyer marque alors l'intégration de la nouvelle épouse.

Les ***funérailles*** sont l'objet de rituels d'autant plus importants que le culte funéraire qu'elles inaugurent garantit le repos de l'âme du défunt. Le droit à la sépulture est un droit sacré. Le mort, lavé et paré, est exposé toute une journée sur un lit d'apparat (*prothesis*, ou exposition du mort) : il est veillé par ses proches parents et visité par ses amis ; le jour de l'enterrement, le cortège funèbre accompagne le mort jusqu'au cimetière, toujours extérieur à la ville, avec une femme portant le vase à libations, les parents en deuil, les pleureuses, la musique. Le mort est incinéré, ou inhumé dans un cercueil de bois ou de terre cuite (au IV^e^ siècle av. J.-C.). Des offrandes sont déposées ainsi que des libations, puis après l'adieu au mort, les proches partagent le repas funèbre. La maison a dû être auparavant purifiée de la souillure de la mort. Le fils, héritier des biens paternels mais aussi des devoirs familiaux, doit ensuite assurer le culte des défunts. Le troisième, le neuvième et le trentième jour après les funérailles ont lieu des banquets et des sacrifices en l'honneur du mort. Le culte se renouvelle chaque jour anniversaire de la mort.

Vie religieuse et cadres collectifs

La religion est aussi vécue sur le mode public : les démarches collectives requièrent tout autant l'approbation et la protection des dieux. Le citoyen d'une cité grecque, pris dans une série de cadres depuis la cellule de base qu'est l'*oikos* (maisonnée) jusqu'au dernier cercle concentrique qu'est la cité, pratique dans chacun de ces cercles les cultes et les rituels qui lui sont attachés, rejouant sans cesse son intégration et participant à l'équilibre général.

Au-delà de l'*oikos*, la phratrie est un type de groupement plus large, association de familles qui se reconnaissent une communauté d'origine et dont les membres (*phrateres*) se considèrent comme des frères. À Athènes, les phratries célèbrent le culte de Zeus *Phratrios* et d'Athéna *Phratria*, mais fêtent surtout les *Apatouria* (au mois de *Pyanepsion*, octobre/novembre) au cours desquelles le père d'un enfant né dans l'année présente celui-ci à la phratrie. Une seconde présentation a lieu au moment du passage de l'adolescence à l'âge adulte, et se déroule le troisième jour de la fête des *Apatouria*. Le jeune homme est alors inscrit, après vote, sur les registres de la phratrie. À Athènes, tous les citoyens devaient en principe appartenir à une phratrie.

Le dème est la véritable unité administrative et politique de la cité. Il est surtout connu pour Athènes, mais il en existait ailleurs. Cette division du corps civique athénien remonte à la réforme de Clisthène

(508 av. J.-C.) ; ces dèmes (une centaine, que l'on peut assimiler à nos communes) sont répartis sur toute l'Attique. Relais de la vie civique au niveau local, ils en comportent aussi la dimension religieuse : sanctuaires de dèmes et cultes locaux nourrissent une vie religieuse intense. Les habitants des dèmes sont particulièrement attachés à leurs héros, qu'ils sentent proches d'eux et liés aux traditions ancestrales. Les calendriers des cultes de dèmes (on connaît celui du dème d'*Erchia*) prouvent ce foisonnement : pas moins d'une quarantaine de divinités honorées, plus de cinquante victimes animales, près d'une vingtaine de lieux de sacrifice pour la seule « liste principale des sacrifices à célébrer » sous l'autorité du démarque, le chef de dème.

La tribu est une autre unité de répartition du groupe des citoyens. À Athènes, les tribus sont au nombre de dix depuis Clisthène et elles sont le cadre de cultes rendus au héros *éponyme* de chacune (celui qui lui donne son nom, ainsi la tribu Erechthèïs) et de rituels liés à l'intégration civique.

Enfin, il faut signaler d'autres groupes qui sont de nature purement cultuelle et qui se soudent autour de héros, de dieux ou de morts : les *thiases*, associations cultuelles mais aussi groupes de personnes qui évoluent en dansant et en chantant dans le cadre du culte de Dionysos ; les *orgéons*, groupes de personnes qui honorent un même héros ou un même dieu, souvent étranger (exemple des *orgeones* de Bendis, la déesse thrace) ; les *génè*, familles au sens large de groupe gentilice, qui ont leurs sanctuaires, leurs divinités, leur prêtre et un calendrier des fêtes.

Vie religieuse au sein de la cité

Enfin au niveau général de la cité, se vivent quotidiennement les rapports entre les hommes et les dieux : la cité est le macrocosme dont l'*oikos* est le modèle réduit, le microcosme. Comme l'*oikos*, la cité vénère le foyer commun de la cité, sur lequel veille Hestia : c'est auprès de son autel que sont reçus les ambassadeurs étrangers et au prytanée (qui abrite cet autel) que sont nourris les hôtes de marque ; les vainqueurs aux concours panhelléniques reçoivent à vie ce privilège insigne, à Athènes !

Athènes. Plan de l'Acropole

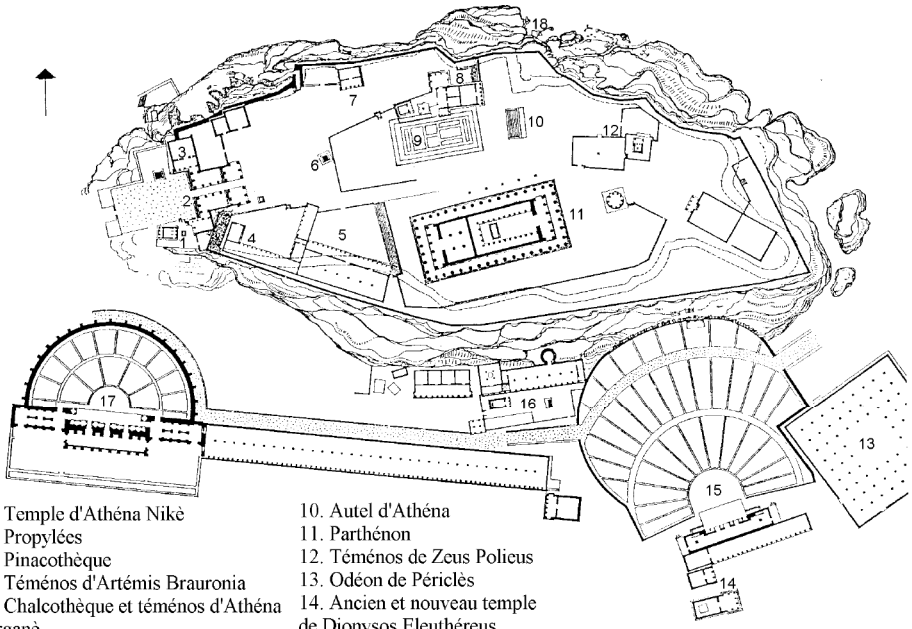

1. Temple d'Athéna Nikè
2. Propylées
3. Pinacothèque
4. Téménos d'Artémis Brauronia
5. Chalcothèque et téménos d'Athéna Erganè
6. Statue en bronze d'Athéna Promachos
7. Maison des Arrhéphores
8. Erechtheion
9. Ancien temple d'Athéna Polias
10. Autel d'Athéna
11. Parthénon
12. Téménos de Zeus Polieus
13. Odéon de Périclès
14. Ancien et nouveau temple de Dionysos Eleuthéreus
15. Théâtre de Dionysos
16. Asclépieion
17. Odéon d'Hérode Atticus
18. Sanctuaire d'Eros

Athènes. Restitution de l'Acropole

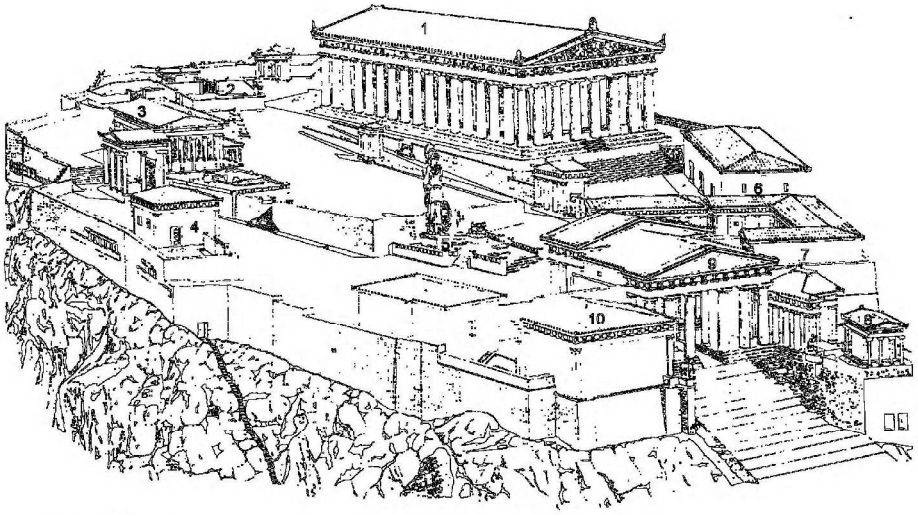

1. Parthénon
2. Sanctuaire de Zeus Polieus
3. Erechtheion
4. Maison des Arrhéphores
5. Statue en bronze d'Athéna Promachos
6. Chalcothèque
7. Sanctuaire d'Artémis Brauronia
8. Temple d'Athéna Nikè
9. Propylées
10. Pinacothèque

Plans d'après J. Travlos

La religion est également liée aux institutions : à Athènes, toute séance de l'*ecclésia* (assemblée du peuple) et de la *Boulè* (conseil des 500) commence par un sacrifice et une invocation à Athéna *Boulaia* et Zeus *Boulaios* (« de bon conseil »). Lors des débats, les affaires sacrées sont toujours traitées en premier, signe de leur prééminence pour le destin de la cité. De même les tribunaux ne siègent pas sans avoir auparavant rendu hommage aux dieux pour en obtenir toute l'assistance requise. D'autres décisions importantes ne se prennent jamais sans que l'on ait obtenu la caution des dieux : ainsi pour toute entreprise de colonisation qui requiert l'aval de l'oracle de Delphes. Toute entreprise guerrière nécessite l'avis des dieux sur l'opportunité de la campagne (tout signe défavorable, toute célébration inscrite dans la tradition cultuelle suspend immédiatement les opérations), le franchissement d'une frontière par une armée civique est précédé et suivi d'un sacrifice et la victoire qui est le don des dieux est l'occasion de manifestations de reconnaissance, en particulier de consécration d'offrandes dans les hauts lieux de l'hellénisme (par exemple, le trésor des Athéniens élevé à Delphes pour commémorer la victoire de Marathon). Si l'on conclut la paix, on ne la signe pas, on la jure en prenant les dieux à témoin. Tout serment prêté au nom des dieux a une valeur sacrée et le parjure est un sacrilège. Ainsi en est-il du serment des éphèbes athéniens, particulièrement solennel, puisqu'il engage le jeune citoyen dans une vie entièrement dévouée à sa cité, à ses idéaux, à ses dieux.

Enfin, la cité – seule responsable des constructions publiques à destination des dieux – organise des fêtes officielles qui se déroulent à l'échelle de toute la population ; ce sont les grandes célébrations pour les divinités poliades. À Athènes, Athéna et Poséidon, à Argos Héra, à Sparte, Artémis et Apollon, à Cos Zeus. C'est l'occasion de grands concours de peuple : *panégyries*, rassemblements où se manifeste l'unité de la cité, où se vit la cohésion de la communauté. Si les citoyens sont particulièrement impliqués, les non-citoyens peuvent y participer (des métèques et leurs fils portent des plateaux d'offrandes, leurs filles des jarres d'eau) ou en tout cas y assister. Dans la grande ferveur populaire qui s'achève en liesse, sont accomplis scrupuleusement tous les actes du culte, de manière particulièrement grandiose : la procession qui relie tous les hauts lieux sacrés de la cité, la prière qui rappelle le contrat passé par la communauté avec les dieux, le sacrifice, forme accomplie du contact entre les mortels et les immortels, puis le banquet, occasion de partage et de convivialité. Enfin les citoyens ont à cœur de prouver leur excellence dans les concours qui couronnent la fête et sont une dernière forme d'hommage aux dieux.

Le cycle des fêtes

Quelques fêtes importantes du calendrier cultuel athénien

mois	fêtes	divinité honorée
Hécatombaion	Kronia	Kronos
(juillet)	Synoikia (2 jours)	Athéna, Thésée
	Panathénaia (2 j. ou 4 j.)	Athéna
Boédromion	Nikétéria	la Victoire
(septembre)	Génésia	Gê
	Artémis Agrotéra	Artémis
	Boédromia	Apollon
	Démocratia	la Démocratie
	Mystères d'Éleusis (4 j.)	Déméter, Korè
Pyanopsion	Pynopsia	Apollon
(octobre)	Oschophoria	Dionysos, Athéna
	Thesmophories (3 j.)	Déméter
	Apatouria	*fête des phratries*
	Chalkéia	Athéna, Héphaïstos
Posidéon	Haloa	Déméter, Korè
(novembre)	Dionysies agraires	Dionysos
Gamélion	Théogamia	Zeus, Héra
(janvier)	Lénaia	Dionysos
Anthestérion	Anthestéria (3 j.)	Dionysos
(février)	Diasia	Zeus
Élaphébolion	Asklépiéia	Asklépios
(mars)	Grandes Dionysies (5 j.)	Dionysos
Mounichion	Délphinia	Apollon
(avril)	Mounichia	Artémis
	Olympiéia	Zeus
Thargélion	Thargélia (2 j.)	Apollon
(mai)	Bendidéia	Bendis (déesse thrace)
	Plyntéria	Athéna
Skirophorion	Arrétophoria	Athéna
(juin)	Skirophoria	Déméter, Korè, Poséidon
	Dipoléia ou Bouphonia	Zeus

Les fêtes (*héortai*), à valeur civique et religieuse (les deux se confondant) rythment la vie quotidienne de chaque cité. Elles sont bien connues pour Athènes dont le calendrier cultuel a été fixé au temps de Solon (VI^e^ siècle av. J.-C.). Au V^e^ s. le calendrier, revu et ordonné, est exposé sur l'Agora. L'année civile commence au mois d'*hécatombeion* (juillet/août). Un rapide aperçu des principales fêtes donne une idée de l'intensité de la vie religieuse : 152 jours par an sont consacrés aux dieux à Athènes.

La religion en dehors du cadre civique

Les Grecs peuvent également exprimer leur piété dans le cadre de manifestations collectives qui transcendent les particularismes et les cercles civiques restreints. Il est en effet des occasions où ils se retrouvent pour des fêtes « panhelléniques », toutes cités confondues (on peut même y accueillir des non-Grecs). La trêve sacrée qui marque ces fêtes où les concours occupent une place de choix dit assez que la communion des Grecs dans un même culte l'emporte sur la désunion et les guerres intestines.

Les sanctuaires panhelléniques les plus célèbres sont ceux de Delphes, en Phocide, d'Olympie en Élide (dans le Péloponnèse) ; avec le sanctuaire de Poséidon à l'Isthme et le sanctuaire de Zeus et d'un héros à Némée, ils sont les quatre sanctuaires dont la célébration régulière des concours couvre la *période*. Il existe aussi des sanctuaires panioniens (« de tous les Ioniens ») comme celui de Délos, île des Cyclades qui fut le lieu de naissance d'Apollon et d'Artémis. La gestion de ces sanctuaires communs aux Grecs est souvent assurée par des confédérations de nature purement religieuse, les amphictionnies, ou union des peuples « qui habitent autour » du sanctuaire. Elles se réunissent régulièrement pour célébrer le culte et gérer les affaires communes. C'est le cas de l'amphictionnie pyléo-delphique.

Delphes

Haut lieu de la vie religieuse pour l'ensemble du monde grec, Delphes doit sa célébrité à l'oracle qui a attiré les pèlerins et les fidèles depuis le haut archaïsme jusqu'à l'époque romaine ; il ne s'est éteint qu'avec l'interdiction des pratiques divinatoires et le triomphe du christianisme à la fin du IVe siècle de notre ère.

Ce lieu semblait aux Grecs marqué par la présence divine : ils ont aménagé le sanctuaire sur une terrasse accrochée au flanc du Parnasse, au pied de falaises d'où sourd l'eau de la source Castalie. En contrebas la profonde vallée du Pleistos, plantée d'oliviers, s'ouvre sur la mer (golfe de Corinthe). Le dieu Apollon a supplanté un ancien oracle de la Terre Mère, comme l'illustre le mythe du combat contre le serpent Python, gardien de l'oracle de la Terre. Puis il s'est installé à Delphes (qui tient son nom de la métamorphose du dieu en dauphin, *delphinos*, pour détourner des marins crétois et les amener à desservir son culte). L'oracle d'Apollon, qui tenait de son père Zeus les secrets de la vie et de la mort, était rendu par l'intermédiaire d'une femme, la Pythie, prophétesse du dieu.

Le sanctuaire d'Apollon à Delphes

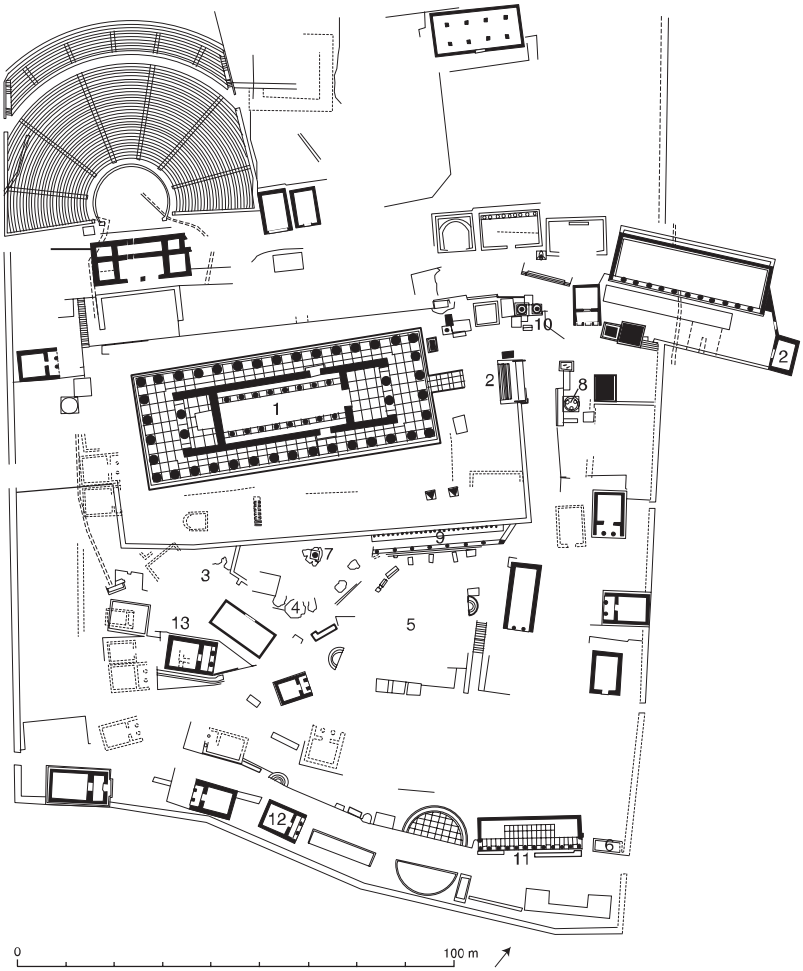

1. Temple d'Apollon. 2. Grand autel d'Apollon. 3. Témenos de Gê. 4. Rocher de la Sibylle. 5. Aire sacrée (place où Apollon aurait affronté le serpent Pytho). 6. Taureau de bronze des Corcyréens. 7. Sphinx des Naxiens. 8. Trépied de Platées. 9. Portique des Athéniens (victoires des guerres médiques). 10. Trépieds en or des Grecs d'Occident. 11. Monument des Lacédémoniens – 66 statues (victoire d'Aigos Potamos sur Athènes). 12. Trésor de Siphnos. 13. Trésor des Athéniens (victoire de Marathon).

La Pythie, jeune fille (puis femme plus âgée) originaire de Delphes, était recluse dans le sanctuaire et après un certain nombre de rites préliminaires (purificateurs) s'installait dans l'*adyton* du temple, en contact avec la terre détentrice des secrets de la vie et de la germination, auprès du laurier sacré et de l'eau inspiratrice de Cassotis. Elle prophétisait tout entière envahie par le dieu qui inspirait ses paroles ;

cette réponse orale qui pouvait paraître obscure et sibylline[1] au consultant était interprétée, mise en forme par un exégète puis remise au consultant. On pouvait consulter la Pythie sur tous les sujets privés ou publics ; dans ce cas, une délégation de la cité se rendait auprès de l'oracle qui était consulté une fois par mois et accessible moyennant purification, offrande et taxe. L'ordre de consultation était codifié : les Delphiens d'abord, ensuite ceux qui jouissaient d'un privilège de promantie (premier rang dans la consultation de l'oracle), enfin tous les autres.

Le rôle de Delphes a été essentiel tout au long de « l'aventure grecque », car Apollon est dieu *archégète*, fondateur : il apportait la caution indispensable dans les entreprises de colonisation ; il est aussi dieu purificateur et dieu législateur (pour tout ce qui concerne la législation religieuse, mais aussi politique). Platon imaginant la cité idéale reconnaissait au dieu de Delphes ce rôle prépondérant : « C'est à Apollon qu'il revient de dicter les plus importantes, les plus belles et les premières des lois... Nous ne suivrons pas d'autre guide que lui, car ce dieu, interprète traditionnel de la religion, s'est établi au centre et au nombril de la terre pour guider le genre humain. » (*République*, IV, 427 b).

Olympie

Le sanctuaire d'Olympie se présente dans un site verdoyant et serein, au cœur d'une plaine ménagée par l'Alphée et ombragée par le bois sacré de l'Altis. L'enceinte sacrée enferme outre l'autel de Zeus, le temple du maître de l'Olympe dont la statue sculptée par Phidias était l'une des sept merveilles du monde. Un temple d'Héra, un *Métroon*, un enclos réservé au héros Pélops, un portique dit portique d'écho, des offrandes et trésors en grand nombre et un monument dédié à Philippe de Macédoine complètent l'ensemble du *téménos*. Il est cerné de bâtiments à vocation sportive ou utilitaire, gymnase, palestre et hôtelleries, sans oublier le siège du conseil olympique (*bouleuterion*) et le prytanée où l'on nourrissait les vainqueurs. Les fêtes en l'honneur de Zeus Olympien durent sept jours, le premier et le dernier étant réservés au culte du dieu (le dernier jour a lieu la procession des vainqueurs et le banquet du prytanée). Les concours durent cinq jours et seuls des Grecs peuvent participer aux épreuves ; l'épreuve la plus prestigieuse est la course de quadriges qui vaut au vainqueur une gloire inégalée.

---

1. Il y avait également à Delphes une Sibylle, qui est connue plus tard et n'entre pas en concurrence avec la Pythie.

Olympie. Plan de l'Altis, sanctuaire de Zeus

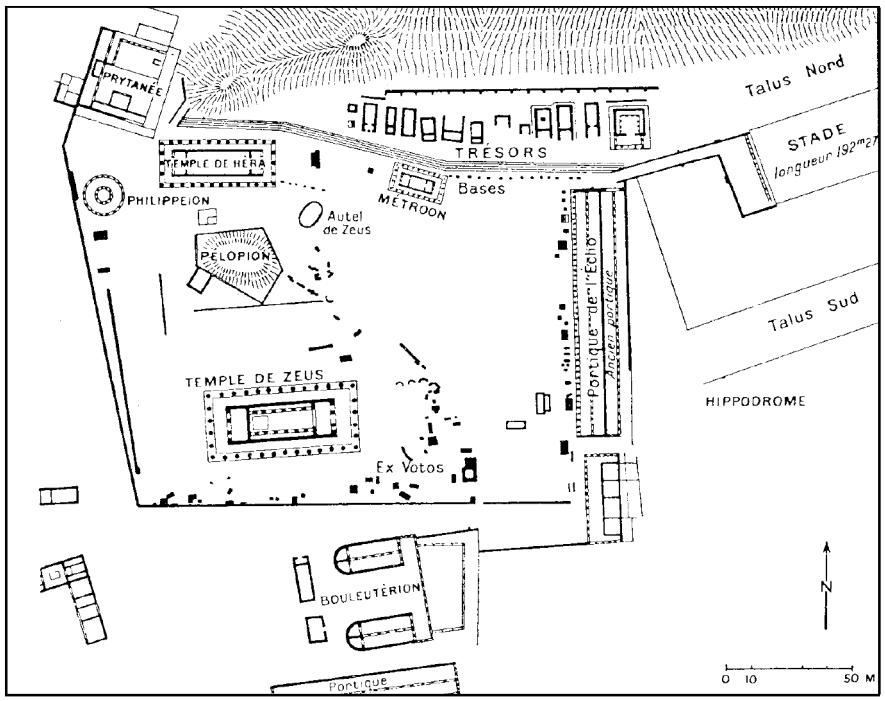

Parmi les épreuves gymniques, c'est la course simple sur une distance d'un stade (le stade olympique était de 192,27 m) qui est la plus renommée. Il faut insister sur cette célébrité inégalée d'Olympie, cadre de panégyries où un peuple entier communiait dans un même idéal sous le regard de ses dieux.

10 épreuves pour les hommes faits	stade ou course simple
	course double
	course longue
	course en armes
	lutte
	pugilat
	pancrace
	pentathlon
	course de chevaux montés
	course de quadriges
3 épreuves pour les enfants	stade
	lutte
	pugilat

L'histoire de la religion. Une esquisse

De par son essence même, la vie religieuse grecque est peu susceptible de changements : c'est la perpétuation exigeante des rites, l'observance scrupuleuse des rituels qui sont les garants de l'harmonie des rapports entre les hommes et la transcendance. Aussi la religion est-elle par essence misonéiste, ennemie du nouveau. Tout changement peut être ressenti comme une perversion, toute inflexion introduire le germe de l'impiété, voire de l'athéisme. D'où le procès d'intention fait à Socrate.

L'essentiel du culte et du paysage religieux est déjà chez Homère. La vision du monde qu'il propose est d'une grande richesse et d'une grande cohérence. Homère reproduit l'essentiel des mythes et des croyances qui servaient de fonds spirituel aux Grecs. C'est pourquoi le poète a joué un tel rôle (avec Hésiode) dans la caractérisation des dieux. Il faut aussi citer les Hymnes dits « homériques » (parce qu'ils sont de forme épique), poèmes de dates diverses qui évoquent chacun une divinité particulière ; ils nous parlent plus ou moins longuement des mythes et de l'histoire du dieu.

Pourtant la religion n'est pas restée immuable depuis l'époque d'Homère jusqu'à celle des royaumes hellénistiques. En effet, l'élargissement de l'hellénisme à l'Orient après la conquête d'Alexandre a offert de nouvelles influences et de nouvelles donnes religieuses. Mais déjà auparavant la tolérance inhérente au polythéisme – qui n'est pas, pourrait-on dire, à un dieu près – a favorisé l'introduction de nouveaux cultes et de nouvelles formes de croyance.

Ainsi Asclépios connaît un succès grandissant à Athènes dès la fin du V^e^ siècle av. J.-C., car ce dieu-médecin (à l'origine un héros, fils d'Apollon et d'une mortelle) qui peut soulager la souffrance des hommes paraît à ceux-ci plus proche, surtout en une Athènes désemparée par la guerre du Péloponnèse (431-404 av. J.-C.) et l'épidémie de typhus qui a fait tant de ravages. En 420-419 av. J.-C., Athènes fait venir la statue du dieu depuis Épidaure. C'est bien alors, avec la guerre du Péloponnèse, que se situe la rupture entre une période de confiance à peu près unanime dans les dieux protecteurs et des temps où pointe un certain désarroi qui favorise l'adhésion à des cultes répondant aux préoccupations nouvelles des hommes, cultes du salut ou cultes guérisseurs.

> Tous ceux qui venaient à lui porteurs d'ulcères nés en leur chair, blessés en quelque endroit par l'airain luisant ou la pierre de jet, le corps rava-

> gé par l'ardeur de l'été ou le froid de l'hiver, [Asclépios] les délivrait chacun de son mal, tantôt en les guérissant par de doux charmes, tantôt en leur donnant des potions bienfaisantes, tantôt en appliquant à leurs membres toutes sortes de remèdes...
>
> Pindare, *Troisième pythique*, v. 47-52
> (trad. A. Puech, CUF, Les Belles Lettres).

Les Mystères d'Éleusis sont aussi l'objet, à partir du IVe siècle av. J.-C., d'un véritable engouement. Ce qui fit la gloire d'Éleusis, sanctuaire athénien situé à vingt kilomètres à l'ouest du centre urbain d'Athènes, c'est l'initiation à ces Mystères en l'honneur de Déméter et de sa fille Korè. Le secret fut bien gardé, car le contenu et la signification des Mystères restent encore largement des énigmes. Les cérémonies évoquent le mythe de Déméter, privée de sa fille Korè enlevée par Hadès, roi des □nfers, et privant à son tour les hommes de toute culture. Le retour saisonnier de Korè sur terre, auprès de sa mère, correspond alors à l'éclosion de la végétation et au temps des moissons : c'est le don du blé que Déméter fait aux hommes. Les desservants de ce culte sont l'hiérophante (celui qui dévoile les objets sacrés), le dadouque, porteur de torche, et le *kéryx*, héraut. Les cérémonies se déroulent deux fois par an, au printemps et à l'automne, plus importantes en cette saison. C'est, en effet, en septembre que les candidats reçoivent l'initiation. □lle n'était pas réservée à une seule classe de la population, mais ouverte à tous, Hellènes et Barbares, hommes libres et esclaves, à condition qu'ils ne soient pas souillés et sachent prononcer, en grec, les formules rituelles. Cette tolérance explique sans doute le succès du culte. La cérémonie dure plusieurs jours et plus d'une semaine s'écoule entre la purification première et les deux nuits finales de l'initiation ; celle-ci, qui comporte deux degrés, se passe dans le *Télestérion*, vaste salle carrée hypostyle où seuls pouvaient entrer les *mystes*. Ce qu'ils voyaient, ce qu'ils entendaient devait rester secret, mais il est probable qu'on leur dévoilait des symboles exaltant la fécondité et la fertilité. Le succès de ce culte tient à la promesse de vie dans l'Au-delà qu'il offre : les initiés pensaient que la protection de Déméter les accompagnerait jusque dans la mort. Ce culte apportait donc aux hommes un espoir de survie qui enrichissait certainement, en outre, d'exigences morales.

Ainsi les hommes espèrent-ils des relations plus proches avec les dieux et qui répondent à leurs interrogations eschatologiques. Ces relations personnelles et parfois passionnelles entre les fidèles et les dieux prennent la forme de miracles, d'initiations et de révélations de

la voie du salut (par le rêve, ou l'extase) : de la sorte s'exprime la nostalgie d'une union bienheureuse avec le divin. Dionysos, divinité ancienne en Grèce, connaît un regain de faveur à l'époque hellénistique, car son culte est porteur de nouvelles espérances. Le succès de ce culte tient à ce qu'il aide à révéler à chacun l'étranger qu'il porte en lui ; les rites dionysiaques, souvent exubérants et débridés, parfois violents, invitent à découvrir cette altérité par le détour du masque ou de la transe (comme en sont saisies les Ménades, ou fidèles du dieu possédées par la *mania*, la folie). La magie, enfin, est un autre moyen de tenter d'agir, en marge des démarches officielles, sur les forces occultes à l'œuvre dans le monde (techniques d'envoûtement, comme ces tablettes dites de *défixion* portant une imprécation et déposées sur les tombes, en vertu de la croyance au pouvoir efficient des morts).

Il reste à parler de l'influence – qui reste toutefois limitée – des philosophes sur la religion. Les Cyniques mettent en doute le polythéisme traditionnel. Les Stoïciens proposent une vision rationalisante du monde (l'univers est dominé et organisé par un principe matériel et intelligent, toujours actif, le *Logos*) et développent la notion de Providence. Cléanthe (304-232 av. J.-C.) qui compose un *Hymne à Zeus* conçoit ainsi un dieu de la raison universelle. Mais surtout Evhémère de Messène (III^e^ siècle av. J.-C. ; fondateur de l'*évhémérisme*) présente dans son *Histoire sacrée* les dieux suprêmes du panthéon grec comme des rois qui ont vécu à une époque préhistorique et ont été honorés comme dieux après leur mort, à cause de leurs bienfaits. Cette critique de la religion anthropomorphique des Grecs – à moins qu'il ne s'agisse d'une allusion (apologie ou critique ?) au culte des souverains hellénistiques qui se développait alors – devait en tout cas fournir des arguments anti-païens aux pères de l'Église. Quant aux Épicuriens (Épicure, 341-270 av. J.-C.), sans nier l'existence des dieux, ils pensent que ceux-ci sont indifférents au monde des hommes et ils pratiquent par conséquent les rites de « manière désintéressée et plus spirituelle » (M. Jost).

L'époque hellénistique voit aussi l'apparition d'un culte nouveau : le culte du souverain. Il s'agit d'abord du culte du souverain défunt qui est immortalisé et divinisé ; puis un culte est rendu au souverain et à son épouse de leur vivant. Le culte royal s'inscrit dans la perspective de l'évergétisme (littéralement l'acte de « faire du bien ») : les bienfaits rendus par des hommes hors du commun, paix, prospérité, salut, leur valent des honneurs suprêmes et le droit d'être considérés comme des puissances suprêmes, car ils sont divins par leurs victoires. Dans la

pensée religieuse grecque, la puissance fonde la divinité. On est donc dans la continuité de cultes rendus aux puissances naturelles, et le passage à l'adoration de personnages humains est favorisé par le culte des héros qui sont déjà des humains immortalisés. Ce culte revêt deux aspects : le culte civique qui est décrété par les cités en l'honneur du souverain et où l'éventuel calcul politique n'interdit pas un sentiment religieux réel et le culte officiel qui est organisé par le pouvoir royal lui-même.

Il faut cependant insister sur la bonne tenue des cultes traditionnels, sur la faveur que connaissent les concours (notamment les concours théâtraux, à en juger par les thiases dionysiaques si actives à l'époque hellénistique) : à partir du III^e^ siècle, de nombreuses cités instituent des fêtes pour lesquelles elles obtiennent le « label » d'hellénisme de l'oracle de Delphes ; elles se font également reconnaître par les différents États, ce qui leur assure une gloire nouvelle dans un monde où les royaumes ont théoriquement scellé la fin de l'indépendance des cités.

Conclusion

La vie religieuse grecque peut se résumer par les notions de permanence et d'ouverture au nouveau. Intrinsèquement liée au cadre communautaire qui impose des relations codifiées avec les puissances supérieures, elle offre peu de champ à l'expression d'un sentiment personnel, mais elle admet toutes les manifestations du divin. Les Grecs ont un langage commun qui est le respect des rites, mais la piété des hommes et des femmes se vit d'abord au niveau local.

Cette religion a exercé une influence considérable dans le monde grec, favorisant l'éveil et l'essor de toutes les formes supérieures de la civilisation, notamment de l'art et de la littérature. Rome a été ensuite « conquise », Rome dont l'essentiel de la civilisation est grecque. Le paganisme finit par se confondre avec l'hellénisme à la fin de l'Antiquité. Le mot « hellène » désigne tant le païen que l'homme de culture grecque, les traditions païennes – parfois encore bien vivaces – étant inhérentes à la civilisation. La Renaissance, plus tard, retrouve les dieux grecs, leur image et leurs mythes pour forger en large part la culture et la conscience occidentales.

La religion des Romains

Jean-Pierre Martin

Le polythéisme romain n'apparaît souvent que comme un décalque du polythéisme grec, comme une simple copie exécutée par un peuple considéré comme en retard dans son développement culturel par rapport aux Grecs. Il n'en est rien. Les Romains comme les Grecs ont une origine commune indo-européenne ; les uns et les autres se sont installés dans leurs régions respectives à peu près au même moment, à partir du milieu du II^e^ millénaire avant Jésus-Christ. Ces origines communes permettent des rapprochements, provoquent des ressemblances évidentes, et qui l'ont été pour les Anciens eux-mêmes. Mais chaque polythéisme a suivi sa voie propre et les Romains offrent une religion et une mentalité religieuse très différentes de celles des Grecs. Cette religion bénéficie d'une organisation remontant à l'époque archaïque et affichant des originalités profondes. Ces dernières sont déjà apparentes avec l'absence d'ordre évident dans leur monde divin.

Les dieux

La religion romaine ne présente pas de mythologie ; l'introduction de cette dernière est le fait d'une démarche lente, progressive, souvent le fait d'intellectuels et de poètes qui ont copié les Grecs, mais qui ne reflète pas la réalité romaine la plus ancienne.

Rien n'est plus difficile que de tenter de placer les dieux romains dans un cadre logique et clair. En effet ils sont très nombreux, les fonctions d'un grand nombre sont floues, ils manquent de « personnalité » et ils connaissent une surcharge continuelle au cours des temps. Nombreux ont été ceux qui, dès l'Antiquité et alors que le christianisme triomphait, ont moqué cette multitude ; ce fut le cas d'Augustin. Comment ne pas le faire quand des textes latins nous donnent les noms des divinités qui protègent le nouveau-né dans chacune de ses actions : *Vitumnus* donne la vie, *Sentinus* donne le sentiment, *Opis* recueille l'enfant, *Vaticanus* lui ouvre la bouche, *Cunina* le protège dans son berceau, *Rumina* permet l'allaitement, *Potina* lui permet de boire,

Educa de manger… Il en est de même pour la plupart des actes de la vie, pour les travaux agricoles en particulier.

Les Romains eux-mêmes ont tenté de les classer mais sans véritable succès. En effet partager ces dieux en divinités masculines et féminines ne peut faire avancer la réflexion ; il en est de même d'un classement qui partagerait en dieux de la campagne, dieux de l'enfance, dieux des armées… ou bien en *di certi* (déterminés) et *di incerti* (indéterminés) ce qui place les grands dieux, aux multiples fonctions, dans les *incerti*. Pour d'autres (dont Plaute et Tite-Live) il y aurait trois catégories : les dieux supérieurs ou célestes, les dieux infernaux et les dieux intermédiaires ou terrestres. Tous ces classements sont artificiels et sont des constructions intellectuelles. Il en est de même de ceux qui utilisent des notions très délicates à manier telles celle de *di indigetes* et de *di novensiles* ; le sens de ces expressions n'était pas sûr pour les Romains eux-mêmes.

Le site de Rome

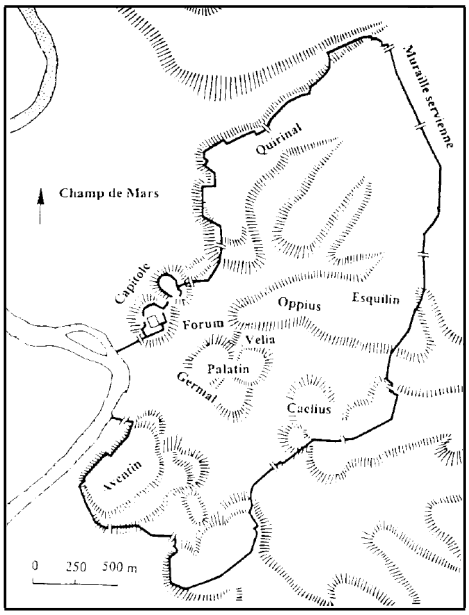

À partir de ces échecs il est possible de se poser la question de savoir si véritablement les Romains ont eu un monde des dieux organisé. La réponse est positive si l'on suit les brillantes analyses qu'a réalisées G. Dumézil il y a plusieurs décennies ; elles démontrent l'existence d'un monde des dieux organisé dès les premiers moments de la fondation de Rome, au VIII^{e} siècle av. J.-C., avec des divinités parfaitement

personnalisées dès cette époque. En dehors du fait que G. Dumézil a pu mettre en valeur le fait que l'histoire de Rome, connue depuis le jour de sa fondation le 21 avril 753 av. J.-C. (comme on le voit dans Tite-Live), il a remarqué qu'en retrouvant le plus ancien calendrier de Rome il était possible de retrouver le dieux les plus anciens et les plus importants. En effet, à cette époque, le calendrier ne sert qu'à noter les jours réservés aux dieux.

En reconstituant ce calendrier il est apparu que quelques divinités avaient plus de jours qui leur étaient réservés dans le calendrier que d'autres. Elles apparaissaient donc comme les divinités qui jouaient le rôle le plus important et qui tenaient une place prépondérante dès les premiers temps de Rome. Ainsi a pu être dégagée l'existence d'une triade formée des « dieux majeurs » du calendrier, encadrée par deux autres divinités primordiales. La triade était formée de Jupiter, de Mars et de Quirinus. Jupiter est celui qui bénéficie du plus grand nombre de jours dans l'année ; les Ides de chaque mois, jours de la pleine lune (13 ou 15), lui sont consacrés, sous des appellations qui peuvent être différentes et parfois il y est lié à d'autres divinités archaïques. Il bénéficie en outre de fêtes spécifiques dans lesquelles il tient la première place : *Terminalia* du 23 février, *Regifugium* du 24 février, *Poplifugia* du 5 juillet et d'autres encore. Cette présence continuelle au long de l'année en fait le dieu principal aux caractéristiques déjà diversifiées : dieu du ciel lumineux, souverain céleste, il est censé résider « au plus haut » (de là certains de ses sanctuaires au sommet de colline comme le Capitole) et présider aux phénomènes atmosphériques. Il est le protecteur des hommes par sa puissance et il peut les orienter dans leur action. Mars a donné son nom à un mois de l'année et plusieurs de ses fêtes se retrouvent dans ce mois : *Arma Ancila movant* (sortie des lances de Mars) du 9 mars, *Equirria Mamuralia* (consécration des chevaux) du 14 mars, *Quinquatrus* (lustration des boucliers de Mars) du 19 mars, *Tubilustrium* (consécration des trompettes) du 23 mars ; ces fêtes ouvrent la période de la guerre au printemps ; d'autres la clôturent en octobre : *October Equos* (Cheval d'octobre) du 15 octobre et *Armilustrium* (lustration des armes) du 19 de ce mois. La place importante qu'il tient à Rome dès les premiers temps est marquée aussi par l'existence du Champ de Mars où le peuple en armes peut se réunir. Mars est le dieu de la fonction guerrière et, en tant que tel, il est le gardien de ce qui nourrit l'homme en sentinelle vigilante, tout en possédant un pouvoir purificateur. Quirinus reste une divinité énigmatique malgré son importance dans le calendrier. Il est lié aux plus grandes fêtes de la terre : *Consualia* du 21 août, *Ope-*

consiva du 25 août, *Opalia* du 19 décembre (*Ops* et *Consus* sont des divinités agraires liées à Quirinus). Il nettoie, enfouit, torréfie le grain ; il protège les prémices des récoltes.

Ces trois dieux sont associés en une triade qui recouvre les trois fonctions à la base de toute société indo-européenne : Jupiter est la souveraineté à caractère magique, Mars représente la fonction guerrière et Quirinus la fécondité, la fertilité. Cette triade est encadrée par Janus et Vesta. Janus est le dieu des Calendes de chaque mois (le 1er), le mois de janvier porte son nom et son invocation commence toute prière. Les fêtes des *Agonalia* (9 janvier, 21 mai, 11 décembre) lui sont consacrées. Il est le dieu des commencements et aussi des passages, matériels ou immatériels comme le passage de la paix à la guerre. De ce fait il est aussi le dieu des portes des maisons et des villes. Vesta est la plus grande divinité féminine de cette religion archaïque ; cette déesse complexe possède une grande fête le 9 juin, les *Vestalia*. Elle possède un collège à son service, les vestales. Elle est la déesse des fins en étant protectrice du dernier mois de l'année et en fermant les séries d'invocations. Vesta est la garante de la Piété dans son foyer qui est celui de Rome ; là, dans son temple circulaire sur le forum brûle la flamme marque de la protection éternelle des dieux sur Rome. Elle est la garante de la pureté ; elle est nourricière et protège la Ville des ennemis.

Ces cinq divinités parfaitement personnalisées et constituées sont les « dieux majeurs du calendrier » et sont accompagnées d'autres divinités qui ont leur place aussi dans le plus ancien calendrier. Les *Neptunalia* du 23 juillet mettent en avant *Neptunus*, dieu de l'eau douce vivifiante. *Volcanus* est célébré le 23 août (*Volcanalia*) en tant que dieu du feu dévastateur, non domestiqué. *Saturnus*, fêté le 17 décembre (*Saturnalia*), est le dieu des semailles, celui qui enlève tout obstacle au travail des champs et qui a appris aux hommes la manière de se nourrir par le travail agricole. D'autres divinités ont leur place dans ce calendrier : *Carmenta*, *Pales*, *Flora*, *Volturnus*…

Ce premier tableau des dieux romains est bien loin de recouvrir ce qu'est cette religion à la fin de la République ou sous l'Empire. En effet une de ses caractéristiques essentielles est son évolution continuelle par l'acceptation d'apports nouveaux et, en particulier, de divinités nouvelles qui viennent s'agréger aux précédentes et sont considérées, à partir de ce moment, comme véritablement romaines. En effet un Romain peut, par le rite de l'*evocatio*, l'appel, faire venir une divinité étrangère à Rome et l'y installer après lui avoir promis un temple, un

prêtre, un culte régulier. Mais la manière la plus courante est l'*interpretatio*, l'interprétation, reposant sur l'idée que les dieux des autres peuples existent réellement et que, par leurs fonctions, ils se rapprochent des dieux romains. Un dieu étranger peut ressembler à un dieu romain tout en ayant certaines caractéristiques différentes ; le rapprochement avec un dieu romain lui donne des caractères nouveaux et le dieu romain peut enrichir sa personnalité. La religion romaine est, de ce fait, une religion en évolution continuelle et en gains perpétuels ; c'est une religion ouverte et qui n'a d'intolérance qu'à l'égard de ceux qui ne la reconnaissent pas. Ces apports se sont réalisés sous diverses influences ; les plus importantes ont été celles des voisins immédiats de Rome : les peuples italiques, les Étrusques du nord et les Grecs du sud de l'Italie et, souvent, les Grecs à travers le filtre étrusque.

De cette façon s'est modelé le visage classique de la religion romaine et de ses dieux. L'ensemble est dominé par la nouvelle triade officielle composée de Jupiter, de Junon et de Minerve. □lle représente l'unité de la cité autour de son culte. Jupiter présente tous les caractères du Jupiter archaïque, mais il a subi l'*interpretatio* par le dieu étrusque Tinia. Sa toute-puissance en a été renforcée ; il est le Meilleur (*Optimus*), le Plus Grand (*Maximus*). Il joue un rôle central dans la cité : devant le temple de la triade, établi en 509 av. J.-C. sur le Capitole, ont lieu toutes les grandes cérémonies civiques. Il est aussi le garant de la bonne foi et des serments. Junon est une divinité qui possédait de nombreux lieux de culte dans le Latium et en Ombrie ; elle est à Rome une déesse de la fécondité, de la croissance et de la nature féminine ; les Nones de chaque mois (premier quartier de lune) lui sont consacrés ainsi que le 7 juillet et le 1er mars. Minerve est une divinité plus effacée venue du milieu italique ; elle est protectrice des artisans et a été rapidement rapprochée de l'Athéna grecque avec ses attributions guerrières. Cette triade reste, tout au long de l'histoire de Rome, le symbole de sa puissance et de sa durée.

Dans la lutte qui a opposé le patriciat et la plèbe cette dernière a obtenu la création, artificielle, d'une autre triade formée en premier lieu de Cérès, divinité italique représentant la puissance créatrice de la terre (*Cerialia* du 19 avril) et déesse en liaison avec le monde souterrain, celui des morts. Les deux autres membres de cette triade étaient Liber (*Liberalia* le 17 mars), dieu de la germination d'origine italique et attaché à la fécondité des champs avec sa parèdre Libera, dernier élément de la triade. Cette dernière n'eut qu'une existence limitée dans la portée. Liber subsista ainsi que Cérès, mais indépendamment

l'un de l'autre. Cérès subit bientôt l'influence de la Déméter grecque avec s□n caractère de divinité à mystères.

De n□uveaux dieux furent □fficiellement accueillis à R□me ; ce fut le cas de divinités venues du milieu italique telle F□rtuna, grande déesse de la cité de Préneste, mère et féc□ndante, liée étr□itement à la nature féminine ; elle prit sa f□ncti□n de pers□nnalisati□n du Destin s□us l'influence de la Tychè grecque. Diane était h□n□rée à Aricie, dans les m□nts Albains pr□ches de R□me. Elle a été installée, à R□me, sur la c□lline de l'Aventin, dès le V^e^ siècle av. J.-C. ; elle est la divinité des f□rêts inaccessibles, la déesse far□uche qui, bien que vierge, assure la successi□n des générati□ns ; s□us l'influence de l'Artémis grecque elle fut aussi déesse de la lumière, de la beauté et de la chasse.

Des divinités grecques furent aussi accueillies, venant directement de Grande Grèce □u après être passées par l'Etrurie. Ce fut le cas des Di□scures, Cast□r et P□llux, « év□qués » en 496 av. J.-C., qui eurent leur temple sur le f□rum en tant que pr□tecteurs de la jeunesse militaire r□maine c□mbattant à cheval ; ils devinrent rapidement des dieux sec□urables. Hercule, ce hér□s grec s□us le n□m d'Héraclès, entra à R□me très tôt et p□sséda un autel près du Tibre, puis plusieurs sanctuaires. Il est un dieu purificateur, pr□tecteur de la santé, celui qui chasse les esprits mauvais et est ass□cié à la Vict□ire qui pr□cure l'ab□ndance. Mercure est issu du Turms étrusque, lui-même descendant de l'Hermès grec ; il est le dieu du c□mmerce et des marchands et ne prend que tardivement le caractère d'un dieu psych□p□mpe, chargé de c□nduire les âmes des m□rts aux Enfers.

Ap□ll□n est le dieu le plus représentatif de l'hellénisme à R□me. Il a gardé s□n n□m grec et a pénétré sans aucun « déguisement ». Il p□ssède un sanctuaire dès le VI^e^ siècle av. J.-C. puis un temple dédicacé en 431 en tant que dieu guérisseur et médecin. Il devient aussi le dieu pr□tecteur des pr□phéties et devin ; des jeux lui s□nt c□nsacrés à partir de 212 (*Lusi apollinares* du 13 juillet) ; il a aussi les caractères d'un dieu purificateur attaché au laurier du tri□mphe et à la Vict□ire. Vénus c□mplète ce tableau ; c'est la divinité p□urvue d'une f□ncti□n « magique », d'une puissance ens□rcelante ; elle est le symb□le du « charme » féminin. S□us diverses influences elle est rapidement devenue la déesse de la f□ncti□n pr□pitiat□ire qui vise à capter la bienveillance des dieux. Elle est la déesse de l'am□ur et des mariages avec sa fête des *Veneralia* le 1^er^ avril. En □utre elle est la divinité à l'□rigine de la famille d'Énée et est attachée, de ce fait, aux □rigines de R□me.

Ce tableau succinct montre à l'évidence un monde des dieux complexes, formé de personnalités affirmées mais évolutives, un monde des dieux qui n'est jamais fixé définitivement. Mais cette évolution montre aussi l'acceptation, par les Romains eux-mêmes, d'une certaine hellénisation progressive de leur religion ; ce qui se traduit par l'élaboration de l'organisation des *Di consentes*, couples reproduisant ceux de la religion grecque : Jupiter-Junon, Neptune-Minerve, Mars-Vénus, Apollon-Diane ; Vulcain-Vesta, Mercure-Cérès (en 212 av. J.-C.). Dans cet ensemble les influences du Poséidon grec ont été très fortes sur le Neptune romain originel qui, de dieu de l'eau douce courante, est aussi devenu le dieu de la mer. Il en est de même de Vulcain qui a, outre ses propres attributions, prit celles de l'Héphaïstos grec.

Il faut faire une place à part à un phénomène très romain, celui de la divinisation de « vertus » ou d'abstractions. L'utilisation de noms communs pour en faire des divinités était connu en dehors de Rome, mais les Romains ont systématisé le procédé. Ils ont ainsi créé de nouvelles divinités protectrices. Si le cas de *Fides*, la Bonne Foi, est plus ambigu, car, fêtée le 1er avril, elle paraît avoir été très tôt une divinité à part entière présidant au respect des traités, image de la confiance réciproque, les autres exemples sont très significatifs. C'est ainsi que furent divinisés, dès l'époque républicaine, *Spes*, l'Espérance, *Ops*, l'Abondance, *Mens*, l'Intelligence, puis *Honos et Virtus*, des « vertus » militaires, et *Concordia* qui entretient l'unité de la cité, *Libertas*, *Pax*, *Victoria*… Ces divinités ont leur sanctuaire, leurs prêtres, leurs cérémonies régulières. Elles font partie du panthéon romain. Leur nombre fut multiplié sous l'Empire.

La religion romaine, dans sa conception des dieux, présente donc des caractères très originaux par rapport aux autres peuples de la Méditerranée dans l'Antiquité, et ce malgré les chercheurs du début du XXe siècle qui ont parlé d'un « primitivisme » romain dans le domaine religieux marqué par une quantité de forces divines indistinctes et sans aucune personnalité. Même si l'influence grecque a été forte, les Romains, à leur installation sur le site de Rome, possédaient déjà un monde des dieux marqué par des divinités bien affirmées. Mais l'originalité tient à l'acceptation de l'évolution de ces personnalités divines et de la reconnaissance officielle de nouveaux dieux désormais totalement intégrés. Ce mouvement d'intégration ne connaît pas de ralentissement à la fin de la République et sous l'Empire. Plusieurs exemples peuvent en être donnés ; dès le début du IIe siècle av. J.-C. la Grande Déesse Mère de Pessinonte, en Phrygie, appelée aussi Cybèle, fut ac-

cueillie officiellement et installée dans un temple sur la colline du Palatin ; desservi d'abord par des Orientaux, son culte fut ouvert aux citoyens romains à partir du règne de l'empereur Claude et ses prêtres, les galles, furent placés sous le contrôle du grand pontife comme les membres d'autres sacerdoces. Au début du III^e^ siècle ap. J.-C., l'empereur Caracalla installa le dieu d'origine égyptienne Sérapis dans un sanctuaire construit au cœur de Rome. Il en fut de même avec la divinité *Sol*, le Soleil, devenu dieu suprême des Romains par la grâce de l'empereur Aurélien (270-275 ap. J.-C.).

Les principales fêtes religieuses du calendrier romain

Janvier	Février	Mars
1^er^ : Janus.	1^er^ : Junon Sospita.	1^er^ : Matronalia.
3 : Vœux.	13-21 : Parentalia.	9 : Arma Ancilla movent (Mars).
9 : Agonalia (Janus).	15 : Lupercalia.	14 : Equirria- Mamuralia (Mars).
11 : Carmentalia.	17 : Quirinalia (Quirinus).	17: Liberalia (Liber).
15 : Carmentalia.	21 : Feralia.	19: Quinquatrus (Mars).
21-23 : Jeux Palatins.	22 : Caristia.	23: Tubilustrium (Mars).
	23 : Terminalia (Jupiter).	
	24 : Regifugium (Jupiter).	
	27: Equirria (Mars).	

Avril	Mai	Juin
1^er^ : Veneralia (Vénus).	9 : Lemuria.	9 : Vestalia (Vesta).
4-10 : Jeux de la Grande Mère (Cybèle)	11 : Lemuria.	11 : Matralia.
5 : Fortuna Publica.	13 : Lemuria.	24 : Fors Fortuna
10 : Fortuna Primigenia.	21 : Agonalia (Janus).	
12-19 : Jeux de Cérès.	23 : Tubilustrium (Mars).	
15 : Fordicidia.		
19 : Ceriala (Cérès).		
21 : Parilia.		
23 : Vinalia.		
25 : Robigalia.		
28 : Flora.		

Juillet	Août	Septembre
1er : Felicitas.	17 : Portunalia.	4-19 : Jeux Romains ou Grands Jeux (Jupiter, Junon, Minerve).
5 : Poplifugia (Jupiter).	19 : Vinalia.	13 : Epulum Iovis (Jupiter).
6-13 : Jeux d'Apollon.	21 : Consualia (Quirinus)	26 : Venus Genetrix.
23 : Neptunalia (Neptunus).	23 : Volcanalia (Volcanus).	
25 : Furrinalia.	25 : Opiconsiva (Quirinus).	
	27 : Volturnalia.	

Octobre	Novembre	Décembre
5 : ouverture du Mundus.	4-17 : Jeux Plébéiens (Jupiter).	11 : Agonalia (Janus).
5-12 : Jeux augustéens.	8 : ouverture du Mundus	15 : Consualia.
15 : October Equos (Mars).	13 : Epulum Iovis (Jupiter).	17 : Saturnalia (Saturne).
19 : Armilustrium (Mars).		19 : Opalia (Quirinus).
		23 : Larentalia.

Les écritures sacrées

La religion romaine ne possède pas, à proprement parler, d'écritures saintes ou sacrées qui seraient les fondements de cette religion et auxquels chacun pourrait se reporter en toute occasion. Mais cette religion est présente dans de très nombreuses œuvres en relation étroite avec son importance dans la vie quotidienne des Romains. Il faut cependant mettre à part les textes qui présentent, sous des noms latins, un tableau mythologique qui est totalement grec parce qu'issu d'une intellectualisation hellénisée de la réalité religieuse. C'est le cas, dans une certaine mesure, de l'*Énéide* de Virgile, et de façon bien plus éclatante des *Métamorphoses* d'Ovide où ce dernier présente les métamorphoses de personnages mythologiques purement grecs, même si les premiers temps de Rome sont évoqués.

Dans le livre II du traité *Des lois* Cicéron présente un tableau succinct des lois relatives au droit religieux, celui qui encadre la vie de la cité :

> Que personne n'ait de dieux à titre séparé, ni de nouveaux ni d'étrangers, à moins qu'officiellement admis ; qu'à titre privé, ils rendent un culte à ceux qu'ils ont régulièrement reçus de leurs pères... Que l'on conserve les rites de la famille et des ancêtres. Que l'on rende un culte aux êtres divins, à ceux que l'on a toujours tenus comme dieux du ciel... Que l'impie n'ait pas l'audace d'apaiser par des dons la colère des dieux... Que les vœux soient scrupuleusement ac-

> quittés... Que les droits des dieux Manes soient saints... (8-9).

Plusieurs autres passages, extraits d'ouvrages de Cicéron, sont représentatifs de la mentalité définie ci-dessus : croyance dans l'existence des dieux :

> Qui est assez dépourvu de raison, après avoir regardé le ciel, pour ne pas sentir qu'il existe des dieux... pour ne pas comprendre que leur puissance a causé la naissance, l'accroissement et la conservation d'un empire tel que le nôtre ? (*De la réponse des haruspices*, IX, 19).

Cicéron donne souvent des avis qui reflètent parfaitement la conscience religieuse générale :

> Moi, je considère d'abord nos ancêtres comme les inspirateurs et les maîtres dans l'exercice du culte... eux qui ont jugé que les rites établis et les cérémonies solennelles relèvent du pontificat et la garantie des entreprises favorables de l'augurat, que les anciennes prophéties fatidiques sont contenues dans les livres des devins d'Apollon et l'expiation des prodiges dans la doctrine des Étrusques. (*De la réponse des haruspices*, VIII, 18).

Il présente avec précision l'importance que chaque Romain attache aux dieux domestiques :

> Qu'y a-t-il de plus saint, de mieux protégé par toute religion que la maison de chaque citoyen ? C'est là que se trouvent ses autels, ses foyers et ses dieux Pénates ; c'est là qu'ont lieu ses sacrifices, ses pratiques et ses cérémonies ; c'est un asile si sacré pour tous qu'on n'a le droit d'en arracher personne. (*Sur sa maison*, 108).

D'autres auteurs présentent les dieux principaux protecteurs de Rome, mais dans des œuvres qui ne sont pas des études savantes et dans lesquelles l'auteur est très présent. C'est le cas de la présentation de Vesta par Ovide :

> On dit que Rome avait célébré quarante fois les Parilia quand la déesse gardienne du feu fut reçue dans son temple : ce fut l'œuvre du roi pacifique, le cœur le plus religieux qu'ait jamais porté la terre sabine. Ce temple que vous voyez aujourd'hui couvert de bronze, vous l'auriez vu alors couvert de chaume, et ses parois étaient faites d'osier flexible. Cet espace étroit qui porte aujourd'hui l'atrium de Vesta était alors le grand palais de Numa, le roi chevelu.

> Cependant la forme du temple, qui s'est conservée, était déjà la même, dit-on, et cette forme s'explique d'une manière plausible. Vesta n'est autre que la terre ; dans l'une et l'autre vit un feu perpétuel ; la terre et le foyer désignent les lieux où réside la déesse. La terre est semblable à une balle qui ne repose sur aucun soutien ; cette masse si lourde est suspendue dans l'air qui s'étend au-dessous d'elle ; le mouvement de rotation lui-même maintient son globe en équilibre, et il n'y a pas d'angle pour en comprimer telle ou telle partie ; comme la terre est placée au milieu du monde et qu'elle n'en touche pas un côté plus qu'un autre, si elle n'était pas ronde, elle serait plus proche d'une partie que d'une autre, et le monde n'aurait plus la terre pour masse centrale... La forme du temple est la même : aucun angle n'y fait saillie ; une coupole le protège des averses. Pourquoi, demandez-vous, la déesse a-t-elle des vierges pour prêtresses ? Sur ce point encore je découvrirai les raisons véritables. On dit qu'Ops eut de Saturne Junon et Cérès ; sa troisième fille fut Vesta. Les deux premières se marièrent ; toutes deux, dit-on, eurent des enfants ; seule la troisième refusa toujours de se soumettre à un époux. Comment s'étonner qu'une vierge, heureuse d'avoir des vierges pour prêtresses, n'accepte pour son culte que le concours de chastes mains ? D'ailleurs on doit comprendre que Vesta n'est autre que la flamme vivante, et jamais on ne voit la flamme donner naissance à un corps. C'est donc à bon droit qu'elle est vierge, elle qui ne donne ni ne reçoit aucune semence, et qu'elle aime avoir des compagnes de virginité. (*Fastes*, VI, 257-294).

Une telle présentation, mêlant réminiscences romaines et grecques, ne reflète certainement pas une théologie vraie de la Vesta romaine. Il en est ainsi dans beaucoup d'autres portraits divins donnés par la littérature.

Cette littérature fournit aussi quelques textes de prières, certaines probablement exactes, d'autres interprétées. Ainsi Tite-Live nous donne-t-il la prière de *devotio* :

> Janus, Jupiter, Mars Père, Quirinus, Bellone, Lares, divinités Novensiles, dieux Indigètes, divinités maîtresses de nous et de nos ennemis, et vous, dieux Manes, je vous prie, vous supplie respectueusement, vous demande en grâce et propose à votre agrément qu'au peuple romain des Quirites vous accordiez heureusement force et victoire, et que les ennemis du peuple romain des Quirites, vous les frappiez

> de terreur, d'effroi et de mort. Comme je le déclare par ces mots, pour l'État, l'armée, les légions, les auxiliaires du peuple romain des Quirites, je voue les légions et les auxiliaires de l'ennemi, avec moi, aux dieux Manes et à Tellus. (*Histoire romaine*, VIII, 9).

Caton, au deuxième siècle avant J.-C., retranscrit une formule de prière accompagnant un rituel campagnard :

> Mars Père, je te prie et je te demande d'être bienveillant, propice envers moi, notre maison et nos gens. Aux fins de quoi j'ai ordonné de promener des suovétauriles autour de mes champs, terre et domaine ; afin que tu arrêtes, repousses, et chasses les maladies visibles et invisibles, la disette et la désolation, les calamités et les intempéries ; et afin que tu permettes aux produits, blés, vignes, jeunes pousses, de grandir et d'arriver à bonne issue ; que tu gardes saufs bergers et troupeaux et donnes heureuse sauvegarde et santé à moi, à notre maison et à nos gens. À ces fins, pour purifier mes champs, terre et domaine, et pour faire la purification, comme je l'ai dit, sois honoré par le sacrifice de ce porcelet, de cet agneau et de ce veau. (*De la campagne*, 141).

Catulle composa un poème en l'honneur de Diane qui « décèle une sensibilité religieuse à la romaine » même si cette prière est fortement marquée par l'hellénisme :

> Diane étend sa protection sur les pures jeunes filles et les purs adolescents que nous sommes : célébrons Diane, purs adolescents et pures jeunes filles ! O fille de Latone, ô toi dont la grandeur ne le cède qu'à la grandeur suprême de ton père Jupiter, toi que ta mère mit au monde au pied d'un olivier de Délos, afin d'établir ta souveraineté sur les montagnes, sur les verdoyantes futaies, sur la secrète pénombre des maquis, sur le fracas des torrents. C'est à toi que les femmes en mal d'enfant donnent le nom de Junon Lucina, et c'est à toi, puissante Trivia, qu'une lumière bâtarde a valu le nom de Lune. C'est toi déesse qui, jalonnant de tes révolutions mensuelles le cycle de l'année, emplis d'heureuses récoltes les toits champêtres du laboureur. Mais sois sanctifiée, à ta guise, par le nom qui a l'heur de te plaire, et accorde à la race de Romulus, comme tu le faisais volontiers dans l'ancien temps, la grâce de ta salutaire bienveillance. (*Chant XXIV*).

Mais parmi les textes de prière qui nous ont été conservés, un a été prononcé dans les termes que nous lui connaissons ; il s'agit du *Car-*

men saeculare, le Chant séculaire, chanté et dansé lors des jeux séculaires de 17 av. J.-C. ; il est l'œuvre d'Horace sur commande d'Auguste :

> Phébus, et toi, reine des forêts, Diane, parure lumineuse du ciel, vous, toujours adorables et toujours adorés, donnez-nous ce que demandent nos prières, à la date sacrée
> où les vers sibyllins ont prescrit que l'élite des vierges et des jeunes garçons purs diraient un chant pour les dieux à qui ont plu les sept collines.
> Soleil nourricier, qui de ton char brillant fais surgir chaque jour et le caches et, toujours différent et toujours identique, renais, puisses-tu ne rien visiter de plus grand que la ville de Rome !
> Déesse, fais-nous éclore doucement le fruit mûr de la femme, protège les mères, Ilithyie, ou bien Lucine, si tu préfères ce nom, ou Genitalis,
> déesse, fais-nous grandir une descendance, favorise les décrets des Pères relatifs aux unions conjugales et la loi sur le mariage, source féconde d'une génération nouvelle,
> afin qu'un retour assuré, après un cercle de cent dix ans, ramène hymnes et jeux réunissant la foule pendant trois jours radieux et autant d'agréables nuits.
> Et vous, Parques, véridiques en vos prédictions, selon l'arrêt une fois prononcé, et puisse le confirmer le terme solide des événements ! Faites qu'aux destins révolus s'ajoutent des destins favorables.
> Que la Terre, féconde en moissons et en troupeaux, fasse à Cérès l'offrande d'une couronne d'épis ; que ses fruits soient nourris et par les eaux salutaires et par les brises de Jupiter !
> Enferme tes traits, sois doux et pacifique, Apollon, écoute la prière des jeunes garçons ; reine des astres, déesse du croissant, Lune, écoute les jeunes filles.
> Si vraiment Rome est votre ouvrage, si au rivage étrusque ont pu aborder les bataillons troyens, ceux du moins qui, dociles à l'ordre de transporter leurs Lares et leur ville dans une traversée heureuse,
> avaient vu, à travers Troie embrasée sans danger pour eux, le pieux Énée, survivant à sa patrie, leur ouvrir un libre chemin pour leur assurer mieux que ce qu'ils avaient laissé,
> ô dieux, donnez des mœurs vertueuses à la jeunesse docile ;
> ô dieux, accordez le repos à la vieillesse apaisée, et à la race de Romulus richesse, postérité, gloire de toute sorte.

> Et ce qu'implore de vous, en vous sacrifiant des bœufs blancs, l'illustre descendant d'Anchise et de Vénus, qu'il l'obtienne, lui qui est vainqueur sur le champ de bataille et clément pour l'ennemi vaincu.
> Déjà le Mède craint son bras, puissant sur terre et sur mer, et les haches albaines ; déjà les Scythes et les Indiens, si orgueilleux naguère, viennent le consulter comme un oracle ;
> déjà la Bonne Foi, la Paix, l'Honneur, la Pudeur antique et la Vertu délaissée osent revenir, et l'heureuse Abondance reparaît avec sa corne pleine.
> Si le dieu prophète, paré de son arc brillant, fêté des neuf Camènes, et dont l'art salutaire soulage les membres des corps affaiblis,
> si Phébus porte un regard favorable sur les hauteurs du Palatin, il prolonge le bonheur de l'État romain et du Latium pour un nouveau lustre et pour une durée toujours plus prospère ;
> et Diane, qui règne sur l'Aventin et sur l'Algide, est attentive aux prières des quindécemvirs et prête une oreille favorable aux vœux des enfants,
> telle est la volonté de Jupiter et de tous les autres dieux. J'en emporte avec moi l'espoir heureux, la certitude, moi, chœur instruit à chanter les louanges de Phébus et de Diane.

Les calendriers offrent la liste des fêtes religieuses. Ils sont particulièrement intéressants pour nous en marquant les évolutions survenues depuis le calendrier d'Antium (fin de la République) jusqu'à celui de Filocalus (de 354) en passant par celui de Préneste (époque d'Auguste) pour ne citer que les principaux. C'est ainsi que ce dernier, pour le mois d'avril, donne la liste suivante : 4 avril : jeux de la Grande Mère idéenne (Cybèle). 5 avril : jeux pour Fortuna Publica. 10 avril : sacrifice à Fortuna Primigenia. 15 avril : Fordicidia. 19 avril : Cerealia. 21 avril : Parilia. 23 avril : Vinalia. 25 avril : Robigalia. 28 avril : jeux pour Flora.

Quelques textes législatifs apportent des éléments de compréhension intime. Il en est ainsi du senatusconsulte des Bacchanales (186 av. J.-C.) conservé par une inscription trouvée en Calabre :

> Que personne parmi les alliés ne célèbre une fête de Bacchus. S'il y en a qui prétendent qu'il leur est indispensable de célébrer une fête de Bacchus, qu'ils se présentent au préteur urbain, à Rome, et que, après leur audition, notre sénat en décide, à condition qu'il y ait au moins cent sénateurs présents à la délibération. Que nul ne se présente

> comme bacchant, ni citoyen romain, ni citoyen de droit latin, ni habitant de cité alliée, à moins de s'être présenté au préteur urbain et que celui-ci, sur avis du sénat, à condition qu'il y ait eu au moins cent sénateurs présents à la délibération, ne lui en ait donné l'autorisation. Décision adoptée... Que dorénavant l'on ne fasse en commun ni serment, ni vœu, ni libation, ni promesse et que personne ne contracte un engagement réciproque. Que personne n'accomplisse les actes du culte en secret, ni en public ni en privé, et que personne n'accomplisse les actes du culte en dehors de Rome, à moins de s'être présenté au préteur urbain et que celui-ci ne l'y ait autorisé sur avis du sénat, à condition qu'il y ait au moins cent sénateurs présents à la délibération. Décision adoptée... Si quelqu'un agit contrairement aux prescriptions ci-dessus, le sénat a décidé que cela constituait un crime entraînant la peine de mort...

D'autres inscriptions nous ont donné des comptes rendus de cérémonies. C'est le cas des *Actes des Frères Arvales* qui ont noté toutes les cérémonies auxquelles, depuis Auguste et jusqu'au III^e^ siècle, ils ont participé. En voici un exemple caractéristique :

> L. Calpurnius Piso, fils de Lucius, *magister*, au nom du collège des Frères Arvales, a immolé au Capitole, à la suite d'un senatusconsulte pour des supplications prescrites pour le salut de Néron Claude César Auguste Germanique, à Jupiter un bœuf, à Junon une vache, à Minerve une vache, au Salut Public une vache, à la Providence une vache, à son Génie un taureau, au Divin Auguste un bœuf. Étaient présents dans le collège C. Vipstanius Apronianus consul, P. Memmius Regulus, L. Salvius Otho Titianus Sulpicius Camerinus. (59 ap. J.-C.).

Une petite partie des procès-verbaux des Jeux séculaires de 17 av. J.-C. ont été conservés et donnent un tableau des cérémonies qui se sont déroulées alors.

> Aux calendes de juin, sur le Capitole, l'empereur César Auguste a sacrifié un taureau à Jupiter Optimus Maximus tout entier brûlé pour lui, et, au même endroit, Marcus Agrippa en a sacrifié un second. Ils ont prononcé la prière suivante : Jupiter Optimus Maximus, comme il est prescrit pour toi dans ces livres, et, pour cette raison, que le sort du peuple romain, des Quirites, puisse être amélioré, que te soit consacré ce beau bœuf. Je te le demande et je t'en prie...

> Alors les jeux Latins furent célébrés dans un théâtre de bois érigé sur le Champ de Mars, près du Tibre. Et, de la même manière, des femmes qui étaient mères de famille firent des *sellisternia*, et les jeux qui avaient commencé à la nuit ne furent pas interrompus...
> Alors, de nuit, près du Tibre, l'empereur César Auguste fit aux déesses Ilithyies le sacrifice de neuf gâteaux, de neuf *popana*, de neuf *phthoes* ; il prononça la prière suivante : "Ilithyie, comme il est prescrit pour toi dans ces livres, et, pour cette raison, que le sort du peuple romain, des Quirites, puisse être amélioré, que te soient consacrés neuf *popana*, neuf gâteaux, neuf *phthoes*..."
> Trois jours avant les nones de juin, sur le Palatin, l'empereur César Auguste et Marcus Agrippa firent un sacrifice à Apollon et à Diane avec neuf gâteaux, neuf *popana*, neuf *phthoes* et ils prononcèrent la prière qui suit : "Apollon, comme il est prescrit pour toi dans ces livres, et, pour cette raison, que le sort du peuple romain, des Quirites, puisse être amélioré, que te soient consacrés neuf *popana*, neuf gâteaux, neuf *phthoes*. Je te le demande et je t'en prie... Apollon, puisque je t'ai prié d'une bonne prière en te donnant des *popana*, à cause de cela sois honoré par ces gâteaux qui te sont consacrés. Sois favorable et propice."
> Les mêmes paroles furent prononcées pour les *phthoes*.
> Il s'adressa à Diane dans les mêmes termes.
> Quand le sacrifice fut accompli, les vingt-sept jeunes garçons qui avaient été appelés parce que leurs pères et leurs mères étaient encore vivants, et le même nombre de jeunes filles interprétèrent le chant. Et ils le firent de la même façon sur le Capitole. L'hymne avait été composée par Quintus Horatius Flaccus...

Ces quelques exemples soulignent bien l'absence de tout texte sacré et que notre connaissance des cérémonies, des rites, du culte, ne peut provenir que de ces quelques inscriptions ou de ces ouvrages qui n'étaient pas toujours destinés à rendre compte d'aspects religieux.

Le culte

Les relations avec les dieux

Les Romains se disaient eux-mêmes les hommes les plus pieux de leur temps, c'est-à-dire les plus proches de leurs dieux. Ils entretiennent avec eux des rapports étroits qui reposent sur des convictions

profondes que possède chaque Romain. Ces rapports sont largement exprimés par un vocabulaire précis dont le contenu religieux est fort. *Fides* est la confiance que les hommes mettent dans les dieux, que les hommes inspirent aux dieux et que les dieux inspirent aux hommes, la loyauté. *Credo* exprime la croyance dans la réalité d'un fait, ici celui de l'existence des dieux. Cette loyauté des hommes et cette confiance s'expriment dans la régularité du cérémonial car les actes du culte prennent la forme d'un échange qui se présente comme un contrat *do ut des*, « je te donne pour que tu me donnes » ; il y a là un engagement qui ouvre sur un automatisme qui n'a rien de magique, mais qui est plutôt du domaine du juridique. Les hommes et les dieux ont conclu des pactes contraignants auxquels ni les uns ni les autres ne peuvent se soustraire.

De ce fait il y a dans le culte des dieux romains une nécessité de la rigueur des gestes, des paroles, des formules de prière ; tout cela est conservé soigneusement et devient rituel. Plusieurs mots du vocabulaire religieux latin recouvrent cette idée d'un ritualisme qui est à la base des rapports des hommes et du monde divin ; il en est ainsi de *sacer*, sacré, c'est-à-dire qui est consacré aux dieux, qui fait partie du domaine des dieux ou qui leur est promis ; ce qui est *sacer* ne peut plus être aux mains des hommes. *Sollemnis*, solennel, qualifie en réalité tout ce qui sert au culte, ce qui est rituellement utilisé (objets, actes cultuels) ; le mot qualifie aussi la croyance générale des Romains et prend le sens de « bien conforme aux rites », de « religieusement parfait », puis évolue vers le sens de « qui s'accomplit à grand déploiement de rites ».

Cette primauté du ritualisme s'exprime dans d'autres mots essentiels. La *Pietas* (que nous traduisons par « piété ») est le mot qui qualifie la situation favorable qu'occupe un être par rapport au sacré ; c'est le respect des dieux par celui qui est en état de plaire aux dieux ; le mot exprime la position de celui qui a une relation définie religieusement avec les dieux. Aux débuts de Rome, seuls les patriciens possédaient cette *pietas* et donc étaient en relation avec les dieux ; en accédant à la plupart des sacerdoces les plébéiens en furent aussi possesseurs. Pour montrer sa *pietas* il faut accomplir consciencieusement les rites exigés qui permettent d'engager le processus d'échange entre les dieux et les hommes. La « piété » est donc, pour un Romain, l'accomplissement scrupuleux des devoirs envers les dieux ; elle ne comporte aucun contenu moral. L'impie est celui qui n'accomplit pas ce que les dieux demandent, celui qui ne respecte pas le rituel. L'exécu-

tion de la *pietas* permet de faire régner la *pax deorum*, la « paix des dieux », c'est-à-dire l'assurance de ne pas rencontrer l'hostilité des dieux dans l'action entreprise ; c'est cette paix que tous les Romains cherchent à préserver car elle est pour eux l'assurance du succès ; son contraire, l'*ira deorum*, la « colère des dieux », aboutit inexorablement à l'échec, au désastre. Le mot *religio* regroupe l'ensemble du contenu des notions définies ci-dessus. Il s'agit de tous les liens qui existent entre les hommes et le divin, qui entraînent à des obligations de caractère matériel, dépourvues de tout contenu moral. La *religio* est l'ensemble des dispositions pratiques qui permettent ces liens.

La religion romaine repose sur le ritualisme qui lie les hommes aux dieux et qui oblige les dieux à prendre en compte les demandes des hommes. C'est ce qui développe dans l'esprit romain un nécessaire conservatisme, seul garant de l'exécution du rituel.

Les Romains face aux signes de l'activité divine

Les Romains possèdent un esprit positif et concret, intéressé par l'action immédiate. Or les dieux envoient sans cesse à l'homme des signes de leur présence et de leur volonté. Le monde, à condition de bien l'observer, est le théâtre d'interventions continuelles des dieux par l'intermédiaire des présages et des prodiges qu'il faut bien repérer.

Les présages sont les signes divins qui peuvent confirmer les hommes dans leurs entreprises proches ou qui peuvent les en détourner. Ils permettent d'assurer l'action prochaine. La catégorie la plus importante est celle des *auspicia*, les signes envoyés par les dieux par l'intermédiaire du vol des oiseaux ; le sens s'en est étendu à des signes diversifiés tels les phénomènes célestes, l'appétit de poulets sacrés, les songes même. Ces signes déterminent l'avenir ; ce sont les présages figuratifs déterminants. Tout Romain qui sort de chez lui est à la merci d'*auspicia* qui peuvent modifier totalement sa conduite ; ce sont les *auspicia oblativa*, qui « s'offrent d'eux-mêmes », les présages de rencontre. Devant ces signes les Romains conservent leur entière liberté d'action, c'est un des aspects originaux de la pensée religieuse romaine. S'ils savent agir, ces auspices ne sont pas contraignants ; si l'homme ne les perçoit pas, ils perdent toute influence (on connaît l'exemple d'un augure qui se faisait transporter en litière fermée pour ne pas les voir). Même après les avoir vus le Romain conserve sa liberté ; il peut refuser d'y prêter attention ou il peut les refuser (*repudiare*, *refutare*). Les auspices annoncent l'avenir, mais ne le déterminent pas. L'homme

peut toujours modifier l'avenir annoncé ; il n'y a pas chez le Romain de fatalité.

La seconde catégorie de présages est celle des *omina*, les paroles annonciatrices de l'avenir. Ce sont toujours des paroles fortuites qui peuvent être prononcées par des membres de la famille, des enfants, des passants des étrangers… Ce sont des « déclarations de vérité », mais dont le sens est quelquefois bien caché. Là encore plusieurs réactions sont possibles ; l'*omen* peut être accepté (*accipere*) et alors on lui donne sa valeur. Mais il peut aussi être détourné de son but, ou bien transformé par des paroles qui en modifient volontairement le sens. Il peut aussi être évité en le refusant. Le plus dangereux est l'entendre sans le comprendre ; à ce moment il n'est pas possible d'échapper à ce qu'il annonce.

Les prodiges sont les phénomènes imprévus et considérés comme contre-nature, incompréhensibles pour l'entendement humain. En font partie les éclipses, les météores, les pluies de pierres, de terre, de sang, les tremblements de terre, mais aussi la naissance de monstres animaux ou humains. Ce sont les phénomènes qui provoquent chez l'homme l'*horror*, la terreur sacrée qui paralyse et évoque la présence du divin. Pour un Romain les prodiges sont toujours l'expression de la colère des dieux ; la *pax deorum* est rompue et cette rupture annonce de graves périls, sinon des catastrophes pour la cité comme pour les individus. Il faut alors tout faire pour rétablir l'ancienne entente entre les dieux et les hommes en domestiquant les prodiges. Les périls ne peuvent disparaître qu'après l'exécution de cérémonies expiatoires, les *procurationes* qui effacent les signes néfastes si elles sont accomplies suivant les rites et le plus rapidement possible. La colère des dieux, dont personne ne peut préfigurer les résultats, s'apaise alors et tout rentre dans l'ordre.

La religion romaine est bien caractérisée par un ritualisme doublé de conservatisme, avec le désir, à tout moment, de conserver l'appui des dieux pour repousser les périls et assurer le succès de l'action entreprise. Sans les dieux il n'y a pas de vie organisée possible ; sans leur appui, c'est le règne du chaos. Ces caractéristiques se retrouvent à tous les niveaux de la religion et, particulièrement, dans le cadre privé.

La religion privée

Elle déroule ses cérémonies dans le cadre de la famille. Cette dévotion privée a pris, au cours des temps, des formes très diverses, mais il existe un fond commun resté très vivace et remarquablement stable

tout au long de l'histoire de Rome, avec une certaine uniformité qui ne tient pas compte des différences sociales. Toutes les familles pratiquent les mêmes cérémonies du culte privé, patriciennes ou plébéiennes, riches ou pauvres. Elles sont le reflet d'une mentalité qui est partagée par tous.

La maison

La maison est le lieu privilégié de la religion privée dont le *paterfamilias*, le père de famille, est le desservant, le prêtre. Il est chargé de l'entretien du feu qui se trouve sur l'autel familial, dans la pièce principale de la maison. C'est une obligation sacrée d'entretenir ce feu qui ne doit jamais s'éteindre (« foyer éteint, famille éteinte ») ; il est le symbole de la protection continue des dieux sur la famille. En outre ce feu doit rester « pur » ; rien de sale ne peut y être jeté ; mais, surtout, il ne peut être allumé qu'en suivant une méthode précise qui remonte aux temps préhistoriques (concentrer les rayons du soleil sur un point où sont frottés deux morceaux de bois pour faire jaillir l'étincelle) ; il ne peut être entretenu qu'avec des bois spéciaux. Un véritable culte entoure ce foyer. Tous les ans, le 1er mars, il est éteint et rallumé aussitôt en présence de tous les membres de la famille. Tous les matins le feu qui couve sous la cendre est ravivé ; il l'est plusieurs fois dans la journée, au moment où le père de famille lui fait des offrandes (fleurs, fruits…) et des libations (vin, huile…), particulièrement au moment des repas. Les calendes, les nones, les ides sont marquées par des offrandes plus importantes. À ce foyer on peut adresser des prières pour la santé, le bonheur, la prospérité de la famille : « Rends-nous toujours florissants, toujours heureux, ô foyer ; à toi qui es éternel, toujours jeune, toi qui nourris, toi qui es riche, reçois de bon cœur nos offrandes, et donne-nous en retour le bonheur et la santé qui est si douce » ; cet *Hymne Orphique* reflète parfaitement ce que représente le foyer dans une famille romaine. Ce feu vivant est la force génératrice et protectrice qui marque l'alliance d'une famille et des dieux.

À ce foyer sont jointes des divinités spécifiques. □insi les *Di Penates*, les dieux Pénates. Ce sont les divinités de l'intérieur de la maison, de la partie la plus retirée, de l'intimité familiale. Chaque jour le repas pris en commun par les membres de la famille s'interrompt pour laisser le père de famille déposer sur le foyer une écuelle (*patella*) pleine ou des parties des mets du jour ; toute cette brève cérémonie se déroule dans le silence le plus complet de tous les assistants. Ces Pénates peuvent être représentés sous l'apparence des dieux traditionnels romains. C'est assez tardivement qu'ont existé à Rome les *Penates Publici*, les

Pénates publics rattachés à la légende de la venue en Italie d'Énée qui les aurait apportés de Troie. Ces Pénates publics possèdent un temple établi sur la Vélia dès le III^e^ siècle av. J.-C. ; ils sont les protecteurs de Rome comprise comme représentant une seule famille. Mais les statuettes apportées par Énée étaient gardées dans le temple de Vesta sur le forum. Ce culte est un des plus populaires et des plus durables.

Les plus anciens Romains partageaient la terre proche en deux grandes régions : celle où les hommes se sentent les maîtres et celle où ils ne se sentent pas chez eux. Dans la première catégorie agissent les Lares. Il y a un Lar sur toute portion de terrain où l'homme ou un groupe d'hommes, ou toute une cité, travaillent de façon continue (champs, quartiers…). Les Lares sont les protecteurs du domaine familial ; il y en a un par famille, le *Lar familiaris* ; il protège toute la *familia*, c'est-à-dire le maître du domaine et sa famille directe, mais aussi les serviteurs, les employés, les esclaves qui travaillent sur le domaine. Il joue, de ce fait, un rôle social essentiel pour la cohésion de la *familia*. Le Lar peut être placé dans le foyer familial ; il peut aussi se trouver aux limites du domaine ; le père de famille le salue quand il rentre chez lui ; il le prie quand il part en voyage, quand il s'installe dans une nouvelle maison. Lui aussi reçoit un culte régulier aux jours majeurs du mois et aux grandes fêtes. À la campagne, comme à Rome même, le principal lieu de culte est le carrefour ; on évoque les Lares *Compitales* (Lares de carrefour). C'est en effet au carrefour que se réalise la synthèse des domaines qui le jouxtent ; c'est le lieu de rencontre des divers propriétaires. On y élève de petites tours avec autant de portes qu'il y a de domaines. La fête des *Compitalia* réunit tous les propriétaires dans les premiers jours de janvier ; chacun, sur un autel qui se trouve dans son domaine, fait des offrandes de gâteaux en particulier. Ces Lares ont été anthropomorphisés et représentés sous la forme de deux jeunes gens aux tuniques courtes, qui tournent sur eux-mêmes en versant à boire à l'aide d'un rhyton ; ils sont alors placés dans la chapelle familiale qui prit le nom de « laraire ». Rome elle-même fut munie de Lares protecteurs, les *Lares Praestites* représentés sous la forme de deux jeunes gens tenant une lance, habillés de peaux de chèvre, accompagnés d'un chien ; ce sont les gardiens de Rome.

Les divinités protectrices de la maison sont complétées par le *Genius* (Génie) du père de famille (car il n'existe que pour les hommes). C'est un élément très difficile à définir et sur lequel les Romains eux-mêmes ont eu des avis divergents. Pour G. Dumézil, il s'agit de « la somme physique et morale de ce qui vient de naître » et qui est personnalisée

et animée. C'est un être séparé de chaque homme, mais qui naît avec lui, le protège et disparaît avec lui. C'est un double de chaque homme, mais qui représente une parcelle de divin en lui ; c'est, en même temps, le symbole de la force vitale de chaque homme, la conscience divine que chacun a en lui. Dans chaque famille le *Genius* du père de famille est particulièrement honoré. On le célèbre au jour anniversaire de la naissance du père de famille. Le *Genius* est représenté sous la forme d'un homme en toge parfois accompagné d'un serpent, ou de la simple forme du serpent. Il est placé sur l'autel familial. Cette notion a connu une rapide extension puisque les Romains ont accordé un *Genius* à chaque dieu et qu'en ont été pourvus le peuple romain, le sénat, la ville de Rome. Le *Genius populi romani* a eu son temple sur le forum.

La vie courante

Des rites précis accompagnent les étapes les plus importantes de la vie, permettant le passage d'un état à un autre.

La naissance

Toute naissance ouvre une période d'impureté, donc de danger. Dans un premier temps, le père peut accepter ou refuser le nouveau-né, particulièrement s'il est mal conformé, signe de la colère des dieux. L'enfant refusé est exposé ou noyé. Son acceptation n'est réalisée publiquement que le 7e jour après la naissance ; ce délai est nécessaire pour savoir si l'enfant et la mère vont pouvoir vivre. Ce jour, le *dies lustricus*, réunit toute la famille autour du foyer ; l'enfant est présenté, après avoir été soulevé du sol où il a été posé, par son père aux divinités de la maison. Des offrandes sont faites ainsi qu'est donné un repas et un nom est donné à l'enfant ; il est ainsi parfaitement accepté par les dieux et agrégé au groupe familial.

Jusqu'à l'âge de 7 ans, l'enfant est entouré de forces innombrables dont certaines sont dangereuses pour lui. Si après cet âge les dangers sont moins grands, l'enfant n'en est pas moins protégé par la bande de pourpre sur son vêtement et par la bulle, d'or ou de cuir, qu'il porte autour du cou. Les garçons abandonnent la bande de pourpre et la bulle à leur prise de la toge virile (immaculée) vers l'âge de 17 ans ; les filles ne le font que le jour de leur mariage.

Le mariage

À Rome le mariage reste un acte privé qui ne nécessite pas d'intervention de l'État. Les formes de mariage les plus courantes ne possèdent aucun contenu ou aspect religieux. Elles entrent dans les cadres

du droit civil ; il s'agit du mariage par *coemptio* (par vente simulée) ou de celui par *usus* (par prescription) c'est-à-dire par simple cohabitation reconnue par les parents.

Il existe cependant une forme de mariage dont la caractère religieux est indéniable et primordial. Il s'agit du mariage par *confarreatio* ; son nom vient du gâteau d'épeautre (*farreum*) offert à cette occasion. Cette manière de se marier engage les divinités protectrices de l'État romain et le grand pontife. Il fut exigé pendant longtemps pour certains détenteurs de sacerdoces, le *rex sacrorum*, les flamines majeurs. Certaines familles patriciennes continuèrent à la pratiquer, mais il devint très rare au fil des siècles.

Cette forme est très solennelle, mais très significative sur le plan des mentalités religieuses. La jeune fille qui se marie doit abandonner les dieux de ses pères pour passer sous la protection de ceux de son mari. Il est nécessaire d'accomplir des rites précis pour faire accepter l'abandon par les uns, l'arrivée par les autres. La veille de la cérémonie la fiancée abandonne son vêtement bordé de pourpre et enferme ses cheveux dans un bonnet jaune. Le jour du mariage elle est coiffée en tresses semblables à celles des vestales ; un fer de lance recourbé maintient ses cheveux qui sont voilés d'un tissu rouge ; elle porte autour de la taille une ceinture au nœud compliqué qui assure une protection magique en la consacrant aux dieux. C'est alors que commence la véritable cérémonie religieusement marquée : devant son autel familial, la jeune fille joint ses mains à celles de son futur mari sous un voile en présence de la famille ; ils invoquent les dieux du sol et de la maison ; ils offrent un sacrifice et font le tour de l'autel par la droite ; puis ils partagent le gâteau d'épeautre dont ils offrent une partie à Jupiter qui devient le garant de leur engagement. C'est le moment le plus important avec le banquet qui l'accompagne. Les dieux de la maison acceptent le départ de la jeune épousée. Le soir, la nouvelle épouse est conduite en cortège à la maison de son mari. Arrivée devant cette maison, on lui présente le feu, symbole de la divinité domestique, et l'eau qui sert aux lustrations. Puis l'époux simule un enlèvement : il prend la jeune mariée dans ses bras car elle ne doit pas toucher le seuil ; elle n'est pas encore acceptée par les dieux de la maison. Arrivée devant le foyer la jeune femme « achète » les dieux en déposant un as sur l'autel, en en donnant un second à son mari et en en plaçant un troisième dans une bourse qu'elle va ensuite faire tinter au carrefour voisin, signe de prise de possession de son nouveau domaine. Dorénavant la jeune épousée a les mêmes dieux protecteurs que son mari.

Ce mariage est indissoluble ; seule une cérémonie particulière, la *diffareatio*, marquée par un caractère expiatoire, peut le rompre. La tonalité profondément religieuse de ce mariage est bien marquée par les interdits qui entourent la femme. Plutarque (*Vie de Romulus*, 22) nous en donne un tableau intéressant :

> Romulus édicta aussi quelques lois parmi lesquelles est sévère, à la vérité, celle qui ne permet pas à la femme de quitter son mari, mais qui permet au mari de répudier son épouse pour cause d'empoisonnement d'enfants et de soustraction de clés et pour cause d'adultère ; elle ordonne que, si quelqu'un renvoie sa femme pour un autre motif, la moitié de sa fortune appartienne à la femme et que l'autre moitié soit consacrée à Déméter, mais que celui qui répudie sa femme offre un sacrifice aux dieux infernaux.

Ce sont des tabous religieux qui sont ici énoncés. Ces défenses religieuses transgressées constituent une faute vis-à-vis des dieux ; cette faute souille la famille entière et nécessite le renvoi de la femme et une cérémonie d'expiation. En effet, l'empoisonnement consiste très certainement en la disparition d'enfants pas encore nés ; l'avortement ne peut être de la part de la femme que l'aveu d'une faute qui a souillé le sang de la famille en y faisant entrer un élément étranger, non reconnu par les dieux du foyer. Il en est de même de l'adultère affirmé qui rend toute la famille religieusement impure. La soustraction des clés peut surprendre ; en effet, dans la maison, la femme est possesseur de toutes les clés, sauf celles du cellier. C'est de ces dernières qu'il est question dans le texte de Plutarque. En effet il est interdit aux femmes de boire du vin. Ce dernier est assimilé au sang comme contenant un principe mystérieux permettant la fermentation, c'est-à-dire la vie. Boire du vin est un rite de possession ; en buvant la femme se soumet à un principe de vie étranger, donc hostile. C'est encore une souillure pour toute la famille. Cette faute est si grave que Pline l'Ancien (*Histoire Naturelle*, XIV, 14,13) cite le cas d'une femme qui, pour avoir volé les clés du cellier, a été condamnée par sa famille à mourir de faim.

Le caractère religieux de ce mariage est bien marqué dans le texte de Plutarque par le fait qu'après avoir répudié sa femme, le mari doit offrir un sacrifice aux dieux infernaux ; il y a expiation pour éviter que les morts ne viennent troubler les vivants et qu'ils soient apaisés. À la fin de la République ces interdits se sont laïcisés et sont devenus de simples causes de divorce

La mort

La mort est moins religieusement marquée dans les rites qui entourent les funérailles et l'est beaucoup plus dans le culte qui est réservé aux morts. Les funérailles ont longtemps eu lieu de nuit, pour être en accord avec les divinités souterraines et pour ne pas « choquer » les divinités célestes dont le culte a lieu de jour. Mais très vite les funérailles se sont déroulées de jour ; il s'agit, dans un premier temps, de ne pas laisser dans l'espace réservé aux vivants, le *pomoerium* de la ville de Rome, un mort. C'est pourquoi il y a toujours transfert du corps, chez les riches comme chez les pauvres, dans des nécropoles qui se trouvent au-delà de cette enceinte sacrée.

À vrai dire nous ne connaissons bien que les funérailles qui se déroulent dans les plus anciennes familles de Rome. Juste après la mort, une clameur générale et violente est poussée pour s'assurer que le mort ne réagit plus. □près l'habillage du corps, ce dernier est exposé de 3 à 7 jours dans l'atrium de la maison. Puis un cortège se constitue pour conduire le corps dans sa sépulture ; dans ce cortège se trouvent des musiciens, des danseuses, des mimes, des pleureuses (les pleurs pénètrent dans la terre et satisfont les dieux infernaux). Puis viennent les « images » des ancêtres (seules les familles patriciennes possèdent ce droit). Le cadavre se trouve sur un lit de parade. La famille et les amis suivent. □rrivé à la nécropole le corps peut être brûlé ou directement inhumé (l'inhumation l'emporta assez rapidement sur la crémation). □près le sacrifice d'une truie la famille se partage un repas. Le 9e jour après l'inhumation un dernier sacrifice clôt la période funéraire et permet d'engager le processus de la succession.

La marque religieuse est beaucoup plus forte dans la place tenue par le culte des morts. En effet les Romains ont une conception particulière du monde des morts, séparé du monde des vivants, mais qui est impur ; ce culte repose avant tout sur la crainte des morts qui continuent à vivre dans un monde souterrain indistinct ; cette vie est comme atténuée, mais réelle, avec ses besoins et ses souffrances si les besoins ne sont pas satisfaits. Seuls les vivants peuvent apporter ce qui leur manque, en particulier la joie. Ces morts portent toujours sur eux la trace des blessures, des mutilations reçues dans la vie ; ils en souffrent et ils peuvent se venger de leurs souffrances sur les vivants.

Les Romains conçoivent une interaction continuelle entre les morts et les vivants, une dépendance profonde qui exige des hommes l'exécution parfaite des rites lors des funérailles, mais plus encore dans le cours de l'année aux anniversaires de la mort et aux jours réservés aux

morts. C'est la famille qui remplit ces devoirs et c'est pourquoi il est si important d'avoir un fils qui serve de prêtre de la famille, car seul capable d'accomplir les rites et de rendre ainsi les morts bienfaisants ou, tout au moins, sans danger. Mais tous les morts sont en relation continuelle avec tous les vivants et chacun peut intervenir pour soulager un mort. C'est pourquoi beaucoup d'inscriptions funéraires portent des apostrophes au passant et le nom du mort de façon à ce que quiconque qui se trouve devant ce tombeau pense au mort, prononce son nom et, par là même, lui apporte satisfaction et réconfort. Il est tout aussi nécessaire que le tombeau soit bien entretenu et protégé contre toute intrusion ; le viol d'une tombe rend le mort malheureux ; les inscriptions funéraires contiennent souvent des mises en garde pour le respect du tombeau, en particulier en indiquant les dimensions et à qui est réservée la sépulture. Il existe une solidarité effective, permanente entre les vivants et les morts ; la vie et la mort ne sont pas des contraires, mais deux modes d'existence liés l'un à l'autre.

Ce lien est d'autant plus difficile à sauvegarder que les morts entrent dans plusieurs catégories à la hiérarchie complexe. Les morts satisfaits donc bienveillants sont les Mânes. C'est le nom que, par prudence, on donne à tous les morts et qui apparaît en tête de très nombreuses inscriptions funéraires, *Dis Manibus*, « aux Dieux Mânes ». Favorable aussi est l'expression *Di Parentes*, les ancêtres ou plutôt les dieux protégeant les ancêtres. Mais les morts insatisfaits, donc malfaisants, sont beaucoup plus nombreux. On peut distinguer les Lemures et les Larves (terme le plus courant pour désigner les morts funestes et dangereux qui visitent les hommes et peuvent les pénétrer en provoquant une *larvatio*, une folie furieuse).

Il est vrai qu'il y a beaucoup d'occasions de devenir un mort malfaisant. Ainsi les *insepulti*, ceux dont les corps n'ont pas reçu les honneurs funèbres, ceux qui n'ont pas de sépulture rituelle, ceux qui ont un corps mutilé car la mutilation empêche la sépulture rituelle, ceux dont on n'a pas retrouvé le corps ou qui ont été privés de sépulture par décision de justice. Pour ces derniers la famille peut essayer d'atténuer les méfaits en élevant un cénotaphe, un tombeau vide. Ce n'est qu'un pis-aller. Les noyés sont particulièrement dangereux, car le naufrage est la marque du courroux des dieux ; un noyé dont le corps n'a pas été rejeté par la mer est le plus redouté. Entrent aussi dans cette catégorie large ceux dont le tombeau est à l'abandon ou a été violé, en particulier par des actes magiques comme la déposition de tablettes d'imprécation (dites « tablettes de défixion »).

Sont aussi malfaisants les morts dits « prématurés » qui vont errer en souffrant jusqu'au jour qui aurait dû être celui de leur mort : les enfants décédés en bas-âge et les femmes mortes en couches. Mais c'est encore le cas des hommes morts par la violence, suppliciés (dont le caractère dangereux est accentué par les mutilations), les suicidés, les assassinés, les victimes d'accidents, ce qui est considéré comme une « mauvaise mort », les soldats tués à la guerre, les individus frappés par la foudre. Ces morts sont malfaisants d'eux-mêmes, de leur propre initiative. Ils font courir aux hommes des dangers divers ; ils peuvent assaillir les vivants et les hanter, ils peuvent provoquer des épidémies ou des épizooties, mais aussi des maladies individuelles. C'est le cas de la folie, de la possession, de l'épilepsie, de l'hystérie, de l'apoplexie. Tous ces phénomènes sont incompréhensibles pour le commun des hommes.

Les vivants doivent se protéger de tous ces morts. Ils peuvent le faire en accomplissant les rites demandés à l'intérieur de la famille, mais aussi en participant activement aux activités réclamées collectivement à certaines périodes de l'année ; ces activités engagent tout le monde. La première période est celle des *Parentalia*, du 13 au 21 février. La ville prend l'aspect du deuil, les magistrats ont abandonné les insignes de leur charge, les temples sont fermés et toute activité publique est interdite. Les huit premiers jours sont consacrés aux rites privés ; on apporte des offrandes sur la tombe (guirlandes votives, fleurs, sel, vin…) ; on prie. Le 21 février, jour des *Feralia,* prend un relief particulier avec, parfois, un sacrifice sanglant de brebis, mais aussi avec des rites publics chargés d'apaiser tous les morts qui auraient pu être oubliés. Le 22 février est le jour des *Caristia*, des parents qui sont chers ; il est marqué par un banquet familial. En réalité il est possible de considérer que tout le mois de février est consacré aux morts comme le dit Ovide (*Fastes*, II, 29-32) : « Ce mois s'appelle dons Februarius… parce qu'on apaise alors les mânes des morts, et que la vie recommence plus pure, une fois les jours passés des cérémonies funèbres ».

Une deuxième période est celle des *Lemuria*, les 9, 11 et 13 mai. Toutes les familles célèbrent cette fête à caractère funèbre. Il faut éviter que les ancêtres transformés en morts malveillants ne viennent troubler les vivants pendant toute une année, car c'est le moment où les Lémures peuvent envahir la maison. Il faut les apaiser et les éloigner. Le père de famille se lève la nuit et, pieds nus, parcourt la maison en exécutant plusieurs rites précis et de caractère magique : il se lave les mains, il claque des doigts, il jette des fèves noires derrière lui

et il prononce des paroles rituelles. Il écarte et satisfait tout à la fois les morts de cette façon. Enfin quelques autres jours sont marqués dans l'année par l'attention portée aux morts. Ainsi le 24 août, le 5 octobre et le 8 novembre où est ouvert le *mundus*, bouche du monde souterrain, sur le Palatin ; cette ouverture permet aux vivants d'entrer en contact direct avec les morts. Enfin, le 23 décembre, lors de la fête des *Larentalia*, le flamine de Quirinus porte au Vélabre une offrande funéraire.

Les Romains n'abandonnent jamais leurs morts et sont conscients que seuls des rapports étroits, rituellement exécutés par la famille ou par la cité, permettent de garantir un monde des vivants sans menace et sans danger. Cette crainte de voir les morts agir dangereusement dans le monde des hommes est partagée par tous.

Les rites généraux

Ces rites nécessitent un accomplissement rigoureux et scrupuleux pour obtenir la faveur des dieux. Ils sont de plusieurs sortes.

La prière

Elle est le premier d'entre eux car elle commence toute cérémonie religieuse ou en fait partie. Mais aucune de ces prières ne possède un caractère mystique ou un élan de l'âme. Les formules prononcées sont, le plus souvent, accompagnées de musique discrète. Cette prière prend plusieurs formes : l'invocation est le simple appel du dieu par son nom pour qu'il soit présent. Elle peut s'accompagner d'une requête qui oriente le dieu dans sa réponse. Mais elle peut prendre des formes plus élaborées comme le vœu (*votum*) qui est un échange entre une promesse d'un homme si le dieu répond à sa demande ; Tite-Live nous a laissé une de ces formules : « Je vous prie, je vous vénère, je vous demande et j'obtiens déjà votre faveur » ; dans les premiers temps de Rome, le chef de guerre pouvait se « dévouer », c'est-à-dire offrir sa propre vie en échange de la victoire (*devotio*). Les *vota* prirent une grande extension à l'époque impériale avec des vœux prononcés tous les 3 janvier pour l'empereur et sa famille en remerciement de l'année écoulée et en demande pour l'année qui vient. Certains sont prononcés plus solennellement à des périodes plus longues : vœux quinquennaux (tous les cinq ans), décennaux (*decennalia*) tous les dix ans, vicennaux (*vicennalia*) tous les vingt ans et même, pour les principats les plus étendus, *tricennalia*, au bout de trente ans. Des vœux extraordinaires pouvaient aussi être prononcés lors de l'avènement d'un empereur ou

lors d'un événement de grande importance pour Rome (ainsi, le 25 mars 101, pour le départ de Trajan en Dacie).

Les supplications entrent dans la catégorie des prières faites en ployant le genou, ce que signifie *supplicatio* ; mais il s'agit d'une cérémonie collective qui comporte, outre la prière, des rites divers. Elles sont décidées par le sénat après consultation des principaux collèges sacerdotaux. Le but est d'apaiser le courroux des dieux, obtenir la préservation d'une calamité imminente ou bien rendre des actions de grâce pour les faveurs déjà accordées par les dieux. De là les trois formes de supplications : les supplications expiatoires qui implorent le pardon des dieux ; ce sont des cérémonies sur un, deux ou trois jours qui regroupent toute la population qui se rend dans les temples ouverts à cette occasion. Les deuxièmes supplications sont propitiatoires (ou préventives) pour préserver d'une calamité, d'un malheur possibles (ainsi pour la sauvegarde de la santé de l'empereur). La troisième sorte est celle des supplications gratulatoires pour remercier les dieux à la suite d'un événement heureux (une victoire par exemple) ; c'est un rite de joie et d'allégresse de durée variable (plusieurs jours consécutifs à la fin de la République) ; tous les citoyens participent ; tous les temples de Rome sont décorés et ouverts ; sacrifices, libations peuvent être accomplis par les magistrats ; toute autre activité est interrompue et interdite dans la Ville.

Toutes ces prières, quelle que soit leur forme, doivent être prononcées de la façon la plus précise possible ; aucun mot ne doit être oublié ou changé. S'il y a erreur, tout doit être recommencé pour satisfaire les dieux à qui la prière est adressée.

Le sacrifice

Il est marqué par les mêmes préoccupations et, dans la plupart des cas, il succède à la prière. Il est le rite central de toute cérémonie de la religion traditionnelle romaine. Le mot *sacrificium* a une signification fondamentale : « rendre quelque chose *sacer* », c'est-à-dire intouchable parce que devenu propriété des dieux. En effet toute offrande, la plus humble soit-elle, entre dans le cadre du sacrifice puisque ce qui est offert aux dieux leur appartient désormais définitivement. Il peut s'agit d'offrandes de fleurs, de fruits, de parfums, de miel, de lait, de vin… ou tout autre. Ce sont les sacrifices les plus courants et qui peuvent être pratiqués par le plus humble des Romains. Les sacrifices sanglants en font partie ; ce sont les plus spectaculaires, même si les Romains en sont assez parcimonieux.

Dans un premier temps ils ont renoncé à tous les sacrifices humains ; c'est un aspect qu'ils abhorrent tout particulièrement chez les autres et qu'ils ne pratiquent plus à l'époque historique. D'ailleurs ils ont habitué leurs dieux à se satisfaire de substituts (mannequins d'osier jetés dans le Tibre ou poissons vivants jetés dans la flamme comme remplaçants des hommes). Mais, quand il doit y avoir sacrifice d'un animal, le rituel est très précis. En effet chaque dieu a sa victime de prédilection, la seule qui le satisfasse, avec ses caractères particuliers concernant l'âge, le genre, la couleur de la robe… C'est ainsi que Jupiter n'accepte que le bœuf, ou le taureau, blanc ; la couleur est toujours liée à la place des dieux ; les dieux ouraniens préféreront des robes claires, les dieux chthoniens des robes sombres ou noires.

Toute victime doit être « pure », c'est-à-dire sans aucune défectuosité physique, ni mutilation, ni déformation, ni maladie visible. La victime choisie est ornée de bandelettes et de rubans pour être conduite au lieu du sacrifice qui est, le plus souvent, l'autel placé devant le temple du dieu ; les cornes des bœufs et des taureaux sont dorées. Quand l'animal est arrivé à cet endroit on saupoudre sa tête avec un mélange de farine et de sel, la *mola salsa* ; c'est l'« immolation » proprement dite, c'est-à-dire la consécration au dieu ; dorénavant l'animal est *sacer*, il est propriété du dieu. C'est l'acte décisif.

Puis vient la mise à mort qui doit, aussi, respecter un rituel ; en effet chaque animal à son instrument de mort préféré : la hache pour le bœuf (qui, en général, est assommé auparavant), le marteau pour le veau, le couteau pour le petit bétail. Cette mise à mort n'est pas exécutée par des prêtres, mais par un personnel spécialisé formé de « victimaires » ; ce sont eux qui dépècent ensuite l'animal mort. Il faut, en effet, examiner l'intérieur de l'animal, en particulier ses *exta* (cœur, foie, poumons, vésicule biliaire et membrane du péritoine). Si des malformations sont repérées par les spécialistes, il faut procéder à un nouveau sacrifice avec un nouvel animal. Si la conformité est parfaite, les *exta* sont cuits, bouillis ou rôtis avec plusieurs autres parties de l'animal qui sont des offrandes directes au dieu. Le reste des animaux peut être partagé entre les prêtres et les assistants et la cérémonie peut se terminer par un repas commun et rituel.

Dans ces sacrifices on peut trouver plusieurs éléments complémentaires : il y a le désir de plaire aux dieux en leur donnant ce qu'ils demandent, en exécutant les termes d'un contrat. Le sacrifice permet aussi de donner aux dieux ce qui leur est dû de façon à conserver la

« paix des dieux », mais encore de leur donner une nouvelle vigueur, le sang étant le plus puissant régénérateur de vie.

La lustration

Il s'agit de l'acte qui permet de mettre un homme, un animal ou un objet en état de plaire aux dieux et en état d'agir dans le domaine religieux. Cette lustration peut être une procession autour d'un objet qu'il s'agit de « purifier », car le but est de rendre « pur » ce qui ne l'était pas. En effet seule cette pureté attirera l'attention des dieux ; il ne s'agit en aucun cas d'une pureté de caractère moral, mais seulement matériel. Cette procession est connue pour purifier le peuple lors des recensements effectués par les censeurs sur le Champ de Mars. Ces lustrations peuvent aussi se pratiquer avec de l'eau, du feu, de la fumée de soufre. Cette purification purement matérielle permet aux hommes, aux animaux comme aux objets d'être en état de plaire aux dieux, c'est-à-dire de pouvoir attirer leur bienveillance.

Les jeux

Les jeux, qui regroupent souvent plusieurs rites, sont essentiellement à l'origine des activités religieuses. Il est vrai qu'au cours de l'histoire de Rome les jeux ont pris peu à peu l'aspect d'un divertissement au caractère religieux bien peu apparent. Cependant on a toujours pris soin de respecter des règles fixées depuis longtemps (ordre des épreuves, habillement exigé, gestes nécessaires...) En réalité ces jeux sont exécutés pour entretenir une force qui menace de décliner, une force à laquelle est liée la vie des hommes. C'est le moyen d'exalter et de revigorer la puissance divine à périodes régulières ou lors d'événements particuliers. Par ces jeux les hommes donnent aussi aux dieux ce qui leur est dû, comme pour les sacrifices ; c'est une action de grâces pour leurs bienfaits passés et une demande de protection pour l'avenir. L'ensemble de la cité, en y assistant, y est associé.

Ces jeux, si nombreux au cours de l'année, ont toujours lieu en l'honneur de divinités ou en engageant des divinités : anniversaires des dieux, dédicaces de statues ou de temples, inauguration d'une période nouvelle sous l'invocation des dieux, mais aussi anniversaires des empereurs ou célébrations de leurs victoires, tout étant dû à l'action divine. Nombreux sont les jeux installés dans le calendrier à des dates précises et célébrés chaque année.

Parmi les jeux annuels les plus importants étaient les *Ludi romani* (Jeux romains ou Grands Jeux). Ils se déroulaient autour du 13 sep-

tembre, les ides du mois, en l'honneur de la triade capitoline (Jupiter, Junon, Minerve). Ces jeux commençaient par un sacrifice et un repas rituel et continuaient par un grand cortège (*pompa*) qui se dirigeait vers le Capitole ; il comportait les plus hauts magistrats, la jeunesse militaire, les participants aux jeux, des chœurs, des porteurs d'offrandes, le cortège des dieux. Les jeux proprement dits avaient lieu au Grand Cirque avec courses de chars, courses de chevaux, danses et luttes. Les Jeux Plébéiens, autour du 13 novembre, étaient aussi en l'honneur de Jupiter et se déroulaient suivant le même processus. Les *Ludi Ceriales*, les jeux en l'honneur de Cérès étaient célébrés du 12 au 18 avril avec le lâcher d'un renard à la queue enflammée (aspect fécondant) dans le Cirque, des courses de chevaux et des jeux scéniques. Les *Ludi Megalenses*, les jeux en l'honneur de La Grand Mère, Cybèle, du 4 au 10 avril, comportaient des courses, des jeux scéniques et une *pompa*. Les Jeux Apollinaires, pour Apollon, célébrés autour du 13 juillet, comportaient des exercices équestres au Grand Cirque, mais surtout des représentations scéniques.

Parmi les jeux réguliers, mais non annuels, il faut faire une place aux plus importants, les Jeux séculaires. Ils ont lieu, théoriquement, tous les 110 ans qui représentent, pour les Étrusques à l'origine de ces jeux, la période maximum de durée de la vie qu'il faut renouveler quand elle arrive à son terme. Les troisièmes jeux se sont déroulés en 249 av. J.-C., les quatrièmes en 146 av. J.-C., les cinquièmes en 17 av. J.-C. (par Auguste), les sixièmes en 88 ap. J.-C. (sous Domitien) et les septièmes en 204 (sous Septime Sévère). Nous connaissons une grande partie de leur déroulement grâce à des extraits des procès-verbaux rédigés à ce moment. Ces jeux ont gardé un sens religieux profond ; ils sont exécutés pour plaire aux dieux, mais surtout pour entretenir une force qui menace de décliner alors qu'elle est liée à la vie des hommes et de la cité. C'est une action de remerciement pour ce que les dieux ont donné aux hommes et c'est une demande pour les mêmes dons pendant les 110 années qui commencent. Des cérémonies très caractéristiques se déroulaient entre le 31 mai et le 4 juin. Avec trois grands lieux de cérémonies : le *Terentum* situé à l'extrémité occidentale du Champ de Mars, dans la courbe du Tibre ; là se trouvait un autel souterrain consacré aux divinités chthoniennes. À cet endroit, chaque nuit sont sacrifiés des animaux en présence de 110 matrones, une par année du *saeculum*, de l'empereur et de sa famille (tout au moins lors des jeux de 204). On y fait des offrandes de gâteaux spéciaux, on y prononce des prières invoquant les divinités pour le bonheur du peuple romain. Le deuxième lieu est le Palatin où un sacrifice

est fait devant le temple d'Apollon le 3 juin avec offrandes de gâteaux et prières, mais aussi avec un des actes fondamentaux de ces jeux, l'exécution du Chant Séculaire. Ce *carmen saeculare*, écrit spécialement pour l'occasion, est chanté et dansé par un chœur formé de 27 jeunes garçons et de 27 jeunes filles, issus de familles illustres et possédant encore leur père et leur mère (ce qui est un signe de la bienveillance des dieux). Nous connaissons celui de 17 av. J.-C. qui avait été écrit par Horace ; les autres sont inconnus. Le troisième lieu est le Capitole où le 1er juin a eu lieu le sacrifice d'un bœuf pour Jupiter et le 2 juin le sacrifice d'une génisse en l'honneur de Junon. Le 3 juin une *pompa* part du Palatin et se dirige vers le Capitole avec les musiciens, les acteurs, les auriges qui vont participer aux jeux et avec le chœur ; ce dernier, au Capitole, réédite l'exécution du Chant séculaire. Tout le monde se rend ensuite au Grand Cirque où les jeux sont présidés par l'empereur : courses de chars, de chevaux en particulier. La clôture officielle a lieu le 4 juin avec de nouveaux jeux au Grand Cirque, une somptueuse chasse (*venatio*) et une *pompa* dans le Cirque même.

Parmi les jeux réguliers mais non annuels une place doit être faite aux cérémonies qui marquent les centenaires de Rome née, suivant la tradition, le 21 avril 753 av. J.-C. On sait que Claude en 47 ap. J.-C. célébra le huitième centenaire en organisant des cérémonies semblables à celles des Jeux Séculaires ; Antonin le Pieux dut faire de même en 148 ap. J.-C. (mais les traces en sont infimes). Par contre Philippe l'Arabe fit célébrer le millénaire de Rome avec un grand éclat en 248 ap. J.-C. ; de belles séries monétaires rappellent tous les animaux qui parurent alors dans ces jeux symboles de l'éternité de Rome et de son universalité.

Les rituels archaïques

Il faut mettre à part certains rituels très anciens, toujours pratiqués à l'époque classique, et dont certains ont pour centre la colline du Palatin. C'est le cas des *Parilia* (ou *Palilia*) du 21 avril. Cette fête en l'honneur de Palès, divinité protectrice du petit bétail, est la demande d'une protection totale et permanente des troupeaux et de leurs gardiens lorsqu'ils vont sortir dans les pâturages d'été. La cérémonie est avant tout une lustration marquée par l'aspersion d'eau du troupeau par le berger, le nettoyage parfait de l'enclos des animaux, le feu autour duquel on danse et qu'on franchit d'un bond, les offrandes de gâteaux et de lait.

Les *Lupercalia* (Lupercales) se déroulent le 15 février. Elles ont leur centre sur le flanc sud-ouest du Palatin où se trouve une grotte sacrée, le Lupercal, le lieu où, selon la légende, la louve aurait allaité Romulus et Rémus. Le dieu principal est ici Faunus, dieu des bois et de la campagne. Les cérémonies mettent au premier rang un collège spécial, celui des Luperques divisés en deux ou trois groupes. Cette fête est avant tout une lustration de la communauté. Après le sacrifice d'un bouc et de chèvres à l'entrée de la grotte et quelques rites très particuliers (des jeunes gens touchés avec le couteau du sacrifice doivent rire), les Luperques vêtus d'une simple peau de chèvre partent en courant autour du Palatin suivant un parcours déterminé et frappent les femmes qui s'offrent à leurs coups avec des courroies de peau de bouc. Cette course est purificatrice et protectrice, tout en apportant la fécondité (coups de lanières) à la communauté entière.

Les *Fordicidia* du 15 avril sont aussi marquées par des caractères très archaïques ; en l'honneur de *Tellus Mater*, la Terre Mère, les représentants des trente curies de Rome sacrifient une vache pleine (*forda*) dans leur bâtiment propre, puis une autre vache pleine au Capitole. Les veaux morts-nés sont brûlés et leurs cendres sont conservées par les vestales. Il s'agit de favoriser la fécondité animale et végétale par l'appui des dieux, en offrant les prémices de la nouvelle génération.

La fin de la période de la guerre, chaque année le 15 octobre, est marquée par un rituel particulier, celui dit de l'*October Equos* (le Cheval d'Octobre). Au Champ de Mars a lieu une course de chars à deux chevaux (biges) et le cheval de droite du char vainqueur est tué d'un coup de lance par le flamine de Mars. La queue de ce cheval est coupée et portée au foyer de Vesta. La tête est aussi coupée et fait l'objet d'une lutte entre deux quartiers de Rome, Subure et la Voie Sacrée. Les vainqueurs exposent cette tête dans leur quartier. Mars est ici le dieu principal ; il est remercié pour avoir permis à la moisson d'arriver à terme ; il lui est demandé d'être le gardien vigilant des récoltes engrangées.

Les confréries et les sacerdoces

Les confréries archaïques

Rome possède encore à l'époque classique de très nombreux collèges religieux dont les origines sont plus ou moins anciennes. Les plus anciens prennent la forme de confréries. C'est le cas de celle des Frères Arvales que nous connaissons bien, tout au moins à partir de sa reconstitution par Auguste, grâce aux procès-verbaux de leurs cérémo-

nies qui ont été en grande partie conservés et retrouvés. Leur culte est celui d'une divinité indistincte appelée *Dea Dia* qui possédait son bois sacré dans les environs de Rome ; il s'agit d'une divinité de la campagne, le nom même des Arvales venant du mot qui signifie le champ labouré. Les 12 □rvales sont nommés à vie mais peuvent participer à la vie publique ; de nombreux empereurs ont été arvales. La confrérie est dirigée par un *magister* qui entre en charge le 17 décembre de chaque année. Les fêtes principales ont lieu les 17, 19 et 20 mai ou, selon les années, les 27, 29 et 30 mai. Le premier et le troisième jour il s'agit de rites de purification et d'offrandes à Rome, dans la maison du *magister*. Le deuxième jour est marqué par le déplacement des Frères dans le bois sacré où ils pratiquent des rites particuliers après le sacrifice d'une vache blanche, bénédiction d'une urne, partage de pains ornés de laurier, exécution d'un *carmen*, chanté et dansé par les Frères dans un temple fermé, repas en commun… Ce rôle régulier est renforcé par la participation des Arvales à toutes les grandes cérémonies de la cité ; ils pratiquent alors leurs propres sacrifices en particulier lorsque sont prononcés des vœux en l'honneur des empereurs. De ce fait ils sont souvent sollicités et cette confrérie est restée longtemps une des plus vivaces (au moins jusqu'à la fin du troisième siècle après J.-C.).

La confrérie des Saliens remonte aussi aux premiers temps de Rome. Elle aurait été créée par le roi Numa ; une épidémie mortelle ne cessa que quand un bouclier, un ancile, tomba du ciel ; cet ancile devint le gage de la protection divine et du bonheur de Rome ; il fallait le conserver. Onze autres semblables furent fabriqués et les douze boucliers furent donnés à la garde d'une confrérie, celle des Saliens qui fut doublée, Saliens du Palatin, Saliens de la Colline, peu après. Le recrutement se fit toujours parmi les familles sénatoriales et par cooptation ; la charge resta viagère sans être un obstacle à la vie publique. Chaque confrérie possède une hiérarchie très précise, avec des rôles déterminés lors des cérémonies qui ont lieu en l'honneur de Mars. À ces moments, tout particulièrement le 9 mars, ils portent un habit spécial, un tunique courte, rouge, un bonnet haut et conique, une épée au côté, et ils tiennent une lance et un des boucliers. Ils parcourent la Ville, de station en station, pendant plusieurs jours, en exécutant un pas de danse très particulier : ils sautent, ils frappent le sol du pied par trois fois, ils tournent sur eux-mêmes lentement ; ils heurtent le bouclier de leur lance et ils invoquent les plus grands des dieux par un chant au vocabulaire archaïque. Au service de Mars essentiellement ils attirent la bienveillance des dieux sur l'armée et les campagnes militaires ; ils mettent en fuite, par leur danse cadencée, les esprits dange-

reux du sol et du sous-sol. Ils protègent la société et ses richesses. Leur rôle ne diminua que lentement ; de nombreux empereurs ont été Saliens (Marc-Aurèle l'a été très jeune).

Les sacerdoces anciens

Ce sont ceux qui sont à la tête de la religion au nom de l'État. Ils ne forment pas de collèges.

Le Rex sacrorum

La charge de « roi du sacré » est viagère et le titre de roi est encore utilisé ici, car ce prêtre a hérité du domaine religieux des anciens rois de Rome. Il occupe le premier rang car il est le prêtre de Janus et donc a la préséance sur tous les autres prêtres sans avoir la primauté. Il préside tous les grands sacrifices. Il est obligatoirement patricien et marié car sa femme partage ses responsabilités ; son sacerdoce est incompatible avec des charges civiles et il est nommé par le grand pontife.

Les flamines

Les flamines sont au nombre de 15, mais les trois plus importants sont dits « flamines majeurs » ; c'est sur eux que nous avons le plus de renseignements. Ce sont le *Flamen Dialis* (flamine de Jupiter), le *Flamen Martialis* (flamine de Mars) et le *Flamen Quirinalis* (flamine de Quirinus). Ils sont certainement les plus anciens. Leur charge, particulièrement celle du flamine de Jupiter, est remplie d'interdits : celui de l'armée car il ne peut accueillir personne chez lui (l'étranger est un ennemi en puissance), il ne peut regarder une armée et il ne peut monter à cheval (l'animal de l'élite guerrière) ; l'interdit aussi du monde des morts : il ne peut ni regarder, ni toucher un chien, il ne peut toucher du pain levé ou du liquide fermenté, il ne peut porter de ceinture. Il a de nombreuses obligations dans la vie quotidienne et il doit toujours être en costume de fête, prêt à sacrifier (avec son bonnet pointu ou *apex*, sa tunique de laine tissée par sa femme, ses gâteaux sacrés). Son mariage doit avoir été accompli par *confarreatio* et sa femme, la *flaminica* (flaminique), partage ses tâches. Étant donné ces interdits et ces difficultés de la vie quotidienne et bien que les flamines aient été éligibles aux magistratures à partir de 119 av. J.-C., le poste resta vacant 75 ans à la fin de la République. Les 12 flamines mineurs sont les prêtres de dieux très anciens mais devenus de moins en moins importants, tels Pomona, Portumnus, Carmenta, Falacer… Il est possible

que ces derniers aient disparu sous la République et n'aient jamais été reconstitué.

Les vestales

Les vestales, *Virgines Vestales*, sont choisies, pour être au service de Vesta, par le grand pontife parmi des petites filles n'ayant pas encore atteint la puberté. Au nombre de 6, elles viennent des plus anciennes familles de Rome. Lors de son « *inauguratio* », elle prend le voile, est ceinte de bandelettes, revêt une robe blanche après avoir consacré sa chevelure à Vesta. Elle passe alors sous l'autorité de la *Virgo Vestalis Maxima*, la grande vestale qui dirige ce petit collège réuni dans une maison proche du temple de Vesta, sur le forum. Les vestales s'engagent pour trente ans. Elles sont chargées quotidiennement de garder et d'entretenir le feu sacré, symbole de la protection continue des dieux sur Rome ; dans le temple circulaire de Vesta, elles le renouvellent tous les 1er mars. Elles participent à de nombreuses fêtes et aux sacrifices les plus importants ; elles pratiquent une cuisine sacrée en préparant certaines fumigations indispensables. Elles doivent assurer une propreté parfaite du temple et respecter une pureté totale. En devenant vestale elles ont choisi la chasteté ; en cas de manquement à leur promesse de virginité, le grand pontife peut les condamner à être enterrées vives dans un caveau et à y être laissées pour mourir de faim et de soif ; plusieurs cas sont connus jusqu'à l'époque de Domitien. Garantes des traités et des testaments, gardiennes des *sacra* contenus dans le temple de Vesta, elles jouissent d'un grand prestige. Ce qui n'empêcha pas des difficultés de recrutement ; les familles patriciennes qui avaient peu d'enfants à la fin de la République ne voulaient pas voir une de leurs filles, peut-être leur seule fille, être vouée au célibat. Auguste lui-même dut forcer la main à certains.

Les pontifes

Le collège des pontifes passe pour avoir été fondé par Numa. Ils sont chargés de surveiller l'ensemble des cultes, de les organiser, de les entretenir et de surveiller leur ressources et l'emploi de ces ressources. À partir de 82 av. J.-C. ils furent au nombre de 15. Ils sont choisis par cooptation et ils le restent à vie. Le président du collège est le *Pontifex Maximus*, le grand pontife qui, selon les époques, fut choisi par les autres pontifes ou élu par le peuple. À partir de l'Empire, l'empereur est automatiquement grand pontife (Auguste le devenant en 12 av. J.-C., à la mort de Lépide qui avait succédé à César dans cette fonction). Les pontifes desservent les cultes dépourvus de sodalités ou

de flamines et étendent leur autorité sur les cultes privés, sur les mariages religieux, sur les testaments ; le grand pontife est le véritable chef de la religion officielle romaine. Les pontifes ont très tôt été chargés d'établir le calendrier de chaque année, c'est-à-dire la liste des jours réservés aux dieux ; mais leurs intérêts sont plus vastes ; ils doivent garder et accroître le dépôt des traditions et ils le font en usant très rapidement de l'écriture. Ils ont noté les faits qu'ils trouvaient relever de la religion et ont ainsi établi des « Annales » dites « pontificales » qui sont à la base de la constitution de l'histoire de Rome. En même temps ils élaborèrent un droit connu de tous. Ils participent à toutes les grandes cérémonies et le grand pontife les préside, ils s'occupent de l'organisation de certains jeux et ils peuvent seuls rendre « sacré » un édifice ; c'est pourquoi ils président les dédicaces de temple et ils tiennent une liste exhaustive de tous les lieux et édifices sacrés. Leur rôle resta très important jusqu'à la christianisation de l'Empire.

Les augures

Les membres du collège des augures sont nommés à vie ; ils sont au nombre de 15 à partir de 82 av. J.-C. Ils sont chargés d'interpréter les signes envoyés par les dieux en réponse à des questions posées par des magistrats (les consuls, les préteurs, les censeurs possèdent les auspices majeurs) ; ils assistent les magistrats dans leurs fonctions. Mais, en outre, ils tiennent une séance une fois par mois sur l'*arx* du Capitole (son point le plus élevé) où se trouvent leurs archives et qui leur sert d'observatoire. En effet ils recherchent la volonté des dieux dans les signes apparents dans un *templum* qu'ils tracent dans le ciel avec leur *lituus*. Cette prise d'auspices se fait à l'aube, dans le plus grand silence ; il faut observer le vol des oiseaux, leur direction, leur nombre, les éclairs qui peuvent apparaître... Ces augures ne sont pas des devins ; ils cherchent simplement à savoir si l'action entreprise est acceptée par les dieux. Ce collège subsista jusqu'à la fin du IVe siècle.

Les collèges nouveaux

Quindecimviri sacris faciundis

Au cours de la première histoire de Rome, des collèges furent créés pour remplir des tâches complémentaires. Ce fut le cas de ceux qui, à la fin de la République et sous l'Empire prirent le nom de *Quindecimviri sacris faciundis*, les « Quinze chargés de faire le sacré » avec un *magister* à leur tête. La création de ce collège, en moins grand nombre, remonterait à Tarquin le Superbe. Il est lié à la procuration des prodi-

ges et pour trouver cette procuration les prêtres utilisent les Livres Sibyllins dont ils assurent la garde. Ces Livres ont été « empruntés » au temple grec de Cumes et sont un recueil de prophéties ; ils ont été conservés dans le temple de Jupiter Capitolin mais ils furent brûlés dans l'incendie du Capitole de 83 av. J.-C. Ils furent reconstitués par l'envoi d'ambassades dans les différents sanctuaires grecs possédant une sibylle, une prophétesse parlant au nom des dieux. Le nouveau recueil fut déposé en 76 au Capitole et transféré par Auguste dans le nouveau temple d'Apollon sur le Palatin. La consultation des Livres Sibyllins était destinée à proposer des remèdes moins traditionnels quand ces derniers paraissaient insuffisants pour répondre aux prodiges et recréer la paix des dieux. C'est pourquoi ce collège fut l'introducteur à Rome de nombreux rites et cultes étrangers, en particulier grecs ; une fois introduits ces *sacra peregrina* passaient sous le contrôle du collège. La consultation des Livres Sibyllins pouvait déboucher sur des rites exceptionnels et rares (comme la mise à mort par enterrement vivants d'un couple de Grecs et d'un couple de Gaulois en 114 av. J.-C.). Même si son activité devint plus routinière après le II^e^ siècle av. J.-C., ce collège joua un rôle fondamental dans l'évolution de la religion romaine.

Fétiaux

Le collège des fétiaux peut paraître moins important. Il est chargé de sacraliser la déclaration de guerre et le traité de paix. Il est, de ce fait, le créateur d'un véritable droit intégré dans les relations internationales (*ius fetiale*). Les fétiaux sont au nombre de 20 et nommés à vie. Lorsqu'un conflit se présente, ils sont consultés ; ils examinent d'où vient la provocation. Si elle n'est pas considérée comme venant des Romains, les fétiaux, sous la direction du *pater patratus*, vont demander réparation à l'ennemi en apportant des herbes sacrées cueillies sur le Capitole et en habit sacerdotal. Si la réponse de l'ennemi est négative ou se fait attendre, au bout de 30 jours ils déclarent la guerre en jetant une lance de cornouiller sur le territoire ennemi (réduit à une portion de terre près de temple de Bellone, proche de Rome, à l'époque impériale). À partir de ce moment la guerre est « juste », c'est-à-dire que les Romains ont l'appui des dieux et ne peuvent perdre cette guerre où leurs ennemis n'ont plus de dieux pour les soutenir. À la fin du conflit, les fétiaux sont présents pour le sacrifice d'un porc et pour recevoir le texte du traité conclu déposé par eux aux archives du Capitole. Ce collège a encore une existence sous Marc-Aurèle qui le fait intervenir.

Épulons

Les *Septemviri epulones* (septemvirs épulons) sont chargés d'organiser l'*epulum Iovis in Capitolio*, le festin offert à Jupiter sur le Capitole. Le banquet est un partage entre le dieu, et les autres membres de la triade capitoline, et les assistants qui représentent la cité dans sa plénitude (magistrats, sénateurs, prêtres). C'est en 196 av. J.-C. qu'une loi créa ce collège à la charge qui peut paraître mince, mais qui prit une grande importance étant donné la place de Jupiter dans Rome.

Haruspices

Les haruspices présentent un cas très différent. Ils ne forment un collège que très tardivement. En effet, au départ, ce sont des « étrangers » puisque l'haruspicine est une « science » étrusque et tous les haruspices sont étrusques. Ils sont les dépositaires d'un art divinatoire spécial, l'extispicine, par l'inspection des entrailles des victimes, en particulier le foie. En effet ils considèrent le foie, partagé en zones reflétant exactement celles de l'univers, comme un microcosme, un résumé de l'univers. Toute tache, toute trace existant dans une de ces zones sont expliquées grâce à des livres et annoncent l'avenir ou permettent de connaître la volonté des dieux. Le sénat a pu souvent prendre la décision de consulter les haruspices en cas de prodige ou de catastrophe menaçant l'existence de la cité. Leurs interventions furent nombreuses à partir du II^e^ siècle av. J.-C. par exemple quand la statue d'Apollon, à Cumes, se mit à pleurer pendant quatre jours, en 130 av. J.-C. ; les haruspices déclarèrent le prodige favorable à Rome car Apollon pleurait devant le désastre et la défaite du pays d'où il était venu. L'empereur Claude, grand connaisseur de la civilisation étrusque, organisa les haruspices en un collège de soixante présidé par un *haruspex maximus* et contrôlé par le grand pontife.

L'ensemble de ces confréries et collèges est l'encadrement nécessaire de la religion officielle romaine. Ils assurent le lien continuel avec le monde des dieux et sont le garant de la continuité d'une société qui ne peut subsister que par la protection des dieux. Les empereurs y attachèrent une si grande importance qu'ils firent partie de la plupart de ces collèges et, en particulier, de ceux qui sont considérés par les Romains comme les plus importants, les *quattuor amplissima collegia* : pontifes, augures, *quindecimviri sacris faciundis*, épulons. Sur de nombreuses monnaies de l'époque impériale apparaissent les symboles de ces collèges, le *simpulum* pour les pontifes, le *lituus* pour les augures, le trépied pour les *quindecimviri*, la patère pour les épulons.

L'histoire de la religion

La religion romaine a subi de nombreuses transformations en fonction des événements politiques et militaires. Totalement intégrée à la cité elle ne pouvait rester à l'écart de l'évolution de Rome qui, de petite cité du Latium, a fini par conquérir l'Italie et l'ensemble du bassin méditerranéen. Plusieurs époques ont été, dans ce domaine, particulièrement marquantes sur la religion.

Le deuxième siècle avant J.-C.

La crise de la deuxième guerre punique

La guerre qui oppose Rome et les Carthaginois (appelés aussi Puniques) marque le début de grandes transformations qui ne touchèrent pas que la religion. La deuxième guerre punique est celle qui doit trancher la suprématie en Méditerranée occidentale. Or, Rome faillit disparaître quand Hannibal, parti de la péninsule Ibérique, pénétra en Italie et vainquit les Romains à plusieurs reprises (Trasimène, Cannes en particulier en 216 av. J.-C.). Les répercussions à Rome furent importantes dans tous les domaines car les Romains eurent l'impression que leur ville allait disparaître. Le désarroi et l'incompréhension furent alors à leur comble. La réponse aurait pu être de ne plus croire à l'intervention des dieux, de penser que Rome était abandonnée. Or les Romains recherchèrent de nouveaux appuis surnaturels car les vieilles divinités paraissaient impuissantes à défendre le territoire confié à leur protection. Toutes les mesures furent prises après consultation des Livres Sibyllins.

En 217 av. J.-C., après la défaite de Trasimène, les Livres Sibyllins recommandèrent un *ver sacrum*, un printemps sacré, c'est-à-dire le vœu adressé à Jupiter de lui offrir toute la production d'un printemps quand la situation sera rétablie ; ce printemps sacré fut exécuté après le succès romain, en 195. Ce vœu fut renforcé par des supplications, un lectisterne (repas offert aux dieux allongés sur des lits) de trois jours et par l'érection de deux temples sur le Capitole, à Vénus Erycine et à *Mens*, l'intelligence raisonnable. En 216, après la déroute de Cannes dans laquelle disparurent 20 000 citoyens, deux vestales furent mises à mort ainsi qu'un couple de Grecs et un couple de Romains ; une délégation fut envoyée par le sénat à la Pythie de Delphes et Q. Fabius Pictor revint avec des rites précis à effectuer. Pour la première fois il était fait appel à une divinité hors du champ national. En 212, à la suite d'une série de prodiges et de l'apparition dans le peuple de tendances

oraculaires, des jeux de rite grec furent offerts à Apollon et ils devinrent annuels à partir de ce moment ; Apollon devint un des dieux apportant la victoire.

Les ressources religieuses romaines et grecques ne furent bientôt plus suffisantes. Les Livres Sibyllins ouvrirent Rome aux influences de l'Orient. En 207 le désarroi est à son comble avec l'arrivée d'Hasdrubal en Italie ; on rechercha le salut dans la religion, mais alors dans le désordre le plus total ; on fit venir des haruspices d'Étrurie. Mais le plus significatif se déroula en 205/204 ; les scrupules religieux sont alors extrêmes ; les Jeux Romains sont recommencés trois fois, les Jeux Plébéiens le sont sept fois. Mais le plus important fut quand les Livres Sibyllins et l'oracle de Delphes demandèrent à Rome de faire appel à la Grande Mère Idéenne, la déesse phrygienne Cybèle (*Magna Mater*) peut-être liée au souvenir légendaire de l'origine troyenne de Rome. Une délégation partit chercher le bétyle, la pierre noire qui symbolisait la déesse et recelait toutes ses vertus. Il fut reçu à Ostie, le 4 avril 204, par les plus pieux des Romains et transporté dans Rome par le jeune Scipion Nasica, membre d'une des familles les plus illustres. D'abord placé dans le temple de la Victoire, le bétyle reçut un temple spécial dédié à Cybèle sur le Palatin ; il fut achevé en 191. Avec la divinité étaient venus son clergé, ses musiciens, ses danseurs car le culte ne fut pas ouvert aux Romains ; en effet il comportait des actes choquants pour eux comme la mutilation des prêtres, les galles. Cependant des jeux, les *Ludi Megalenses*, furent régulièrement exécutés en son honneur. Pour la première fois une divinité orientale était présente dans Rome, sur la colline de sa fondation.

Cette crise de la deuxième guerre punique a montré que les Romains ne concevaient pas de vie en société sans l'appui des dieux. Ils n'ont jamais perdu leur confiance en eux, mais ils ont cherché, et réussi, à élargir leur monde religieux de façon à être encore mieux protégés qu'auparavant. Les résultats positifs de la guerre leur ont donné raison. Mais les conséquences de cette guerre se sont fait rapidement sentir une fois la victoire obtenue et de nouvelles conquêtes réalisées.

Les courants mystiques

Les tendances qui étaient apparues pendant la guerre ne cessèrent pas. Le contact, maintenant direct avec l'hellénisme, favorisa un mouvement orienté par des courants mystiques qui se développèrent en dehors de tout contrôle officiel et qui touchèrent tous les milieux, obligeant les autorités à craindre pour l'ordre public.

Ces courants se rattachaient en particulier au pythagorisme, doctrine née en Grande-Grèce au VIe siècle av. J.-C. et qui se présente comme une philosophie de fond religieux, une explication du monde par l'harmonie universelle. Tout homme doit chercher à réaliser l'harmonie en faisant dominer en lui l'âme, parcelle du divin, sur le corps, simple enveloppe matérielle. Il ne peut le faire qu'en pratiquant l'ascèse et dans de petites collectivités, véritables chapelles. L'orphisme enseignait comment vaincre la mort par la purification de l'âme qui devait pouvoir rejoindre le monde céleste. Ce sont des doctrines qui s'adressent à des individus et qui sont très éloignées des obligations collectives et publiques de la religion traditionnelle romaine. Elles provoquèrent deux crises graves.

La première affaire fut celle des Bacchanales que nous connaissons bien grâce à Tite-Live. Des petits groupes pratiquaient les mystères de Bacchus, un mouvement dionysiaque parti de Grande-Grèce ; il préconisait un idéal de fraternité et d'amour à travers le contact direct avec le dieu, avec les forces de fécondation et de vie. Mais tout cela devait rester dans le domaine du mystère et de la révélation personnelle et individuelle. Ce sont des aspects contraires à la conception traditionnelle de la religion qui écartait tout ce qui était caché. Ici le myste, après une préparation, a une révélation personnelle qui lui permet de participer aux cérémonies. En 186 av. J.-C. ces mystères sont dénoncés et l'enquête révèle un mal profond qui a touché les jeunes gens des plus grandes familles de la péninsule. Le sénat organisa une répression sous les chefs d'accusation d'attentats à la pudeur, de faux témoignages, d'utilisation de philtres magiques, de tout ce qui est contraire à l'ordre public. En fait les assemblées nocturnes de ces adeptes étaient suspectes car une association secrète peut avoir des buts politiques et chercher le renversement du pouvoir établi. Les autorités y virent un grand danger pour l'avenir de Rome et la répression fut impitoyable à Rome et dans toute l'Italie. Ceux qui étaient considérés comme les chefs de cette conjuration furent jugés et exécutés. L'extension à l'ensemble de l'Italie montre que les sénateurs ont craint l'organisation secrète d'une révolte de peuples encore mal assimilés à la loi romaine. Les sénateurs, par un sénatus-consulte (décision ayant force de loi), voulurent éviter le retour d'un pareil danger provoqué par un culte secret. Cette répression resta comme un exemple de la rigueur ancestrale, mais ne supprima pas le culte dionysiaque.

La seconde affaire, « les livres de Numa », de moindre ampleur, éclata en 181 av. J.-C.. Mais elle est le reflet de la même opposition entre

la tradition et la nouveauté. Ce fut la marque de l'existence d'une forte tendance pythagoricienne. En creusant le sol au pied du Janicule des paysans découvrirent deux sarcophages de pierre scellés de plomb et comportant des inscriptions en grec et en latin indiquant que l'un était le sarcophage du roi Numa et que l'autre contenait des livres rédigés par le roi lui-même. Ces livres, d'aspect récent, furent lus par le préteur urbain qui y trouva une doctrine dangereuse pour la religion officielle, d'autant plus dangereuse qu'elle était mise sous le nom de Numa, le roi organisateur de cette religion officielle, qui aurait été instruit par Pythagore. Les livres furent brûlés par décision du sénat et publiquement.

Ces deux affaires prouvaient, à l'évidence, une évolution de certains esprits, dans le domaine religieux, qui donnaient une place plus grande à la réflexion personnelle et au contact individuel avec la divinité. Ces courants qui ouvraient à cette réflexion furent renforcés par l'influence de plus en plus grande des courants de la philosophie grecque qui firent se développer une nouvelle mentalité au cours du II^{e} siècle av. J.-C.

Les courants philosophiques

La tradition avait triomphé lors des affaires des Bacchanales et des Livres de Numa. Mais il était impossible à la religion romaine de rester enfermée sur elle-même, sans subir les influences extérieures. Les Romains sont maintenant, par le jeu de leur expansion, au contact direct de la Grèce et donc de tous les aspects de sa pensée dont font partie les courants philosophiques majeurs qui ont leurs écoles à Athènes.

Le premier est celui de l'épicurisme qui admet que les dieux existent, mais ne voit en eux qu'un regroupement d'atomes dû au Hasard, comme les regroupements qui forment les hommes, les animaux… Ces dieux vivent à l'écart des hommes qui ne doivent pas les troubler en les invoquant et il ne peut y avoir intervention des dieux dans le monde ni place pour une quelconque divination. L'homme doit rechercher le bonheur par lui-même dans l'absence de toute passion, dans l'ataraxie qui est la véritable sagesse.

Le deuxième courant est celui issu de la pensée platonicienne, la Nouvelle Académie. Il insiste sur l'existence de l'âme dans l'homme, éternelle car venant du monde des Idées et aspirant à y retourner ; elle doit se dégager du corps et elle ne le peut que si elle n'est pas alourdie par la pratique de l'injustice. Cette doctrine avait subi de nombreuses

transformations et avait abouti, au IIe siècle av. J.-C., à l'exaltation du scepticisme ; puisque la vérité est inconnaissable, le sage doit suspendre son jugement et il ne peut atteindre la sérénité que par l'indifférence et l'ignorance. Avec quelques nuances, d'autres déclarèrent vouloir borner la connaissance à la recherche du vraisemblable et du probable, ce qui fait aboutir au doute.

Le courant le plus répandu à cette époque en Grèce et en Orient était le stoïcisme né au IVe siècle ; il se présente comme une explication générale de l'univers et de ceux qui y vivent en mêlant une physique, une logique et une morale. L'homme vit dans un monde parfait qui lui est destiné ainsi qu'aux dieux dans une solidarité totale qui rend le monde parfait. La Raison règle la suite des événements et la liberté de l'homme consiste à retrouver ce qui est nécessairement. La vertu est le vrai bien de l'homme et le sage les possède toutes car il écarte les passions ; mais il n'est pas sur terre pour réformer la cité car il est partie d'un ensemble, il est partie de la cité du monde, cosmopolis. Est fidèle à l'esprit stoïcien celui qui garde dans toutes les circonstances le ferme propos de vouloir l'égalité des hommes, quelles que soient leurs origines, dans une communauté qui leur garantisse l'amitié et la liberté.

Ces systèmes philosophiques eurent des conséquences importantes à Rome, dans les milieux les plus aptes à s'y intéresser, l'aristocratie sénatoriale. Il est certain que le genre de vie de ces philosophes, en particulier des stoïciens, dans l'austérité, leur volonté de poursuivre le bien, leur acharnement dans la recherche d'un idéal de vie, ne pouvaient que plaire à des Romains qui y retrouvaient l'idéal de vie des anciens Romains. Mais les aspects négatifs étaient les plus nombreux pour un traditionaliste, tout particulièrement dans le domaine religieux.

Le premier est l'accent mis sur l'individualisme ; l'homme peut penser en dehors des cadres habituels qui ont construit la cité. Cette tendance peut aller jusqu'à pousser l'individu à se désintéresser du sort de sa communauté et à ne s'occuper que du sien propre déjà tracé par le Destin, la Providence. Cela peut aller jusqu'à faire admettre que certains hommes ont été providentiellement choisis pour administrer la cité. Cet individualisme apparaît comme contraire à l'esprit romain, et particulièrement dans le domaine religieux où ces systèmes philosophiques surpassent le cadre étroit des cultes et de la religion traditionnelle.

La pénétration à Rome a été lente, insidieuse, mais a touché surtout les milieux de la noblesse sénatoriale. Les réactions furent fortes. Dès 155 av. J.-C. une ambassade envoyée à Rome par Athènes fut composée de trois philosophes qui, comme ils en avaient l'habitude en Grèce, engagèrent la discussion dans la rue, prouvant un jour que la justice existait et le lendemain, avec d'aussi bons arguments, qu'elle n'existait pas. L'ambassade, qui avait jeté le trouble dans les certitudes romaines, fut renvoyée rapidement. Mais ce ne pouvait être que partie remise. Dans la seconde moitié de ce IIe siècle le philosophe Panétius de Rhodes convainquit de nombreux romains que le stoïcisme tel qu'il le présentait était la philosophie nécessaire à Rome puisqu'elle pouvait faire de Rome la cité du monde conçue par certains stoïciens comme apportant à tous bonheur, paix et justice. À côté de ces belles perspectives la religion romaine pouvait paraître mièvre et sans envergure. Autour de Scipion Emilien, un des hommes les plus brillants et les plus respectés de Rome, se développa tout un « cercle » imprégné de culture grecque pour lesquels les rites si respectés finissaient par être vidés de leur sens religieux.

La fin de la République

La fin du IIe siècle et les deux premiers tiers du Ier siècle av. J.-C. sont marqués par une grave crise politique qui a son prolongement dans tous les domaines, particulièrement dans le domaine religieux. La religion traditionnelle subit une crise qui évolue au rythme des événements et du développement de la puissance de certains hommes dans l'État.

Les imperatores *(généraux vainqueurs) et la religion*

Rome est alors aux prises avec les ambitions des chefs de guerre victorieux qui veulent imposer leur loi à la cité et qui se servent de la religion comme d'un appui possible en laissant sacraliser leur propre personne. Marius, dès la fin du IIe siècle, introduisit des aspects particuliers et nouveaux bien qu'il soit parfaitement respectueux de la religion traditionnelle. Mais les aspects les plus marquants de sa personnalité religieuse tournent autour de son rôle militaire et de la place qu'il a voulu donner à la victoire. Après avoir célébré son premier triomphe (sur Jugurtha) il pénétra au sénat revêtu de l'habit du triomphateur, c'est-à-dire de Jupiter. Il affirmait ainsi devoir ses victoires à Jupiter, mais aussi que la protection de Jupiter sur sa personne ne s'arrêtait pas au soir du triomphe. Il amorce l'idée que le

triomphateur est un homme marqué toute sa vie par la victoire, sans limite de temps. Il détourne sur lui les honneurs divins et veut les conserver.

Toute la suite de sa carrière est dans la même ligne. Il a sans doute compris que tout pouvoir, pour s'instaurer à Rome, doit tirer sa légitimité, non plus seulement des institutions, mais aussi de l'aptitude à être protégé par les dieux dans la victoire. Il fait répandre partout sa réputation de *felicitas* (bonheur) qui le rend indispensable à la cité car c'est de Marius que dépend la victoire. Ce caractère « inspiré » est appuyé par la présence près de lui d'une prophétesse d'origine syrienne, Martha qui le suit dans ses campagnes. Marius connaît la volonté divine autrement que par les auspices habituels ou les présages. C'est le début à Rome d'une forme de pouvoir personnel qui cherche son fondement dans l'idéologie religieuse du triomphe au détriment de tout autre.

Sylla, dans les années 80 av. J.-C., présente une personnalité complexe alliant un profond scepticisme à une utilisation efficace de la religion. Il n'a rien d'un dévot et est très influencé par les philosophies grecques. Durant ses campagnes militaires en Grèce il n'hésite pas à piller les grands sanctuaires, même celui de Delphes. Mais comme son but est d'installer son pouvoir à Rome, il utilise tous les moyens religieux à sa disposition : il consulte des astrologues, il prend à son compte des phénomènes naturels, il consulte les grands oracles grecs, il se fait initier à Éleusis, il utilise au profit de sa propagande le fait que le Capitole ait subi les atteintes du feu alors que ses adversaires occupent Rome, il a toujours avec lui une statuette d'Apollon qui le protège. Il affirme que tous ses succès sont dus à la protection des dieux alors même qu'il est le premier à avoir exécuté le sacrilège de faire franchir à ses soldats le *pomoerium*, l'enceinte sacrée de la Ville. Il arbore le surnom de *Felix* qui le marque d'un caractère sacré. Il se rattache à Vénus et lui fait élever un temple sous l'appellation *Venus Felix*, divinité bénéfique et porteuse de victoire. Sylla a systématisé les tendances apparues chez Marius et a fait apparaître quelques aspects novateurs tout en respectant la religion traditionnelle en qui il voyait un des cadres nécessaires à la vie de la cité.

Le cas de Pompée est quelque peu différent en ce sens qu'il fut certainement l'*imperator*, dans la première moitié du I^er^ siècle av. J.-C., le plus proche du respect de la religion traditionnelle. Il invoqua cependant lui aussi la protection de Vénus à qui il dédia un temple, sous le nom de *Venus Victrix*, Vénus Victorieuse, en haut des gradins de son

théâtre. Mais cette dévotion personnelle sortait à peine du cadre normal de la religion romaine et il n'y eut pas autour de lui cet engouement à caractère mystique qui avait entouré les précédents et qui fut encore plus éclatant avec César, entre 65 et 44 av. J.-C.

Il a tiré leçon de tous les exemples précédents. Il lia la légitimité de son pouvoir à l'inspiration et à la tutelle des dieux, comme incarnant la divinité. Et il le fit alors qu'il n'avait probablement foi qu'en lui-même et en son génie. Mais il alla plus loin que ses prédécesseurs ; il revendiqua sa parenté avec les immortels ; en effet, sa famille patricienne prétendait descendre de Vénus et faisait répandre les nombreux présages favorables qui l'entouraient dans ses actions. Il n'hésita pas à utiliser la religion traditionnelle comme moyen d'action en accédant au Grand Pontificat en 63. Mais toute son attention se porta sur le culte de Vénus dont il fit sa protectrice personnelle en lui faisant élever un temple à l'intérieur du nouveau forum qui porta son nom, le forum de César ; elle y fut évoquée sous l'appellation de *Venus Genetrix* (Vénus Mère), à la fois mère des Romains et mère des *Iulii*, la famille de César. Étant donné cette parenté, César ne pouvait se contenter d'honneurs purement humains. On vota des supplications pour ses victoires gauloises, son char fut placé dans la *cella* capitoline et le sénat lui accorda le titre de dieu, des jeux, un char, un flamine, des statues et le sénat donna aussi son nom à un mois de l'année. Jamais un homme n'avait tenu une telle place religieuse en greffant ses prétentions personnelles sur le vieux fond de la religion romaine. Une telle attitude ne pouvait améliorer l'état de cette religion à la fin de la République.

L'état de la religion traditionnelle à la fin de la République

Peut-on vraiment connaître ce qu'a été la mentalité religieuse dans ces années qui ont précédé le principat ? La réponse est délicate, mais on peut tenter d'en approcher les grandes lignes.

La guerre civile a toujours été condamnée car elle est impie ; c'est une faute commise par les hommes envers les dieux ; elle exige réparation envers ces derniers. Mais la position de hommes face à la guerre civile peut être différente ; cette dernière peut créer irritation, et même indignation, contre les dieux coupables de rester passifs. Si bien que, durant cette période, les Romains ont eu des attitudes contradictoires.

Certains se sont jugés coupables de crime envers les dieux et ils ont vu dans la guerre civile une punition exercée par les dieux, un moyen de faire expier les hommes et de les obliger à se purifier d'une souil-

lure. De ce fait on peut voir Pompéiens et Césariens s'accuser mutuellement de *scelus*, de crime religieux, celui que Romulus a accompli en tuant son frère Rémus. Certains Romains sont alors saisis d'un grand sentiment de culpabilité puisque la guerre civile est une atteinte à la loi divine qui interdit qu'il y ait lutte de parents contre leurs parents, de citoyens contre leurs concitoyens. C'est, en réalité, s'attaquer aux dieux de sa patrie qui sont dans Rome ; celui qui s'attaque à Rome est impie, comme les Catiliniens ou comme César accusés de « vouloir disperser les dieux de Rome ».

Mais cette conscience générale d'une faute aboutit à des raisonnements différents. Pour certains elle provoque irritation contre les dieux qui sont considérés comme les véritables responsables de la situation. Ils interviennent dans les combats pour faire subir aux hommes, gratuitement, leur cruauté et leur arbitraire. Cicéron parle de la fatalité et de la nécessité imposée par les dieux. Après sa victoire sur les Pompéiens, César affirme qu'elle est due « à une inéluctable volonté de la divinité ». Auguste lui-même avait fait « non ce qu'il avait voulu, mais ce qui avait plu à la divinité ». Les dieux peuvent être considérés comme tirant vengeance des hommes ; c'est leur force consciente qui a entraîné Rome dans la guerre civile. Ils ont voulu fixer un terme à la grandeur de Rome.

Ce rôle attribué aux dieux conduit à en faire des coupables puisqu'ils ont toléré l'assassinat lâche de victimes innocentes ; leur indifférence est aussi coupable que leur action. On ne peut pas ne pas être indigné devant l'accord, véritablement monstrueux, entre le charisme dont est pourvu l'*imperator* et les atrocités perpétrées. Comment concilier la *Felicitas* de Sylla et sa cruauté dans les proscriptions ? Comment concilier la protection divine qu'évoque César et sa passion souvent sanguinaire ? Comment accepter que Pompée soit tué par un centurion romain ? Tout cela paraît la marque d'une « hostilité divine », d'un « crime du ciel » pour reprendre une expression de Lucain. Le ciel est coupable puisqu'il a supprimé la justice et a renversé les valeurs les plus sacrées.

Ce rôle est dégradant pour les dieux puisque, revendiqués par les uns et par les autres, ils participent à la bataille. C'est un sentiment d'abaissement qui est ressenti quand on voit que le sort d'un dieu peut dépendre d'un parti. Mais la réflexion peut aller plus loin ; la gravité des actes commis amène certains à douter des dieux et à attribuer les événements au Destin, au Hasard qui ne sont rattachés à aucune divinité. On n'accuse plus les dieux (mais existent-ils ?), on parle de la

Fatalité, c'est-à-dire d'un arbitraire incontrôlable. Seul le Destin peut être responsable de guerres civiles qui ont déchaîné les passions les plus viles, ont poussé à une exaltation aveugle. De ces idées découlent l'inutilité de la piété devant l'impuissance du ciel, la négation de ce qui formait les fondements de la morale et de la religion. Les hommes ne sont gouvernés que par le fortuit. Les guerres civiles ont porté un coup redoutable aux liens existant entre les Romains et leurs dieux, à la confiance que les hommes avaient envers leurs dieux. Cela s'est traduit dans les faits.

La décadence du sentiment religieux se marque par quelques faits significatifs ; ainsi, à partir des années 80, la disparition du *Flamen Dialis*, car il ne s'est plus trouvé de candidat pour ce sacerdoce exclusif de toute autre charge. Plusieurs sodalités paraissent sans vie ; de très nombreux temples sont en ruines car ils ont été incendiés lors des luttes de factions dans Rome et ils n'ont été ni réparés ni reconstruits. Le calendrier, réglé par les pontifes, est utilisé de façon politique, en particulier lorsqu'il s'agit de placer le mois intercalaire. Les cérémonies religieuses sont aussi utilisées dans des intérêts conjoncturels. La religion devient un moyen aux mains du plus fort.

Mais cela ne signifie pas une disparition pure et simple ; il y a de nombreuses persistances. Ainsi le culte des morts et tout ce qui concerne le culte familial ne paraissent pas avoir été touchés. Dans les cérémonies traditionnelles il y a encore des moments d'indignation collective lorsqu'il y a un sacrilège, comme lorsque Clodius, démagogue ambitieux et partisan de César, fut découvert déguisé en femme dans une cérémonie réservée aux matrones. En outre les astrologues, les thaumaturges, les prophétesses continuent à jouer un rôle important. Le sentiment religieux n'était pas supprimé, il cherchait sa voie dans le désarroi des guerres civiles.

La restauration religieuse d'Auguste

La paix revenue grâce à la victoire remportée sur Marc Antoine et Cléopâtre a donné à Octave, bientôt Auguste, un pouvoir qui s'est vite révélé sans limite. Dans tous les domaines il fallait réparer les dégâts provoqués par les guerres civiles et, dans le cadre religieux, recréer la paix des dieux. Auguste lui-même fit partie de la plupart des grands collèges religieux ; il est introduit par César dans celui des pontifes dès 45 av. J.-C., puis il devint augure entre 42 et 40, *quindecimvir sacris faciundis* et épulon. Cette participation était la marque d'un intérêt politique avant d'être celle d'une foi profonde, mais s'est transformée

en réalité quand Auguste en a jugé la portée. Cependant il ne devint grand pontife qu'en 12 av. J.-C. en ayant attendu que le successeur de César dans cette charge, Lépide, disparaisse. Ce qui ne l'empêcha pas de réaliser des réformes profondes grâce à son *auctoritas*.

Il fallait réparer les dégâts provoqués dans les esprits par la guerre civile et retrouver la « paix des dieux ». Un immense espoir naît. Tous les anciens sacerdoces reprennent leur place (le flamine de Jupiter, les Frères Arvales, les Luperques, les *Sodales Titii*) ainsi que certains rites tombés en désuétude comme l'*augurium salutis*. Dans son testament politique, les *Res Gestae*, Auguste prétend avoir restauré 82 temples et sanctuaires dans Rome ; cette notation est certainement juste après les destructions de la guerre ; il insiste sur ce point car c'est un des devoirs principaux de l'empereur. Il fit terminer ce qui avait été commencé par César, le temple de *Venus Genetrix*, et le temple de César divinisé. Il fit restaurer le temple de la Concorde, ceux de Saturne, des Dioscures, de Cérès, Liber et Libera, de Diane et aussi le temple de la triade capitoline.

Mais il marqua ses préférences religieuses, ses tendances personnelles, par des constructions nouvelles et spectaculaires. Certaines furent en l'honneur d'une divinité liée à l'origine de sa propre famille, celle des *Iulii* ; dans le nouveau forum, qui portera son nom, le temple fut destiné à Mars, sous le nom de *Mars Ultor*, « vengeur » de la mort de César. Auguste se plaçait dans la tradition des *imperatores* de l'histoire de Rome, les grands vainqueurs et il fait de Mars le dieu protecteur de Rome dans la Victoire. Il garda une place importante à Jupiter en faisant élever, sur le Capitole, un temple à *Iuppiter Tonans*. Mais, surtout, il accorda un rôle prépondérant au dieu pour qui il eut une dévotion particulière, Apollon qui passait pour avoir fécondé sa mère et qui avait présidé, du haut de son promontoire, à la victoire d'Actium sur Marc Antoine et Cléopâtre. Il lui fit construire un temple nouveau, sur la colline du Palatin, près de sa maison, et il y fit placer les Livres Sibyllins. Ce temple était alors le plus grand et le plus beau de Rome.

Le centre de Rome à l'époque augustéenne

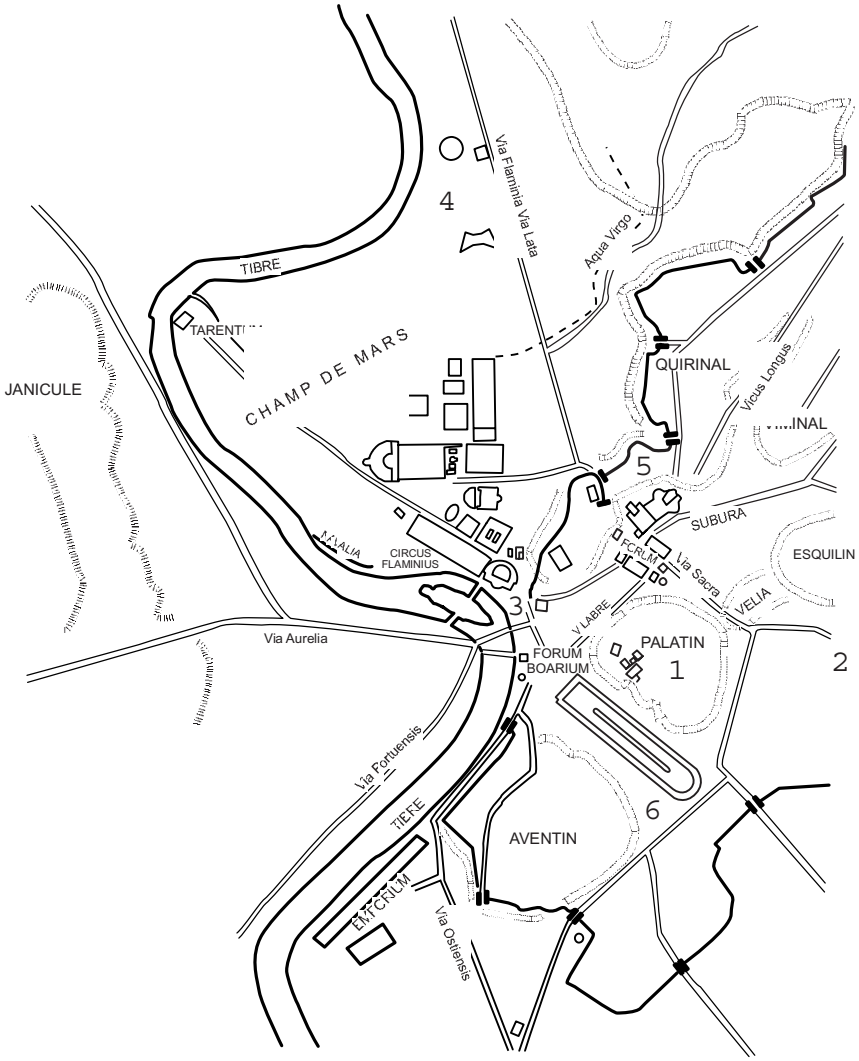

1. Maison d'Auguste ; 2. *Porticus Liviae* (en dehors du plan) ; 3. Théâtre de Marcellus, temple d'Apollon et portique d'Octavie ; 4. Mausolée, *Ara Pacis* et *Horologium* ; 5. *Fora* impériaux ; 6. *Circus Maximus*

Le plus spectaculaire, et le plus significatif de ce renouveau de la religion traditionnelle fut certainement la célébration des Jeux Séculaires en 17 av. J.-C. Il voulait ainsi marquer, après dix ans de pouvoir stable, le début d'une nouvelle longue période de paix et de prospérité. Les cérémonies qui durèrent trois jours et trois nuits, au Capitole et au *Terentum*, sur le Champ de Mars, marquèrent profondément les es-

prits comme fin des temps d'incertitude et début d'un nouvel âge d'or, tels que l'évoque le poème spécialement écrit pour cette occasion par Horace, le *Carmen saeculare*. La construction du grand autel monumental, l'*Ara Pacis*, l'autel de la Paix, quelques années plus tard, entrait dans la même perspective.

Mais le plus important pour la suite fut, probablement, la sacralisation de la personne d'Auguste de son vivant. Plusieurs causes peuvent en être décelées : il est le fils d'un divinisé, le divin Jules, son nom est introduit, dès 29, dans le chant des Saliens, le titre d'*imperator* devient son prénom : *Imperator Caesar divi filius Augustus*, « l'empereur César Auguste, fils du divinisé ». Son *Genius*, par lequel on prête maintenant serment, est associé, à Rome, aux Lares de carrefour, dans leurs chapelles ; on parle désormais des « Lares augustaux ». Son *Numen* est évoqué et en 9 ap. J.-C. un autel est élevé en son nom. Le mois de *Sextilis* devient *Augustus* (août). Dans les provinces le mouvement est suivi ; dans la péninsule Ibérique, en Orient, des autels et des temples sont élevés à *Roma et Augustus*, Rome étant la divinité à laquelle un homme, Auguste, est étroitement liée sans être lui-même un dieu. Cette marque religieuse de loyalisme fut installée officiellement pour les provinces de Gaule Chevelue, au confluent de la Saône et du Rhône, avec la construction d'un autel monumental (en 12 av. J.-C.) ; les délégués des cités gauloises devaient s'y réunir tous les ans, le 1er août, et y élire un grand-prêtre. Il en fut de même pour les Germains avec l'autel des Ubiens, sur l'emplacement de la future Cologne. Cette sacralisation, ou surhumanisation, de la personne d'Auguste n'en faisait pas un dieu de son vivant mais préparait son passage à la divinité après sa mort.

Les empereurs et la religion traditionnelle

La restauration réalisée par Auguste a été efficace et tous les empereurs qui l'ont suivi ont pratiqué une politique religieuse semblable, faite du respect de la tradition. Tous sont grand pontife en même temps qu'ils deviennent empereur ; c'est une charge qui ne se partage pas. La plupart font partie de plusieurs collèges religieux, en particulier des *quattuor amplissima collegia* ; c'est le cas de Néron, de Domitien, de Nerva, d'Hadrien, d'Antonin le Pieux dont des monnaies portent les symboles de ces collèges et indiquent ainsi leur participation. Tous accomplissent les actes requis et pratiquent restaurations d'anciens édifices religieux et constructions de nouveaux.

Tibère suivit la ligne d'Auguste et restaura des temples en mauvais état (Liber-Libera, Cérès au Grand Cirque, Janus, *Spes*). Il s'intéressa de près à tous les cultes liés aux plus anciennes périodes de l'histoire de Rome en appliquant strictement le droit sacré, en interdisant les cultes égyptiens et en chassant les astrologues et les mages d'Italie. Claude appliqua la politique très traditionnelle d'un érudit en conservant les principes d'Auguste ; il observa les rites les plus anciens comme ceux des fétiaux, comme il remit en honneur l'haruspicine étrusque et le culte de Cybèle en les introduisant dans la religion officielle. Néron se présenta comme un nouvel Auguste et montra le même respect pour la tradition religieuse ; l'incendie dramatique de 64 ap. J.-C. lui permit de faire reconstruire de nombreux édifices sacrés.

Sous les Flaviens, Vespasien restaura tout ce qui avait été détruit dans Rome par la guerre civile, en particulier le temple capitolin ; il eut toujours le plus grand respect des prescriptions rituelles. Domitien se montra très strict dans l'application des règles religieuses et il condamna à mort des vestales ; il célébra les Jeux Séculaires à l'instar d'Auguste. Trajan fut l'homme de la *Pietas* en tant que respectueux de la tradition ; il présida tous les grands sacrifices, il respecta toutes les grandes fêtes ; il restaura de nombreux sanctuaires comme le temple de Venus Genetrix. Hadrien restaura de nombreux monuments (cippes de l'enceinte sacrée de Rome, le *pomoerium*, temple de *Bona Dea*, du Divin Jules et du Divin Auguste…) ; il restaura aussi le Panthéon d'Agrippa en en faisant un temple nouveau, circulaire, le rattachant à la première dynastie ; il fit construire un temple nouveau, celui de Vénus et de Rome, symbole de la Félicité et de l'Éternité de Rome dans un nouvel âge d'or. Marc-Aurèle montra une grande *Pietas* ; il reprit la cérémonie des Fétiaux, donna, comme Antonin, une grande importance aux vœux réguliers. Les Sévères, bien que d'origine africaine et liés à des familles syriennes, suivirent la même voie et, dans la « crise » du III^e^ siècle ap. J.-C. chaque prince s'attacha avec plus de force que jamais à la tradition religieuse comme moyen de sauvegarder l'intégrité de l'Empire.

Cela n'interdit pas quelques choix personnels, surtout à partir des Flaviens. Vespasien porta un grand intérêt à quelques « vertus » divinisées telles *Pax*, *Aeternitas*, *Aequitas*, *Providentia*. Domitien montra une grande dévotion pour Minerve à qui il dédicaça un temple dans Rome, et à Hercule. Trajan mit sa marque personnelle en faisant une place importante à *Victoria*, à Jupiter qu'il considère comme son pro-

tecteur personnel et dont il est le représentant sur terre, à Hercule qui prend, pour la première fois, une place prépondérante dans les intérêts religieux d'un empereur ; ce dernier est dieu de la Victoire qui assiste les hommes dans leurs entreprises quand elles sont bonnes ; comme Hercule, Trajan est le bon roi victorieux. Marc-Aurèle insista sur de nombreuses « vertus » divinisées telles *Concordia*, *Felicitas*, *Indulgentia* et sur la place importante de Jupiter et d'Hercule. Chaque empereur eut ses choix personnels, mais qui restèrent tous à l'intérieur de la religion traditionnelle. Cette attitude générale souligne bien le profond conservatisme en matière religieuse de ces empereurs quelle que soit leur origine et quelle que soit l'époque.

Le culte impérial

La sacralisation des empereurs de leur vivant ne s'arrêta pas à Auguste. Tous se trouvèrent dans la même situation, occuper une place qui n'est plus tout à fait celle d'un homme, mais qui n'est pas encore celle d'un dieu. Cette dernière ne peut survenir qu'après leur mort par la consécration ou divinisation.

Tous les empereurs, à leur mort, ne deviennent pas des dieux. En effet la consécration est décidée par le sénat, puisqu'il s'agit d'introduire un nouveau culte, en fonction des actes de la vie de l'empereur. Cette consécration est une récompense réservée au meilleur et ne peut donc être automatique. Le sénat peut ne prendre aucune décision (ce fut le cas pour Tibère) ou bien condamner la mémoire de l'empereur mort (*damnatio memoriae*) ; dans ce cas, tous les actes de l'empereur sont effacés, toutes ses effigies sont détruites ; il disparaît de l'histoire de Rome ; ce fut le cas de Caligula, de Néron, de Domitien en particulier.

Dans un premier temps la consécration fut décidée après la cérémonie de funérailles de l'empereur défunt, mis elle finit par se confondre avec ces funérailles, et les descriptions que nous avons de la solennité mêlent les deux avant d'être réservées à la consécration (à partir de Trajan peut-être). Le prince défunt est représenté par son image en cire qui est transportée sur un lit de parade jusqu'au forum ; l'éloge funèbre est alors prononcé par le successeur ; il justifie ainsi la divinisation. Sont présents les magistrats, les sénateurs, les chevaliers, des corps armés, les statues des Romains illustres. Le cortège prend la direction du Champ de Mars sur lequel a été dressé un bûcher monumental, de plusieurs étages, décoré de statues, d'étoffes et de guirlandes. Après une cavalcade de troupes autour de ce bûcher, le feu y est

mis. C'est l'instant de la transformation d'un homme en *divus*, divin, mais, en réalité, véritable nouveau dieu du panthéon officiel.

À partir de ce moment le nouveau dieu reçoit un culte public précisément organisé, avec un temple, un prêtre spécialisé, une sodalité pour aider le prêtre lors des cérémonies. Les *divi* sont invoqués lors des grandes cérémonies civiques et chacun a ses cérémonies propres à l'anniversaire de sa naissance. Sous les Julio-Claudiens la divinisation fut mesurée. Parmi les empereurs seul Claude le fut après □uguste et reçut temple et sodalité. Mais la consécration s'élargit à des membres de la famille impériale, la sœur de Caligula, la fille de Néron (morte à quelques mois !), la femme de Néron Poppée, mais surtout la veuve d'□uguste, Livie, la *diva Augusta*, en 42 (13 ans après sa mort).

Cela soulignait l'existence d'une famille, et non d'un seul homme, privilégiée par les dieux. La fin de la dynastie julio-claudienne pouvait poser un problème sur ce plan ; il fut résolu par l'attachement de Vespasien, durant son principat, à l'exemple augustéen et par la consécration de Vespasien à sa mort avec nouveau temple et sodalité. Désormais il y a création d'un lien supérieur au lien familial, celui qui unit les divinisés entre eux ; Vespasien et ses successeurs sont les héritiers légitimes des empereurs divinisés et du premier d'entre eux, □uguste. La chaîne des *divi* forme la véritable légitimité dans le gouvernement de Rome.

Les □ntonins accentuèrent cette tendance. En effet tous les empereurs de la dynastie furent divinisés (même s'il y eut quelque problème et retard pour Commode), mais surtout les femmes de la famille impériale et quelques autres membres le furent aussi : le père de Trajan par le sang, sa sœur, la fille de sa sœur et sa petite-fille, Sabine, épouse d'Hadrien, Plotine la femme de Trajan, les deux Faustines, épouses respectives d'□ntonin et de Marc-□urèle. Toutes ces femmes avaient reçu de leur vivant le titre d'*Augusta* qui les prédestinaient à la divinisation après leur mort (comme il en avait été pour Livie).

Ces divinisés reçurent un culte régulier à Rome, mais les provinces, les municipalités dans l'ensemble de l'Empire ne restèrent pas à l'écart. Dans les villes, qui jouissaient d'une certaine autonomie, le culte s'installa souvent de façon spontanée ; un prêtre, un flamine, est choisi par élection pour s'occuper du culte ; c'est l'homme le plus prestigieux de la cité et il a, en général, accompli toutes les charges municipales avant de parvenir à cette prêtrise. Cette charge dure un an et il est alors aidé par des associations comme celle des *seviri augustales*

formée en majorité d'affranchis riches. Le culte se déroule dans un temple ou autour d'un autel qui regroupe tous les divinisés.

Au niveau de la province le mouvement fut d'abord spontané, puis Vespasien imposa ce culte à toutes les provinces. Les délégués des cités de la province formaient une assemblée, un *concilium* (*koinon* en Orient) qui était chargé, une fois par an, de célébrer le culte des empereurs morts et divinisés, sous la présidence d'un grand-prêtre élu pour une année. Cette charge était prestigieuse ; elle était la plus haute qu'un provincial pouvait atteindre dans sa région d'origine. En même temps qu'un rôle religieux, ces assemblées proclamaient ainsi, chaque année, leur loyalisme envers le pouvoir impérial et remplissaient un rôle politique non négligeable.

Ce tableau rapide de la religion romaine a essayé d'en montrer l'originalité en même temps que la complexité. Il est certain qu'une grande partie de l'esprit religieux romain nous échappe encore. Elle nous échappe d'autant plus qu'il nous faudrait aussi tenir compte de l'importance progressive prise dans le monde romain, en Occident, dans le palais impérial lui-même, par les cultes orientaux. Un adepte de la religion traditionnelle pouvait être, en même temps, un fidèle d'Isis et de Sérapis, de la *Dea Syria*, de Jupiter Dolichenus ou de Mithra, ou de tout autre ! Sur ce plan la largeur de vue et de conception des Romains a toujours été très grande. Ils ne se sont opposés, sur le plan religieux, qu'à ceux qui étaient exclusifs de leurs dieux, ne reconnaissaient pas les leurs et même les combattaient. La religion romaine a toujours été ouverte et conciliante, a toujours évolué et s'est enrichie au fil des temps.

Chronologie des empereurs romains

DYNASTIE JULIO-CLAUDIENNE

27 av. J.-C. – 14 ap. J.-C. : Auguste
14-37 : Tibère
37-41 : Caligula
41-54 : Claude
54-68 : Néron

CRISE

68 (juin) – 69 (janvier) : Galba
69 (janvier) – 69 (avril) : Othon
69 (avril) – 69 (octobre) : Vitellius

DYNASTIE FLAVIENNE

69-79 : Vespasien
79-81 : Titus
81-96 : Domitien

DYNASTIE ANTONINE

96-98 : Nerva
98-117 : Trajan
117-138 : Hadrien
138-161 : Antonin le Pieux
161-169 : Lucius Verus et Marc Aurèle
169-180 : Marc Aurèle (seul)
180-192 : Commode

CRISE

193 (janvier) – 193 (mars) : Pertinax
193 (mars) – 193 (mai-juin) : Didius Julianus
193 (avril) – 194 (fin) : Pescennius Niger

DYNASTIE SÉVÉRIENNE

193 (avril) – 211 : Septime Sévère
211-217 : Caracalla
217-218 : Macrin
218-222 : Elagabal
222-235 : Sévère Alexandre

L'ANARCHIE MILITAIRE

235-238 (juin) : Maximin
238 (début) – 238 (mars) : Gordien I et Gordien II
238 (printemps) – 238 (été) : Pupien et Balbin
238 (été) – 244 : Gordien III
244-249 : Philippe l'Arabe
249-251 : Dèce
251-253 (mai) : Trébonnien Galle

253 (mai) – 253 (août) : Emilien
253-260 : Valérien et Gallien
260-268 : Gallien (seul)
268 (printemps) : Auréolus
268-270 : Claude II le Gothique
270-275 : Aurélien
275-276 : Tacite
276-282 : Probus
282-283 : Carus
283-285 : Numérien et Carin

La tétrarchie

285 : Dioclétien
285-293 : Dioclétien et Maximien
293-305 : Dioclétien et Maximien Augustes
Constance et Galère Césars

Crise

305-313 : Galère, Sévère, Constantin, Maximin, Maxence, Licinius se disputent le pouvoir
313-324 : Constantin en Occident ; Licinius en Orient
324-337 : Constantin (seul)

Les dynasties constantinienne et valentinienne

337-340 : Constantin II, Constant, Constance
340-350 : Constant en Occident ; Constance en Orient
350-361 : Constant (seul)
361-363 : Julien
363-364 : Jovien
364-375 : Valentinien
364-378 : Valens
367-383 : Gratien
375-392 : Valentinien II
379-395 : Théodose

Le judaïsme

Mireille Hadas-Lebel

Des trois grandes religions monothéistes existant aujourd'hui, le judaïsme est la plus ancienne puisqu'il a produit la Bible, par rapport à laquelle les deux autres – tant le christianisme et l'islam – ont dû se situer. Toutefois, et jusqu'à nos jours, le judaïsme n'a jamais été statique : de grands courants sont apparus très tôt, relayés par d'autres à diverses périodes ; de nouveaux textes, comme le Talmud et le Midrash, sont venus s'ajouter à la Bible et ont bénéficié d'une plus ou moins grande autorité ; des événements historiques majeurs ont influé sur ses croyances et ses pratiques. Malgré cela subsiste un noyau fondamental, irréductible, permettant de parler encore d'une religion unique. C'est lui que nous essayerons de cerner ici, au-delà des divergences et des évolutions qui apparaissent dès l'Antiquité et se poursuivent au-delà.

Depuis quand peut-on parler de judaïsme ?

Si l'on s'en tient simplement au terme « judaïsme » hérité du grec *ioudaismos*, il ne se rencontre dans aucune source avant l'an - 100 environ. Il est alors opposé pour la première fois à *hellénismos* dans le livre II des Maccabées qui distingue ainsi deux modes de vie inspirés chacun par des croyances différentes et eux-mêmes bien antérieurs à l'apparition du terme qui finit par les désigner : celui des Grecs et celui des Juifs.

Définir le judaïsme comme la religion des Juifs n'est rien expliquer du tout, tant qu'on n'a pas défini ce que sont les Juifs. Cette entreprise, fort difficile de nos jours, l'était déjà dans l'Antiquité.

Le mot français « juif » vient du latin *Judaeus*, lui-même calqué sur le grec *Ioudaios* qui rend l'hébreu *Yehudi*. Dans l'hébreu originel, *Yehudi* est celui qui appartient à la tribu de Yehuda (Juda), troisième fils d'un lointain ancêtre nommé Jacob ou Israël. Le territoire de cette tribu comprend les monts de Judée qui portent son nom (*haré Yehuda*).

Au début du Ier millénaire, le roi David et son fils Salomon avaient régné sur l'ensemble des douze tribus constituant un royaume unifié autour d'une capitale, Jérusalem. À la mort de Salomon, il y eut un schisme entre dix tribus du Nord qui constituèrent un royaume avec Samarie pour capitale et celui du Sud, le royaume de Juda, qui garda pour capitale Jérusalem où se trouvait le Temple. *Yehudi* « judéen » se réfère alors à l'appartenance au royaume de Juda, quelle que soit la tribu d'origine.

Le royaume du Nord fut détruit par les Assyriens en - 722 ; celui du Sud par les Babyloniens en - 586. L'élite judéenne fut alors déportée en Babylonie, sur ordre du roi Nabuchodonosor. Il y eut dès lors des Judéens en dehors des limites géographiques de la Judée qui, sous le nom de *Yehudim*, réussirent pendant des générations à maintenir leur identité culturelle et religieuse. L'édit d'un nouveau conquérant, le Perse Cyrus, autorisa en - 538 ceux des exilés qui le voulaient à rentrer à Jérusalem et y rebâtir le Temple. Certains demeurèrent en exil, ils n'y gardèrent pas moins – et jusqu'à nos jours – le nom de *Yehudim*, c'est-à-dire Judéens ou Juifs. Il en fut de même quand se développa dans le monde grec toute une diaspora juive qui considérait Jérusalem comme sa *metropolis*, c'est-à-dire sa ville-mère. De nombreuses conversions au judaïsme intervinrent alors et les convertis furent aussi comptés au nombre des Juifs. Au Ier siècle, le nombre de Juifs de la diaspora (de six à huit millions dans l'Empire romain) excédait la population de la Judée.

Ainsi *Ioudaios, Judaeus* ont fini par désigner avant tout l'appartenance à une religion à la spécificité très marquée dans le contexte antique, mais ces mots gardaient aussi l'empreinte du lien géographique et politique avec la Judée. Tant que l'observance religieuse et l'endogamie prédominèrent, la définition put paraître assez simple. Elle est redevenue encore plus insaisissable de nos jours, en raison de l'évolution du monde moderne.

Les Judéens ou Juifs de l'Antiquité se considéraient eux-mêmes comme une partie des Bené Israël ou Israélites, descendants en droite ligne du troisième patriarche Jacob, appelé aussi Israël. Quand ils se présentaient aux autres peuples, les Bené Israël se disaient *Ibrim* « Hébreux », par référence à un lointain ancêtre Eber, descendant de Sem, fils aîné de Noé, ce qui nous ramène au temps du Déluge. Nous ne sommes plus alors dans l'histoire mais dans les mythes fondateurs.

En 1781, alors que l'on cherchait un terme pour désigner des langues dites « orientales » apparentées entre elles, on choisit par commo-

dité celui de « sémitique ». Par la suite, on supposa des peuples « sémites » (Hébreux, Araméens, Arabes, etc.) parlant ces langues. Jusqu'au XIXe siècle cette appellation pseudo-scientifique était inconnue des principaux intéressés.

Pour les Juifs, il ne fait aucun doute que leur religion perpétue la religion des Hébreux amorcée par le premier des trois patriarches, Abraham, codifiée par Moïse, dépositaire du message divin du Sinaï. Cependant les traditions anciennes n'ont reçu leur forme définitive que dans l'ancien royaume de Juda. C'est donc peu avant ou peu après l'exil de Babylone (première moitié du premier millénaire) que l'on peut commencer à parler de « judaïsme ».

Dieu : un Dieu unique

Le judaïsme est la première religion monothéiste connue. Il affirme avec force la croyance en un Dieu unique, créateur de l'univers, qui exerce sa providence sur le monde et les hommes.

Dans la Bible, le Dieu unique reconnu par le peuple d'Israël est tantôt désigné par quatre lettres YHWH (le tétragramme lu *Adonaï* « Seigneur » pour ne pas prononcer inconsidérément le nom divin), tantôt par un nom de forme plurielle, mais qui s'accorde au singulier, Elohim, dérivé du mot *El* qui désigne la divinité en général.

La réflexion sur l'essence de Dieu est très tardive, on la trouve au Moyen Âge et dans des textes mystiques. La Bible affirme seulement son existence, comme dans le fameux passage où Dieu se révèle à Moïse comme celui qui est (*ehyeh asher ehyeh* « je suis qui je suis » Exode III, 14). Le philosophe du Ier siècle, Philon, se limite lui aussi à cette affirmation d'existence : Dieu est l'Être ou l'Étant.

La théologie d'Israël peut se résumer dans ce verset du prophète Isaïe (XLIV, 6) : « C'est moi le premier et c'est moi le dernier ; en dehors de moi, il n'y a pas de Dieu ». Dieu ne saurait être représenté, même si en parlant de lui l'homme est contraint de recourir à des métaphores et à des anthropomorphismes. Les statues des idolâtres sont souvent tournées en dérision. En se révélant à Israël au mont Sinaï, Dieu a conclu une alliance avec Israël. Cette alliance est souvent comparée à un mariage dans les textes poétiques, d'où la formule du « Dieu jaloux », car l'idolâtrie est une forme d'adultère.

La Bible n'idéalise pas le peuple auquel Dieu s'est révélé. Il a été choisi « par défaut », à cause de la perversion des autres peuples (Deutéronome IX, 5) ou encore par la grâce de l'amour divin (Deutéronome

VII, 8). Il a donc le redoutable devoir de se montrer digne de cette « élection » qui est une source d'obligations plutôt que de privilèges et de servir Dieu comme « un peuple saint », « une nation de prêtres ». Ses manquements doivent être sanctionnés, car Dieu est juste.

Dieu est souvent présenté comme le seul souverain du monde, le berger du peuple. Sa loi s'impose même au roi. Ses commandements, donnés par l'intermédiaire de Moïse dans les quatre derniers livres du Pentateuque, réglementent tous les domaines de l'existence.

Dieu est aussi un père qui veille avec amour sur ses créatures :

> Tu es notre p□re ; nous sommes l'argile et tu es celui qui nous a modelŽs. Nous sommes tous l'ouvrage de ta main (Isa•e LXIV, 7).

plus rarement il est comparé à une mère :

> Une femme oublie-t-elle son nourrisson ? Moi, je ne t'oublierai pas (Isaïe XLIX, 15).

L'aspect féminin de la divinité est développé dans le judaïsme postbiblique sous la forme de la *Shekhina*, présence immanente de Dieu. L'opposition entre transcendance et immanence n'est pas théorisée dans la Bible mais suggérée par des textes tels que : « Je réside dans les hauteurs, sublime et saint, mais je suis aussi avec les cœurs contrits et humbles pour les vivifier » (Isaïe LVII, 15).

Selon une autre perspective, Dieu allie en lui deux aspects : la justice (*midat hadin*) et la miséricorde (*midat harahamim* – noter que ce terme est formé sur le mot *rehem* matrice). C'est pourquoi dans la liturgie il est appelé « notre père et notre roi ». Il est également nommé « notre sauveur », car lui seul apporte le salut.

Le « credo » juif, extrêmement simple se résume à une profession de foi extraite de la Bible (Deutéronome VI, 4-5), le *shema* (« écoute ») inclus dans les prières journalières : « Écoute Israël le Seigneur est notre Dieu, le Seigneur est un. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir ».

Les écritures saintes

La Bible

Ce que l'on appelle la Bible (du grec *biblos* « livre » ou *biblia* « livres ») ne recouvre pas exactement la même chose dans le judaïsme et dans le christianisme. La Bible juive se limite à des textes transmis

en hébreu (avec quelques passages en araméen), sans les additions de la Bible grecque, laquelle constitue l'Ancien Testament des chrétiens (appelé de préférence de nos jours « Premier Testament »).

L'histoire de la constitution de la Bible est très complexe et a donné lieu à toutes sortes de théories savantes. Cependant elle ne concerne nullement le croyant, qui est attaché à la notion de « révélation ». Cette révélation peut être directe comme dans le cas des « dix paroles » (Décalogue ou Dix Commandements) reçues par les Hébreux au pied du mont Sinaï après la sortie d'Égypte (Exode XX) ou indirecte lorsqu'elle se fait par l'intermédiaire d'un prophète, c'est-à-dire d'un personnage inspiré par Dieu.

La Bible hébraïque est traditionnellement divisée en trois grands ensembles : Torah, Prophètes, Hagiographes.

Les cinq premiers livres de la Bible sont traditionnellement attribués à Moïse, le plus grand des prophètes, présenté aussi comme le fondateur du peuple hébreu qu'il a libéré de l'esclavage en Égypte (fin II^e^ millénaire av. J.-C.). Ces cinq livres constituent la Torah proprement dite et la partie la plus sacrée du message biblique. Ni le mot hébreu *Torah* (enseignement, doctrine) ni le mot grec *Nomos* (Loi) qui a été choisi (au III^e^ siècle av. J.-C.) à Alexandrie pour le traduire, ne rendent compte pleinement du contenu de ces cinq livres connus généralement sous leur titre grec : Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome.

La Genèse (en hébreu *Bereshit :* « Au commencement ») part de la création du monde, évoque le Déluge et se concentre ensuite sur l'histoire des trois patriarches : Abraham, Isaac et Jacob, jusqu'à la « descente » en Égypte. L'Exode évoque la persécution des Hébreux en Égypte et leur sortie sous la conduite de Moïse et de son frère Aaron, la révélation du Sinaï, et déjà un nombre important de lois. Le Lévitique et les Nombres évoquent les pérégrinations des Hébreux dans le désert et renferment également des lois. Le Deutéronome constitue un rappel à la fois historique et juridique des trois livres précédents et se conclut par la mort de Moïse avant qu'il ait pu atteindre la Terre promise.

Les Prophètes (*Neviim*) incluent, selon la classification hébraïque, des livres historiques (Josué, Juges, Samuel I et II, Rois I et II) qui mettent aussi en scène des prophètes tels que Nathan, Gad, Elie, Elisée ou les prophétesses Debora et Hulda ; ces livres sont appelés « Premiers prophètes ». Les livres prophétiques proprement dits reproduisent la parole adressée par Dieu à des prophètes. On distingue – pour des raisons de longueur – trois « grands » prophètes : Isaïe, Jéré-

mie et Ezéchiel et douze « petits » prophètes : Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie. La plupart de ces prophètes se datent par les événements et les rois dont ils sont contemporains, mais ces indications ne figurent pas toujours. Les plus anciens, Amos et Osée, sont du - VIII^e^ siècle, les plus récents, Aggée, Zacharie, Malachie sont contemporains du retour d'exil (fin - VI^e^ siècle), Jérémie assiste à l'arrivée des Babyloniens (- 586), Ezéchiel prophétise en exil. Isaïe est clairement composé de trois parties : l'une (ch. 1 à 39) de la fin du - VIII^e^ siècle, les deux autres post-exiliques. Le message des prophètes est essentiellement moral (par exemple « J'aime la bonté et non les sacrifices », Osée IV, 4), il contient de fréquents appels au repentir et affirme la justice divine. C'est dans ce contexte qu'il peut parfois paraître avoir une dimension eschatologique confondue avec ce que l'on appelle « messianisme ».

> Ils mart□leront leurs ŽpŽes pour en faire des hoyaux et leurs lances pour en faire des faucilles
> Une nation ne lèvera plus l'épée contre l'autre.
> On n'apprendra plus l'art de la guerre. (Isaïe II, 4)

L'inspiration prophétique est censée s'être retirée des hommes à partir du - V^e^ siècle, mais quelques textes plus tardifs auxquels on attribuait une antiquité plus haute sont entrés dans la troisième partie de la Bible hébraïque, les Hagiographes (en hébreu simplement *Ketuvim* « Écrits »). On y rencontre des textes poétiques de différentes époques (Psaumes, Cantique des cantiques, Ruth), des écrits de sagesse (Qohelet, Proverbes), des textes historiques qui constituent soit une réécriture d'écrits antérieurs (Chroniques I et II), soit un prolongement (Esdras et Néhémie sur le retour d'exil), ainsi qu'un représentant du genre apocalyptique (resté par ailleurs extérieur à la Bible), le livre de Daniel (rangé dans la Bible chrétienne au nombre des prophètes).

L'ensemble de ce que l'on peut appeler le « canon » biblique, formé au total de vingt-quatre livres a, semble-t-il, été définitivement fixé vers l'an 100. Les écrits juifs non répertoriés comme sacrés se sont souvent perdus ou ne subsistent que dans des traductions (en grec, copte, éthiopien, arménien) souvent préservés par l'Église. C'est la Torah (Pentateuque) qui a inspiré le plus de commentaires depuis l'Antiquité.

La littérature rabbinique

Le Talmud

Le Talmud (« enseignement ») est un immense corpus dont les bases ont été jetées un peu avant le début de l'ère chrétienne à partir de commentaires oraux mais qui n'a été codifié qu'entre le IIe et le Ve siècle. Il a fini par être mis par écrit pour que les traditions qu'il contient ne se perdent pas, mais il n'en est pas moins considéré comme « Loi orale » (*Torah shé bé'alpé*).

Le Talmud s'est formé en plusieurs étapes. D'abord des commentaires de la Bible développés surtout à Jérusalem par des maîtres pharisiens, nommés *rabbi* (« mon maître » en araméen, d'où le mot « rabbin »). Puis, vers l'an 200, un tri et un classement de ces commentaires transmis oralement depuis près de trois siècles. C'est ce qui a constitué la Mishna (littéralement « répétition » d'où « enseignement »), classée par sujets, suivant six grands ensembles ou « ordres » divisés en un nombre variable de traités qui rapportent les opinions de maîtres nommés, en araméen, *tannaïm*.

- *Zera'im* (semences) précise les règles agricoles de la Bible. Son premier traité *Berakhot* (« bénédictions ») part des bénédictions à prononcer sur les produits du sol et s'étend au reste de la liturgie.
- *Mo'ed* (temps fixé, d'où fête) concerne les différentes fêtes et jeûnes.
- *Nashim* (femmes) traite des questions de droit personnel, mariage, divorce, lévirat.
- *Neziqin* (dommages) concerne le droit civil et pénal. Il inclut l'inclassable *Pirqé Avot* (chapitre des Pères) et ses maximes morales d'autorités rabbiniques anciennes.
- *Qodashin* (objets consacrés) rappelle le culte du Temple.
- *Toharot* (puretés) développe les questions de pureté et d'impureté.

Rédigée dans un hébreu différent de l'hébreu biblique influencé par l'araméen et incluant un bon nombre de mots grecs transcrits (le trilinguisme semble avoir été répandu à son époque), la Mishna renferme essentiellement la *halakha* (du verbe *hlkh* « marcher »), c'est-à-dire les règles que l'homme pieux doit suivre pour vivre, conformément à la Torah. En effet les règles bibliques sont souvent peu explicites et ne comportent pas de modalités d'application (par exemple « Tu observeras le jour du sabbat pour le sanctifier. Tu ne feras aucun travail » : que signifie « observer » ? quel type d'activité entre dans la catégorie « travail » ?). Elles ont donc donné lieu à des discussions au cours des siècles et le résultat de certaines d'entre elles a été préservé dans la

Mishna. Les avis des divers rabbins peuvent être contradictoires, ils ne sont pas reproduits dans l'ordre chronologique, mais le dernier mot est laissé à celui qui a été retenu (la *halakha* est selon Rabbi untel).

La Mishna, dont on attribue la compilation à l'ethnarque Rabbi Juda Ier au début du IIIe siècle, privilégie les opinions des maîtres de la génération qui le précède immédiatement. Elle est à la base non pas d'un mais de deux Talmuds : le Talmud de Jérusalem et le Talmud de Babylone.

À une époque de grands bouleversements politiques où les écoles de *tannaïm* ont dû se transporter de Yabné dans la plaine côtière vers la Galilée, l'hébreu s'est peu à peu perdu au profit de l'araméen et les maîtres enseignant à Tibériade, Sepphoris ou Césarée ont poursuivi leurs débats dans la langue araméenne locale. L'œuvre de ces maîtres appelés *amoraïm*, restée d'abord orale, a été rassemblée en toute hâte vers la fin du IVe siècle lors de persécutions imposées par l'Empire byzantin. Elle constitue la Gemara du Talmud dit « de Jérusalem », bien qu'il n'ait pu être composé dans cette ville. En raison de son état d'inachèvement, ce Talmud est souvent négligé au profit du Talmud dit « de Babylone », dont la Gemara s'est formée un siècle plus tard, sur la base de la même Mishna, en Babylonie où existait depuis près de mille ans une diaspora juive. C'est ce Talmud en araméen babylonien, mis en forme dans l'académie de Sura, qui s'est répandu à travers le monde juif à partir du Xe siècle et est étudié de nos jours.

La lecture suivie ou l'étude individuelle du Talmud sont quasiment impossibles car les discussions ardues entre générations de rabbins sont souvent elliptiques, traitent de sujets arides et se poursuivent sur plusieurs pages avec maintes digressions. Les rabbins cités mentionnent parfois des traditions anciennes qui avaient été laissées ***en dehors*** de la Mishna (c'est le sens du mot araméen *baraïta*), des anecdotes, des paraboles qui ressortissent au genre narratif plus accessible de la *aggada* (récit). Des commentaires greffés sur le Talmud et généralement écrits en marge en petits caractères permettent de l'élucider ; le plus ancien et le plus célèbre est dû à Rashi (acronyme de Rabbi Salomon fils d'Isaac) qui vécut à Troyes en Champagne au XIe siècle et a laissé un important commentaire de la Bible étudié sous toutes les latitudes où ont vécu des Juifs.

Le respect dont jouit le Talmud de Babylone dans certains cercles ne doit pas faire oublier qu'il est tributaire de l'époque où il s'est formé et renferme par conséquent des conceptions anachroniques à côté de pensées élevées.

L'étude du Talmud est encore de nos jours au centre de l'enseignement des *yeshivot* (pluriel de *yeshiva*). Elle a sans doute contribué à unifier la pratique religieuse, mais elle a surtout permis de développer le goût du débat intellectuel et l'agilité de l'esprit qui ont pu s'appliquer par ailleurs à d'autres sujets d'étude.

Les codes

La complexité du Talmud a rendu nécessaire l'élaboration de codes succints destinés à guider la pratique religieuse. L'un est dû au philosophe Maïmonide (XII^e siècle). C'est le *Mishné Torah* (« Répétition de la Torah »), dit aussi *Yad Hazaqa* (« Main forte ») rédigé en hébreu. L'autre, plus usité, le *Shulhan Arukh* (« Table servie »), est dû à Joseph Caro (XVI^e siècle). Il traite en quatre livres des devoirs quotidiens, des règles alimentaires, des lois matrimoniales et enfin d'autres matières relevant des codes civils.

L'existence de tels codes ne peut se comprendre que par la situation particulière des Juifs vivant en diaspora qui, tant en pays chrétien qu'en pays musulman, possédaient une autonomie en matière de droit personnel. Pour tout le reste, suivant la formule talmudique : « La loi du pays est la loi ».

Le Midrash

Le Midrash (de la racine *drsh* « rechercher ») est un genre de la littérature rabbinique formé par le commentaire linéaire de certains textes bibliques ou inspiré par l'homélie synagogale.

On peut reconnaître des ancêtres au Midrash rabbinique dans le genre du *pesher* (commentaire sur les prophètes) attesté parmi les manuscrits de la mer Morte ou dans les commentaires grecs sur la Bible du philosophe Philon d'Alexandrie (I^er siècle). On distingue plusieurs groupes de *midrashim* réunis entre le IV^e et le XII^e siècle en Palestine. Certains suivent pas à pas le texte biblique (*Genèse Rabba, Lamentations Rabba*), d'autres rassemblent des homélies autour d'un thème (par exemple *Lévitique Rabba*). Entre 1200 et 1550 se sont constituées des anthologies de *midrashim*.

Le Midrash n'a aucune valeur sacrée, mais il sert souvent de source d'inspiration aux homélies modernes. Il a parfois recueilli des traditions issues de la littérature apocalyptique développée à l'époque du Second Temple et que le Talmud a laissées de côté.

La tradition mystique et la Cabbale

Kabbala désigne en hébreu la tradition reçue. Le terme s'est spécialisé tardivement (XIIIe siècle) dans le domaine de la mystique auquel le Talmud accorde peu de place.

Les premières manifestations de la tradition mystique se rencontrent dans la littérature apocalyptique des deux siècles précédant l'ère chrétienne (*Hénoch* notamment). Ce courant visionnaire a pour sujet central les secrets de la création de l'Univers (*ma'assé béréshit*) et la manifestation de la gloire divine avec le Trône entouré de myriades d'anges. Les enseignements ésotériques portent ensuite (IIIe-VIIe siècle) sur le char divin *merkaba* décrit au chapitre d'Ezéchiel ou sur les demeures célestes (*Hekhalot*) dont la septième renferme le Trône. Le livre de la Création (*Sefer Yetsira*) développe la théorie des *sefirot*, les dix nombres primordiaux qui, avec les vingt-deux lettres de l'alphabet hébraïque, fournissent les éléments de la création. Des éléments gnostiques et néoplatoniciens s'introduisent aussi à partir du XIIe siècle dans la mystique juive.

La mystique juive a essaimé en Europe : Allemagne, Provence, Espagne. C'est au XIIIe siècle qu'apparaît l'ouvrage fondamental de la Cabbale espagnole : le *Livre de la splendeur* (*Zohar*) attribué par la tradition à un rabbin du IIe siècle, Simon bar Yohaï. L'expulsion des Juifs d'Espagne amène la Cabbale à Safed en Galilée, où elle est illustrée par Isaac Luria (1534-1572) qui encourage l'oraison méditative et touche des couches plus populaires par l'accent mis sur l'attente messianique.

L'étude de la Cabbale est peu encouragée dans le judaïsme. Elle suppose une bonne connaissance de la Bible, du Talmud, de l'hébreu, de l'araméen, de la philosophie.

La tradition ésotérique juive a inspiré une Cabbale chrétienne à partir de Pic de la Mirandole (XVe siècle) et jusqu'au début du XVIIIe siècle. Son mystère a donné lieu à des affabulations, d'où le sens pris par ce terme dans le français courant.

Courants et schismes

On sait par l'historien juif de langue grecque Flavius Josèphe (37-100 ?), et partiellement par les Évangiles et les Actes des Apôtres, qu'il existait au moins trois courants parmi les Juifs de Judée au Ier siècle : Sadducéens, Pharisiens, Esséniens.

Les Sadducéens semblent avoir représenté le judaïsme le plus traditionnel, attaché au culte du Temple et au respect de l'Écriture Sainte dans laquelle ils ne trouvent aucune mention de l'au-delà. Ils sont hostiles aux additions et modifications dans le domaine des croyances et des pratiques.

Les Pharisiens, dont le nom signifie « séparés, dissidents », ont développé une tradition orale qui fait évoluer la Loi écrite. Ils introduisent des fêtes nouvelles et des croyances nouvelles, comme la croyance en la résurrection, qui permet de répondre au difficile problème de la théodicée.

Les □sséniens vivaient en communauté suivant des règles de pureté extrêmement exigeantes. Ils renonçaient à la propriété et, pour la plupart, au mariage, probablement dans l'attente de la fin des temps qu'ils croyaient imminente. Les manuscrits de la mer Morte découverts sur le site de Qumran doivent, selon l'hypothèse la plus répandue, leur être attribués.

Les deux derniers courants adoptent aussi l'angélologie (et la démonologie) développée dans la littérature apocalyptique (très bien représentée à Qumran).

Les trois courants décrits par Josèphe n'épuisent pas la variété du I^er^ siècle. Lui-même ajoute « la quatrième philosophie » (qui produit les Sicaires et les Zélotes) proche des Pharisiens par les croyances et les pratiques mais lancés dans une guerre eschatologique contre Rome.

Le courant baptiste antérieur au christianisme doit aussi être pris en compte, il prône la purification des péchés par immersion afin de se préparer au Royaume.

Le christianisme des origines est lui-même un courant juif qui affirme que le Messie-Sauveur, descendant de David, est arrivé.

Après la catastrophe nationale qui voit la destruction du Temple et la prise de Jérusalem par l'empereur Titus en 70, le judaïsme se reconstitue autour du courant pharisien (les autres courants, moins nombreux, ayant sombré) tandis que le christianisme s'éloigne de lui.

Une autre rupture intervient au IX^e^ siècle, avec l'apparition du courant caraïte, qui refuse la Loi orale du Talmud et veut revenir à un judaïsme fondé sur la Bible. Les polémiques avec le courant majoritaire, dit « rabbanite », ont donné lieu à de nombreux ouvrages. Le caraïsme, entravé par une endogamie dissuasive, s'est étiolé progressivement. Il subsiste à l'état résiduel en Lithuanie ainsi qu'en Israël où les caraïtes sont généralement originaires d'Égypte.

Une fracture s'est produite à l'intérieur du judaïsme polonais après les terribles massacres cosaques de 1648. On a vu apparaître un mouvement piétiste, le hassidisme, favorisant l'extase (par la prière, le chant, la danse) plutôt que l'érudition. Il est rapidement devenu une religion populaire avec croyances aux miracles et dévotion à des rabbins charismatiques. D'abord combattu par ses opposants (*mitnagedim*), le hassidisme ne se distingue plus beaucoup aujourd'hui de la grande famille orthodoxe.

La volonté de moderniser le judaïsme pour l'adapter au siècle a produit le mouvement réformé en Allemagne au début du XIXe siècle. Ce dernier a ensuite essaimé aux États-Unis où il est devenu majoritaire.

La division courante de nos jours entre ashkénazes et séfarades ne correspond nullement à un schisme mais à quelques différences de coutumes (*minhagim*) entre juifs originaires d'Europe du Nord, du Centre et de l'Est englobés sous le nom médiéval de l'Allemagne (*Ashkenaz*) et juifs originaires du bassin méditerranéen englobés sous le nom médiéval de l'Espagne (*Sefarad*).

Le culte

Le sacerdoce

Les prêtres (*cohanim*) ont constitué dans l'Antiquité une véritable caste soumise à des règles matrimoniales et à des règles de pureté particulières. Ils étaient censés descendre d'Aaron, investi dans la fonction de grand-prêtre par son frère Moïse.

Leur rôle était d'assurer par roulement le service du Temple, aidés de lévites, membres comme eux de la tribu de Lévi. Dans la répartition du territoire de Canaan entre tribus, celle-ci n'avait pas obtenu de terres car elle devait se consacrer au service divin et être entretenue par la dîme et les offrandes.

Le grand-prêtre, comme le roi, devait recevoir l'onction de l'huile sacrée (*mashiah*, mot hébreu pour « oint » a donné naissance au mot « Messie »). Son vêtement d'apparat était particulièrement coloré et somptueux ; il a inspiré les vêtements d'Église. Dans les périodes où la Judée n'était pas dotée d'un pouvoir politique indépendant, c'est le grand-prêtre qui faisait figure de chef et représentant de la nation. Cette fonction, héréditaire à l'origine, fut gravement ébranlée à partir de la crise maccabéenne (vers - 172). La dynastie hasmonéenne cumula ensuite royauté et sacerdoce, contrairement à la prescription biblique.

Sous le règne d'Hérode et sous la domination romaine, les grands-prêtres furent nommés au gré du pouvoir politique et la fonction perdit de son prestige. Le dernier grand-prêtre disparut pendant la révolte des Juifs contre Rome (66-70).

Les prêtres ordinaires étaient chargés de disposer les sacrifices sur l'autel dans la cour du Temple. Ils prononçaient devant le peuple la bénédiction sacerdotale (Nombres VI, 22-26). Leur tenue très simple était une tunique de lin blanc.

La caste sacerdotale a perdu son rôle après la disparition du sanctuaire en 70. Ceux qui de nos jours portent le nom de Cohen ou ses variantes (Cohn, Cahen, Kahn, etc.) ne gardent que de très rares privilèges : celui de lire la Torah en premier et de prononcer la bénédiction sacerdotale incluse dans la liturgie du sabbat et des fêtes.

Les rabbins ne sont pas des prêtres et ne constituent pas un clergé ; ce sont des laïcs. Dans l'Antiquité, ce sont des érudits en matière religieuse. De nos jours les études rabbiniques préparent aux fonctions de rabbin de synagogue, de juge au tribunal rabbinique ou à l'enseignement. De plus en plus de femmes entrent dans la profession rabbinique aux États-Unis dans le courant réformé et même « conservative » (traditionaliste, *massorati*).

Temple et synagogues

Du premier au second Temple

La centralité du culte à Jérusalem, capitale du royaume de David (depuis - 1004) est confirmée par la construction du Temple sous le règne de Salomon. Le Dieu unique ne saurait en effet être honoré dans plusieurs édifices, car la tentation du paganisme environnant demeure vivace et il risquerait de se scinder en divinités locales. Selon le récit biblique (I Rois VIII), Salomon construit donc une « demeure » pour Dieu à Jérusalem, tout en objectant contre cette conception primitive :

> Est-ce que vraiment Dieu habitera sur la terre ? Voilˆ que les cieux et les cieux des cieux ne peuvent te contenir, combien moins cette maison que j'ai b‰tie !

Selon le livre des Rois, la construction du Temple, commencée au printemps de l'an 4 du règne de Salomon (- 964), dura sept ans et demi puisque l'édifice fut inauguré à l'automne de l'an 12, près d'un an après son achèvement. La description somptueuse qui en est donnée ne doit pas faire oublier ses dimensions bien modestes : un vestibule de 10 m, puis un rectangle de 30 x 10 m, comprenant une grande salle et,

tout au fond, le « Saint des Saints » où était entreposée l'arche contenant les Tables de la Loi. Cette tripartition que l'on retrouve fréquemment dans la structure des temples antiques, se perpétuera à travers les reconstructions successives de l'édifice.

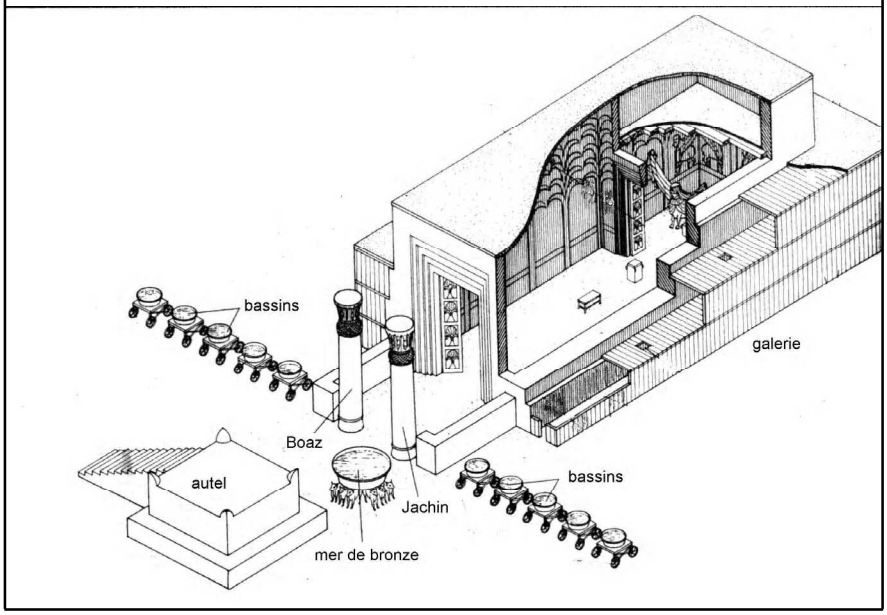

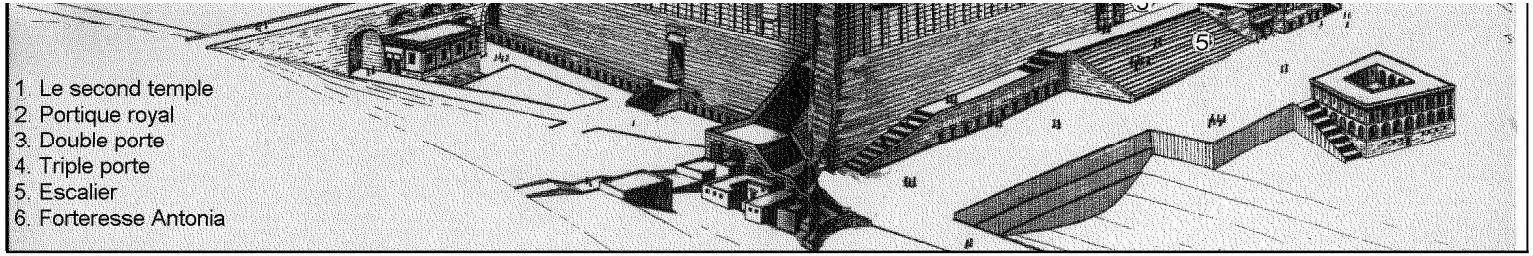
1. Le second temple
2. Portique royal
3. Double porte
4. Triple porte
5. Escalier
6. Forteresse Antonia

La destruction de ce Temple par les Babyloniens et la déportation d'une partie de la population judéenne risquait de poser le problème de la survie du judaïsme privé de son unique sanctuaire. Il réussit néanmoins à se maintenir pendant deux générations (et même au-delà pour ceux qui restèrent en Babylonie) jusqu'à ce que le nouveau conquérant perse Cyrus autorise le retour à Jérusalem et la construction d'un second Temple. Celui-ci occupe une place centrale dans un territoire judéen d'abord minuscule et surtout dans la conscience d'un judaïsme de plus en plus diasporique, puisque les Juifs vivant en dehors de la Judée (Égypte, Babylonie, Syrie, Asie Mineure, Grèce) du fait de l'émigration ou des conversions, sont bientôt plus nombreux que les Judéens. La souillure du Temple par le roi Antiochus IV □piphane en - 167 entraîne un sursaut religieux, toutefois limité à la Judée, qui se transforme en mouvement national.

Le roi Hérode, imposé à la Judée par Rome en - 40, s'efforça de gagner le cœur de ses sujets tout en accroissant son prestige par la reconstruction du Temple à une vaste échelle. Le relief du mont du Temple fut modifié : une vallée fut comblée à l'ouest, des travaux de soutènement réalisés au sud pour aménager l'immense esplanade (la plus vaste de l'époque) qui subsiste de nos jours. Les vestiges de l'enceinte, visibles surtout au sud, avec l'escalier d'accès à l'entrée principale, et à l'ouest – dont une partie de la muraille constitue le mur dit « des lamentations » – attestent du caractère grandiose de l'ensemble. Des arches enjambant la rue située en contrebas donnaient un accès direct à l'esplanade du côté ouest, sans traverser la magnifique basilique hérodienne qui bordait tout le côté sud. L'immense parvis des Gentils était ouvert à tous les visiteurs, puis venaient des parvis plus petits où n'accédaient que des Juifs dûment purifiés : le parvis des femmes, celui des hommes, celui des prêtres où se trouvait l'autel en plein air devant l'édifice du sanctuaire, lequel comportait un plan tripartite, comme le Temple de Salomon. Le sanctuaire proprement dit, auquel seul le grand-prêtre avait accès un jour par an, celui de Kippour, est donc un lieu vide, la foule s'assemblant à l'extérieur.

Au I^er^ siècle, le Temple était le centre d'une activité intense, car il attirait des pèlerins de toute la diaspora juive, les visiteurs étrangers de marque faisaient un détour pour voir la plus belle construction de tout l'Orient. L'interruption des sacrifices offerts au nom de l'empereur de Rome fut le signal de la révolte juive en l'an 66. Au milieu de l'été 70, le Temple disparut dans les flammes après trois mois de siège mené par Titus. Dès cette époque, comme l'atteste Flavius Josèphe qui fut

le témoin oculaire de l'incendie, les Juifs avaient relevé une coïncidence qui ne pouvait être fortuite, la date de la destruction du second sanctuaire correspondait à celle du premier. Les deux tragédies continuent à être commémorées jusqu'à aujourd'hui par un jeûne d'une journée à la date hébraïque du 9 Ab.

Les synagogues

Tous les Juifs n'avaient pas la possibilité de se rendre, même une fois dans leur vie, au Temple de Jérusalem, trop éloigné de leur résidence. Ils avaient donc appris à pratiquer une religion centrée sur la prière et l'étude des textes sacrés dans la synagogue (du grec *sunagogè* « assemblée » qui traduit *beth Knesset* « maison d'assemblée ») qui servait de substitut au Temple. Certains en font remonter l'institution à l'exil de Babylone, mais on n'en a d'attestation archéologique qu'à partir du III^e^ siècle en Égypte, grâce à des inscriptions dédicatoires. L'existence de certaines synagogues est connue par des mentions littéraires (comme celle d'Alexandrie, détruite au moment de la révolte des Juifs sous Trajan en 115-117, ou les nombreuses synagogues d'Asie Mineure et de Grèce visitées par l'apôtre Paul). D'autres ont laissé des vestiges archéologiques : en Galilée, en Judée – même à Jérusalem –, en Asie Mineure et jusqu'à Ostie ou Naro face à Carthage, ou encore Doura □uropos en Mésopotamie (construite en 245) qui présente l'unique cas connu de fresques synagogales illustrant les récits bibliques. Les synagogues construites ou reconstruites entre le III^e^ et le VI^e^ siècle à travers le monde romain et byzantin sont ornées de mosaïques qui admettent des motifs non seulement géométriques ou floraux, mais aussi animaux et humains. Beaucoup furent incendiées par des chrétiens zélés en contravention avec les lois impériales.

La précarité de leur condition et les limitations qui leur étaient imposées tant en pays chrétien qu'en pays musulman, interdirent aux Juifs pendant des siècles de construire des bâtiments élevés ou un tant soit peu remarquables de l'extérieur pour leurs synagogues. La plupart des grandes synagogues d'□urope sont postérieures à l'émancipation des Juifs amorcée par la Révolution française.

L'architecture des synagogues n'est soumise à aucune exigence particulière. La seule règle concerne son orientation : il faut que le fidèle se tourne dans la direction de Jérusalem. On a donc pris l'habitude de placer les rouleaux de la Torah dans une niche face à l'entrée. La séparation entre hommes et femmes ne semble pas avoir été pratiquée aux

premiers siècles ; elle s'est imposée par la suite, mais a été remise en cause dans les courants réformés à partir du XIXe siècle.

Sacrifice, prière, étude

Dans la religion antique des Hébreux puis dans le Temple, le culte s'exprime avant tout par des sacrifices. Les sacrifices humains pratiqués par certains peuples voisins de Canaan sont rejetés avec horreur (tel est sans doute aussi l'enseignement du non-sacrifice d'Isaac en Genèse XXII), mais les sacrifices animaux font partie des rites cultuels admis. Ils sont strictement réglementés dans les quatre derniers livres du Pentateuque, et notamment dans le Lévitique qui, pense-t-on, a pu servir de manuel aux prêtres dans l'Antiquité. Ne peuvent être offerts que des animaux purs provenant des troupeaux de gros ou menu bétail, et sans défaut, ou, dans certains cas, des colombes. Ces sacrifices étaient accompagnés de libations et d'offrandes de fleur de farine, de gâteaux, d'huile ou d'encens.

Outre les deux holocaustes journaliers qui ouvraient et clôturaient la journée, il y avait des suppléments pour les jours de fête. Certains sacrifices étaient propres aux prêtres lors de leur investiture. Quant au simple fidèle, il pouvait offrir un sacrifice pour expier un péché ou se laver d'une impureté ou encore à titre d'action de grâces ou d'offrande votive. À cela s'ajoutait l'offrande des prémices de la récolte ou des premiers nés du bétail.

La valeur expiatoire et purificatrice du sacrifice, quoique niée par plusieurs prophètes au cas où le sacrifice ne serait pas accompagné d'un repentir sincère, continua d'être acceptée pendant toute la période du Second Temple, d'autant que les questions de pureté y prirent une importance croissante.

Les vœux étaient également fréquents et se concluaient généralement par une visite au Temple. Ainsi dans le cas du *nazir* qui doit s'abstenir de tout ce qui provient du fruit de la vigne et laisser pousser sa chevelure : au terme de son vœu d'abstinence, il ne peut revenir à une vie normale qu'après avoir fait diverses offrandes au Temple.

L'interdiction d'offrir des sacrifices en dehors du Temple de Jérusalem en limita la portée dès l'exil de Babylone. On ne connaît que deux tentatives éphémères de créer un substitut au Temple en période de crise – toutes deux en Égypte : l'une à Eléphantine (Assouan) aux VIe et Ve siècles av. J.-C., l'autre à Léontopolis à partir de - 172 et jusqu'en 70. Pour beaucoup de Juifs, éloignés de Jérusalem, leur religion se pratiquait sans sacrifices. C'est pourquoi, la disparition du Temple en

70 – même si elle frappa beaucoup les esprits et provoqua le deuil – ne changea pas fondamentalement la pratique du judaïsme pour la majorité des Juifs.

Dans le courant pharisien, le culte du Temple n'était déjà plus le pivot de la vie juive. Dès le II^e^ siècle, Simon le Juste disait : « Le monde repose sur trois choses : sur la Torah, sur le service du Temple et sur la piété » (*Abot*, I, 2). Une fois le Temple disparu, on considéra qu'il restait encore deux piliers suffisants pour soutenir le monde : l'étude de la Torah et la piété ou *gemilut hassadim* qui impliquait toutes sortes de devoirs sociaux à quoi s'ajouterait la prière qui s'était tout naturellement substituée partout au service du Temple.

La prière apparaît comme un substitut du culte sacrificiel. Il est dit : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu en le servant de tout votre cœur et de toute votre âme » (Deutéronome XI, 13) : « Quel est le service du cœur ? c'est la prière » (TB *Taanit* 2a). Telle est la réponse des rabbins qui trouve aussi un fondement scripturaire chez le prophète Osée (XIV, 2-3) : « Munissez-vous de paroles et revenez vers le Seigneur en lui disant : Pardonne-nous nos fautes pour que nous retrouvions le bonheur. Nous t'offrirons le fruit de nos lèvres ».

Les textes bibliques mentionnent diverses prières individuelles et il va de soi que chacun pouvait improviser sa propre prière à toute époque, mais on discerne mal la liturgie antérieure à la destruction du Temple. Le *shema,* proclamation de l'unicité divine (Deut. VI, 4-9), était déjà récité au Temple, selon des sources talmudiques plus tardives. Sa récitation est présentée dans les Évangiles comme étant l'accomplissement d'un commandement plutôt qu'une prière (Marc XII, 28-30 ; Mat. XXII, 37).

La bénédiction sur le pain ou le vin et les grâces après le repas étaient sans doute pratiquées assez largement, mais tout pouvait être occasion de bénédictions plus ou moins spontanées. « Contemple l'arc-en-ciel et bénis son créateur », dit le Siracide (XLIII, 11).

Malgré les mises en garde de certains rabbins contre les risques de routine qui guettent le fidèle, trois prières journalières sont instaurées : le matin (*shaharit*) et l'après-midi (*minha*) en souvenir des deux sacrifices journaliers du Temple, plus une le soir (*ma'ariv*), bien que le Sanctuaire fût fermé au coucher du soleil : « elle vient montrer que les portes de la prière, elles, ne sont jamais fermées ». Ces trois prières journalières se sont maintenues jusqu'à nos jours avec diverses additions de psaumes et de poèmes liturgiques à travers les âges. Une

prière additionnelle (*musaf*) correspondant aux sacrifices supplémentaires du sabbat et des jours de fête est ajoutée ce jour-là.

Pour la prière du matin, les hommes revêtent un châle de prières (*talith*) qui uniformise toutes les conditions et portent au front et sur le bras gauche les *tefilin* (improprement appelés « phylactères ») pour marquer la volonté de mettre le cœur et l'esprit au service de Dieu. En signe de respect, il faut avoir la tête couverte pendant la prière. C'est ainsi que s'est développé l'usage du port de la *kippa* (calotte) que certains gardent même en permanence sans que cela soit une obligation.

Les prières se disent en hébreu dans toutes les synagogues traditionnelles, sauf pour le *qadish* (proche du Notre Père) qui est en araméen.

Le *shemoné esré,* ensemble de dix-huit bénédictions d'origine rabbinique, constitue jusqu'aujourd'hui le cœur de la prière juive. À la différence du *shema,* qui doit obligatoirement être dit soir et matin, il n'est lié à aucun temps déterminé et de ce fait il est obligatoire pour tous. Il n'y a pas de lieu privilégié pour la prière, plus importante est l'orientation de l'orant qui doit se tourner vers Jérusalem ou du moins tourner ses pensées vers l'emplacement du Saint des Saints.

L'étude de la Torah, cet autre pilier du monde, est parfois plus valorisée que la prière. D'un verset d'Osée VI, 6 : « J'aime la connaissance de Dieu plus que les holocaustes », on déduit que l'étude est plus appréciée par Dieu que la prière qui remplace les sacrifices, car qui étudie la Torah connaît la pensée divine. On affirme en outre que la présence divine ou *Shekhina*, qui jadis résidait dans le Temple, plane désormais autour de dix hommes réunis pour commenter la Torah, car « Dieu se tient dans l'assemblée divine » (Psaume LXXXII, 1), ou au-dessus de quiconque est plongé dans l'étude sacrée. Dans les synagogues, la « maison d'étude » (*beth midrash*) est toujours attenant à la salle de prière.

près avoir énuméré tout ce qui ouvre la porte du monde futur, le respect des parents, la piété, la pratique de la conciliation entre les hommes, un texte célèbre (*Péa*, I, 1) conclut : « Quant à l'étude de la Torah elle vaut tout le reste », car qui s'applique à connaître la parole divine sera de ce fait amené à pratiquer les vertus précédemment citées. C'est pourquoi, parmi les courants ultra-orthodoxes existant de nos jours, celui de *mitnagedim* – généralement originaires de Lithuanie – laisse un temps minimal à la prière afin de ne pas empiéter sur l'étude qui apparaît comme l'essentiel.

Le son d'instruments de musique et le chant de psaumes accompagnaient jadis les cérémonies du Temple. De nos jours, dans les synagogues de type européen, la prière peut être accompagnée de musique ou de chant choral. Les courants réformés ont introduit la langue vernaculaire pour une partie au moins de la liturgie.

Les lois alimentaires

Les lois alimentaires font partie de tout un ensemble de règles de pureté énoncées par la Bible. Elles ont fini par prendre une importance considérable dans la vie juive.

On trouve en Lévitique XI et Deutéronome XIV des listes entières d'animaux impurs dont il est commandé de s'abstenir. Quelques grandes lignes peuvent être dégagées de ces listes : il faut exclure de son alimentation les bêtes féroces, les oiseaux de proie, les reptiles ou les insectes. La préférence va aux animaux du troupeau ou à tout animal ruminant qui leur ressemble (cerf, bouquetin), car il a « le pied onglé et le sabot fendu ». Le porc est simplement cité avec le chameau, le daman et le lièvre comme l'un de ceux qui ne répondent que partiellement à la définition. Le poisson est caractérisé par « écailles et nageoires », ce qui exclut tous les hybrides aquatiques et les mollusques.

La Bible interdit également de consommer toute bête morte de maladie ou d'accident ainsi que le sang de tout animal, même pur, « car le sang est la vie » (Lév. XVII, 14). Un commandement est ajouté à trois reprises : « Tu ne feras pas cuire le chevreau dans le lait de sa mère ».

Ces divers interdits alimentaires, donnés pour la plupart sans explications, ont suscité nombres de justifications rationnelles depuis le judaïsme hellénistique jusqu'à l'époque moderne. On a invoqué notamment l'hygiène ou des raisons philosophiques et symboliques. Ils obligent les Juifs pratiquants à faire table à part, ce qui leur était déjà reproché dans le monde gréco-romain.

Les règles ci-dessus en ont entraîné d'autres. Pour s'abstenir « des animaux étouffés et du sang » (une prescription maintenue par le christianisme primitif, cf. Actes des Apôtres XV, 20), il faut que la bête soit saignée. C'est pourquoi l'abattage rituel ou *shehita* impose de trancher la carotide de la bête et de le faire d'un seul coup net avec une lame bien entretenue afin qu'elle ne souffre pas. Cela interdit *de facto* la chasse.

La coutume de faire cuire le chevreau nouveau-né dans le lait maternel semble avoir constitué un rite de fête païen, ce que soupçonnait déjà Maïmonide, et qui a été confirmé par les textes d'Ougarit décou-

verts à partir de 1937. L'interdiction a été élargie à tout contact entre le lait et la viande, au point même d'avoir deux vaisselles.

Le cycle de la vie

La naissance

À l'exemple d'Isaac, fils d'Abraham, tout enfant mâle doit être circoncis à huit jours. La circoncision est présentée comme le signe de l'Alliance entre Dieu et Israël que l'homme juif, dès sa naissance, porte dans sa chair. Bien que cette pratique soit commune à de nombreuses civilisations d'Afrique et du Proche-Orient, elle revêt dans le judaïsme une signification particulière, du fait qu'elle se situe à la naissance et non à l'âge de la puberté où elle est généralement un rite de passage.

L'influence de l'hellénisme à Jérusalem au début du IIe siècle av. J.-C. a pu momentanément faire négliger cette coutume. Le roi de Syrie Antiochus IV Épiphane l'aurait même interdite sous peine de mort. En réaction, les Juifs s'y attachèrent davantage, de sorte qu'au Ier siècle la circoncision – qui pourtant était pratiquée ailleurs et notamment par les prêtres égyptiens – apparaissait comme une coutume juive. Elle donnait souvent lieu aux « railleries de la foule » en milieu hellénisé à Alexandrie ou encore à Rome, comme on le voit chez les satiriques latins. Le philosophe Philon d'Alexandrie y répond, comme on l'a souvent fait à l'époque moderne, par des arguments hygiéniques, médicaux et même par la théorie des climats. Il développe en outre allégoriquement la notion biblique de « circoncision du cœur » (Deut. X, 16), interprétée comme refus de l'orgueil, de la présomption qui éloignent de l'amour de Dieu. On sait que ce thème a été repris par l'apôtre Paul, qui a fait prévaloir le sens allégorique pour dispenser les païens d'une pratique qui souvent décourageait les conversions. Lors de la deuxième révolte juive (132-135), l'empereur Hadrien semble avoir interdit la circoncision, du moins interdit-il la nomination à Jérusalem devenue Aelia Capitolina d'« évêques de la circoncision », c'est-à-dire d'origine juive.

La circoncision du nouveau-né mâle continue d'être pratiquée de nos jours comme un rite identitaire. Elle est confiée à un *mohel,* nom hébreu de l'expert qui est souvent un médecin ; étant donné l'âge de l'enfant, l'opération très rapide est quasiment indolore. La cérémonie équivaut à un baptême, car c'est à cette occasion que l'enfant reçoit officiellement le nom hébreu par lequel il se présentera lors des cérémonies synagogales. L'enfant est tenu sur les genoux de son parrain – qui peut être un grand-père, un oncle ou un ami de la famille – pen-

dant les bénédictions qui accompagnent la circoncision. Généralement une petite fête familiale est organisée à l'occasion de l'événement.

Comme il n'existait pas de cérémonie de baptême pour les filles, il y a été remédié par une petite fête en famille ou à la synagogue au cours de laquelle se fait la nomination.

Bar mitsva, bat mitsva

Le judaïsme a gardé la tradition méditerranéenne qui fixait le passage à la puberté à treize ans pour les garçons et douze ans pour les filles. À l'âge de treize ans le garçon, parvenu à la maturité légale et religieuse, est censé accomplir tous les commandements (traité *Abot* V, 1) à l'égal d'un adulte, il devient *bar mitsva* (littéralement « fils du commandement »). Il s'y prépare longuement – plusieurs mois, voire plusieurs années – avec un précepteur ou dans une école à temps partiel, le *Talmud Torah*.

Cette importante étape de la vie se célèbre aujourd'hui selon un modèle qui ne semble pas antérieur au Moyen Âge. Lors de la cérémonie, l'enfant est appelé à lire une partie de la section hebdomadaire de la Torah en public dans son rouleau de parchemin, le lundi ou le jeudi matin suivant son treizième anniversaire (fixé selon la datation hébraïque). C'est alors qu'il revêt pour la première fois les *tefilin* (qui accompagnent quotidiennement la prière du matin). À l'office du samedi matin suivant, il fait une lecture plus solennelle d'un passage de la Loi et des Prophètes, souvent accompagnée de la lecture à haute voix de certaines prières et d'un discours en langue vernaculaire, préparé pour l'occasion qui constitue souvent sa première prise de parole en public. Les familles ont coutume de faire suivre la cérémonie, le jour même ou un jour proche, d'une réception et l'enfant reçoit des cadeaux.

Des célébrations analogues pour les filles (*bat mitsva*) ont commencé à être introduites à partir du XIX^{e} siècle en France et en Italie. La cérémonie est moins clairement codifiée dans les milieux orthodoxes modernes qui préfèrent une fête familiale ou une célébration collective pour toute une classe d'âge. Dans les synagogues du courant « conservative » ou réformé, il y a une cérémonie strictement identique pour filles et garçons.

Le courant réformé d'inspiration allemande a répandu aux États-Unis la confirmation qui devait se substituer à la bar ou bat-mitsva, puis est devenue une cérémonie additionnelle collective, à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans.

Le mariage

L'âge conseillé pour le mariage, à titre purement indicatif dans le Talmud, est dix-huit ans pour les hommes. Comme dans toutes les sociétés traditionnelles les filles devaient se marier plus jeunes. L'âge moyen du mariage aujourd'hui dans les cercles ultra-orthodoxes est de vingt à vingt-deux ans pour les jeunes filles, vingt-deux à vingt-quatre pour les jeunes gens. Les coutumes ont pu varier grandement en fonction des sociétés où vivaient les Juifs et il est clair qu'il n'y a plus de règle dans le monde moderne.

La polygamie n'était pas réprouvée jusqu'au Moyen Âge en Occident ni dans les sociétés musulmanes. L'exemple venait de haut, du patriarche Jacob ou des rois David et Salomon. Cependant, les simples particuliers ou les rabbins du Talmud semblent avoir pratiqué la monogamie. Celle-ci a été imposée formellement en Occident par le grand décisionnaire Rabbi Gershom de Mayence vers l'an mil.

S'agissant du mariage juif, il faut écarter toute notion de sacrement. Ce mariage est simplement un contrat. Selon le droit talmudique, il se faisait en deux étapes : les fiançailles qui avaient une valeur légale contraignante, suivies, un an plus tard, de la cohabitation. Celle-ci peut valoir mariage, même sans cérémonie (la notion d'enfant naturel n'existe donc pas), mais il est de coutume, comme dans toutes les civilisations, d'organiser une fête dans la mesure de ses moyens pour les noces. Les deux étapes du mariage ont été réunies depuis le XII^{e} siècle, mais les modalités ont pu varier considérablement suivant les régions.

Pour s'en tenir aux points communs, la cérémonie religieuse réunit le marié et la mariée sous un dais (*huppa*) qui symbolise leur maison, le lieu importe peu : le dais peut être placé dans une synagogue, en plein air, ou dans une demeure particulière. Le marié passe alors un anneau au doigt de la mariée en prononçant une formule traditionnelle. Puis sept bénédictions hébraïques sont chantées en présence des mariés qui boivent ensuite une gorgée de fin à la même coupe. □près deux bénédictions, on lit le contrat de mariage ou *Ketuba*, traditionnellement rédigé en araméen, qui rappelle les devoirs de l'époux et les dispositions en cas de divorce ou veuvage. On conclut par le bris d'un verre qui doit rappeler la destruction du Temple. La fête offerte aux invités suit.

Dans les sociétés juives liées à la culture arabe, une cérémonie du *henné* précède le mariage, en présage de bonheur. Dans les sociétés occidentales, le mariage civil doit obligatoirement précéder le mariage

religieux, alors qu'autrefois, dans les pays où les Juifs avaient un statut de droit personnel, la *Ketuba* jouissait d'une pleine valeur légale.

Dans les milieux les plus pratiquants, on essaie de préserver la coutume antique des sept jours de festin : les nouveaux mariés sont sept jours consécutifs les invités d'honneur de leurs amis ou de leurs proches, et entendent à nouveau les sept bénédictions. Le voyage de noces a le plus souvent de nos jours supplanté cette coutume.

La mort et le deuil

La visite aux malades, les derniers devoirs à rendre aux défunts, font partie de l'obligation de charité dictée par l'amour du prochain (*gemilut hassadim*). Les communautés organisées doivent posséder des associations, *biqur holim* (visite aux malades) et *hevra qadisha* (sainte confrérie) qui aident les familles dans ces moments pénibles : leurs membres veillent les cadavres en récitant des psaumes et font la toilette mortuaire. Le mort est enveloppé dans son châle de prière ou un linceul de toile blanche.

La croyance en la résurrection des morts, préservée par le courant pharisien, empêche de porter atteinte au cadavre, c'est pourquoi les orthodoxes s'opposent à l'autopsie. C'est sans doute elle qui a inspiré la pratique, bien attestée à Jérusalem au I^er^ siècle, de rassembler au bout d'un an les ossements du mort dans un petit ossuaire de pierre en forme de coffret.

Seule l'inhumation est autorisée depuis l'Antiquité. La formule prononcée alors est : « Tu viens de la poussière et tu retournes à la poussière ; la poussière retourne à la terre d'où elle est venue et l'âme retourne vers Dieu qui l'a donnée ». L'enterrement doit se faire en toute simplicité, « sans fleurs ni couronnes ». L'oraison funèbre, prononcée généralement par un rabbin au cimetière même. Lorsque le cercueil est descendu, les assistants lancent chacun trois pelletées de terre. Les plus pratiquants observent la coutume antique de la déchirure des vêtements en entaillant symboliquement leur col. Le fils – ou le plus proche parent – récite la prière du *qadish*, glorifiant Dieu, de manière à ne marquer aucune révolte. La famille reçoit alors des condoléances dont la formule traditionnelle est : « Que le Seigneur vous console, vous et tous les affligés de Sion et de Jérusalem ».

Le deuil commence aussitôt après les funérailles. Il se décompose en trois périodes d'intensité différente : sept jours, trente jours, onze mois.

Pendant les sept premiers jours, les endeuillés ne sortent pas de la maison mortuaire. Ils reçoivent des visites de condoléances, assis sur

des sièges bas. Les prières quotidiennes avec quorum de dix (*minian*) se tiennent sur place suivies d'une étude religieuse et de la récitation du *qadish*. Souvent des parents ou des voisins s'offrent à faire la cuisine pour les endeuillés. Le sabbat et les fêtes introduisent une coupure dans les rites de deuil.

Certaines règles de deuil sont observées pendant trente jours après l'inhumation, par exemple l'interdiction de se couper les cheveux ou de se tailler la barbe. Pour les orphelins de père ou de mère, le deuil se prolonge pendant onze mois : on évite les réunions festives et on récite le *qadish* des orphelins à la synagogue matin et soir, on entretient une veilleuse au foyer en mémoire du défunt qui sera rallumée à chaque anniversaire. C'est généralement au premier anniversaire de l'enterrement que l'on pose la pierre tombale ou *matséva*, comportant une simple inscription. Chaque anniversaire est commémoré par un office synagogal.

Le cycle des fêtes

Parmi les fêtes encore observées de nos jours, il faut distinguer les fêtes d'origine biblique, qui sont partiellement au moins chômées, et les fêtes d'origine historique, qui ne le sont pas.

Le shabbat (sabbat)

Le quatrième des dix commandements enjoint d'observer le septième jour de la semaine (shabbat) comme un jour chômé pour tous les êtres vivants, hommes ou bêtes (Exode XX, 8-11 ; Deutéronome V, 14-15). C'est à partir de là que s'est instauré le rythme hebdomadaire qui a fini par s'étendre à l'univers entier.

Pour autant qu'on puisse dater les textes, la signification la plus ancienne du repos sabbatique est sociale : « Afin que se reposent ton bœuf et ton âne et pour que respirent le fils de ta servante et l'étranger » (Exode XXIII, 12). Sa condition d'esclave passée doit rappeler à l'Hébreu que chaque être a besoin de repos : « Et tu te souviendras que tu as été esclave au pays d'Égypte d'où ton Dieu t'a fait sortir par une main forte… C'est pourquoi il t'a ordonné de pratiquer le jour du sabbat ». L'autre raison invoquée est d'ordre mystique, c'est l'imitation de Dieu car « le septième jour Dieu acheva l'œuvre qu'il avait faite, et il se reposa au septième jour de toute l'œuvre qu'il avait faite. Il bénit donc le septième jour et le consacra » (Genèse II, 2-3).

À part faire du feu ou vaquer aux travaux des champs, « même au temps du labour et de la moisson », la définition de ce qui constitue un

travail interdit le shabbat reste vague dans la Bible. On peut déduire de certains textes que tout transport de fardeaux ou toute activité commerciale entrent dans cette catégorie. Un besoin de codification commence donc à se faire sentir dès la période post-exilique ; il trouve son aboutissement dans le traité *Shabbat* du Talmud.

La Mishna distingue ainsi trente-neuf travaux principaux touchant à diverses branches de l'activité humaine (cuisine, couture, écriture, transport). On y a ajouté certaines activités profanes (usage d'instruments de musique ou de moyens de locomotion) de façon à créer une « haie » autour des interdits bibliques. Le shabbat ne doit pas pour autant être un jour triste (il est recommandé d'écarter de son esprit les soucis) mais un jour de « délices », selon Isaïe LVIII, 13 ou, selon les rabbins, un avant-goût du monde futur qui est « tout entier bon ».

Le problème de la guerre le jour du shabbat s'est posé dans l'Antiquité au temps des Maccabées (II Mac. II, 41) et a été résolu par l'autorisation de la guerre défensive. La pratique de la médecine le shabbat est explicitement autorisée par le Talmud afin de sauver des vies humaines.

Le repos sabbatique nécessite une préparation le jour précédent afin de pourvoir aux repas de fête en famille : la maison est nettoyée et chacun prend un bain. Dans l'Antiquité, la veille du shabbat s'appelait en grec *paraskeuè* (préparation), ce qui est encore aujourd'hui le nom grec du vendredi.

Le shabbat commence à la tombée de la nuit du vendredi, et dure jusqu'à l'apparition de trois étoiles le samedi soir. Dès la veille, on se salue par la formule *shabbat shalom* (que la paix du sabbat soit sur vous). Lors de l'office synagogal du vendredi soir, le shabbat est accueilli par des psaumes et des poèmes liturgiques qui le comparent à une princesse et une fiancée. Il est ensuite sanctifié par une bénédiction sur le vin (*qiddush*) qui est reprise à la table familiale ornée de deux bougies allumées. Le maître de la maison bénit ensuite le pain et le distribue aux convives. Dans certaines familles, le père bénit les enfants et chante le chapitre XXXI des Proverbes en l'honneur de son épouse. Des cantiques spéciaux et des conversations instructives scandent le repas qui doit être abondant et comporter viande et poisson. Le plat traditionnel varie selon les communautés.

Le samedi matin est consacré à la prière, accompagnée de la lecture de la péricope de la semaine (la Torah est divisée en cinquante-quatre sections ou péricopes) et du passage des Prophètes qui lui est rattachée. On sort solennellement de son armoire le rouleau de la Torah, un

parchemin protégé par un étui de bois ou de velours brodé. Étant donnée la longueur des textes, on est revenu dans les synagogues réformées à une lecture triennale qui était attestée en Babylonie. La péricope ou *sidra* est divisée en sept parties qui permettent à sept personnes (uniquement des hommes chez les orthodoxes, femmes ou hommes chez les « conservative » et les réformés) de « monter à la Torah ». Comme le texte manuscrit ne comporte pas de voyelles, sa lecture peut difficilement s'improviser ; c'est pourquoi un lecteur bien préparé se substitue généralement à la personne appelée qui se tient debout près de lui et suit des yeux le texte. Une huitième personne est appelée pour lire les dernières lignes de la péricope en conclusion, ainsi que le passage des prophètes.

Le samedi soir, à la nuit tombée, on prend congé du shabbat par la cérémonie de la *havdala* qui « sépare le sacré du profane » avec des plantes odoriférantes symbolisant le parfum de la belle journée qui s'en va et que l'on souhaite voir perdurer au long de la nouvelle semaine qui commence.

Les trois fêtes de pèlerinage

Trois grandes fêtes bibliques donnaient lieu dans l'Antiquité à un pèlerinage à Jérusalem (du moins pour ceux qui le pouvaient) : Pâque, la Pentecôte et la fête des Cabanes (*Soukkot*). Elles ont gardé leur importance après la destruction du Temple mais ont pu voir leur signification ou leurs modalités modifiées.

Pâque (Pessah)

Deux fêtes se superposent sous le nom habituel de Pâque : la Pâque proprement dite qui jadis donnait lieu au sacrifice de l'agneau pascal (nommé *pessah*) le 14 Nissan, et la fête des Azymes qui dure sept jours à partir du lendemain, 15 Nissan, et pendant laquelle on consomme du pain sans levain (*a-zymos* en grec, *matsa* en hébreu). C'est ce dernier aspect de la fête qui a prévalu puisque la destruction du Temple a rendu impossible la consommation de l'agneau pascal.

L'aspect historique de la fête : souvenir de la sortie d'Égypte, et donc fête de la libération, événement fondateur qui marque l'existence des Hébreux en tant que peuple, est fortement souligné dans le Pentateuque. Cependant, un autre nom de la fête, *hag ha aviv* « la fête de l'épi », montre son origine agricole. Pâque est aussi la fête du printemps puisqu'elle se situe autour de l'équinoxe.

De nos jours, le moment le plus marquant de la fête se situe le premier soir : c'est le repas du *seder* composé de mets symboliques et pré-

cédé de la lecture – commentée si possible – de la *Haggada,* texte rabbinique composé d'extraits bibliques et de poèmes rappelant la Sortie d'Égypte.

Pentecôte (Shavouot)

Le caractère agricole de la « fête des semaines » (*Shavouot*) est nettement mieux préservé. C'est la fête de la moisson ; les prémices de la récolte étaient jadis offertes au Temple. Elle intervient sept semaines, le cinquantième jour (*pentacostè* en grec) après le shabbat (Lévitique XXIII, 15-16). Cette indication n'a pas toujours été comprise de la même façon : le courant majoritaire du judaïsme compte à partir du lendemain du premier jour de la fête des Azymes, qui est chômé comme le shabbat, le christianisme et le caraïsme ont préservé le décompte des semaines à partir du lendemain du shabbat, inclus dans les sept jours, ce qui fixe automatiquement la Pentecôte au dimanche.

Le souvenir du caractère agricole de la fête est perpétué par le nom de la période située entre Pâque et Pentecôte, l'*omer* (gerbe) pendant laquelle il était de coutume de présenter chaque jour une gerbe au Temple.

Pendant des siècles après la destruction du Temple, on a mis l'accent sur une autre signification attribuée à la Pentecôte (le 6 Sivan), celle de l'anniversaire de la Révélation du Sinaï. À la faveur du retour à la terre, la signification agricole ancienne a été remise à l'honneur en Israël dans les kibboutsim, même laïques.

La fête des Cabanes (Soukkot)

Cette fête de la fin de l'été possède aussi un caractère agricole très prononcé à l'origine. C'est une fête d'actions de grâce pour toute la récolte engrangée et plus particulièrement pour les vendanges (Deutéronome XVI, 13), qui marque aussi le passage à la saison des pluies.

La Bible lui donne aussi une signification historique, liée comme la Pâque à la Sortie d'Égypte (Lévitique XXIII, 43). Elle enjoint de la célébrer pendant sept jours et de composer en son honneur un bouquet (*loulav*) fait de palmes, de rameaux de myrte et de saule, avec un fruit de « l'arbre d'honneur » identifié comme le cédrat (*ibid*. 40).

La fête se conclut par un huitième jour chômé (*Shemini Atseret*) qui clôture les fêtes bibliques. On lui a ajouté la célébration de la « joie de la Torah » (*Simhat Torah*) lors de laquelle on reprend au début de la Genèse le cycle des lectures sabbatiques qu'on a achevé le même jour.

L'usage de construire des huttes de branchages (*soukkot*) est attesté dès l'époque d'Esdras (- V^e^ siècle). Au I^er^ siècle Philon lui donne déjà le

sens qui lui est attribué de nos jours : en évoquant la traversée du désert par les Hébreux, il souligne la précarité de la condition humaine et la confiance en la Providence.

Ceux qui, de nos jours, peuvent construire ces cabanes sur leur balcon ou dans leur jardin, y prennent leurs repas, sauf en cas d'intempérie. La construction est une occasion joyeuse d'associer la maisonnée et les enfants qui se chargent souvent de la décoration intérieure de fruits et légumes.

En raison des incertitudes du calendrier liées à l'apparition de la lune, on a pris l'habitude en diaspora de doubler certains jours de fête, de sorte que Pâque et Soukkot y durent un jour de plus qu'en terre d'Israël et commencent et finissent pas deux jours chômés. Le mouvement réformé a renoncé à cette coutume.

Les solennités « austères »

Le jour de l'An (Rosh hashana)

La Mishna distingue plusieurs façons de compter le début de l'année, nommé *Rosh hashana* (« tête de l'an »). Cette expression ne se trouve pas dans la Bible qui fait partir le premier mois du printemps (*Nissan*), selon la coutume babylonienne. Le septième mois, selon ce comput (*Tishri*), marquait le début de l'année civile au I^er^ siècle. Son premier jour était, selon le Pentateuque, « le jour de la sonnerie » lors duquel le son de la corne du bélier (*Shofar*) annonçait une « convocation sainte ». C'est cette date qui a été choisie dans la tradition rabbinique comme premier de l'An.

Loin d'être une occasion de ripaille, *Rosh hashana* est vue comme le jour anniversaire de la création du monde et surtout le jour où les hommes passent en jugement devant le Créateur. Ceux-ci doivent donc faire leur examen de conscience et réciter des prières de contrition pendant tout le mois qui précède et surtout pendant les dix premiers jours du mois, « jours redoutables » (*yamim noraïm*). Le service synagogal comporte une liturgie spéciale où intervient la sonnerie du *shofar* annonçant le jugement. Il se répète deux jours consécutifs (1^er^ et 2 *Tishri*).

La fête familiale correspondante est cependant joyeuse. Deux soirs de suite on sert à table des mets trempés dans le miel qui varient suivant les traditions, accompagnés du souhait que l'année soit douce.

Le jour des expiations (Yom Kippour *ou* Yom haKippourim)

Le 10 Tishri se situe le véritable « jour du jugement » marqué par un jeûne très strict depuis la veille au soir. Dans l'Antiquité, c'était le « jour des Expiations » où le grand-prêtre faisait des sacrifices expiatoires au nom du peuple tout entier et procédait au rituel du bouc émissaire (Lévitique XVI). Après la disparition de ce cérémonial ce jour solennel est entièrement consacré à la prière et à la pénitence pendant plus de vingt-quatre heures.

La repentance est au cœur des prières quasiment ininterrompues de cette journée. La lecture d'Isaïe (LVII, 14 à LVIII, 14) insiste sur la signification spirituelle du jeûne :

> Est-ce ainsi que doit être le jeûne que j'agrée
> Et le jour où l'homme s'humilie ?
> S'agit-il de courber la tête comme un jonc
> Tandis que l'on apprête une couche de sac et de cendre ?
> [...]
> Le jeûne que j'agrée n'est-ce pas ceci :
> Dénouer les liens de la méchanceté [...]
> Renvoyer libres ceux qui sont maltraités [...]
> N'est-ce pas rompre ton pain pour l'affamé [...] ?

La lecture du livre de Jonas souligne la miséricorde divine qui accepte le repentir d'une grande ville pécheresse.

La cérémonie de clôture (*ne'ila*) est très intense, juste avant que les « portes du ciel » ne se referment, et s'achève par le son du *shofar*. Un sursis est cependant encore laissé au repentant jusqu'à *Hoshana rabba* (« le grand secours ») dernier jour de *Soukkot*.

Les fêtes post-bibliques

À l'époque du Second Temple se sont ajoutées aux solennités bibliques diverses fêtes dont il n'est fait aucune mention dans le Pentateuque. Certaines (comme la fête de l'eau à Soukkot) ont disparu. Deux fêtes à fondement historique continuent d'être joyeusement célébrées : Pourim et Hanoucca.

Pourim (du persan *pour* « sort ») est connue aussi comme la fête d'Esther. Elle commémore le salut des Juifs de Perse menacés d'extermination par la vindicte d'Aman, ministre du roi Assuérus (Xerxès ?) et sauvés grâce au Juif Mardochée et à sa nièce devenue reine, Esther. Ces événements rapportés dans le livre canonique d'Esther baignent dans une atmosphère de légende et ne peuvent être datés.

La fête qui les commémore est célébrée de nos jours par des festins, des échanges de cadeaux et des dons aux pauvres, conformément aux indications du rouleau d'Esther lu à cette occasion. Elle a donné lieu aux premières pièces de théâtre en Italie au XVI^e^ siècle et à un domaine yiddish (*Pourimspiel*). En raison de sa proximité avec le Carnaval, elle est devenue aussi une sorte de Carnaval juif où les enfants se déguisent.

Hanoucca, fête de la dédicace, célèbre la restauration du culte dans le Temple par Juda Maccabée en - 164, trois ans jour pour jour après la profanation que lui avait fait subir le roi grec de Syrie Antiochus IV Epiphane. La fête dure huit jours pendant lesquels il est de coutume d'allumer une, puis deux, jusqu'à huit lumières jour après jour. La durée a été fixée d'après la fête de *Soukkot* qui n'avait pu être célébrée au Temple (selon I Maccabée X, 6). Cette explication a été supplantée par le récit d'un miracle rapporté dans la tradition rabbinique : au moment où le Temple a été remis en fonction, une petite fiole d'huile pure qui avait survécu à la profanation aurait permis de maintenir la flamme perpétuelle, en attendant la fabrication d'huile nouvelle. Cette légende a été préférée au récit des exploits des Maccabées destiné à glorifier la dynastie hasmonéenne. De ce fait, le récit original, qui ne subsiste qu'en grec, n'a pas été inclus dans le canon biblique juif.

Les jeûnes

Il y a dans la pratique rigoureuse du judaïsme un grand nombre de jeûnes ou de périodes de deuil commémorant des événements tragiques de l'histoire juive. Dès l'Antiquité s'était constitué une sorte de « manuel du jeûne » (traité *Ta'anit*) où il avait été jugé plus commode et rapide de faire la liste des jours où il est interdit de jeûner et non le contraire.

Le 9 Ab, au cœur de l'été, est celui où, par une coïncidence déjà relevée par Flavius Josèphe, les deux Temples auraient été détruits. D'autres catastrophes historiques (prise de Bethar en 135, expulsion des Juifs d'Espagne en 1492) ont été assignées à cette date. Elle fait l'objet d'un jeûne de vingt-quatre heures pendant lequel on lit les Lamentations de Jérémie.

Ce jeûne est précédé, trois semaines plus tôt, du jeûne moins rigoureux du 17 Tammuz rappelant la première étape de la prise de Jérusalem. Pendant cet intervalle de trois semaines, on s'abstient de réjouissances, on ne célèbre pas de mariage et on lit des prophéties de remontrance. Les manifestations de deuil s'accentuent à partir du 1^er^

Ab et jusqu'au 9 : on ne consomme ni vin ni viande, on ne se coupe ni les cheveux ni la barbe.

Le 3 Tishri, le jeûne de Gedalia, observé encore par les plus pratiquants, commémore l'assassinat d'un gouverneur juif nommé par Nabuchodonosor.

Le 10 Tevet a été fixé un jeûne lié à la prise de Jérusalem. Le 13 Adar, veille de Pourim, rappelle le jeûne auquel s'est soumise la reine Esther avant d'entreprendre sa périlleuse mission. Enfin, le 13 Nissan, veille de Pâque, les premiers-nés jeûnent pour prendre part au deuil des Égyptiens durement frappés par la dixième plaie.

À ces commémorations sont venues s'ajouter des dates liées à la déportation et aux massacres de la Seconde Guerre mondiale sans qu'un jeûne y soit associé ; mais d'aucuns auraient voulu les faire coïncider avec un des jeûnes existants pour en réactualiser le sens et éviter la multiplication des dates tristes.

Le sentiment religieux

Un des grands préceptes bibliques qui s'adresse à tous les enfants d'Israël, et pas seulement aux prêtres, est : « Soyez saints car moi le Seigneur je suis saint ». L'homme formé « à l'image de Dieu » (selon Genèse) se doit d'imiter autant que possible son créateur et d'obéir à ses commandements. Les commandements bibliques extrêmement variés (613 dont 248 positifs et 365 négatifs selon la recension rabbinique) touchent à tous les domaines de l'existence. C'est une manière de rendre constamment présente la pensée de Dieu et de sanctifier chaque acte quotidien, si humble soit-il, à condition d'éviter l'écueil de la routine qui peut donner l'impression d'une « orthopraxie » sans âme. L'étude, valeur centrale du judaïsme, est destinée à favoriser la réflexion renouvelée.

Les règles alimentaires qui interdisent la consommation de certains animaux jugés impurs font partie d'un ensemble plus vaste de règles de pureté bibliques qui imposent la pureté physique en signe d'attention à la pureté morale. La nourriture donne lieu à diverses bénédictions qui rendent grâces au Dieu nourricier (« qui fait sortir le pain de la terre », « qui crée le fruit de la vigne », « qui crée le fruit de l'arbre », etc.) et à ses bienfaits renouvelés qui ramènent les saisons avec leurs fruits (« béni sois-tu Dieu qui nous a fait vivre jusqu'à cet instant »). Cette dernière bénédiction s'applique aussi à toute inauguration (maison, vêtement, etc.) et à tout retour des fêtes annuelles. Au quotidien, le réveil comme le coucher donnent aussi l'occasion de tourner sa pen-

sée vers Dieu (« Veuille que je me couche en paix, me réveille en paix »).

Sur le plan éthique, les lois bibliques sont constamment préoccupées par la justice (« La justice, la justice, tu poursuivras » Deut. XVI, 20). Elles imposent la protection des faibles (la veuve, l'orphelin, l'étranger, le salarié), la charité discrète (lors de la moisson et des récoltes) l'entraide (« Tu aimeras ton prochain comme toi-même » Lévitique XIX, 18), l'impartialité (« même jugement pour l'étranger ou l'indigène, le riche ou le pauvre », Lev. XXIV, 22), l'honnêteté dans les poids et les mesures, etc. La fameuse loi du talion, qui est à la base de tous les anciens codes orientaux, comme le code d'Hammourabi, a été comprise avec une valeur limitative pour éviter toute vengeance disproportionnée ; à l'époque historique, elle n'implique aucune mutilation (malgré la formulation « œil pour œil ») mais une compensation strictement pécuniaire.

C'est à la soif de justice et à la nécessité de répondre au problème de la théodicée posé par certains prophètes et par le livre de Job qu'est sans doute due, vers le II^{e} siècle av. J.-C., l'introduction de la croyance en un « monde futur » qui n'apparaît pas dans la Bible. Le « Jour du Jugement » annoncé par les prophètes prenait ainsi une dimension eschatologique. La justice qui ne s'était pas exercée en ce monde s'exercerait dans un monde à venir. Les idées sur l'au-delà n'ont jamais été codifiées et restent assez abstraites. Il n'y a pas de description d'Enfer ou de Paradis. Ce qui est promis aux justes, au terme du grand jugement, c'est la vie bienheureuse, tandis que les méchants disparaîtront à jamais. Ces idées, propagées par la littérature apocalyptique, que le judaïsme a abandonnée ont néanmoins fait leur chemin ici ou là. La croyance en la résurrection des morts en vue du Jugement a pu être encouragée par la vision d'Ezéchiel (ch. XXXVII) où, à regarder de près, il ne s'agit que d'une métaphore annonçant le retour des exilés à Jérusalem.

La Ville sainte (Jérusalem), la Terre sainte (« terre d'Israël »), la langue sainte (l'hébreu) ont toujours occupé une place importante dans la conscience religieuse. L'hébreu est la langue liturgique, la prière se fait en direction de Jérusalem et la première manifestation des temps messianiques attendus est « le rassemblement des exilés » sur la terre d'Israël.

L'idée messianique que l'on voit se développer à partir du I^{er} siècle reste elle-même très imprécise. Tantôt il est question d'un Messie personnel « fils de David », tantôt d'une époque de paix et de bonheur où

Dieu sera universellement reconnu. Il est abusif dans ce cas de parler de « messianisme sans Messie ».

Quoi qu'il en soit des croyances réelles des individus, la foi en la résurrection et en un Messie à venir s'exprime fortement dans la prière quotidienne. Elle maintient une conception dynamique du temps inspirée par les prophètes, elle donne un sens positif au déroulement de l'histoire et entretient ce dont les Juifs ont eu le plus besoin dans leurs tribulations successives : l'espérance.

L'histoire de la religion

Comme toutes les religions, le judaïsme a évolué au cours de son histoire. Il y a loin de la religion des Hébreux nomades ou agriculteurs au judaïsme orthodoxe ou réformé de nos jours.

Certaines formules bibliques proclamant YHWH comme « Dieu des dieux » et supérieur à toute autre divinité, laisse entrevoir la religion des origines comme un « hénothéisme ». Le monothéisme, à une étape ultérieure, affirme qu'il n'y a qu'un Dieu créateur de toutes choses.

Les récits historiques qui se rapportent à l'époque des Juges ou des Rois montrent que la tentation du culte des idoles ou des astres pratiqué par les peuples environnants s'est exercée, non seulement sur le royaume du Nord, mais jusque dans Jérusalem à l'époque du premier Temple. L'exil de Babylone est ainsi interprété par les prophètes comme la punition de l'infidélité envers le Dieu unique.

Ce premier exil modèle durablement la mentalité juive. Il fait prendre conscience de la sainteté de Jérusalem dont les exilés ont la nostalgie. Il confirme la dialectique deutéronomique mal-bien, faute-repentir, châtiment-pardon, exil-retour, et oriente ainsi à long terme l'interprétation des événements à venir. Il pousse à une observance plus stricte des commandements divins. C'est ainsi qu'au V^{e} siècle, Esdras et Néhémie restaurent le culte et la pratique du judaïsme à Jérusalem.

Les croyances évoluent également. C'est sans doute sous l'influence perse que se développent l'angélologie et la démonologie. Au courant prophétique désormais tari se substitue le courant apocalyptique qui accorde une place importante à la périodisation de l'histoire et prétend révéler les secrets de l'univers. On ressent son influence, surtout dans la secte essénienne, apparue sans doute au II^{e} siècle av. J.-C., mais le pharisianisme, courant dominant, n'y échappe pas totalement. Anges et démons deviennent un élément de la religion populaire.

On n'a pas d'attestation de la croyance en la résurrection avant l'apparition du courant pharisien dont c'est un point de doctrine important. Elle est sans doute encouragée par les persécutions d'Antiochus IV Epiphane au IIe siècle av. J.-C. auxquelles elle apporte une réponse consolatrice.

La disparition du Temple entraîne un recentrage du courant pharisien et de nouvelles interprétations des pratiques existantes, notamment des fêtes, dont la signification historique prévaut désormais sur la signification agricole. C'est aussi l'occasion d'appliquer les paroles des prophètes :

> Déchirez votre cœur et non vos vêtements,
> Revenez à votre Dieu clément et miséricordieux (Joël II, 13)
>
> À quoi bon l'□bond□nce de vos s□crifices
> L□vez-vous et purifiez-vous.
> Me présenter□-je □vec des holoc□ustes ?
> Ce que YHWH récl□me de toi : rien que pr□tiquer
> l□justice et □imer l□piété
> et m□rcher humblement □vec ton Dieu (Michée VI, 6-8).

La centralité de Jérusalem, même détruite, n'est pourtant pas remise en cause. Sa reconstruction est un des éléments fondamentaux de l'espérance messianique qui commence à s'exprimer dans deux apocalypses juives de la fin du Ier siècle, II Baruch et IV Esdras. Une anecdote qui se situe vers 130 ap. J.-C. met en scène Rabbi Aqiba se promenant avec trois autres rabbins sur le mont du Temple dévasté : en voyant sortir un chacal du milieu des ruines, il se met à rire alors que les autres pleurent ; à ses collègues surpris, il explique que si la première partie de la prophétie de « les chacals s'y promèneront » s'est réalisée, la seconde, annonçant la restauration de la ville et du sanctuaire, se produira aussi.

C'est sans doute cette certitude fermement ancrée qui pousse les Juifs de Judée à une seconde révolte contre Rome (132-135) ; elle se conclut par un bain de sang et la perte de la ville sainte, transformée par Hadrien en Aelia Capitolina. En même temps, l'espérance dans la réalisation des prophéties et l'attente de la venue du Messie est ce qui permet au judaïsme de survivre dans les siècles à venir, malgré les persécutions de plus en plus nombreuses sous diverses latitudes.

L'essai de synthèse entre la Bible et la pensée grecque, qui a inspiré au Ier siècle l'immense œuvre de Philon d'Alexandrie (- 20 ? - 45 ?), est resté sans lendemain du côté juif en raison de la disparition de la

communauté alexandrine après la révolte de 115-117 et des obstacles linguistiques ; il a en revanche inspiré les Pères de l'Église.

Le Talmud, évoqué plus haut, prend une importance croissante dans la vie juive, grâce à l'autorité de maîtres babyloniens, les *geonim* (VIIIe-Xe siècle). Il influence dès lors une partie des pratiques juives et devient un objet d'étude qui concurrence et parfois supplante la Bible.

On ne saurait donner la liste de tous les penseurs religieux du judaïsme depuis le Moyen Âge. Qu'il suffise de dire que certains ont élaboré des systèmes philosophiques parallèles au *Qalam* des théologiens arabes moutazlites en Orient (Saadia Gaon, Xe siècle), ou encore inspirés du néoplatonisme (Salomon ibn Gabirol, XIe siècle), de l'aristotélisme (Maïmonide, XIIe siècle, Gersonide, XIIIe siècle). □ux tendances rationalistes s'opposent les tendances mystiques qui ont intégré la croyance en la réincarnation ou véhiculent des traditions ésotériques que l'on retrouve dans la Cabbale. Elles s'expriment aussi sous la forme du piétisme en □llemagne au XIIe siècle après les massacres des Croisades. Des essais de synthèse se font jour dans l'école française (Menahem HaMeiri de Perpignan) ou espagnole (□braham □boulafia XIIIe siècle). La mystique de Safed, développée au XVIe siècle par des réfugiés d'Espagne après l'expulsion de 1492, a influencé certaines coutumes. Le hassidisme polonais apparu au XVIIIe siècle est lui aussi un courant mystique.

De faux messies, dont le plus célèbre est Sabbataï Tsevi, font çà et là leur apparition dans le monde juif, suscitant de très grandes espérances et de non moins grandes désillusions.

À la fin du XVIIIe siècle, se dessine la *Haskala* (ère des Lumières) avec le philosophe berlinois Moïse Mendelssohn, inspiré par le rationalisme maïmonidien. C'est la Révolution française qui accomplira son rêve d'ouvrir les portes des ghettos où les Juifs étaient confinés depuis des siècles. Les campagnes napoléoniennes accélèrent l'émancipation des Juifs dans une partie de l'Europe mais cela ne se fait pas sans réticences locales ou retours en arrière.

La tentation de la conversion au christianisme pour « acquérir son ticket d'entrée dans la société » se fait jour en Europe occidentale, d'autant que le vieil antijudaïsme théologique a dérivé vers un antisémitisme fondé sur des théories pseudo-scientifiques.

Dans l'ensemble, les Juifs émancipés veulent prouver leur intégration. C'est ainsi que naît en France le judaïsme consistorial organisé par Napoléon à la suite de la convocation du « Sanhédrin » de 1806. □u cours du XIXe siècle, des synagogues se construisent sur le modèle

d'églises ou se cherchent un style orientalisant, elles adoptent les chœurs et l'orgue, tandis que les rabbins s'inventent une tenue proche de celle des curés. En Allemagne, à partir de 1820, c'est la pratique elle-même qui est allégée et la liturgie modifiée par la Réforme. On envisagea même le déplacement du shabbat au dimanche ainsi que l'abandon de l'hébreu et des mentions du retour à Sion dans la liturgie. La réaction à ces mouvements intervint sous la forme de la néo-orthodoxie de Samson Raphaël Hirsch (1808-1888) prônant un judaïsme orthodoxe ouvert sur le monde.

Les communautés juives traditionnelles d'Europe orientale sont divisées entre *hassidim* piétistes (surtout en Galicie) et *mitnagedim* centrés sur l'étude (surtout en Lithuanie). La pratique religieuse s'y est très fortement maintenue tant dans les villes que dans les *shtetl*, (bourgades des campagnes), jusqu'à l'émergence de la *Haskala* vers 1850. Avec le développement d'un prolétariat juif, l'apparition des idées marxistes devait inspirer le mouvement socialiste juif de langue yiddish, le Bund, en 1897. La scission entre croyants et athées s'est approfondie avec la Révolution russe.

Les communautés du monde arabe, qui vivaient dans la condition inférieure de *dhimmi*, ont accueilli avec ferveur l'influence occidentale au XX^e^ siècle et se sont largement européanisées. Le « juste milieu », prôné par les générations anciennes, n'est pas toujours du goût des plus jeunes qui oscillent aujourd'hui entre le rejet et la pratique extrême.

Le judaïsme américain est constitué majoritairement de Juifs ashkénazes (venus d'Europe) à partir du XIX^e^ siècle. Il possède des institutions culturelles renommées. Les réformés, dont la pratique, sans être contraignante, s'est depuis rapprochée de la tradition, sont largement majoritaires. Les orthodoxes se répartissent en ultra-orthodoxes avec une tenue héritée d'Europe orientale, et « modern orthodox » pratiquants sans signes extérieurs. Les « conservative » (traditionalistes) constituent un courant intermédiaire conciliant tradition et modernité.

Le thème prophétique du retour à Sion (autre désignation de Jérusalem par le nom d'une de ses collines), toujours central dans la mentalité religieuse juive, prend un tour politique à la fin du XIX^e^ siècle avec Theodor Herzl (1860-1904), qui réunit les premiers congrès sionistes. Le sionisme est un mouvement national d'émancipation majoritairement laïque, d'autant que les ultra-orthodoxes ne veulent compter que sur une intervention céleste. Il existe cependant une branche importante du sionisme qui est d'inspiration religieuse.

Le traumatisme de la *shoah,* à mesure que l'information se diffuse, unit dans une sorte de culte de la mémoire des Juifs de tous bords, qu'ils appartiennent ou pas aux communautés touchées.

Le judaïsme aujourd'hui est d'une extrême variété et devient de plus en plus difficile à définir. Il ne possède aucune autorité religieuse centrale, n'a jamais eu de dogmes, est divisé en courants officiels et en encore plus de tendances extérieures à eux, englobe des Juifs qui se disent athées, bouddhistes ou chrétiens, des convertis, des enfants de mariages mixtes, des « conversos » du Portugal ou du Brésil qui font un retour après des siècles. Cette population qui, à son grand dam, fait parler d'elle plus qu'aucune autre, n'excède pourtant pas treize millions dans le monde selon les statistiques reconnues. Encore faudrait-il pouvoir répondre clairement à la fameuse question : « Qui est juif ? » Il reste néanmoins que, dans la pratique religieuse, on peut reconnaître les grandes lignes du judaïsme antique.

Le christianisme dans l'Antiquité

Marie-Françoise Baslez

Le christianisme, religion nouvelle du I^er^ siècle de l'Empire romain, tire son nom, dès ses origines ou presque, de la désignation théologique de son fondateur : « Christ » en grec, c'est-à-dire, l'« Oint », le « Messie » en hébreu, celui qui était attendu par les Juifs. Le christianisme s'enracine donc dans le judaïsme. Mais il ne s'agit plus d'un Messie Roi, tel que l'attendait par exemple la communauté qui produisit les manuscrits de la mer Morte, plutôt d'une promesse de résurrection et de vie immortelle, acquise par la propre vie du fondateur, ses souffrances, sa mort et sa résurrection. En termes d'histoire des religions, celle du christianisme commence avec l'acte de foi que posèrent les disciples juifs de Jésus devant un tombeau vide : ils crurent en sa résurrection et le reconnurent comme le Messie, le sauveur annoncé dans la Bible. Le christianisme apparaît donc comme une de ces religions de salut, qui faisaient de plus en plus d'adeptes dans le monde gréco-romain. Mais d'emblée, il définit le salut comme un événement historique unique, de portée universelle, et non comme le résultat d'initiations individuelles à la façon des religions à mystères.

Dieu : un monothéisme nouveau, le monothéisme trinitaire

Prêché par un Juif de Galilée, enraciné dans un judaïsme de tendance plutôt pharisienne, le christianisme a hérité du monothéisme biblique, mais il en a considérablement modifié le contenu, ainsi que la perception du divin. Sa particularité est de concevoir un dieu unique et transcendant (monothéisme juif) en trois personnes : Dieu Père, le Christ Fils de Dieu, qui est aussi l'incarnation de sa parole, et l'Esprit, autre médiateur à l'œuvre dans le monde. Cette théologie, qu'on appelle le ***mystère de la Trinité***, fait du christianisme une religion fondée sur des relations de personne à personne, qui institue l'amour comme le principe et le pivot de la vie chrétienne.

Cette théologie ne s'est pas imposée sans difficulté au cours des premiers siècles, qui furent marqués par de longs débats christologiques jusqu'au IVe siècle. Le Christ n'est pas divinisé après sa mort, à la manière des héros antiques. Il est Fils de Dieu, incarné dans le monde, ***mystère de l'incarnation*** qui constitue, selon saint Augustin, la spécificité de la foi chrétienne. Le rôle capital du Christ dans l'économie du salut (***mystère de la rédemption***), a incité très tôt les chrétiens à préciser et à formuler la relation qui l'unit à Dieu Père : est-il Dieu comme le Père, ou un être divin distinct du Père, ou encore la première créature de Dieu ? Le ***docétisme*** et le ***monophysisme*** réduisaient l'humanité du Christ et son incarnation. L'***arianisme***, propagé par le prêtre Arius, niait au contraire sa divinité et subordonnait le Fils au Père. Le ***monarchianisme*** défendait l'idée de monarchie divine et de strict monothéisme. Il fallut bien des assemblées générales des autorités de l'Église, les ***conciles***, pour construire une christologie, en éliminant toutes les déviances ou ***hérésies***, au fil d'âpres controverses, qui finirent par embraser tout l'Orient. En 325, immédiatement après que l'empereur Constantin eut proclamé la liberté religieuse et permis au christianisme de s'affirmer publiquement, le concile de Nicée définit la nature trinitaire de Dieu, ainsi que l'identité de nature entre Dieu et le Fils. Il produisit une nouvelle définition de la foi (***Credo***), connu sous le nom de Symbole de Nicée, plus développé que le premier Symbole des Apôtres :

> Je crois en un seul Dieu, le Père tout puissant... Je crois en un seul Seigneur, Jésus-Christ, engendré et non pas créé, de même substance que le Père (*homoousios*)... né de la Vierge Marie... crucifié sous Ponce Pilate... mort, enseveli et ressuscité d'entre les morts... Je crois en l'Esprit Saint...

On insiste sur l'historicité de Jésus, reconnu comme Christ, et sur l'incarnation divine. Le concept d'*homoousia* ou « consubstantialité », le plus débattu, induit l'idée de parité et d'égalité entre le Père et le Fils. Les définitions christologiques occupent la plus grande partie du Symbole de Nicée. Cependant, elles ne suffirent pas à mettre fin aux querelles doctrinales. Le premier concile de Constantinople, en 381, eut à proclamer la divinité de l'Esprit. Le concile de Chalcédoine, en 451, ainsi que plusieurs autres, durent revenir sur la personne du Christ, en définissant deux natures dans son unique personne, en réfutant l'idée d'une nature unique (***monophysisme***). Il résulta de ces controverses plusieurs identités chrétiennes – grecque, latine, copte (en Égypte), jacobite, nestorienne (dans le Levant) – qui coexistent tou-

jours dans le Proche et le Moyen-Orient, là où les querelles doctrinales ont épousé les particularismes locaux, en soutenant la compétition des principaux sièges patriarcaux pour se faire reconnaître la primauté. Il fallut aussi définir la maternité divine de Marie (concile d'Éphèse en 431), après que se fut progressivement imposée l'idée d'une conception virginale. La chrétienté orientale développa rapidement une théologie de la « Mère de Dieu » (*Théotokos*) ; dans la chrétienté latine, il fallut attendre le premier concile du Vatican, en 1870, pour que soit reconnue la nature particulière de Marie, conçue sans péché.

La théologie chrétienne s'enrichit donc continûment de définitions nouvelles, ce qu'on appelle des ***dogmes***, car il s'agit de « décrets » ou décisions communes, émanant des conciles. Ils ont un caractère obligatoire pour les chrétiens. Les plus anciens portent exclusivement sur des points de doctrine, les autres concernent tout autant le magistère, c'est-à-dire l'autorité dans l'Église.

Les écritures saintes

Le Nouveau Testament

Ces longs débats théologiques se comprennent mieux, si l'on considère que la christologie est encore assez floue dans les écrits fondateurs, évangiles et lettres (ou épîtres) des apôtres. Ceux-ci veulent surtout présenter un « message de salut » (c'est le sens premier du terme « évangile » dans les royautés de l'époque) et ils insistent sur le mystère de la rédemption en présentant un Christ mort et ressuscité, qui s'autodésigne comme Fils de l'homme, une appellation plus ou moins messianique, et qui se reconnaît ou qui est reconnu comme Fils de Dieu.

Les ***évangiles***, en effet, ne constituent ni des sommes doctrinales, ni des vies de Jésus. Ils rapportent une prédication, un « message de salut », en reflétant chacun le point de vue et la sensibilité religieuse d'une communauté chrétienne en particulier. C'est pourquoi on en retint quatre dans le ***canon*** officiel de l'Église, au II^e^ siècle. On n'y cherchera donc pas de données historiques précises, encore moins du vécu ou du pittoresque, car tout détail réaliste ou anecdotique conservé y est toujours réinterprété en fonction de la foi en la résurrection ou pour montrer que le Christ accomplit les promesses et les annonces prophétiques de la Bible. Ainsi, le récit de l'enfance de Jésus, dans l'évangile de Matthieu, avec l'intervention des Mages, vise à présenter Jésus comme le nouveau Moïse, le roi Hérode devenant le dernier ava-

tar du pharaon impie. Le « Jésus historique », que l'on oppose aujourd'hui au « Jésus de l'histoire », celui de la tradition théologique, nous échappe à peu près totalement, sinon au moment de son procès et de son exécution. Il est impossible de retracer son existence historique, de sa naissance à sa mort, ou de donner des dates précises, car les évangiles utilisent des repères synchroniques différents, tous approximatifs. Il reste que Jésus fut exécuté sous Ponce Pilate, gouverneur romain de la Judée entre 26 et 36 de notre ère ; il est né sous le règne d'Hérode, qui mourut en 4 avant notre ère ; les évangiles sont très sensibles au fait que la naissance du christianisme est contemporaine de celle de l'Empire romain, qui devient le cadre historique du salut et qui permet de le penser en termes d'universalité. Gloser sur le statut social du « fils du charpentier » est également hasardeux, dans la mesure où le contexte historique et l'argument de vraisemblance conduisent à des conclusions différentes sur le milieu de Jésus, à la lumière des découvertes archéologiques récentes en Galilée ; la contrée semble avoir été prospère, désenclavée et déjà assez cosmopolite.

L'intérêt des évangiles est ailleurs. Chacun se présente comme un recueils de paroles et de miracles, reliés par des passages narratifs, qui sont différemment agencés et même différemment sélectionnés. On distingue traditionnellement les trois évangiles ***synoptiques*** (de Marc, Matthieu et Luc), qui furent composés entre 70 et 80, où les concordances sont nombreuses, et l'évangile de Jean, le plus tardif et le plus original, mais qui semble néanmoins avoir conservé le plus de précision historique. Les évangiles proposent la figure d'un maître à penser (un *rabbi*) et d'un thaumaturge, que les sources extérieures contemporaines, romaines et juives, ont admise et conservée. L'enseignement de Jésus s'inspire des pratiques juives traditionnelles, en particulier d'un enseignement par comparaison qui utilise les réalités quotidiennes : ce sont les ***paraboles***, dont les plus célèbres sont certainement celles du Bon Samaritain ou de l'Enfant Prodigue. Ces recueils de Dits, ou *Logia,* constituent la seule voie d'accès au Jésus historique, si bien que les exégètes ont établi des critères variés pour en reconnaître les paroles authentiques. De façon générale, les évangiles mettent en valeur un message d'amour universel, porté jusqu'à ses conséquences ultimes au-delà de toutes les discriminations :

> Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, bénissez ceux qui vous maudissent, priez pour ceux qui vous calomnient [...] et comme vous voulez que les hommes agissent envers vous, agissez de même envers eux [...] Aimez

> vos ennemis, faites du bien et prêtez sans rien exiger en retour (évangile de Luc).

D'emblée, le christianisme se pose plus ou moins à contre-courant des valeurs de la cité antique, en défendant l'individualisme dans un monde communautaire, en prônant le pardon et l'humilité dans une société qui pratique les représailles et qui est fondée sur l'émulation. Cependant le message de Jésus ne remet pas en cause l'ordre établi, dans lequel le christianisme cherche à s'intégrer :

> Je suis la lumière du monde [...] Ma royauté n'est pas de ce monde. Si ma royauté était de ce monde, mes gardes auraient combattu pour que je ne sois pas livré aux Juifs. Mais ma royauté, maintenant, n'est pas de ce monde [...].

Les évangiles présentent Jésus comme le Juif pieux par excellence, même s'ils caricaturent les autorités du Temple de Jérusalem et les pharisiens tout particulièrement : cela s'explique par l'actualité, puisqu'au moment de leur rédaction, après 70, il s'agissait de disculper le christianisme naissant du soupçon de subversion qui pesait sur le judaïsme palestinien après sa révolte contre Rome.

Écrits après 70, les évangiles ne sont donc pas les premiers écrits chrétiens. Ils avaient été précédés par les ***épîtres*** (ou lettres) de l'apôtre Paul, composées dans les années 50-60, qui représentent non seulement la source la plus ancienne sur la diffusion et l'organisation du christianisme primitif, ainsi que sur les rites, mais aussi la première somme théologique. Celle-ci est fondée sur l'identification au Christ sauveur, dans une relation d'amour mystique, d'où que l'on vienne :

> Vous vous êtes dépouillés du vieil homme, avec ses agissements, et vous avez revêtu le nouveau, celui qui s'achemine vers la vraie connaissance en se renouvelant à l'image de son créateur. Là, il n'est plus question de Grecs ou de Juifs, de circoncis ou d'incirconcis, de Barbare, de Scythe, d'esclaves ou d'hommes libres. Il n'y a que le Christ, qui est tout et en tout.

Juif de la Diaspora, Paul se donna pour mission de faire passer une religion d'origine juive dans le monde gréco-romain. Aussi est-on parfois tenté de l'ériger en second fondateur, voire en véritable fondateur du christianisme. La difficulté est en effet d'apprécier le moment et l'importance de la rupture avec le judaïsme ; l'hellénisation paulinienne n'apparaît plus comme aussi déterminante, depuis que l'on a découvert l'ouverture de la Galilée sur le monde gréco-romain et son acculturation. La même visée apparaît dans les ***Actes des Apôtres***,

qui constituent la première histoire de l'Église à l'âge apostolique et dont toute la deuxième partie est d'ailleurs consacrée aux voyages et aux missions de Paul. Ce livre est du même auteur que le troisième évangile, dont il constitue la suite. Celui-ci se pose en historien, en « enquêteur » à la manière des historiens grecs, en se fondant le plus possible sur des témoignages oculaires. Il sait planter le décor géopolitique des événements ; il utilise le procédé classique des discours d'exposition ou de synthèse ; il reconstitue et il analyse les étapes de l'évangélisation. Les données des Actes des Apôtres convergent suffisamment avec celles des épîtres pauliniennes, qui lui sont antérieures, et avec l'Apocalypse de Jean, qui clôt le Nouveau Testament et qui leur est postérieure, pour que l'on puisse analyser la pénétration du christianisme en Asie Mineure sur plusieurs générations. Mais sa diffusion ne peut être aussi bien reconstituée, car la trajectoire de Jérusalem à Rome, que retracent les Actes des Apôtres, est largement symbolique, sans compter qu'elle laisse dans l'ombre l'implantation de la religion nouvelle dans d'autres pôles majeurs du monde antique, comme Alexandrie ou Carthage.

□n définitive, les évangiles, les diverses épîtres apostoliques, les Actes des Apôtres et l'Apocalypse de Jean, qui furent rassemblés au IIe siècle dans le Nouveau Testament, donnent l'image d'un christianisme pluriel et même parfois déchiré, dès la première génération, éclaté qu'il était en de petites communautés locales, très attachées à la mémoire de l'apôtre fondateur. L'évangile de Matthieu, les épîtres de Jacques et de Jude, l'épître aux Hébreux et l'Apocalypse de Jean s'adressaient aux chrétiens venus du judaïsme, tandis que les écrits de Paul et de Luc visaient les convertis grecs et romains. Leur sélection progressive et leur regroupement dans le ***canon*** du Nouveau Testament, à valeur normative, qui fut achevé vers 200, leur reconnurent une authenticité et une vérité consensuelles, par delà la disparité des communautés dont ils émanent. Ils devaient faire autorité, et la notion, toute nouvelle d'« orthodoxie » en résulta, puisqu'on exclut d'autres évangiles pour des raisons doctrinales, et d'autres encore pour leur caractère anecdotique et pittoresque, qui les faisaient glisser trop facilement dans le merveilleux : ainsi les évangiles de l'enfance de Jésus, qui ont tellement nourri le sentiment populaire chrétien au cours des siècles. Des découvertes papyrologiques, en Égypte, font de mieux en mieux connaître les uns et les autres.

Le culte

Les sacrements, rites d'intégration

Les chrétiens se sont identifiés par des cérémonies et des rites particuliers, avant même que ne soient apparus les lieux de culte. Jusqu'au IVe siècle, en effet, les Églises ou communautés chrétiennes ont eu un caractère domestique : les fidèles se réunissaient chez celui d'entre eux qui était le mieux à même d'accueillir le groupe ; le cadre de la maisonnée ou de l'atelier, esclaves et affranchis inclus, demeurait déterminant. Cependant, dès l'époque apostolique, des rites d'intégration et des rites communautaires existaient déjà ; ils sont attestés aussi bien par des observateurs extérieurs, comme le gouverneur romain Pline, que par les textes du Nouveau Testament.

Le ***baptême*** est le rite d'intégration, qui manifestait, à l'origine, la conversion et qui continue, aujourd'hui encore, à faire entrer un enfant ou un adulte dans la communauté chrétienne, puisqu'il est célébré au nom du Christ. Il est vrai que la prédication de Jésus s'enracinait dans les mouvements baptistes juifs, puisqu'il avait reçu le baptême de Jean le Baptiste. Le baptême juif était un rite de purification, souvent répété. Le baptême chrétien est un événement unique dans une vie, si bien qu'aujourd'hui encore le même rite est valable pour toutes les Églises chrétiennes, catholique, protestantes et orthodoxes, quelle que soit la confession dans laquelle on a été baptisé. Le baptême chrétien est fondamentalement lié à la théologie de la résurrection et il donne l'assurance d'une vie immortelle. L'importance du baptême se dégage de l'aménagement des premiers édifices chrétiens, qui avaient un baptistère indépendant, parfois plus vaste que l'église. Les baptêmes ont longtemps été collectifs ; ils avaient lieu en des occasions privilégiées comme la nuit de Pâques. Jusqu'à leur baptême, les ***catéchumènes*** étaient maintenus à l'entrée de l'église, dans le ***narthex***, aux marges de la communauté. Dans l'Antiquité, on baptisait par immersion, pratique qui se perpétue dans la chrétienté orthodoxe.

L'***eucharistie*** (ou action de grâces) est le rite central du christianisme, indéfiniment répété, de façon plus ou moins solennelle, chaque fois que se réunit une communauté chrétienne. C'est encore un rite d'intégration communautaire, fondé sur un partage de nourriture, mais c'est aussi un acte de mémoire, qui rappelle et réactualise le dernier repas de Jésus avec ses disciples (la Cène, ou « repas du soir » en latin), au cours duquel il promit le salut de l'humanité par le sacrifice de sa vie. Paul en fournit le récit le plus ancien et le plus complet :

> Moi, voici ce que j'ai reçu du Seigneur et que je vous ai transmis. Le Seigneur Jésus, la nuit où il fut livré, prit du pain, rendit grâces, le rompit et dit : "Ceci est mon corps, qui est pour vous, faites cela en mémoire de moi". Il fit de même pour la coupe après le repas, en disant : "Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang ; faites cela toutes les fois que vous en boirez en mémoire de moi". Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.

Paul insiste sur la dimension commémorative, mais aussi sacrificielle et mystique de l'eucharistie. Le nom d'***hostie*** (« victime » en latin), qui est donné en Occident au pain consacré, identifié comme le corps du Christ ressuscité, rappelle que chaque célébration réactualise le sacrifice salvifique de celui-ci. Dans l'eucharistie, le chrétien s'unit au Christ et s'identifie à lui. Alors que les protestants se limitent au repas commémoratif, les catholiques et les orthodoxes ont foi en la « présence réelle », mystique, du Christ ressuscité dans le pain et le vin consacrés. De lieu de convivialité, l'eucharistie est devenue pour eux une communion sacramentelle.

Les chrétiens entendent par ***sacrement*** un rite individuel ou collectif, célébré en Église, qui dérive d'un geste du Christ et qui est vécu comme un signe de l'action de Dieu en l'homme. Le Christ et les apôtres pratiquèrent souvent l'imposition des mains, aussi bien pour guérir des malades que pour l'envoi en mission. Ce geste traditionnel dans le judaïsme, qui manifestait l'élection divine, fut repris bien plus tard dans le sacrement des malades, dans celui de la confirmation et dans le sacrement de l'ordre, qui consacre les prêtres.

Autre héritage du judaïsme, le rituel d'expiation. Il se mit en place au cours du II^e^ siècle, quand les chrétiens ne crurent plus à l'imminence de la fin du monde, mais la pénitence est déjà très présente dans les écrits du Nouveau Testament. Le rituel chrétien est fondé sur la confession des fautes, pratique qui était déjà attestée dans certains cultes grecs, en particulier en Asie Mineure, là où le christianisme se diffusa avec un succès immédiat à l'époque apostolique. Mais les chrétiens abandonnèrent le principe de la confession publique et ils faisaient la leur à une seule personne, l'évêque ou son délégué. La pénitence, elle, était publique et unique. Dès le début du II^e^ siècle, la confession fut liée à l'eucharistie comme un rite de pénitence et de purification préalable : « Réunissez-vous le jour du Seigneur. Rompez le pain et rendez grâces (eucharistie), après avoir d'abord confessé vos

fautes, afin que votre sacrifice soit pur » (*Didachè* ou *Enseignement des Apôtres*).

Fêtes et célébrations

Le calendrier chrétien se construit sur un rythme hebdomadaire, qui est hérité du judaïsme, et sur un rythme annuel, scandé par de grandes fêtes. Chaque période de sept jours est marquée par une célébration qui réunit l'ensemble de la communauté dans une eucharistie (ou ***messe***, c'est-à-dire « envoi en mission »). Cette pratique est attestée depuis l'époque des Actes des Apôtres et confirmée par les auteurs romains :

> Le jour qu'on appelle le jour du soleil (*premier jour de la semaine à Rome*), tous se réunissent dans un même lieu. On lit les mémoires des apôtres et les écrits des prophètes [...]. La lecture finie, celui qui préside prend la parole pour avertir et exhorter à imiter ces beaux enseignements. Ensuite, nous nous levons tous et prions à haute voix. Puis, on apporte du pain avec du vin et de l'eau. Celui qui préside fait monter au ciel les prières et l'action de grâces et tout le peuple répond par l'acclamation Amen (Saint Justin, Rome, milieu II^e^ siècle).

La liturgie de ces assemblées hebdomadaires, en quatre temps (lecture, homélie, prière, bénédiction), dérive directement des réunions des synagogues, la bénédiction du pain et du vin reprenant une coutume du repas juif, particulièrement bien attestée dans les manuscrits de la mer Morte ; la célébration des premiers chrétiens s'achevait par un repas communautaire, qui se réduisit progressivement au seul partage du pain et du vin consacrés. Le rite est donc hérité du judaïsme, mais la célébration des chrétiens s'est déplacée du jour du sabbat au lendemain, pour inscrire l'eucharistie dans le prolongement de la résurrection du Christ : selon les Évangiles, en effet, Jésus fut exécuté la veille du sabbat et il resta trois jours au tombeau. C'est donc « le troisième jour », le lendemain du sabbat, qui devint, pour les chrétiens, le jour du seigneur, c'est-à-dire le « dimanche ». C'était le premier jour de la semaine à Rome et, en 321, un édit de l'empereur Constantin établit le dimanche comme le jour de repos officiel du monde romain.

Tout au long de l'année, le calendrier liturgique égrène des fêtes, dont la plupart sont d'origine juive. Celles du ***cycle de Pâques*** inscrivent le christianisme dans la tradition de la révélation biblique, le Christ accomplissant les prophéties de l'Ancien Testament et les pro-

messes de Dieu au peuple élu. La Pâque juive commémore la sortie d'Égypte et le passage des Hébreux en Terre Promise, vers le salut ; les Pâques chrétiennes marquent un autre passage, de la mort vers la vie ; elles ont aussi gardé un caractère commémoratif, puisque, selon les évangiles, Jésus fut crucifié dans la période de la Pâque juive. Celle-ci inspira définitivement la christologie, le Christ étant présenté comme le nouvel agneau pascal, la victime sacrificielle par excellence : « Le Christ, notre Pâque immolée », comme l'écrit saint Paul. De la même façon, la Pentecôte, qui commémorait chez les Juifs un autre épisode de l'□xode biblique, la révélation de Dieu à Moïse au Sinaï, fut réinterprétée par les chrétiens comme la manifestation de l'□sprit saint dans la première communauté chrétienne de Jérusalem, sept semaines après Pâques. La Pentecôte est, en effet, la fête du « Cinquantième Jour » en grec.

Dans le cycle de Pâques, qui est le centre et le sommet de l'année liturgique chrétienne, on retrouve donc une trame historique, celle des premières semaines de l'Église, entre le jour de la résurrection du Christ (au jour de Pâques) et celui de la prise de conscience de l'Église et de son envoi en mission (au jour de la Pentecôte). C'était un troisième stade de réinterprétation de ces antiques célébrations juives, qui étaient à l'origine des fêtes du calendrier pastoral et agraire, marquant les débuts de l'année au printemps. Pâque, célébrée lors de la première lune de printemps, correspondait chez les nomades au début de la transhumance et, chez les agriculteurs, à la moisson de l'orge ; la Pentecôte avait lieu au moment de la moisson des blés, quand on pouvait offrir à Dieu les premiers produits de la terre. Bien plus tard, ces fêtes furent mises en rapport avec l'œuvre de Moïse, considérée comme l'événement fondateur d'Israël, et elles donnèrent lieu, au retour de l'□xil, à deux des trois grands pèlerinages annuels au Temple de Jérusalem. Les Actes des Apôtres ont exploité le cosmopolitisme de ces fêtes, en interprétant comme le don des langues l'expérience mystique que fut la première Pentecôte chrétienne. La fête de Pâques garda longtemps sa signification juive, même pour les chrétiens, en particulier en Asie Mineure. C'est ce qui explique le long débat sur sa date. Les chrétiens d'origine juive la célébrait le 14 Nisan, quel que soit le jour de la semaine, tandis que les autres, plus attachés à l'événement historique de la résurrection, ne pouvaient envisager que le premier jour de la semaine. Il fallut attendre le concile de Nicée, en 325, pour qu'on uniformise la date de Pâques, en la fixant au dimanche qui suit la première lune de printemps. Mais le calendrier lunaire des Juifs était approximatif, en raison des mois intercalaires ; les Églises n'éta-

blirent pas partout la même concordance, si bien qu'aujourd'hui encore, les chrétientés d'Orient et d'Occident ne fêtent pas Pâques le même jour.

L'Ascension, qui célèbre la montée de Jésus au ciel, quarante jours après sa résurrection, au terme des apparitions post-pascales du ressuscité, est aussi une fête d'origine juive, bien qu'elle ne s'inscrive pas dans l'histoire d'Israël. En effet, à l'époque grecque et romaine, certains courants du judaïsme, de tendance mystique, développèrent le thème de la montée au ciel, comme une expérience de la rencontre directe avec Dieu et de la connaissance de l'au-delà. On composa alors des « Ascensions » pour des patriarches et des prophètes bibliques. Cette foi trouva un écho dans la sensibilité des Grecs, qui envisageaient un peu de cette façon le voyage de l'âme, dans la tradition platonicienne.

Le cycle de Pâques ne suffit pas à remplir le calendrier, quand le christianisme se vit reconnaître une existence légale dans l'Empire romain au IVe siècle. Un nouveau cycle de fêtes se constitua alors autour de la naissance de Jésus, non pour commémorer un repère historique, mais pour célébrer le mystère de l'incarnation, celui de Dieu fait homme. L'***Épiphanie***, dont le nom grec renvoie à une apparition divine, instrument de salut, célèbre la première manifestation du Christ dans le monde, reconnu comme sauveur. Cette fête apparut en Orient au IIe siècle, tandis qu'à Rome, parallèlement, on s'efforçait de christianiser la fête du Soleil Invaincu, proche du solstice d'hiver, le 25 décembre, qui était profondément enracinée dans les mentalités. On en fit la fête du « Jour de Naissance », *Dies Natalis* en latin, ce qui donna ***Noël***. Mais l'Orient fut long à adopter cette fête romaine, d'autant qu'elle posait le problème, toujours insoluble, de la véritable date de naissance de Jésus. On finit par établir un véritable cycle de Noël, en fixant l'Annonciation, la fête de la conception de Jésus, le 25 mars, neuf mois avant Noël.

La christianisation de la vie personnelle

Le cycle de Noël et celui de Pâques ont nourri la dévotion personnelle et institué de grands moments dans la vie personnelle du chrétien, en créant la pratique du ***pèlerinage*** dès le IVe siècle. Le pèlerinage était une tradition juive et, plus généralement encore, une pratique des peuples nomades ainsi conviés à se rassembler périodiquement. Dans le judaïsme récent (Ve-Ier siècle), le Temple de Jérusalem l'exploita pour remédier aux effets de la Diaspora, de la dispersion.

Aucune pratique n'est comparable dans les religions grecque et romaine, ni la consultation d'un oracle, ni l'initiation à un culte mystique, car ces démarches et ces déplacements n'avaient pas le même caractère de rassemblement et ne créaient pas la même rupture dans la vie quotidienne. Le pèlerinage chrétien ajoute à une tradition historique le désir de participer à la vie de Jésus en visitant les lieux de son existence terrestre et en y relisant les passages adéquats des évangiles. C'est une christianisation, en définitive, du principe des voyageurs antiques, celui de l'« autopsie » : il fallait « voir de ses propres yeux », pour entrer par empathie dans les manifestations et la passion du Christ et accéder ainsi plus facilement à la sainteté. D'où le nom de « Terre Sainte », qui fut donné dès cette date au pays de Jésus. Les premiers récits de pèlerinage apparaissent immédiatement après les édits de liberté religieuse au IVe siècle. La pratique fut d'ailleurs encouragée par les débuts de l'archéologie chrétienne, à l'initiative d'Hélène, mère de l'empereur Constantin, pour exhumer des vestiges et des reliques de l'époque de Jésus. Le Journal de voyage d'Égérie, une grande dame gauloise qui fit le pèlerinage vers 485, décrit la Semaine Sainte à Jérusalem, depuis le dimanche des Rameaux, fête de l'entrée de Jésus à Jérusalem, jusqu'à son ascension, avec des lectures et des prières appropriées en chaque lieu particulier. On se déplaçait aussi déjà vers Bethléem, « dans la grotte où le Seigneur est né ». À Jérusalem, le jour anniversaire du supplice de Jésus, on vénérait des morceaux de sa croix, ainsi que l'écriteau de condamnation. Le cycle de l'actuelle Semaine Sainte, du dimanche des Rameaux à celui de Pâques, est en germe dans ces pèlerinages antiques.

Il est plus difficile de décrire et d'évaluer, pour cette période, la christianisation de la vie familiale, même lors de ces étapes majeures que sont la naissance, la puberté, le mariage et la mort : elles ne furent sanctifiées, par des sacrements appropriés, que bien plus tardivement. Même quand l'Église n'avait aucune visibilité publique, entre le Ier et le IVe siècle, quelques données sur le ***rituel funéraire*** nous sont fournies par l'archéologie des ***catacombes*** romaines, ces grands cimetières souterrains où des chrétiens furent enterrés, mêlés à des Juifs et à des païens. Les épitaphes ne sont guère spécifiques, non plus que ne le fut l'iconographie des sarcophages quand la liberté religieuse permit aux chrétiens de s'exprimer publiquement ; celle-ci reprend souvent des thèmes polythéistes, comme celui des Muses ou celui d'Orphée. La christianisation se manifeste surtout par des symboles, tels que les initiales de Christos en grec (X et P entrelacés) ou encore le poisson (ΙΧΘΥΣ en grec, ce qui permettait d'écrire par anagramme Iésus [I]

Christ [X] de Dieu [Θ] le Fils [Y] Sauveur [Σ]. Les défunts se font représenter en prière, en « orant », les mains levées. Leur foi en le salut s'exprime à travers des scènes de miracles bibliques, qui sont représentées sur les parois des tombeaux. Les aménagements de certaines catacombes chrétiennes ou des peintures de tablées disposées en demi-cercle attestent que les banquets funèbres des Romains, les *refrigeria*, y étaient célébrés pour les anniversaires de commémoration des défunts et rassemblaient les membres de la famille ou d'une association.

Des aménagements du même type, encore plus importants, révèlent que le culte des saints et des martyrs est issu de cette pratique ; tout autour de certaines tombes, les murs portent des graffiti, avec des prières qui sont adressées au mort. Dès la fin du IIe siècle, le prêtre Gaius conseillait de faire le pèlerinage à Rome, aux « trophées » des deux apôtres Pierre et Paul. En Orient comme en Occident, le ***culte funéraire des saints***, sur leur tombeau, favorisa la multiplication des pèlerinages locaux : celui de saint Martin, à Tours, eut très tôt un grand rayonnement ; le saint avait été l'évangélisateur des campagnes gauloises.

Même en l'absence de tout rituel spécifique, le ***mariage*** fut l'objet de réflexions théologiques dès les origines, à l'époque de Paul. Il fallait se prononcer sur la légitimité de mariages mixtes entre païens et chrétiens, ce qui fut toléré. Il fallait aussi choisir entre deux modes de vies : une vie familiale, socialement convenable, ou une vie de chasteté ou de célibat, entièrement consacrée à Dieu. Ce débat dura plusieurs siècles, car toute une tendance de l'Église primitive fut « encratiste », c'est-à-dire qu'elle mit au-dessus de tout la chasteté. Les épîtres de Paul et les épîtres dites pastorales, qui sont mises sous son nom mais lui sont postérieures d'une ou deux générations, donnèrent une signification chrétienne au mariage, comparé à l'union du Christ avec son Église. La répudiation unilatérale, par le mari, selon la coutume juive, n'était donc plus licite et la place de la femme fut valorisée auprès de son mari. La soi-disant misogynie de Paul et des premiers chrétiens n'est rien moins qu'une idée fausse.

Enfin, l'épître de Jacques, écrite au Ier siècle pour des convertis juifs de la Diaspora, institue une démarche des Anciens (les « prêtres ») auprès des malades en danger de mort, pour prier, leur imposer les mains et leur faire une onction d'huile, pour leur salut. Le sacrement des malades ou extrême-onction est issu de cette très ancienne pratique.

Le sentiment religieux chrétien

L'espérance du salut et d'une vie dans l'***après-mort*** est fondamentale dans le sentiment religieux chrétien. Cette religion, rappelons-le, est fondée sur l'acte de foi de disciples de Jésus devant son tombeau vide ; ils crurent en sa résurrection et le reconnurent comme sauveur. Dès l'origine, le christianisme affirme une conception nouvelle de l'après-mort, où l'accès à la vie immortelle passe par la résurrection du cadavre, selon la tradition biblique ; dans les religions à mystères du monde gréco-romain, au contraire, on envisageait plutôt une renaissance, une vie nouvelle, parfois même à travers la métempsycose ou transmigration des âmes. C'est ce qui explique le refus opposé par les Athéniens à l'évangile de Paul, quand il parla de « résurrection d'entre les cadavres ».

Le judaïsme était fondé sur la « crainte de Dieu », la crainte d'un Dieu exclusif et « jaloux ». Le christianisme se construisit sur un système de relations privilégiant l'amour, l'*agapè* : l'amour entre les trois personnes divines de la Trinité, l'amour de Dieu pour les hommes, l'amour des fidèles entre eux, qui s'appelaient « frères ». Aussi le christianisme développa un ***individualisme*** inconnu du judaïsme comme de la plupart des cultes grecs et romains.

Cette relation d'amour donna au christianisme un caractère sentimental, que n'avaient pas non plus les autres religions de l'Antiquité. Il développa autour de la personne du Christ un processus d'***imitation*** et d'identification. Bien avant que saint François de Sales n'écrive *L'imitation de Jésus-Christ*, au XVII^{e} siècle, saint Paul disait qu'à son baptême, « le chrétien revêtait le Christ ». C'était ce que les Grecs appelaient la *mimésis* et qu'ils pratiquaient dans les cultes à mystères. Les moines poussèrent à l'extrême ce processus, en s'efforçant de vivre complètement selon l'évangile. Le besoin d'une relation personnelle et sentimentale avec le divin explique aussi le développement précoce du ***culte marial***, celui de la mère de Jésus, devenu celui de la Mère de Dieu dans le christianisme oriental. Malgré le laconisme des Évangiles à son sujet, Marie fut très tôt vénérée, en particulier à Éphèse où l'on identifiait sa demeure et où l'on fixait le lieu de sa mort. La virginité perpétuelle de Marie fut définie par le concile de Chalcédoine.

Le ***culte des saints*** se diffusa aussi, dès la fin du premier siècle, en exploitant une tendance générale de la religiosité populaire. Le saint homme du paganisme, tel que le présentaient ses biographes, était un personnage charismatique, prédestiné par une naissance miraculeuse, dont l'existence hors du commun révélait progressivement le caractère

surnaturel ; il évoluait dans un univers fantastique et merveilleux. Entre la fin du IIe et le VIe siècle, un genre de littérature chrétienne très particulier, les actes apocryphes des apôtres, développa la même relation affective avec les grandes figures apostoliques, traitées de la même façon. Alors que les Actes des Apôtres canoniques, ceux du Nouveau Testament, fournissent un récit épuré, sans s'attarder sur les détails individuels et anecdotiques, ni s'égarer dans le merveilleux, les apocryphes cherchent avant tout à faire aimer l'apôtre. Ils font connaître les traits de son visage, en procurant un modèle iconographique ; ils l'enracinent davantage dans le milieu local à travers des récits miraculeux ou édifiants ; enfin, ils basculent facilement dans le merveilleux. L'attrait pour les miracles et les prodiges, que les premiers chrétiens partageaient avec leurs contemporains, facilita la diffusion de la religion nouvelle, mais les apôtres eurent fort à faire pour se démarquer des magiciens et souligner la différence chrétienne.

Fondé sur l'amour de Dieu, le christianisme a un caractère beaucoup moins contractuel que les polythéismes grec et romain, où la bienveillance de la divinité dépendait des offrandes qui lui étaient consacrées et des honneurs cultuels qui lui étaient rendus. Dans la religion chrétienne, le salut du fidèle dépend de ***la foi et des œuvres***, de ce qu'il croit aussi bien que de ce qu'il fait, dans des proportions d'ailleurs débattues dès la génération apostolique. Jacques, le chef de l'Église de Jérusalem, qui représente le point de vue des convertis juifs, insiste sur l'importance des actes du chrétien, alors que Paul ne considère que la foi. Plus tard, au Ve siècle, saint Augustin définit une théologie de la grâce divine, qui privilégiait la foi.

Enfin, l'*agapè* chrétienne eut, dès les origines, une dimension altruiste et sociale, celle de la ***charité***. Dans le judaïsme, déjà, l'aumône était un devoir, ainsi que le soutien matériel du Temple de Jérusalem, par le moyen d'une contribution annuelle, collectée dans la Diaspora. Paul transforma cette collecte en aide pour la population chrétienne de Jérusalem et il établit, pour ainsi dire, le principe de la quête du dimanche, en préconisant de mettre de côté, chaque premier jour de la semaine, l'argent destiné à l'Église. Les textes du Nouveau Testament énumèrent les catégories de fidèles qui méritent assistance, en particulier les veuves privées de tout soutien masculin. L'exposition des enfants, une pratique très courante, fut interdite. L'institution des ***diacres*** fut établie dès les premiers jours de l'Église pour remplir précisément ce devoir d'assistance. Pour y suppléer, l'Église de Jérusalem décida la mise en commun des biens, conformément aux usages

des sectes juives qui se retiraient du monde ; cette pratique reste attestée, dans certaines Églises, jusqu'à la fin du IIe siècle, mais elle ne se généralisa jamais dans le monde gréco-romain. Paul préconisait seulement de mettre en commun la nourriture, lors des repas eucharistiques, afin d'atténuer les différences sociales, sans pour autant remettre en cause l'ordre établi, ni même l'esclavage. Le christianisme ne fut pas une doctrine révolutionnaire, mais les chrétiens cherchaient à modifier les relations humaines de proche en proche.

D'ailleurs, les premiers chrétiens ne se projetaient pas dans un avenir lointain. Ils croyaient pouvoir assister, de leur vivant, au retour du Christ et à la fin des temps. L'espérance eschatologique en un jugement final, qui rétribuerait chacun selon ses mérites, inspira des Apocalypses chrétiennes, comme celle de Jean, qui clôt le Nouveau Testament. Cette littérature de « révélation », d'inspiration juive, procédait par visions et symboles, en permettant aux chrétiens de voir et de concevoir le royaume de Dieu au-delà des épreuves présentes. L'apocalyptique est une littérature de consolation pour temps de crise. Plus généralement, le christianisme des premiers siècles eut un caractère inspiré et mystique, dont se rapprochent les modernes communautés charismatiques. Les apôtres eux-mêmes se présentaient comme des « prophètes », des « inspirés » ; dans les assemblées chrétiennes, n'importe qui pouvait se lever, prophétiser et utiliser un langage ésotérique, ce que saint Paul (et les ethnologues après lui !) appelle la « glossolalie ».

À partir du IIe siècle, la fin du monde ne parut plus si imminente. Les chrétiens envisagèrent alors leur insertion dans le monde civil, en récusant l'accusation d'être une secte : ils ne vivaient pas à l'écart ; ils n'avaient pas de rites occultes ou de pratiques inhabituelles ; ils devaient mener la même existence que les autres et remplir leurs devoirs civiques (*Épître à Diognète*, publiée à Alexandrie au IIe siècle).

Sacerdoces et formes de vie religieuse

L'organisation de l'Église remonte à ses origines et s'inspire à la fois des institutions juives et de la vie associative grecque. Dans le Nouveau Testament déjà, on voit apparaître dans chaque Église ou communauté de chrétiens, des Anciens (*presbytéroi* en grec, ce qui donna « ***prêtres*** »). Les chrétiens ne reprirent donc pas la terminologie sacerdotale des cultes gréco-romains, trop marquée sans doute par la fonction sacrificielle, alors qu'ils mirent en avant la notion de service ou « ministère ». L'***évêque*** est au sens propre un « surveillant », *épiscopos*

étant un terme emprunté à la langue administrative par les Juifs de langue grecque. Anciens et évêques étaient consacrés par l'imposition des mains – qui signifie, dans la Bible, l'élection divine – d'abord par le fondateur de l'Église, puis par les évêques en chaîne continue depuis la génération apostolique ; ils constituent donc une catégorie particulière du peuple chrétien, le ***clergé*** distingué des ***laïcs***, ou « gens du peuple », dont il est séparé dans le lieu de culte. Dès la fin du Ier siècle, le choix de l'évêque était fait très soigneusement et devait répondre à de multiples critères, mais il était directement issu, comme les prêtres, de la communauté des fidèles. Anciens et évêques assument l'héritage apostolique : ils prêchent, célèbrent le rituel et dispensent les sacrements. Dès les premiers jours, l'Église de Jérusalem s'adjoignit des ***diacres***, chargés de la gestion des biens communautaires et du service matériel. Le terme de ***paroisse*** (d'« établissement », *paroikia* en grec) est ancien, puisque dans le Nouveau Testament, déjà, les fidèles d'une Église locale sont désignés comme des *paroikoi*, des « étrangers établis là », de la même façon que les membres de la synagogue. Progressivement, on pensa l'Église non plus comme une communauté locale, mais comme une structure universelle, ce qui est déjà en germe dans les épîtres de Paul.

L'institution d'une hiérarchie dans l'Église et la création de circonscriptions territoriales sont parallèles à la reconnaissance du christianisme et à son insertion dans l'□mpire. À partir du IVe siècle, l'évêque devint une autorité au niveau de la cité, rôle que renforcèrent encore les invasions barbares, quand disparurent les structures administratives et militaires de l'□mpire et que l'évêque resta le seul défenseur de la cité ; le territoire soumis à son autorité prit le nom de ***diocèse***, qui avait été utilisé dans le découpage provincial de l'□mpire. Parmi les cités épiscopales, les traditions apostoliques et la notion de droits historiques firent émerger des ***métropoles*** et cinq ***patriarcats***, dont quatre en Orient (Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem), autour desquels se polarisèrent les querelles doctrinales et qui restèrent concurrents de celui de Rome. La ***primauté de Rome*** fut assez vite suggérée, sans être unanimement reconnue : son évêque apparaît parfois comme une autorité de référence, même pour des Églises d'Orient, mais, par ailleurs, il était absent du concile de Nicée, le premier grand concile œcuménique. Les évangiles et la première archéologie chrétienne ont contribué à asseoir la primauté de l'Église de Rome, en lui reconnaissant comme fondateur Pierre lui-même, qui avait été investi par Jésus de toute autorité sur les disciples. Mais il est vrai que le déplacement de la capitale impériale favorisa le patriar-

cat de Constantinople. En définitive, l'organisation de l'Église est très hiérarchisée et fut de plus en plus centralisée, à l'image de l'Empire romain.

Le christianisme fut aussi la seule religion antique qui connut des formes de vie religieuse, entièrement consacrée à Dieu. Les ***moines*** (du grec *monos*, « solitaire ») constituent le clergé régulier, celui qui suit une ***règle*** de vie particulière. Les moines sont apparus dans le désert égyptien au IVe siècle, sans que l'on puisse les rattacher complètement ni à un modèle de secte philosophique grecque, ni à des formes de réclusions attestées dans le monde juif ou égyptien. Le terme d'***anachorète***, qui s'applique en grec aux ermites, désignait dans l'Égypte ancienne des dissidents ruraux, qui fuyaient leur village et se réfugiaient au désert. Le monachisme chrétien prit presque immédiatement deux formes : l'*érémitisme* ou la vie solitaire, le ***cénobitisme*** ou vie en communauté, avec des repas collectifs (*cena* en latin). Les premières règles de vie cénobitique fut établies par Basile de Césarée en Orient au IVe siècle. La vie des moines se partageait entre la prière et l'étude, entre des heures de solitude et des temps de rencontre, ce qui n'est pas sans rappeler, dans le judaïsme hellénistique, la vie des Thérapeutes, près d'Alexandrie, ou celle des gens de Qumrân, au voisinage de la mer Morte.

En Orient, à l'époque byzantine, les monastères conservèrent l'essentiel de la culture classique. Dans la chrétienté de langue latine, comme dans celle de langue grecque, la plupart des exégètes et des théologiens du IVe siècle, les Pères de l'Église, furent des moines, à commencer par saint Jérôme, qui traduisit la Bible en latin. En Occident, après les invasions barbares (Ve-VIe siècle), les monastères résistèrent à la décomposition générale de la romanité. Ils maintinrent une culture de l'écrit et fournirent la plupart des grands évêques en Gaule durant cette période troublée, de saint Martin de Tours à Sidoine Apollinaire. Enfin, ce sont les moines qui firent sortir le christianisme du milieu urbain, en évangélisant les campagnes ; de ce point de vue, la figure de saint Martin en Gaule est emblématique.

Les édifices chrétiens

Bien entendu, il n'y eut de monuments et d'art chrétien qu'après la Paix de l'Église, en 325, quand celle-ci put enfin vivre et célébrer ses rites au grand jour. Mais elle occupa immédiatement une place importante dans l'espace public, grâce à la générosité de l'empereur Constantin (312-337) et de sa famille.

L'Église étant une « assemblée » (en grec *ecclesia*), le lieu de culte est fondamentalement un lieu de réunion, qui prit aussi le nom d'***église***. Tant que les chrétiens n'eurent aucune existence officielle, entre le I^er^ et le IV^e^ siècle, ils se rassemblèrent dans des demeures privées, assez vastes pour les contenir tous : on a exhumé dans les faubourgs de Corinthe et à Malte des villas romaines, contemporaines de saint Paul, qui ont pu remplir cette fonction, car des témoignages de dévotion y ont attaché le souvenir de l'apôtre. À Doura □uropos, cité syrienne des bords de l'□uphrate, la « maison chrétienne » du III^e^ siècle, que l'on identifie par son décor peint, est voisine de la synagogue. À Rome, enfin, la tradition garde le souvenir de maisons chrétiennes sous les plus anciens édifices paléochrétiens.

Quand on put construire des édifices publics, ce fut le plan de la ***basilique***, et non celui du temple gréco-romain, qui s'imposa. □n effet, le temple était destiné à abriter l'image cultuelle et ne se prêtait pas aux rassemblements, alors que la basilique romaine était un édifice civil, adapté aux fonctions de marché, de bourse et de tribunal. C'était une vaste salle rectangulaire, divisée en plusieurs nefs par des rangées de colonnes intérieures, qui supportaient le toit. Le plan s'inspirait des portiques « royaux » (*stoa basilica*) du monde hellénistique. Le petit côté opposé à l'entrée avait souvent la forme semi-circulaire d'une ***abside***, où siégeait le juge. Les premières basiliques chrétiennes furent, elles aussi, des édifices à trois ou cinq nefs. L'abside reçut les sièges du clergé, ainsi séparé des fidèles ; dans certaines églises paléochrétiennes de Grèce, elle était aménagée en gradins, comme un petit théâtre ou une salle de conseil ; une barrière de pierre sculptée, le ***chancel***, matérialisait la séparation entre les deux espaces. Il existait une autre séparation, encore, entre les baptisés et les catéchumènes, maintenus dans le *narthex* ou vestibule de l'église, où ils venaient écouter les lectures et l'homélie. Le ***baptistère,*** comme on l'a vu plus haut, était toujours un bâtiment indépendant, extérieur à l'église, construit autour d'un bassin central dans lequel on descendait par des marches pour s'immerger complètement.

Destinée à la célébration de l'eucharistie, l'église chrétienne est aussi un espace sacrificiel. L'***autel***, l'endroit du sacrifice, est à l'intérieur de l'édifice, contrairement à l'usage juif ou gréco-romain, mais il est vrai qu'il ne s'agit plus de sacrifices sanglants, seulement d'un rite symbolique. L'autel a la forme d'une table, qui évoque le dernier repas de Jésus ; il est sacralisé par les reliques qu'il contient et il est souvent édifié au-dessus du tombeau d'un martyr. Lieu de la consécration eu-

charistique, l'autel est le point focal de l'église, ce qui fit évoluer l'édifice basilical vers un plan centré. On établit des absides latérales entre le chœur et la nef, pour donner plus ou moins à l'édifice la forme d'une croix (Basilique de Jérusalem, VIe siècle), et l'on construisit une coupole au-dessus de l'autel (basilique de Sainte-Sophie de Constantinople, VIe siècle). L'église chrétienne est orientée vers l'est, dans la direction de Jérusalem, alors que les temples gréco-romains étaient dirigés vers l'ouest, pour éclairer la statue cultuelle au soleil levant. On peut encore voir des églises paléochrétiennes en Grèce et à Rome (basilique de Sainte-Sabine, vers 435). La basilique constantinienne de Saint-Pierre du Vatican fut détruite à la Renaissance, mais on la connaît par des descriptions et des dessins, qui rendent compte de son développement monumental : la basilique à proprement parler était précédée d'une vaste esplanade entourée de portiques, l'*atrium*, et de propylées monumentaux.

Le christianisme est une religion de l'image, alors que le judaïsme en principe ne l'était pas, en application du troisième commandement. Cependant, dans la Diaspora, certaines synagogues utilisaient déjà un décor imagé, en conséquence de leur hellénisation. La synagogue et la maison chrétienne de Doura Europos sont véritablement deux Bibles en images. Les premières représentations chrétiennes qu'ont conservées les catacombes rappellent la figure du Christ et celle des grands apôtres fondateurs, Pierre et Paul, ainsi que des tableaux de miracles et des scènes de banquet eucharistique. Le Christ est vu comme un homme barbu, nimbé d'or. Il est souvent représenté en Bon Pasteur, portant un mouton sur ses épaules, ce qui est une variante du type païen archaïque du *moschophore* ou du *kriophore* (« porteur de veau » ou de « bélier »). L'art chrétien s'attacha aussi à mettre en images la vie des saints ; il est foncièrement figuratif.

En définitive, le christianisme semble avoir fait sien un des principes de l'Empire romain, qu'on appliquait au culte impérial, à savoir que l'image, en abolissant la distance et la séparation, rapprochait Dieu des hommes et constituait un support efficace du culte. Surtout – et c'est une différence fondamentale avec le judaïsme – la représentation iconographique du Christ est cohérente avec la croyance en son incarnation, qui lui reconnaît une nature humaine. Cependant ce principe fut remis en cause pendant près d'un siècle dans la chrétienté byzantine, lors de la crise de l'iconoclasme (VIIe siècle).

L'histoire de la religion

L'âge des fondateurs

Jésus fut incontestablement un personnage historique. Les témoignages extérieurs – juifs, romains, grecs et syriaques – convergent assez bien pour l'établir, même s'ils ne datent que de la fin du I^er^ et du II^e^ siècle. Ce fut un homme mémorable, qui laissa à tous le souvenir d'un sage et d'un thaumaturge, et sa mort fut un événement, le seul qui nous est réellement connu et à peu près daté : Jésus fut exécuté sous Ponce Pilate, entre 26 et 36, pendant la fête de Pâques, alors qu'elle tombait un vendredi, veille du sabbat ; il s'agit probablement de l'année 30, l'année 33 étant également possible. Il fut condamné à Jérusalem, sur une dénonciation des autorités juives, pour ses prétentions à la royauté : en fait foi l'écriteau que portait la croix et que les évangiles citent tous comme une preuve authentique. Le procès fut mené par les Romains, qui seuls avaient le pouvoir de prononcer une condamnation à mort. On ne sait pas exactement quand Jésus était né, vers 6 avant notre ère sans doute ; on ne sait pas non plus combien de temps dura sa prédication, un an ou trois ans selon les évangiles.

Tout le reste relève de l'argument de vraisemblance, quand on compare les données qu'ont réinterprétées les évangiles avec ce que l'on connaît du contexte de l'époque en Galilée et en Judée. En se fondant sur l'histoire juive de Flavius Josèphe, l'historiographie moderne a tendance, depuis une vingtaine d'années, à considérer Jésus comme un de ces « prophètes de renouveau », dont Josèphe fait défiler la galerie de portraits, des meneurs d'hommes charismatiques, révoltés contre l'ordre romain et contre le Temple. Cependant ces mouvements ne sont attestés qu'au tout début du I^er^ siècle, puis, à nouveau, à partir de 40, mais pas durant la vie publique de Jésus. D'autre part, les découvertes archéologiques récentes, en Galilée, révèlent, pour l'époque de Jésus, une région plus prospère et plus paisible que la Judée, déjà ouverte à l'hellénisme, ce qui ne confirme pas vraiment la thèse d'un prophète révolutionnaire.

Nous connaissons assez bien la première communauté chrétienne, celle de Jérusalem, jusqu'à la fin de la guerre des Juifs contre Rome et à la destruction du Temple en 70, auxquelles elle ne survécut pas. Dirigée par Jacques, un parent de Jésus, dont la piété faisait l'admiration des pharisiens, elle vécut sa foi au Christ en observant toutes les règles du judaïsme et en pratiquant même la mise en commun des biens, à l'instar des Esséniens juifs dont elle subissait peut-être l'influence.

Jacques se heurta donc à Paul et à ceux des apôtres qui avaient entrepris la conversion des non-Juifs et qui ne voulaient pas exiger d'eux la circoncision, ni l'observance des règles casher. Dans les années 50, une réunion apostolique eut lieu à Jérusalem, que l'on considère comme le « premier concile ». Jacques fit interdire la consommation des viandes non casher, mais on ne rendit pas la circoncision obligatoire.

Paul est donc celui qui fit passer le christianisme aux Grecs et aux Romains. C'était un notable et un intellectuel, un Juif de la diaspora de Tarse en Asie Mineure et un citoyen romain, un polyglotte et le produit d'une éducation multiculturelle. Pharisien, il commença par s'opposer violemment aux chrétiens de Judée, avant de se convertir lors d'un voyage à Damas. Il se rattacha à l'Église d'Antioche, qui avait été fondée par des Juifs hellénisés, et il fit de là deux voyages missionnaires en Asie Mineure et en Grèce balkanique, en fondant des Églises sur le plateau anatolien, en Macédoine, à Corinthe, à Éphèse et dans sa région. Une inscription de Delphes fournit un repère précis pour dater son séjour à Corinthe de l'année 52, ce qui répartit ses voyages entre 48 et 58. Les lettres de Paul montrent comment sa prédication épousa les cadres et la sociabilité des cités grecques, en utilisant les réseaux familiaux, professionnels et associatifs. Mais Paul ne fut pas le seul missionnaire de l'Orient grec, où sa route croisa celle de Pierre et celle de l'auteur de l'Apocalypse.

Très sensible aux possibilités nouvelles qu'ouvrait l'□mpire romain, Paul est le premier à avoir conçu l'universalité de l'Église. On lui impute aussi la responsabilité de la rupture avec le judaïsme et l'observance de la loi de Moïse, qu'il considère comme dépassée :

> La Loi [*juive*] a été notre surveillant en attendant le Christ, afin que nous soyons justifiés par la foi. Mais après la venue de la foi, nous ne sommes plus soumis à ce surveillant [...]. Il n' y a plus ni Juif, ni Grec... (*Épître aux Galates*).

Toutefois, nous ne savons pas comment le christianisme atteignit Alexandrie et Rome, où il est attesté dès les années 40, bien avant la mission de Paul. À cette date, les Romains s'étaient déjà sentis obligés d'inventer une désignation nouvelle pour ce groupe qui se réclamait de Chrestos ou Christos ; en effet, *christiani* est un mot latin, appliqué à une communauté d'expression grecque. La séparation des Juifs et des chrétiens semble donc avoir été précoce à Rome, mais les communautés restèrent au contraire assez proches l'une de l'autre dans certaines régions d'Asie Mineure. Les chrétiens essayèrent parfois de revendiquer le statut d'exception, dont bénéficiaient les Juifs sous l'□mpire.

Une religion déclarée illégale. La question des persécutions

Les chrétiens firent très vite l'objet de poursuites. En 64, lors du grand incendie de Rome, Néron les désigna comme boucs émissaires et les fit supplicier de façon spectaculaire, comme incendiaires. En 112, répondant à une demande d'information de Pline, gouverneur de Bithynie, l'empereur Trajan confirma que le christianisme avait déjà été déclaré illégal, sans doute sous le règne de Domitien, car plusieurs textes du Nouveau Testament suggèrent des persécutions sous cet empereur autocrate. On ignore les motifs de cette condamnation : peut-être reprochait-on aux chrétiens de se comporter comme une secte, ce qui était interdit par le droit romain ; sans doute faut-il faire intervenir le développement du culte impérial, remarquable sous Domitien, puisque les adeptes d'une foi monothéiste ne pouvaient en pratiquer les rites. Enfin, il faut considérer que la tolérance habituelle des Romains, se justifiait par la nécessité de respecter les dieux ancestraux des peuples soumis, sans interrompre les rituels. Or les chrétiens ne constituaient pas un peuple.

En général, il y eut peu de poursuites et de persécutions systématiques, mais plutôt des manifestations sporadiques d'hostilité locale, soit par sentiment corporatif, pour défendre les intérêts d'un sanctuaire, soit quand une grande fête païenne servait de catalyseur aux haines religieuses, comme ce fut le cas pour les martyrs de Lyon en 177. Les gouverneurs romains intervenaient alors au nom du maintien de l'ordre. Ils proposaient à ceux qui étaient dénoncés comme chrétiens de prouver leur loyalisme en sacrifiant à l'empereur. Après le jugement et la condamnation, ils étaient utilisés pour les chasses et les spectacles de l'amphithéâtre, comme tous les condamnés de droit commun.

Les persécutions générales et dirigées par le pouvoir central ne sont pas antérieures au milieu du III^e^ siècle. En 250, alors que l'Empire était menacé par les barbares, l'empereur Dèce déclencha une brève mais violente persécution en Orient, durant laquelle on pratiqua systématiquement ce que l'on peut appeler le test sacrificiel. Elle reprit sous Valérien en 257, puis, surtout, sous Dioclétien, qui l'étendit à tout l'Empire en 302/303. Le contexte politique et la notion d'appartenance à l'Empire avaient changé. Après qu'on eut étendu la cité romaine à tous les habitants de l'Empire, en 212, les chrétiens apparurent encore plus nettement comme de mauvais citoyens. Ils paraissaient menacer l'unité de l'Empire en s'abstenant de rendre un culte à Rome et à l'empereur, ainsi qu'aux dieux protecteurs. On les accusa même d'affaiblir ainsi l'Empire, face aux invasions barbares, surtout quand certains

refusèrent le service militaire. Mais il faut minorer l'importance des persécutions, d'autant que l'Église n'encouragea jamais la mort volontaire, ni les provocations, tout en vénérant les martyrs comme autant de fondateurs. L'avenir de ceux qui avaient renié extérieurement leur foi, les *lapsi*, fut débattu ; en Afrique, certains, qui refusaient de les réintégrer, furent exclus de l'Église orthodoxe.

Aller au monde : la première littérature chrétienne

Malgré ou même à cause de ces persécutions, les chrétiens peaufinèrent leur insertion dans le monde romain et dans la société civile, tout au long du IIe et du IIIe siècle. C'est la génération des ***apologistes***, comme Justin à Rome, qui rédigèrent des mémoires à l'intention des empereurs, pour leur présenter en termes acceptables la religion nouvelle, en insistant sur son loyalisme. Des prières pour le souverain, à la manière des Juifs, devaient se substituer au culte impérial. On décrivit très précisément les rites du baptême et de l'eucharistie, pour récuser l'accusation de pratiques inhumaines. La *Lettre à Diognète*, composée à Alexandrie au IIe siècle, à l'intention des intellectuels, insiste sur les devoirs civiques, sur la nécessité de participer à la vie municipale et de payer l'impôt.

Les intellectuels chrétiens cherchèrent le dialogue avec les philosophes grecs et aussi avec les Juifs. À la fin du IIe siècle, une structure d'éducation chrétienne fut mise en place pour la première fois à Alexandrie, pour dispenser un enseignement supérieur, concurremment au gymnase. La culture grecque fut réhabilitée, jusqu'à Platon y compris, comme une annonce du christianisme. Le produit le plus remarquable en fut Origène, premier grand théologien après saint Paul, et premier exégète, qui voyagea jusqu'en Palestine pour retrouver des textes et des documents. Il reste toujours difficile d'évaluer l'importance numérique du christianisme au IIIe siècle, ainsi que la visibilité qu'il avait acquise. Cependant, il faut bien supposer la conversion d'une partie des élites pour comprendre la rapidité avec laquelle le christianisme devint la religion officielle de l'Empire au IVe siècle.

Les étapes de la reconnaissance officielle (IVe siècle)

Au début du IVe siècle, les chrétiens apparurent comme un enjeu dans les luttes et les guerres pour la succession impériale, ouverte en 305. Déjà, les édits de persécutions n'avaient pas été appliqués aussi rigoureusement en Occident par le César Constance. En 311, Galère promulgua un édit de tolérance, exemptant les chrétiens des cultes

polythéistes et leur octroyant la liberté de réunion. En 312, Constantin fils de Constance, qui combattait l'empereur Maxence près de Rome, choisit de se faire le champion de la liberté de culte et prit des mesures en faveur des chrétiens dès 313, avec son collègue Licinius :

> Nous étant heureusement réunis à Milan, moi Constantin Auguste et moi Licinius Auguste, ayant en vue tout ce qui concerne les intérêts et la sécurité de l'État, nous avons estimé qu'il fallait régler ce qui nous paraissait devoir être utile à un grand nombre de personnes et d'abord en ce qui concernait le respect dû à la divinité : nous donnons donc aux chrétiens, comme à tous, la libre faculté de suivre la religion de leur choix, en sorte que ce qu'il y a de divin dans le séjour céleste puisse être bienveillant et propice à nous-mêmes (*Préambule de l'édit de Milan*).

La religion chrétienne avait désormais un statut légal. Mais il est difficile d'analyser et d'apprécier ce qu'on appelle la « conversion de Constantin ». La tradition chrétienne rapporte qu'en 312, lors de la bataille du Pont Milvius contre Maxence, Constantin eut eu une vision et décida de marquer du signe du Christ les boucliers de ses soldats, puisqu'il attribua sa victoire au Christ. Mais les choses ne sont pas si claires : le monothéisme de Constantin est flou ; il se peut qu'il ait choisi un symbole polysémique, à caractère solaire. Lui-même ne fut baptisé que sur son lit de mort, ce qui était fréquent, il est vrai, à l'époque. Mais la famille impériale était devenue chrétienne. Surtout, Constantin donna une place considérable au christianisme dans la vie publique, dès son avènement à Rome, et plus encore quand il fonda Constantinople en 330 : la nouvelle capitale eut d'emblée un paysage chrétien.

Ses fils allèrent encore plus loin en interdisant les cultes païens et en faisant détruire les temples. Cependant une partie de la noblesse sénatoriale et des intellectuels résistait, si bien que l'empereur Julien, imprégné de mystique néoplatonicienne et orientale, tenta brièvement, en 361-363, de rétablir la prépondérance des cultes traditionnels. Ce fut un bref intermède. Les empereurs suivants rétablirent la liberté religieuse. Puis, en 391-392, Théodose interdit officiellement les cultes polythéistes, d'abord à Rome, puis dans le reste de l'Empire. Les Jeux olympiques s'interrompirent en 394, ainsi que les initiations d'Éleusis. Les écoles philosophiques fermèrent, les temples furent détruits ou réemployés comme églises. Le christianisme était devenu une religion d'État. Dans la réalité des faits, il n'était pas encore parvenu à déraci-

ner les cultes populaires en se substituant à eux, surtout dans les campagnes.

L'officialisation du christianisme est la seconde « révolution » qui toucha cette religion, après celle de l'admission des non-Juifs au Ier siècle. Il en résulta, en effet, l'ingérence du pouvoir politique dans la vie de l'Église. L'empereur s'estima responsable des affaires religieuses, en se présentant comme l'« évêque de l'extérieur » ou le « treizième apôtre », et il intervint à ce titre dans les débats doctrinaux. □n 325, Constantin réunit et présida le premier concile véritablement œcuménique, aux dimensions de la « terre habitée », celui de Nicée. il s'agissait de se prononcer sur l'arianisme, une hérésie qui remettait en cause la divinité du Christ. La polémique, d'ailleurs, avait pris une dimension publique, en touchant toutes les provinces de l'□mpire. Après sa condamnation par le concile, Constantin exila Arius. Cependant, à titre personnel, Constantin resta fidèle à un évêque arien, qui le baptisa.

L'unité et la catholicité de l'Église (IVe-Ve siècle)

Au IVe siècle, l'unité de l'Église soulève des questions doctrinales, autant qu'un problème d'autorité. Depuis le IIe siècle, en effet, les options particulières s'étaient multipliées au sein d'un christianisme qui fut toujours éclaté en de multiples communautés hétérogènes. On les appela des ***hérésies***, d'après le nom qui était donné aux différentes écoles philosophiques, chacune correspondant à un engagement doctrinal et au choix d'un mode de vie. Les premières hérésies se constituèrent pour des questions d'observance et de discipline : les montanistes d'Asie Mineure étaient particulièrement rigoristes ; les marcionites utilisaient une Bible qui leur était propre ; les partisans du prêtre Novatien refusèrent de réintégrer les apostats. Les gnostiques étaient des intellectuels, qui voulaient atteindre la foi par l'intelligence et la connaissance ; ils avaient leurs bibliothèques particulières, comme celle de Nag Hammadi, en Égypte, où l'on trouva des évangiles non canoniques, comme celui de Thomas. Au IIIe et au IVe siècle, les hérésies eurent surtout un caractère doctrinal, ainsi qu'on l'a vu plus haut, quand on débattit de la christologie, mais elles gardèrent leur caractère de coteries personnelles. La personnalité d'envergure du prêtre Arius, fondateur de l'arianisme, le montre bien, auquel s'opposa, avec une violence égale, l'évêque d'Alexandrie Athanase.

Pour contenir ces déviances et éviter l'éclatement, il fallait fixer la « croyance droite », c'est-à-dire l'***orthodoxie***, une notion nouvelle en

matière religieuse. Ce fut le rôle des exégètes et des théologiens du IVe et du Ve siècle, ceux qu'on appelle les ***Pères de l'Église.*** Les plus anciennes figures, celles des Pères de Cappadoce, en Asie Mineure, émergèrent en Orient, à proximité de Constantinople, et ils écrivirent en grec. En Occident se développa un peu plus tard l'influence de saint Jérôme, qui traduisit la Bible en latin (c'est la Vulgate) et celle de saint Augustin, qui définit la doctrine de la Grâce. En Orient, saint Jean Chrysostome agit comme conseiller de l'empereur et se préoccupa de mettre en place un système d'éducation chrétien pour les élites. Il s'agissait maintenant de christianiser en profondeur toute la société.

En 325, le concile de Nicée avait également défini l'Église comme ***catholique***, c'est-à-dire universelle. La mission chrétienne se prolongea donc dans l'Empire, en direction du monde rural, et, hors des frontières, en Géorgie, en Arménie, en Arabie et jusqu'en Inde et au-delà du Danube, en Europe centrale. Ainsi, quand l'empire d'Occident s'effondra sous les coups des envahisseurs barbares, ceux-ci étaient déjà christianisés, si bien que l'Église devint un puissant facteur d'unité et put maintenir l'héritage de la romanité. Saint Augustin eut à rendre compte de la chute de Rome, qui bouleversa les contemporains : il le fit dans *La Cité de Dieu*, en distinguant l'ordre divin de l'ordre humain et en dissociant le destin du christianisme de celui de l'Empire.

En Orient, le christianisme a toujours épousé les cultures locales – il y eut un christianisme syriaque, de langue sémitique, particulièrement brillant, qui essaima jusqu'en Arabie et en Chine – et il continue de le faire aujourd'hui. En Irak, aujourd'hui, les communautés chrétiennes dites « chaldéennes » ou « assyriennes » s'inscrivent dans cette tradition. La lecture de la Bible et de l'histoire des origines du christianisme varient quelque peu selon les différentes confessions chrétiennes. À partir de la Réforme, au XVIe siècle, les Églises protestantes ont utilisé des Bibles traduites dans la langue du pays et non la Vulgate de saint Jérôme. Leur texte intègre les livres grecs de la Bible d'Alexandrie, mais avec un statut inférieur et marginal de livres édifiants mais non révélés, contrairement à celui que leur donne l'Église catholique ; ils sont rangés en appendice du Nouveau Testament, après l'Apocalypse de Jean, sous le titre d'Apocryphes et non de Deutérocanoniques, comme dans les Bibles catholiques. Non seulement la Bible hébraïque est différente dans sa composition des Bibles chrétiennes, mais encore les Bibles catholiques et réformées ne sont pas identiques. Luther réorganisa la suite des livres bibliques pour ancrer les évangiles dans la suite immédiate du prophète Isaie, qui annonçait le Messie. La théolo-

gie réformée s'appuie surtout sur les Épîtres de Paul, qui sont considérées comme textes fondateurs en matière de théologie, comme pour l'organisation des Églises. Saint Augustin a fourni à la Réforme son autre référence majeure, puisque, dans le grand débat sur la Grâce divine, elle privilégie la foi sur les œuvres dans l'économie du salut. □nfin, puisqu'ils ne reconnaissent pas la primauté du siège romain, les protestants n'accordent un caractère normatif qu'aux canons des premiers conciles, jusqu'à la fin du VII^{e} siècle.

La naissance de l'islam

Dominique Sourdel

Dieu

Le mot islam, qui signifie « soumission à Dieu », désigne la religion dans la prédication de Muhammad, car, selon le verset coranique III, 17, « *La religion, aux yeux de Dieu, est l'islam* ».

Le Dieu de l'islam est unique, n'a ni égal, ni associé : il n'a pas été engendré et n'a pas engendré comme l'affirme la sourate dite du « culte sincère » :

> Dis : Il est Dieu, unique,
> Dieu le seul
> Il n'a pas engendré et n'a pas été engendré.
> N'est égal à Lui personne (Coran, CXII)

La religion de l'islam est donc monothéiste. Dieu s'appelle Allah, nom venu du mot arabe *al-ilâh* signifiant « la divinité ». Plusieurs divinités étaient adorées en Arabie avant la prédication de l'islam, mais ont été éliminées du vivant de Muhammad. Allah possède des qualificatifs qui sont au nombre de quatre-vingt-dix-neuf. Ceux qui sont le plus souvent mentionnés dans la vie courante apparaissent dans la formule qui commence tout écrit et qui est prononcée avant tout acte important : « Au nom de Dieu, clément et miséricordieux ». Mais Dieu est avant tout créateur de l'univers et de tous les êtres vivants, éternel, tout-puissant, omniscient, sage et juste et la relation existant entre un dieu tout-puissant et l'homme qu'il a créé est surtout exprimée par la sourate dite « Liminaire » (*Fâtiha*), seul texte d'oraison que contienne le Coran et qui pour cette raison joue dans la liturgie un rôle éminent.

Dieu est transcendant et n'a aucune relation avec les créatures. En effet « *rien n'est semblable à Lui* » (*Coran*, XLII, 9). Toutefois il aurait eu avec les hommes, avant leur création, un « pacte » en vertu duquel ceux-ci l'auraient à l'avance reconnu comme leur Seigneur. En outre des messages auraient été transmis, par sa Parole, à des prophètes chargés de les révéler aux hommes. Ces prophètes sont des personna-

ges connus de la Bible ou des légendes de l'Arabie ancienne. Parmi eux Jésus fils de Marie est ainsi défini :

> Le Messie, Jésus, fils de Marie, est seulement l'Envoyé de Dieu, sa Parole jetée par Lui à Marie et un esprit émanant de Lui. Croyez en Dieu et en Ses Envoyés et ne dites pas Trois (Coran, IV, 171).

L'islam se démarque donc nettement du christianisme en refusant de considérer Jésus comme le fils de Dieu, et il se proclame comme la véritable religion d'Abraham le *hanif*, que juifs et chrétiens avaient altérée et qu'il restaure dans son intégrité. Le dernier de ses prophètes, le « sceau » des prophètes, est Muhammad (Mahomet), habitant de la ville de la Mekke en Arabie, qui aurait reçu de Dieu, par l'intermédiaire de l'archange Gabriel, l'ordre de « réciter » le contenu d'un message dont les différentes parties lui furent communiquées à partir de l'année 610 jusqu'à sa mort en 632.

Les écritures saintes

a. Les messages reçus par Muhammad forment un ensemble qui porte le nom de *Qur'ân*, en français Coran. Ce nom signifie, pour les musulmans, « récitation », selon le texte du verset coranique : « *Récite, au nom du Seigneur qui créa* » (*Coran*, XCVI, 1). Mais le terme peut être rapproché du syriaque *qeryana* dont le sens est « lecture des Écritures ».

Les passages du Coran ainsi « récités » furent entendus et retenus par les disciples que se fit Muhammad, d'abord à la Mekke, puis à Médine ; ils étaient considérés non pas comme ayant été inspirés, mais dictés à Muhammad par Dieu. Si cependant certains fragments furent alors mis par écrit, ils ne furent pas immédiatement regroupés dans un ensemble. C'est seulement après la mort de Muhammad que fut composé un livre, le Livre par excellence, comprenant des chapitres appelés sourates, au nombre de 114 et de longueur variable, qui étaient divisés chacun en versets dont le nombre varie de 3 à 287.

Selon la tradition musulmane certaines sourates remontent à la première période de la prédication, dite mekkoise (de 610 à 622). Les autres auraient été communiquées pendant la période dite médinoise, Muhammad ayant dû en 622, lors de l'hégire, quitter la Mekke, où il se heurtait à une hostilité croissante, pour se transporter plus au nord dans l'oasis de Yathrib qui devint Médine, c'est-à-dire « la ville » du prophète. Là il s'installa avec ses Compagnons et, obligé de se défendre

contre ses ennemis mekkois, il fut amené à organiser la vie des musulmans, devenant dès lors un chef de guerre et un chef d'État.

Une place à part doit être réservée à la première sourate, appelée *Fatîha* ou « Liminaire », dont on ne sait à quel moment elle fut communiquée et dont l'originalité s'affirme par rapport au reste du Coran. On y lit :

> Au nom de Dieu, le clément et miséricordieux
> Louange à Dieu, seigneur des mondes,
> Clément, miséricordieux,
> Souverain du jour du Jugement !
> C'est Toi que nous adorons, Toi dont nous demandons l'aide !
> Conduis-nous dans la voie droite,
> la voie de ceux à qui Tu as donné Tes bienfaits, qui ne sont ni l'objet de Ton courroux ni les égarés.

Dans les plus anciennes sourates de la période mekkoise remplies d'appels et d'objurgations, Muhammad se donne comme un avertisseur :

> Ô toi couvert d'un manteau, lève-toi et avertis (Coran, LXXIV, 1),

Il exhorte à la conversion dans un style violent et imagé, selon quelques thèmes dont la sourate XCIII donne une idée :

> Par la clarté diurne !
> Par la nuit quand elle règne !
> ton Seigneur ne t'a ni abandonné ni haï.
> Certes la vie dernière sera meilleure pour toi que la vie première !
> Certes ton Seigneur te donnera et tu seras satisfait !
> Ne te trouva-t-il point orphelin si bien qu'il te donna un refuge ?
> Ne te trouva-t-il point égaré si bien qu'il te guide ?
> Ne te trouva-t-il point pauvre si bien qu'il t'enrichit ?
> L'orphelin, ne le brime pas !
> Le mendiant, ne le repousse donc pas !
> Du bienfait de ton Seigneur, parle à autrui !

Il annonce la venue proche du Jugement Dernier au cours duquel le Dieu unique, grand justicier, récompensera ou châtiera les hommes selon leurs actions. Les uns, les élus, seront envoyés au paradis et connaîtront des plaisirs ininterrompus, tandis que les autres, les dam-

nés, seront exposés aux souffrances de l'enfer conçu comme un brasier. On lit par exemple dans le Coran, LXXXIV, 1-12 :

> Quand le ciel se déchirera
> et écoutera son Seigneur, selon son devoir,
> quand la terre se nivellera,
> rejetant tout ce qui est sur elle et se vidant,
> et écoutera son Seigneur, selon son devoir,
> alors, ô homme, qui fais tous tes efforts vers ton Seigneur,
> tu Le rencontreras.
> Celui qui recevra son livret en sa main droite
> sera jugé avec douceur
> et s'en retournera vers sa famille, dans la joie ;
> celui qui recevra son livret derrière son dos
> appellera la destruction
> et brûlera dans le brasier.

Muhammad, évoquant ainsi le châtiment final et les manifestations de puissance qui l'accompagneraient, cherchait à inspirer la terreur de Dieu. Il proclamait en même temps que le but de la vie n'était pas de s'enrichir, mais de se soumettre à Dieu, selon le sens du mot *islâm*, et d'obéir à ses commandements, essentiellement à cette époque de faire la Prière rituelle et de pratiquer l'Aumône envers les proches et les indigents.

Les sourates de la deuxième période relèvent ensuite de groupes différents. Il en est que distingue toujours un style lyrique et heurté ; elles insistent sur les « signes » de Dieu, telle la création de l'univers, ou bien sur sa miséricorde mais aussi sur le châtiment réservé aux peuples qui n'ont pas écouté les prophètes envoyés les convertir, par exemple Noé. Ailleurs, dans une prose plus calme, on trouve de nouveaux récits détaillés sur le sort des peuples ayant été châtiés pour n'avoir pas écouté les prophètes, mais surtout des passages donnant aux musulmans des règles précises concernant la vie cultuelle et sociale. Parmi ces dernières sourates figurent celles qui ont été placées au début du Coran, les plus longues et les moins poétiques, dont un extrait permet d'apprécier la minutie descriptive touchant à des sujets juxtaposés :

> Hommes !, soyez pieux envers votre Seigneur qui vous a créés à partir d'une personne unique dont, pour elle, Il a créé une épouse et dont Il a fait proliférer en grand nombre des hommes et des femmes ! Soyez pieux envers Dieu à propos duquel vous vous interrogez ! [Respectez] vos liens de consanguinité ! Dieu, envers vous, est observateur. Don-

> nez leurs biens aux orphelins ! Ne rendez pas le mal pour le bien ! Ne mangez pas leurs biens, à côté de vos biens ! Le faire est grand péché. Si vous craignez de n'être pas équitables à l'égard des orphelins... Épousez donc celles des femmes qui vous seront plaisantes, par deux, par trois, par quatre, mais si vous craignez ne n'être pas équitables, prenez-en une seule ou des concubines ! C'est le plus proche moyen de n'être pas partiaux. Donnez leurs douaires à vos femmes, spontanément. Si elles vous font don gracieux de quelque chose de leur douaire, mangez-le en paix et tranquillité ! [...] Aux héritiers hommes, une part de ce que laissent les père et mère et les proches. Aux femmes, une part de ce que laissent les père et mère et les proches, que ce soit peu ou que ce soit beaucoup. Part imposée ! Quand assistent au partage ceux liés par la parenté, les orphelins et les pauvres, attribuez-leur une part de l'héritage et adressez-leur un propos reconnu [...] Ô détenteurs de l'Écriture !, ne soyez pas extravagants en votre religion ! Ne dites, sur Dieu, que la vérité ! Le Messie, Jésus fils de Marie, est seulement l'envoyé de Dieu, Son verbe jeté par Lui à Marie et un esprit émanant de Lui. Croyez en Dieu et en Ses envoyés et ne dites point : "Trois !" Cessez [Cela sera] un bien pour vous. Dieu n'est qu'une divinité unique. À Lui ne plaise d'avoir un enfant. Combien Dieu suffit comme protecteur ! Le Messie, non plus que les anges rapprochés [du Seigneur] n'ont trouvé indigne d'être serviteurs de Dieu... (Coran, IV, 1-3, 8-9, 169-170).

Certaines de ces sourates font allusion aux combats auxquels participa la nouvelle « communauté » musulmane comme en témoignent les deux versets suivants :

> Rappelez-vous quand votre Seigneur inspirait les anges, leur disant : Je suis avec vous. Affermissez ceux qui croient ! Je vais jeter l'effroi dans les cœurs de ceux qui sont infidèles. Frappez donc sur les cous ! Frappez sur les doigts !
> C'est qu'en effet ces infidèles se sont séparés de Dieu et de son □nvoyé. □r quiconque se sépare de Dieu et de son □nvoyé est puni, car Dieu est terrible en son châtiment.
> (Coran, VIII, 12-13).

D'autres mêlent aux prescriptions quelques notions morales ainsi que le montre la définition suivante de la piété :

> La bonté pieuse ne consiste point à tourner votre face du côté de l'□rient ou de l'□ccident, mais l'homme bon est ce-

> lui qui croit en Dieu et au dernier Jour, aux anges, à l'Écriture et aux prophètes, qui donne du bien aux proches, aux orphelins, aux pauvres, aux voyageurs, aux mendiants et pour l'affranchissement des esclaves, qui accomplit la Prière et donne l'Aumône (Coran, II, 172).

Toutes contiennent les injonctions qui avaient permis à Muhammad de régler les problèmes de gouvernement qui s'étaient posés à lui successivement à Médine et qui le conduisirent, après plusieurs succès militaires et diplomatiques, à triompher visiblement de ses anciens ennemis, désormais rangés eux aussi parmi les adeptes de l'islam. L'occupation victorieuse de la Mekke en 630, faisant suite à une négociation habile et précédant de peu la mort de Muhammad en 632, aurait ainsi été évoquée par les deux premiers versets de la sourate XLVIII :

> Dieu te prête un secours puissant,
> c'est Lui qui a fait descendre la Présence divine dans les cœurs des croyants afin qu'ils ajoutent une foi à leur foi. À Dieu les légions des cieux et de la terre. Dieu est omniscient et sage.

Le livre du Coran ne prit forme que plus tard, en 656 d'après la tradition. Le calife ʿUthmân, qui fut le troisième successeur de Muhammad à la tête de la communauté, fit alors établir un texte *ne varietur* auquel tous les musulmans devaient se référer. Le caractère particulier de l'écriture arabe permettait toutefois des variantes et des lectures diverses furent proposées de certains passages. Au IX^e^ siècle il fut décidé de ne retenir que sept lectures, dont deux sont toujours utilisées à l'heure actuelle. Le Coran a aussi très tôt fait l'objet de commentaires reflétant les diverses orientations dogmatiques ultérieures.

b. Si le Coran est le Livre sacré fondamental, il n'en est pas moins complété par ce qu'on appelle la *sunna*, c'est-à-dire la « coutume » de Muhammad reposant sur les paroles ou *hadîth* qui lui sont attribuées ainsi que sur certains de ses actes relatés dans sa biographie ou *Sîra*.

Au IX^e^ siècle furent rédigés des recueils de *hadith*-s réunissant les traditions qui remontaient aux Compagnons de Muhammad ou à la génération de leurs suivants et qui touchaient les sujets les plus variés. Dans ces recueils chaque hadith s'appuyait sur une « chaîne » de transmetteurs dont le plus ancien avait connu Muhammad. De très nombreux hadiths ayant circulé entre le VII^e^ et le IX^e^ siècle, dont certains n'étaient pas concordants, les savants spécialisés dans la science des « traditions » ou traditionnistes s'efforcèrent d'opérer parmi eux un

tri en ne conservant que ceux qui leur paraissaient « sûrs ». Six recueils furent admis par la communauté comme étant les meilleurs et deux sont particulièrement connus, ceux d'al-Bukhari et de Muslim. Il s'agit de recueils, classés par matières, qui contiennent des recommandations relatives à la pratique du culte et à certaines règles sociales.

Dogme, pratiques cultuelles et sociales reposaient donc essentiellement sur le Coran et le *hadith*. Mais la Loi ou *sharî'a* rassemblant de façon précise les divers éléments correspondant à la religion révélée a été à l'origine d'une littérature d'érudition formaliste et abondante. Elle dut en effet être définie par les docteurs qui élaborèrent ce qu'on appelle le *fiqh*, mot généralement traduit par « droit », bien qu'il ne s'agisse de rien de comparable au droit romain ni au droit européen. Des traités exposant les règles de ce droit religieux et comprenant deux parties, dont la première concernait le culte ou les obligations envers Dieu et la deuxième les relations sociales, furent rédigés à partir du IX^e^ siècle au sein des « écoles juridiques » qui se formèrent alors. Ils regroupaient de multiples dispositions légales, détaillées dans leurs implications variées en fonction de situations diverses, et faisaient référence aux données du Coran, aux traditions (*hadîth*) ainsi qu'aux opinions de tel ou tel « savant » de la discipline. On retrouve ces caractéristiques par exemple dans le passage suivant emprunté à un ouvrage malikite kairouanais du X^e^ siècle et traitant avec une minutie formaliste de certains aspects de la « salutation » (*salâm*) :

> Répondre au salâm est obligatoire (*wâjib*) et l'adresser le premier est une tradition recommandée. Le salâm consiste à dire "que le Salut soit sur vous", à quoi l'on répond "et sur vous le Salut", c'est-à-dire la même formule que celle qu'on vous a adressée. Quand on vous adresse une formule de salut qui se termine par le mot baraka (bénédiction), vous devez répondre : "et sur vous le Salut, la miséricorde de Dieu et ses bénédictions". Ne dites pas dans votre réponse : "Que le Salut de Dieu soit sur toi !"
>
> Si, dans un groupe, une seule personne salue, ce salâm suffit pour tout le groupe ; il en va de même pour la réponse au salâm. L'homme monté doit saluer le piéton, le piéton doit saluer celui qui est assis. Se donner la main en mettant les paumes en contact est recommandable. Mâlik tient l'accolade pour blâmable, mais Ibn 'Uyayna la considère comme licite. Baiser la main est blâmable, d'après Mâlik, qui rejette les traditions rapportées à ce sujet. On ne devra pas adresser le premier le salâm aux juifs et aux chrétiens ; mais quand on a [par méprise] adressé le salâm à un tribu-

> taire, il ne faut pas lui demander de le considérer comme nul et non avenu. Si un juif ou un chrétien vous salue, il faut répondre ‘alayka [sans plus]. Mais vous pouvez aussi répondre : ‘alayka' s-silâm, avec kasra du sîn, ce qui signifie alors : “la pierre”, car, selon une opinion, cela est licite.

À côté des traités de droit, au style formel et répétitif, qui restèrent d'une utilité permanente pour établir, commenter et, parfois résumer les préceptes traditionnels, apparurent des professions de foi succinctes qui correspondaient aux débats théologiques et juridiques.

c. Que ce soit en théologie ou en droit, des divergences entre musulmans se firent jour très tôt et existent encore à l'époque actuelle. Elles furent surtout au début d'ordre politique et concernèrent l'accès au pouvoir ainsi que sa dévolution, mais elles eurent des répercussions sur d'autres domaines.

Muhammad n'ayant pas d'héritier mâle et n'ayant pas expressément désigné de successeur, sa mort engendra rivalités et crise. À son cousin et gendre ‘□li, mari de sa fille Fâtima, s'opposèrent la plupart de ses Compagnons, parmi lesquels furent choisis les premiers « successeurs » de Muhammad ou califes. Mais l'assassinat du troisième d'entre eux, ‘Uthmân, en 656 donna lieu à un violent conflit d'où sortit vainqueur Mu‘âwiya, fils d'un notable mekkois, tandis que ‘□li était délaissé et bientôt assassiné, en 661. Mu‘âwiya fonda ainsi une dynastie, celle des Omeyyades, qui encouragea la collecte des hadiths, tandis que les partisans de ‘Ali, qui lui-même appartenait au clan qoraïchite de Hâchim comme son cousin Muhammad, constituaient une opposition qui se scinda rapidement en deux branches. Celle des kharijites préconisait un califat électif, confié au plus digne, et condamnait les mauvais croyants. Celle des chiites réservait le califat à ‘Ali et à ses descendants appelés les *imâm* ; elle considérait ces derniers comme infaillibles et impeccables. Le chiisme, parti de ‘Ali, combattit vigoureusement sur le plan doctrinal la position des Omeyyades pour qui le calife, issu de la dynastie, devait sa légitimité à l'agrément de la communauté sous forme d'une prestation de serment, position qui devint celle du sunnisme.

La conception qui s'imposa ainsi au temps des Omeyyades et qui n'attribuait pas au calife, chef temporel et religieux, de qualités surhumaines se maintint au temps des □bbassides, descendants d'un oncle de Muhammad, qui prirent le pouvoir en 750 et le conservèrent en partie jusqu'en 1517.

Selon cette manière de voir le calife était le chef de la communauté, chargé de la guider et de combattre par exemple les innovations blâmables ; mais il n'exerçait pas vraiment un magistère doctrinal et confiait aux savants ou oulémas le soin de définir les règles de la Loi ainsi que les éléments de la foi. Pour la Loi, les juristes s'adonnant à un effort de réflexion appelé *ijtihâd* formèrent des « écoles juridiques », ou *madhhab*, qui adoptèrent des méthodes différentes pour résoudre les problèmes pratiques. Quatre écoles prirent assez d'importance pour subsister jusqu'à l'époque moderne : le malikisme qui s'attachait à l'intérêt général, le hanafisme qui recherchait « la meilleure solution », le chaféisme qui utilisait surtout le raisonnement par analogie et le hanbalisme qui s'en tenait le plus souvent possible au sens littéral des textes fondamentaux. Il faut ajouter que le chiisme forma de son côté une école spécifique qui se fondait sur les recommandations de certains imâms alides, notamment Ja'far al-Sâdiq (m. en 765).

Des discussions d'ordre théologique plus ou moins liées aux divergences politiques apparurent également, notamment sur le problème du libre arbitre. Certains docteurs affirmèrent que l'homme est libre d'obéir ou de ne pas obéir à Dieu, bien que cette affirmation ne concorde pas avec des passages du Coran. Ils étaient poussés à cette doctrine par leur désir de pouvoir condamner tout calife ayant commis des fautes.

Cette théorie, soutenue par ceux qu'on appela *qadarites* « ceux qui limitent l'action du décret divin », fut reprise à la fin de l'époque omeyyade et au début de l'époque abbasside par les adeptes du mouvement dit *mu'tazilite*, qui insistaient sur l'unicité et la justice divines. Considérant notamment que l'unicité divine, affirmée fortement dans le Coran, ne pouvait s'accorder avec l'existence d'attributs correspondant aux qualificatifs donnés à Dieu dans le même Coran, ils niaient l'existence de ces attributs, contrairement à la conception alors répandue. D'autre part, la croyance à la justice divine les amenait à déclarer que l'homme, récompensé ou puni en fonction de ses agissements, doit être considéré comme responsable de ses actes, car Dieu ne saurait condamner un homme pécheur si celui-ci ne possédait pas le libre arbitre.

Leur nouvelle conception de l'unicité divine fut très mal accueillie, car elle entraînait la croyance au caractère « créé » du Coran, dans la mesure où le Coran, Parole de Dieu, ne pouvait, selon les mu'tazilites, être considéré comme un attribut distinct et éternel. Le mu'tazilisme n'en séduisit pas moins, au début du IX^{e} siècle, le calife abbasside al-

Ma'mûn qui y voyait, semble-t-il, un moyen de renforcer ses pouvoirs en face des oulémas et qui mit en place une véritable inquisition : en furent victimes les savants qui refusaient de croire au « Coran créé ». En 847 cependant un autre calife mit fin à cette campagne.

Désormais le mu'tazilisme qui, malgré cet échec, ne disparut pas en tant que mouvement religieux amena les oulémas à préciser leurs positions. Le principal résistant à l'inquisition d'al-Ma'mûn avait été Ibn Hanbal qui fonda une école, à la fois théologique et juridique, caractérisée par son littéralisme. Ibn Hanbal refusait tout discours (*kalâm*) sur les vérités révélées et considérait qu'il fallait, d'une part, croire que Dieu est « tel qu'Il se dit », c'est-à-dire pourvu des qualités mentionnées dans le Coran, et, d'autre part, se le représenter tel que l'indique le Coran, c'est-à-dire ayant une face, une main et siégeant sur son trône. Les professions de foi rédigées par les hanbalites étaient de ce fait très brèves et ne comprenaient aucun raisonnement permettant de comprendre ou d'interpréter les textes fondamentaux.

Quant aux chiites, qui s'étaient divisés en plusieurs branches, ils avaient adopté des doctrines commandées par la croyance qui les distinguait des autres musulmans, c'est-à-dire la croyance en un *imâm* doté de qualités supranaturelles et seul interprète de la Loi. Selon eux le droit au pouvoir était réservé aux descendants de 'Ali, désignés chacun par son prédécesseur. Mais pour certains d'entre eux, les imâmites dits ensuite duodécimains, la lignée des imâms s'arrêta au XII^e^ imâm, disparu en 874 et tombé selon eux en occultation, tandis que les ismaéliens, ralliés à un VII^e^ imâm, Ismâ'îl, attendaient le retour de son fils, jusqu'à ce que le mahdi ou « sauveur » apparaisse en 909 et fonde sa propre dynastie, celle des califes fatimides.

Ajoutons qu'à côté des écoles juridiques et théologiques commença bientôt d'apparaître le mouvement mystique dit soufisme qui correspondait à une forme de piété. Certains musulmans, en effet, ne se contentant pas d'observer les recommandations du Coran qui avaient un caractère surtout juridique, adoptèrent, dès les premiers temps, les pratiques d'ascèse que conseille aussi le Coran et qui leur semblaient nécessaires pour purifier le cœur et obtenir l'agrément de Dieu. Ils tenaient compte aussi d'appels à un amour réciproque entre Dieu et l'homme, qui sont considérés parfois comme les « germes coraniques » du soufisme.

Le soufisme se développa à partir du VIII^e^ siècle chez des individus isolés dont le signe distinctif était le port d'une robe de laine (*sûf*), d'où vient leur nom. Si la plupart s'en tenaient à des exercices tels que la

répétition du nom de Dieu ou à l'audition de concerts spirituels, d'autres cherchaient à atteindre l'union mystique avec Dieu, en déclarant par exemple : « Je suis devenu celui que j'aime... »

Pareille prétention parut aux oulémas sunnites contraire à la transcendance divine, et elle valut plus tard à certains de ces soufis d'être accusés d'impiété et condamnés à mort, ce qui arriva à Hallâj en 922.

Le culte

a. Il n'y a pas de sacerdoce en islam. L'islam est en effet défini souvent comme une « théocratie laïque » (L. Gardet). Mais il existe divers personnages chargés, d'une part, de définir la Loi reposant sur le Coran et la sunna, d'autre part de la faire appliquer. Ces personnages, dans les premiers temps, étaient tous des délégués du calife qui possédait les pouvoirs spirituel et temporel, mais qui n'exerçait lui-même, sauf exceptions, que le pouvoir temporel.

Les juristes ou *faqîh* étaient chargés de définir le droit ou *fiqh* qui établit et éclaire les prescriptions de la Loi ou *sharî'a*. Ils le firent jusqu'au XII^e^ siècle en pratiquant l'effort de réflexion ou *ijtihâd* qui, en principe, n'est plus possible après la constitution des écoles juridiques sunnites.

L'application du droit dans la vie sociale était assurée par le juge ou cadi, lequel, à partir du VIII^e^ siècle, est nommé par le grand cadi, lui-même représentant du calife. Quand une question pratique se pose qui n'a pas été prévue, le cadi interroge un ou plusieurs *faqîh* ; les *faqîh* donnent un avis nommé *fatwâ*, mais, à une époque ancienne, le cadi pouvait décider lui-même de suivre l'avis qui lui paraissait le mieux convenir. De plus, pour certaines prescriptions qui doivent être observées dans la vie urbaine, par exemple éviter les fraudes dans les marchés, un magistrat spécial, le *muhtasib*, remplissait les tâches requises.

Le culte proprement dit n'exige, dans sa pratique, nul recours à un sacerdoce. L'acte cultuel le plus important est la Prière solennelle du vendredi à midi, qui doit seulement être dirigée, comme toute Prière rituelle collective, par un *imâm*. Tout musulman, s'il a les connaissances nécessaires, peut remplir cette fonction. En fait, dans la capitale et dans les grandes villes, un personnage était désigné par le souverain, ou le gouverneur, pour être l'imâm de la grande-mosquée, qui normalement se chargeait aussi de prononcer la *khutba* ou harangue politico-religieuse au début de la Prière. Le rôle du gouverneur, dans une pro-

vince, était bien marqué à l'époque classique par son double titre « maître de la guerre » (c'est-à-dire de l'armée) « et de la Prière ». Il arrivait par ailleurs que des sermonnaires, en des lieux divers, puissent haranguer la foule et inciter les musulmans qui les écoutaient à demander à Dieu le pardon de leurs fautes. Mais ces personnages, quelle que fût éventuellement leur qualité de savants, ne se prévalaient d'aucun mandat spécial pour se livrer à cette activité.

Le pèlerinage à la Mekke, qui a lieu une fois par an à une date précise, devait lui aussi être dirigé par le souverain qui, s'il le désirait, pouvait désigner un remplaçant appelé *amîr al-hajj* ou « émir du pèlerinage ».

Quant au Jeûne de ramadan, son obligation commence lorsqu'apparaît le nouveau croissant de lune et c'est généralement le cadi qui le fait savoir.

De façon générale, les savants en sciences religieuses appelés oulémas réglaient à diverses occasions les problèmes pratiques de culte ou de société. Parmi eux aussi l'on trouvait les théologiens qui précisaient le contenu de la foi, en suivant des méthodes, parfois différentes, correspondant aux habitudes des écoles théologiques. En cas de conflit seulement le calife, chargé spécialement de combattre les innovations blâmables, intervenait, ce qui arrivait rarement.

b. Dans les premiers temps le seul lieu de culte était la mosquée ou *masjid* « lieu de prosternation », où les musulmans exécutaient les gestes de la Prière. C'est là aussi que les fidèles se réunissaient obligatoirement le vendredi à midi pour accomplir la Prière rituelle collective.

On connaît toutefois trois mosquées exceptionnelles appartenant chacune à un espace considéré comme sacré ou *haram*. Muhammad lui-même aurait déclaré : « *Ne selle ta monture que pour te rendre à trois mosquées, la mosquée Sacrée* [de la Mekke], *la mosquée Très éloignée* [de Jérusalem] *et ma mosquée* [à Médine] ». La Prière dans ces mosquées avait une valeur plus grande que lorsqu'elle était célébrée ailleurs.

La mosquée de la Mekke, qui entoure la Ka'ba, est le lieu où se déroulent certains rites du Pèlerinage, notamment les circumambulations autour de la Ka'ba, édifice sacré par excellence qui existait avant la prédication de l'islam et qui contenait, dit-on, les idoles adorées par les Arabes du temps du paganisme, que Muhammad fit enlever. Ce monument de forme cubique, ayant 10 mètres sur 12 et 6 de hauteur, était censé avoir été construit par Abraham qui serait monté à cette

occasion sur une pierre encore conservée et appelée « station d'Abraham ». Une autre pierre vénérée, la Pierre Noire, est encastrée dans un des murs. La Ka'ba est recouverte d'une housse, jadis fournie par le calife de Bagdad. Non loin se trouve une source appelée « source de Zemzem », qui joue aussi un rôle dans les cérémonies du Pèlerinage.

La Ka'ba est le point vers lequel les musulmans doivent se tourner pour célébrer la Prière individuelle ou collective. Toutes les mosquées présentent donc cette orientation, appelée *qibla*, qui est indiquée par leur mur de fond.

Située aussi en Arabie, la mosquée de Médine occupe l'emplacement que Muhammad avait fait aménager pour la Prière devant sa maison, sous un auvent. La réalisation primitive fit place, dès l'époque omeyyade, à un édifice d'une architecture analogue à celles des mosquées construites dans les villes des pays conquis.

Quant à la troisième mosquée, elle se trouve sur le territoire sacré de Jérusalem, le *haram* qui englobait l'ancienne esplanade du Temple juif. Elle fut appelée « mosquée Très éloignée » (*masjid al-aqsâ*), nom qui apparaît dans le verset du Coran relatant le « voyage nocturne » ou *isrâ'* de Muhammad et qui fut ensuite appliqué à l'édifice construit par le calife omeyyade 'Abd al-Malik (685-705). Ce calife éleva aussi tout à côté, au-dessus d'un rocher qui passait pour être le lieu d'où Muhammad s'élança pour son « voyage nocturne », un bâtiment à coupole inspiré des édifices chrétiens, qui abritait cet objet de vénération et à l'intérieur duquel on faisait la circumambulation : il reçut le nom de Coupole du Rocher.

La Coupole du Rocher à Jérusalem

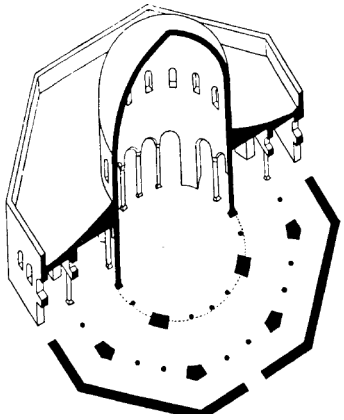

D'après G. Marçais, *L'art musulman*, PUF
in J. et D. Sourdel, *Dictionnaire historique de l'islam*, PUF, 1996, Documents, n°37

Dès les origines, il existait dans toute ville ou localité musulmane importante une mosquée destinée spécialement à la réunion de la communauté pour la Prière du vendredi. Cette mosquée fut appelée grande-mosquée (*al-masjid al-jâmi'* ou simplement *al-jâmi'*), le terme *masjid* étant réservé aux petits oratoires disséminés dans la ville. La grande-mosquée se distinguait par l'existence d'une chaire à degrés appelée *minbar* qui servait au prédicateur pour la *khutba*, harangue indispensable à la cérémonie de la Prière du vendredi.

Dans les premiers temps il n'existait qu'une grande-mosquée par localité. Puis lorsque les villes s'agrandirent, surtout à partir du XII^{e} siècle, d'autres grandes-mosquées furent aménagées dans les faubourgs. Deux Prières particulières, celles des deux « grandes fêtes », étaient d'autre part célébrées sur une esplanade située en dehors de la ville et appelée *musallâ* « lieu de prière ».

La grande-mosquée comprenait essentiellement une salle de prière – anciennement de plan basilical à ailes élargies – dont la toiture reposait sur des colonnes ou des piliers et dont le mur du fond indiquant la direction de la Mekke présentait une niche appelée *mihrâb*. Cette salle contenait, à côté du mihrab, la chaire à degrés appelée *minbar* et située avec le mihrab dans la perspective d'une nef axiale particulièrement décorée, qui était destinée à l'usage du chef de la communauté, *imâm* et prédicateur, mais aussi, détenteur du pouvoir politique. Une cour, où se trouvait le bassin à ablutions, complétait le monument. L'appel à la Prière se faisait à partir du toit de la salle de prière, puis d'une tour appelée minaret.

La grande mosqué e des Omeyyades à Damas

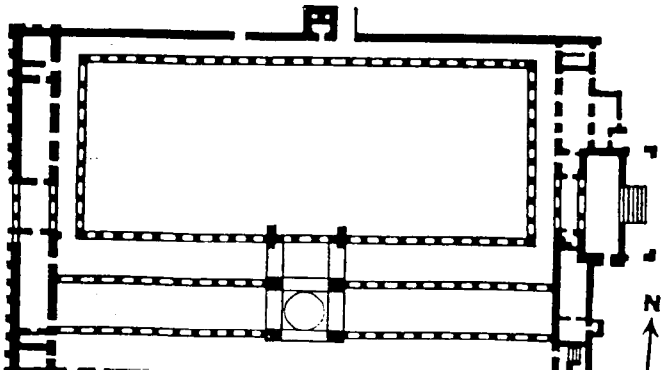

D'après G. Marçais, *op. cit.*, in D. et J. Sourdel, *op. cit.*, n° 43

La grande mosqué e omeyyade de Cordoue avec ses agrandissements successifs, du VIII^e^ au X^e^ siè cle

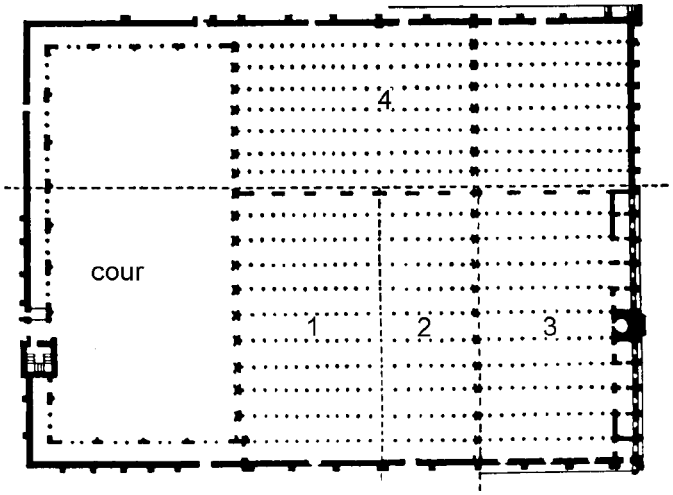

D'après G. Marçais, *op. cit.*, in D. et J. Sourdel, *ibid.*, n°52

Certains sanctuaires secondaires, sans être des lieux de Prière proprement dits, furent aussi vénérés et visités. Dans ces lieux de pèlerinage qui apparurent peu à peu, mais selon une chronologie ancienne mal connue, il était loisible de formuler des implorations personnelles et l'on espérait surtout obtenir la bénédiction attachée à certains objets ou emplacements considérés comme sacrés. Ceux-ci étaient très divers. Les uns se rattachaient à la vie de Muhammad, telles la mosquée de Médine, que visitaient souvent les pèlerins revenant de la Mekke, et la Coupole du Rocher à Jérusalem. D'autres évoquaient le souvenir de personnages célébrés par l'islam, à commencer par les prophètes bibliques (Abraham, Moïse), à continuer par les Compagnons de Muhammad ou par les ʻAlides qui avaient subi le martyre depuis ʻAli, le gendre de Muhammad, jusqu'aux « imâms » reconnus comme tels par les adeptes des diverses branches du chiisme ou, enfin, par de fameux oulémas et soufis. Il s'agissait souvent de tombes qui avaient donné naissance à de somptueux mausolées comme c'était le cas surtout pour les tombes d'imâms alides.

c. L'islam est une religion reposant avant tout sur la pratique de rites et le respect de règles qui sont tous décrits avec précision par les juristes. Leur but essentiel est de contribuer à l'adoration d'un Dieu tout-puissant, n'ayant pas de relations directes avec l'humanité, et de modeler une communauté obéissant aux ordres divins et dont les

membres sont solidaires entre eux, qui tire de ce fait ses succès et sa suprématie. D'où l'existence d'un sentiment religieux qui se confond avec une fierté communautaire volontiers triomphaliste.

Le seul texte de prière contenu dans le Coran, que l'on récite en maintes circonstances, est constitué par la première sourate, appelée *Fatîha* ou « Liminaire », qui est d'une forme unique dans le Livre et dont on connaît déjà les sept éléments constitutifs. N'existent par ailleurs comme textes d'invocation largement répandus que les litanies énumérant les « beaux noms » de Dieu, dont la généralisation au-delà des habitudes des soufis entraîna l'emploi d'une sorte de chapelet, le *misbah*. Mais on doit ranger parmi les actes d'adoration la circumambulation autour de la Ka'ba de la Mekke et la « station » à 'Arafat, au cours du Pèlerinage, qui s'accompagne d'oraisons personnelles et d'une demande de pardon des fautes. On y ajoutera l'existence de pratiques populaires de caractère souvent local, qui confinent à la superstition sinon à la magie, mais qui ne cessent néanmoins de faire référence à l'islam et qui utilisent par exemple des fragments de copies et citations du Coran comme amulettes et autres talismans promettant d'exaucer les supplications des fidèles.

De façon générale, la piété consiste à croire en Dieu et à son Envoyé, à accomplir les prescriptions de la Loi et, en outre, d'après un verset du Coran (II, 172) cité plus haut, à être charitable envers diverses catégories de musulmans. Elle consiste aussi à accomplir des actes non prescrits, dits surérogatoires, par exemple les Prières de la nuit en période de ramadan, la Prière dite de la Nuit du destin le 27 du mois de ramadan, la Prière de la nuit dite de l'immunité (?) le 15 sha'bân, et, pour les chiites, à participer à certaines célébrations comme celle de l'Achoura. De leur côté, les soufis, estimant les obligations rituelles insuffisantes, se livraient à des cérémonies supplémentaires, consistant en particulier à répéter le nom de Dieu, et désiraient d'autre part intérioriser les devoirs du croyant.

Seul le manquement aux rites et actes obligatoires constitue une faute dont le fidèle doit demander le pardon. Dans certains cas est prévu, dans le détail, le rite d'expiation imposé, par exemple pour un manquement au Jeûne. Des fautes graves, appelées *kabâ'ir*, se distinguent des fautes mineures et sont définies par certains auteurs qui ne sont d'ailleurs pas d'accord sur la liste. Le fidèle peut en outre demander le pardon par des invocations personnelles exprimant son repentir (*tawba*) en diverses circonstances, notamment au cours du Pèlerinage, sans suivre un rite expressément prévu. Dieu étant « absoluteur » par-

donne les fautes s'il le juge bon, à l'exception de celle qui est considérée comme la plus grave et qui consiste à nier son unicité ; pour les autres fautes, les théologiens ne sont d'accord ni sur la nécessité du repentir ni sur la possibilité qu'aurait Dieu de refuser le pardon.

d. Les rites élémentaires de l'islam sont appelés les « piliers de l'islam » (*arkân al-dîn*). Ils sont énumérés dans les professions de foi et décrits en détail dans les traités de droit.

Le premier est la récitation de la confession de foi ou *shahâda* : « *Il n'y a de divinité que Dieu. Muhammad est son Envoyé* ». Il suffit de réciter cette formule pour être considéré comme adhérant à l'islam.

Le second est la Prière rituelle quotidienne ou *salât* qui, d'après les hadîths la concernant, permet au fidèle d'être « proche de son Seigneur ». Elle comporte une série de gestes et de formules, répondant à des règles qui ont été maintenues au cours des siècles, bien que quelques variantes aient été définies par les écoles juridiques. Individuelle ou collective, elle doit être accomplie cinq fois par jour à des heures précises. En outre, le vendredi à midi a lieu la Prière collective obligatoire pour les hommes, qui est un rassemblement solennel de la communauté.

Les moments choisis pour l'exécution des cinq Prières quotidiennes, qui semblent l'avoir été pour éviter que le culte islamique pût se confondre avec le culte solaire, furent :

- l'aube (*subh*), avant l'apparition du disque du soleil,
- le midi après le zénith (*zuhr*),
- le milieu de l'après-midi (*'asr*),
- le coucher du soleil (*maghrib*), après la disparition du disque solaire,
- la nuit (*'ishâ'*).

Avant chacune de ces célébrations le musulman est convié par un appel en arabe, l'*adhân*, proclamé par le muezzin d'un endroit élevé. Avant d'accomplir la Prière, le fidèle, qui doit se trouver en état de pureté rituelle, s'acquitte des ablutions prescrites, au besoin dans la cour de la grande-mosquée.

Pour accomplir la Prière, les fidèles doivent se placer sur un même rang en plusieurs files, en face et parallèlement au mur indiquant la direction de la Mekke. Ils répètent les gestes et paroles de l'*imâm* placé devant le *mihrâb*. Les moments de cette célébration peuvent être regroupés sous trois rubriques :

- l'introduction par laquelle le fidèle, debout, se sacralise en levant les mains à la hauteur des épaules, en prononçant la formule, *Allâh akbar*, « Dieu est le plus grand » ;
- l'accomplissement d'un certain nombre de séquences, appelées *rak'a,* qui comportent chacune la récitation de la *Fâtiha*, une inclinaison ou *rukû'* effectuée en appuyant la main sur le genou, le redressement, une prosternation ou *sujûd* consistant à toucher la terre du front et du nez, puis une seconde prosternation ;
- enfin une phase terminale où se succèdent la confession de foi et la salutation à l'intention de Muhammad.

Deux Prières particulières sont obligatoires pour les habitants d'une ville : la Prière de la Grande fête (ou Aïd al-kabîr au Maghreb) correspondant à la fin du Pèlerinage, le 10 dhou l-hijja, et la Prière de la Petite fête (ou Aïd al-saghîr) marquant la fin du Jeûne, le 1er shawwâl. La Grande fête consiste également à sacrifier un mouton, en souvenir du sacrifice d'Abraham, et à exécuter ce rite au moment où il est accompli à la Mekke par les pèlerins.

Des Prières surérogatoires sont aussi possibles, mais non obligatoires, que l'on exécute en certaines circonstances : éclipse de lune, sécheresse, voyage, danger. Ajoutons la Prière particulière prévue pour les funérailles, qui comporte en faveur du défunt une invocation dont le texte n'a pas de formule fixe.

Le troisième pilier de l'islam est le Jeûne qui se pratique pendant le mois de ramadan, mois pendant lequel Muhammad aurait reçu sa première révélation. Il semble avoir été institué à Médine, en remplacement du jeûne primitif d'*achoura* (dixième jour du mois de muharram) imité de l'usage juif, et se présente comme une forme d'ascèse.

Le Jeûne obligatoire doit être observé du lever au coucher du soleil. Il consiste à s'abstenir alors de toute nourriture, de toute boisson, de tabac et de relations sexuelles, puis à prendre un repas dès que la nuit est tombée et à se restaurer jusqu'au matin. La fin du mois lunaire est marquée par la célébration de la Petite fête qui comporte une Prière collective spéciale et la distribution d'aumônes aux pauvres.

Des Prières surérogatoires sont recommandées pendant les nuits de ramadan. L'une est particulièrement importante, celle de la « nuit du destin » (*laylat al-qadr*), marquant l'anniversaire de la première révélation à Muhammad. C'est au cours de cette nuit, selon la tradition populaire, que serait fixé le destin de chaque homme, d'où son nom.

Le quatrième pilier ne concerne pas le culte proprement dit, mais montre que les préoccupations sociales communautaires étaient pré-

sentes dans les appels à l'islam. L'impôt appelé *zakât*, ou « purification », figure dans certains versets du Coran parmi les deux principales obligations auxquelles est tenu le musulman. Conçu comme une aumône de solidarité obligatoire, destinée à certaines personnes en situation difficile, il était d'un montant que le texte du Coran présente de manière détaillée. Il fut, dans la suite, en partie transformé, tandis que d'autres impôts frappant les récoltes et les bénéfices commerciaux étaient institués, et la *zakât* ne conserva donc bientôt plus qu'une valeur symbolique de don.

Le cinquième pilier en revanche a toujours été d'une importance capitale. Il concerne le Pèlerinage à la Mekke (*hajj*) que tout musulman doit accomplir une fois dans sa vie, à une date précise de l'année, et il a pour effet de rassembler dans cette ville de l'Arabie pendant quelques jours une foule dont l'importance varia certes selon les époques, mais qui fut dès les premiers siècles représentative de l'extension de l'islam aux diverses régions d'un immense empire.

Le Pèlerinage, que l'on peut accomplir en choisissant parmi trois modèles prévus, comporte en général les rites suivants :

- le 7 dhou l-hijja, arrivée au *haram* ou territoire sacré de la Mekke, sacralisation par purifications rituelles et revêtement d'une tenue spéciale, accomplissement d'une Prière rituelle, récitation de la formule *labbayka* « me voici, ô mon Dieu », arrivée devant la Ka'ba et la Pierre noire qu'il faut baiser ;
- circumambulation autour de la Ka'ba à sept reprises, accomplissement d'une Prière ;
- course entre les deux monticules de Safâ et Marwa, censée commémorer le souvenir d'Agar, servante et concubine d'Abraham ;
- le 8 dhou l-hijja, commencement des cérémonies du Pèlerinage proprement dit qu'on peut accomplir sans avoir effectué les rites préparatoires précédents ;
- arrivée à Minâ, dans une vallée voisine de la Mekke ;
- arrivée le lendemain matin à 'Arafat au pied du « mont de la miséricorde », et « station » debout ou *wuqûf*, accompagnée de prêches et d'invocations personnelles destinées à obtenir le pardon ;
- déferlement des pèlerins vers le site d'al-Muzdalifa où l'on célèbre les Prières du soir et de la nuit ;
- retour à Minâ dans la journée du 10, lapidation de trois tas de pierres et sacrifice d'une victime, généralement un mouton, selon un rite qui évoque le sacrifice d'Abraham, à l'endroit où le situe la tra-

dition musulmane, et qui correspond à une offrande purificatrice permettant d'obtenir le pardon de Dieu ;

- désacralisation, retour à la Ka'ba, dernière circumambulation ;
- retour à Minâ pour les trois derniers jours où s'effectuent les derniers jets de pierre rituels.

À côté du *hajj* ou Grand Pèlerinage, obligatoire une seule fois au cours d'une vie, il est recommandé de pratiquer la *'umra* ou Petit Pèlerinage consistant à effectuer autour de la Ka'ba l'ensemble des rites préparatoires au *hajj*. Des musulmans résidant à la Mekke pendant plusieurs mois ou années peuvent ainsi avoir accompli plusieurs *'umra*, dont certaines au profit de personnes qui se trouvent elles-mêmes dans l'impossibilité de se rendre à la Mekke pour des raisons matérielles. Ils peuvent, dans les mêmes conditions, accomplir des Pèlerinages complets, souvent au profit de défunts qui n'ont pu le faire de leur vivant.

Un sixième pilier de la religion est souvent mentionné, c'est le *jihâd* ou « guerre légale » qui, prescrit par le Coran, fait partie des devoirs envers Dieu. Il s'agit de la guerre que les musulmans doivent mener contre les « infidèles » occupant un territoire voisin. Ces infidèles, s'ils sont vaincus, sont tenus de se convertir pour conserver la vie sauve, à moins qu'ils n'appartiennent aux « détenteurs de l'Écriture », c'est-à-dire aux juifs, chrétiens et, au moment des grandes conquêtes, aux zoroastriens : parmi eux, ceux qui acceptent de devenir des *dhimmî* ou « protégés » payant tribut, que l'on appelle aussi « tributaires », peuvent jouir d'un statut qui leur garantit la sécurité et la liberté de culte tout en les maintenant dans une situation inférieure. Le pacte de *dhimma* ainsi observé repose sur un verset du Coran (IX, 29) dont voici le texte :

> Combattez ceux que ne croient point en Dieu ni au Dernier Jour, qui ne déclarent pas illicite ce que Dieu et Son Envoyé ont déclaré illicite, qui ne pratiquent point la religion de Vérité, parmi les détenteurs de l'Écriture, jusqu'à ce qu'ils paient la jizya, en compensation pour ce bienfait et en raison de leur infériorité.

Appliqué avec zèle par ceux qui suivirent directement l'exemple de Muhammad, le jihâd, qui permit l'essor d'un empire musulman à la suite des grandes conquêtes du VII^e^ siècle, n'est toutefois qu'une obligation collective, non individuelle, qui pèse sur le chef de la communauté et qui a fait, dès les premiers temps, l'objet d'interprétations plus ou moins rigoureuses.

À ces rites faisant partie des *'ibâdât* ou « devoirs religieux » définis par les juristes, on doit ajouter les pratiques populaires rattachées à ce qu'on appelle souvent le « culte des saints », bien que cette expression soit impropre et ne corresponde pas exactement aux termes arabes utilisés. Il s'agit surtout de visites aux lieux de pèlerinage que sont les tombes de personnages réputés pour leur piété, souvent considérés comme *walî* ou « saints » et porteurs de la *baraka*, effluve sacrée qui peut se communiquer par contact.

Il convient aussi d'indiquer que le musulman doit observer certains interdits mentionnés dans le Coran : ne pas boire de vin, ne pas manger de viande de porc, ne pas manger la viande provenant d'un animal qui n'a pas été égorgé rituellement, ne pas s'adonner à certains jeux, ne pas pratiquer l'usure (celle-ci n'étant pas définie de façon précise).

Les juristes ont aussi édicté des règles de bienséance, par exemple l'obligation pour la femme de porter un voile ou l'obligation d'utiliser certaines formules de salutation, et ils recommandent aussi certaines pratiques comme la circoncision des enfants. Mais les prescriptions essentielles sont celles que le *fiqh* range dans la catégorie des sanctions voulues par Dieu. Elles touchent l'adultère, le brigandage, l'apostasie, qui sont tous trois punis de la peine de mort, ainsi que le vol puni de l'amputation. En cas d'homicide, l'ancien droit de vengeance est maintenu à condition d'être pratiqué avec modération. La juxtaposition, sous une même rubrique, de toutes ces prescriptions de nature différente rend en tout cas difficile de distinguer dans la Loi religieuse de l'islam les actes cultuels, les règles sociales et le droit pénal.

e. Les événements de la vie familiale donnent lieu à des manifestations coutumières diverses, au caractère musulman plus ou moins affirmé, tandis que les rites observés et les diverses règles juridiques sont la base d'une vie communautaire propre à la société musulmane.

Lors d'une naissance, il est recommandé de prononcer dans l'oreille du nouveau-né les formules de l'appel à la Prière. La tradition recommande aussi la circoncision qui, pratiquée entre le septième jour et les sept ans du jeune garçon, est généralement l'objet d'une fête familiale comprenant un sacrifice propitiatoire.

L'enfant reçoit un prénom que la filiation joint à celui du père et auquel plus tard s'ajouteront surnom honorifique, nom de métier, ethnique indiquant son lieu de naissance ou l'origine de la famille. Le prénom choisi est souvent celui du prophète de l'islam, Muhammad, ou un prénom de sens analogue comme □hmad ou celui d'anciens prophètes

(Ibrahim, Yûsuf), mais ce peut être un prénom arabe ou persan ou venant d'une autre langue.

La Loi réglemente par ailleurs la vie familiale où la femme est maintenue dans un statut constant d'infériorité et mène une vie séparée, réglée par des habitudes et un rythme différents de ceux de la vie masculine. La réclusion, qui fait distinguer dans la maison une partie ouverte aux hommes et aux étrangers ainsi qu'une autre, interdite (*haram*), qui est réservée aux femmes, impose la même dualité aux réjouissances familiales fêtées de manière différente du côté des hommes et du côté des femmes. Le musulman, à qui il est recommandé dans le Coran de se marier, pratique normalement la polygamie, mais limitée à quatre épouses envers lesquelles le mari doit être d'une parfaite équité. Jadis il pouvait aussi posséder des esclaves féminines et choisir parmi elles ses concubines.

Le mariage se compose d'un contrat fixant le montant de la dot que le mari doit obligatoirement, en vertu d'une prescription du Coran, verser à celle qu'il épouse. La femme, qui vit sous un régime de séparation des biens, doit reconnaître la supériorité de son mari, de même que son témoignage ne vaut en justice que la moitié de celui d'un homme et que, dans une succession, elle n'hérite que de la moitié de l'héritage que reçoit son frère. La femme donne son consentement au mariage par l'intermédiaire d'un tuteur matrimonial appartenant à la famille. Il convient de réciter à cette occasion des versets coraniques, mais la cérémonie en elle-même est profane ainsi que les fêtes qui l'accompagnent.

Ce mariage peut être, en vertu d'une répudiation unilatérale, rompu par le mari qui doit alors achever de verser la totalité de la dot, s'il ne l'a pas encore fait. La femme mariée peut, elle aussi, obtenir le divorce par une demande présentée au cadi, mais seulement pour une raison grave. En revanche, son infidélité est cruellement sanctionnée et l'adultère (*zina*) est puni de sa mise à mort par lapidation, à condition qu'il existe, pour étayer l'accusation, des témoignages considérés comme probants.

Les funérailles comportent essentiellement une Prière spéciale à la grande-mosquée. Le corps doit avoir été lavé et enveloppé dans une pièce d'étoffe non cousue. Il est ensuite inhumé à même la terre sur le côté droit et la tête en direction de la Mekke. Les corps sont inhumés dans des cimetières situés en dehors des villes ou exceptionnellement dans des maisons.

Lorsque l'homme meurt, Dieu, d'après certains récits, lui laisse son âme (*nafs*) dont on ne sait si elle est immortelle. Selon la doctrine courante le défunt doit subir le « châtiment de la tombe ». Deux anges, Munkir et Nakar, doivent l'interroger et lui infliger éventuellement des mauvais traitements. Seuls échappent à cette épreuve les combattants du *jihâd* morts en martyrs.

Les défunts attendront ensuite, pour être fixés sur leur sort, le Jugement Dernier qui suivra une résurrection liée à l'annonce de la fin des temps, par le coup de trompette de l'ange Isrâfîl. Les humains seront rassemblés sur une « aire » ou ils resteront « debout, dans l'attente ». Ils seront interrogés devant les prophètes, défileront auprès du Bassin où ils rencontreront Muhammad qui pourra intercéder en leur faveur, puis traverseront le pont ou *Sirat* qui permet d'accéder au paradis en passant par dessus l'enfer. Les élus seuls réussiront cette traversée, tandis que les damnés trébucheront et tomberont dans l'enfer. Le jugement final sera porté par Dieu, clément selon certains auteurs, inflexible selon les autres.

Il faut ajouter à ces considérations relatives à la vie familiale le fait que le Coran admet l'existence d'esclaves qu'il recommande toutefois d'affranchir. Si certains esclaves, anciens prisonniers de guerre, ne jouent un rôle que dans l'armée, d'autres, hommes et femmes, remplissent leurs tâches au sein de la famille et jouissent de certains privilèges s'ils sont musulmans : ils peuvent notamment acheter leur liberté en payant à leur maître une certaine somme. D'autre part, les esclaves femmes choisies comme concubines et devenues mères voient leur situation s'améliorer si elles sont mères d'un garçon : elles ne peuvent plus alors être vendues et sont traitées avec considération.

Les esclaves affranchis doivent être rattachés à une tribu arabe en tant que *mawla*, nom qui désignait aussi dans les premiers temps les autochtones qui s'étaient convertis ; mais ils ne bénéficiaient pas d'un rang social égal à celui des Arabes de même appartenance religieuse. On distinguait en effet, dans la société islamisée des VII^{e} et VIII^{e} siècles, plusieurs catégories de musulmans :

– les musulmans libres généralement d'origine arabe,

– les convertis devenus des *mawla* pl. *mawâlî*,

– les esclaves convertis.

De cette société étaient exclus les chrétiens, juifs et zoroastriens qui avaient accepté le statut de *dhimmî* les assujettissant à diverses contraintes, parmi lesquelles le paiement de la taxe appelée *jizya*.

Les musulmans libres connaissaient de leur côté le poids d'un statut fiscal qui était simple au début (paiement de la *zakât* sur les terres), mais qui devint de plus en plus compliqué avec la conquête de nouvelles terres et de nouvelles ressources engendrées, notamment, par le développement du commerce et de l'artisanat. Ils étaient par ailleurs soumis à des règles d'héritage compliquées, définies de façon détaillée par le Coran, qui auraient permis à Muhammad d'améliorer les droits reconnus auparavant aux femmes en Arabie, mais qui toutefois sont loin de mettre ces dernières à égalité avec les hommes. Selon ces normes, l'héritage revient à la ligne paternelle, mais les femmes comptant pour moitié : s'il n'y a donc pas de droit d'aînesse, le partage entre les enfants donne l'avantage aux fils. Il en résulte, du point de vue social et économique, que les biens sont partagés et qu'il n'y a pas de grosse fortune restant entre les mains d'un héritier. De plus le Coran, introduisit, pour des raisons obscures des « parts privilégiées » revenant à certaines personnes, par exemple à la mère. Le système fit de la science des droits de succession selon la *sharî'a* une science très ardue, pratiquée par quelques spécialistes auxquels il fallait toujours avoir recours et que contrôlait le cadi.

f. Les fêtes annuelles prévues par la Loi sont fixées à certaines dates de l'année lunaire dite hégirienne qui avait été instituée par l'islam. Elles sont seulement au nombre de deux dans le monde sunnite : la Grande Fête, liée au rite annuel du Pèlerinage au mois de dhou l-hijja, et la Petite Fête, marquant la fin du Jeûne du ramadan, qui donnait lieu à davantage de réjouissances populaires avec cadeaux et sucreries distribués aux enfants.

Il faut y ajouter quelques fêtes extra-canoniques souvent en faveur auprès du peuple. La fête sunnite de l'Achoura, le 1er du mois de muharram, qui était mêlée à des rites agraires, rappelait la date du jeûne primitif qui avait été instauré par Muhammad à Médine. Le 15 sha'bân, on célébrait la nuit de l'immunité (?) dont l'appellation reste mystérieuse, et le 27 ramadan, la nuit du destin. L'anniversaire de la naissance de Muhammad, fixée au 12 rabî' Ier, n'a été fêté qu'à partir du XIIe siècle sous le nom de *mawlid al-nabî* ou mouloud.

Quant au monde chiite, il célébrait les deux grandes fêtes, mais il en ajoutait d'autres qui commémoraient des épisodes souvent tragiques de l'histoire des imams. Celle d'Achoura célébrait de manière parfois sanglante, toujours le 10 muharram, la mort d'al-Husayn, petit-fils de Muhammad, tué en 680 par les troupes du calife omeyyade ; c'était une solennité de deuil comportant des scènes de lamentation qui plus tard

donnèrent naissance à des représentations théâtrales appelées *ta'ziye*. Ensuite, en dhou l-hijja, venait la fête dite de l'étang ou *ghadîr* de Khumm, commémorant le choix que Muhammad aurait fait de 'Ali comme successeur en disant : « *Celui dont je suis le maître, 'Ali en est aussi le maître* ». Ces fêtes, destinées à prendre ensuite une importance croissante, ne commencèrent toutefois à être célébrées publiquement qu'à partir du X^e^ siècle, à Bagdad et dans l'Égypte fatimide.

L'histoire de la religion

La religion appelée islam se définit par la révélation monothéiste que Muhammad (ou Mahomet) fit triompher au VII^e^ siècle et que les « grandes conquêtes » répandirent par la suite en d'immenses territoires.

Quand apparut l'islam, la péninsule d'Arabie (*Jazîrat al-'Arab*) se trouvait, tant du point de vue religieux que sous l'angle politique et social, dans l'état inorganique y prévalant depuis des siècles et s'expliquant en partie par ses caractères géographiques. La péninsule, constituée d'une vaste plate-forme granitique inclinée vers le golfe Persique et largement recouverte de sables ou de coulées volcaniques, que bordait à l'ouest un rebord montagneux doublé d'une plaine côtière de largeur variable et généralement inhospitalière, n'abritait en effet qu'un habitat rare et dispersé autour d'étendues désertiques où dominait le mode de vie des nomades. Le climat subtropical qui y régnait partout connaissait cependant des variations opposant les pays du Sud, qui profitaient de quelques riches cultures, et les pays d'Arabie centrale où seules quelques oasis, non loin de la ville caravanière de la Mekke, avaient une situation privilégiée.

L'ensemble du pays était peuplé de tribus indépendantes menant une existence plus ou moins rude selon les régions et formant deux groupes, Arabes du Nord et Arabes du Sud, qui se rattachaient, dans leurs récits traditionnels, à la postérité d'Abraham. L'Arabie du Sud avait connu assez tôt des royaumes dont le dernier fut le royaume himyarite, envahi à la fin du IV^e^ siècle ap. J.-C. L'Arabie du Nord au contraire, occupée par des chameliers et quelques sédentaires, n'était pas encore entrée vraiment dans l'histoire. Toutefois la disparition du royaume himyarite avait permis aux caravaniers et marchands de la Mekke de mettre la main sur le trafic commercial entre océan Indien et Méditerranée.

En émigrant d'autre part vers des pays voisins, certaines tribus arabes, qui se trouvaient dans le Nord, avaient réussi à fonder de petits États : royaume nabatéen (IVe s. av. J.-C. au Ier siècle après J.-C.), royaume lakhmide (328-622) et royaume ghassanide. Lakhmides et Ghassanides, établis en Mésopotamie et en Syrie, s'étaient convertis au christianisme ; mais les Arabes d'Arabie avaient conservé leur religion originelle, un polythéisme peu évolué où figuraient des divinités locales ou tribales, parfois de caractère astral. À la Mekke on honorait Manât et Allât, déesses au-dessus desquelles se trouvait Allâh « le dieu », reconnu au VIIe siècle comme le « seigneur du temple », c'est-à-dire de la Ka'ba, édifice cubique contenant des idoles et autour duquel on effectuait des tournées rituelles.

C'est dans ce contexte que se situèrent les premiers appels adressés par Muhammad aux habitants de la cité commerçante, la Mekke, où il était né et avait vécu pendant une jeunesse dont on ne sait que peu de choses. Appartenant à la puissante tribu de Qoraïch, mais dans un clan pauvre, et devenu orphelin, il avait été élevé par son grand-père, puis par son oncle. Vers vingt-cinq ans, dit-on, il s'engagea comme caravanier au service d'une riche veuve, Khadija, que peu après il épousa. Il accomplit alors des voyages vers la Palestine qui lui permirent, selon certains récits, d'entrer en contact avec des chrétiens.

Il avait, dit-on, quarante ans, quand, se retirant dans la solitude, il crut voir l'archange Gabriel lui répéter qu'il avait été choisi par Allah (Dieu) pour être son Envoyé et réciter aux hommes les révélations qu'il recevrait. Ses premiers adeptes furent peu nombreux : sa femme, son cousin 'Ali, son fils adoptif Zayd, deux compagnons influents dans le milieu mekkois, Abou Bakr et 'Umar. Les Mekkois dans leur ensemble restèrent insensibles à ses prédications qui annonçaient le Jugement Dernier et condamnaient les riches. Bien plus Muhammad prêchait une religion monothéiste et s'en prenait aux multiples divinités païennes qu'honoraient les Mekkois. Il se heurta bientôt à une hostilité qui l'incita à quitter secrètement, avec ses compagnons, la Mekke pour se rendre dans l'oasis de Yathrib, située plus au Nord, à une date que l'on situe le 24 septembre 622. Ce fut l'hégire (*hijra*) ou « expatriation » qui devait marquer le début du calendrier musulman.

À Yathrib, Muhammad trouva de nouveaux adeptes qui reçurent le nom d'*Ansâr* ou « soutiens » et qui vinrent aider les premiers musulmans venus de la Mekke et appelés désormais *Muhajirûn* ou « expatriés ». Les uns et les autres constituèrent la nouvelle communauté islamique appelée *umma* dont les membres devaient rester soli-

daires entre eux. Tandis que leurs activités faisaient prospérer la *madînat al-nabi* ou « la ville du Prophète » ou al-Madîna (en français Médine), Muhammad dut régir la petite communauté, préciser les devoirs incombant aux musulmans et organiser leur défense contre les Mekkois hostiles. Il devint dès lors un homme d'État en même temps qu'un homme de guerre.

L'œuvre accomplie comme chef d'État est notamment représentée par le texte que l'on a appelle aujourd'hui la « constitution de Médine » et qui, précisant d'un côté les obligations imposées aux □xpatriés et aux Ansar, établissait d'un autre côté une alliance avec les juifs habitant l'oasis. Les principaux articles en sont les suivants :

> Ceci est un écrit de Muhammad le Prophète, concernant les croyants, les musulmans Qoraïchites, ceux de Yathrib, ceux qui les suivent, qui leur sont attachés et qui guerroient avec eux (*jâhadû*).
> 1. Ils forment une communauté unique (*umma*) distincte des autres peuples.
> 2. Les émigrants Qoraïchites, proportionnellement à leur condition première, doivent payer en commun la compensation pour le sang versé et ils (par groupe) rançonnent leurs prisonniers (le faisant) avec droiture et justice entre croyants [...]
> 11. Les croyants ne doivent pas laisser sans secours celui qui est endetté et qui est parmi eux, mais doivent lui donner (de l'aide) selon ce qui est juste, pour payer une rançon ou une compensation pour le sang versé.
> 12. Un croyant ne doit pas prendre comme confédéré le client d'un autre croyant sans que celui-ci soit consentant.
> 13. Les croyants imbus de la crainte de Dieu s'opposent à quiconque parmi eux agit mal, ou prémédite une action contraire à la justice ou à l'honneur, un acte d'hostilité ou de corruption qui serait dirigé contre les croyants ; que les mains des croyants soient unies contre lui, même si le coupable est le fils de l'un d'entre eux.
> 14. Un croyant ne tue pas un autre croyant à cause d'un incroyant et ne donne pas de l'aide à un incroyant contre un croyant.
> 15. La sécurité (*dhimma*) de Dieu est une ; la faveur d'une protection accordée à son prochain (ou à un voisin) par le moindre des croyants crée à celui-ci une obligation ; les croyants sont les patrons les uns des autres à l'exclusion des autres personnes.

> 16. Si quelqu'un parmi les juifs nous suit, il a droit à la même aide, au même appui (que les croyants), à condition que ceux-ci (les croyants) ne soient pas lésés par lui et qu'il n'aide pas d'autres gens contre eux.
> 17. La paix (*silm*) des croyants est une ; aucun croyant ne fait la paix en dehors d'un autre croyant, lors d'un combat qui a lieu dans la voie de Dieu, excepté dans la mesure où l'égalité et la justice (sont maintenues) entre les croyants.

Muhammad voulait de fait gagner à sa cause les trois tribus juives résidant à Yathrib, dont la religion lui paraissait proche de celle qu'il prêchait. Mais, ayant choisi d'orienter la Prière dans la direction de Jérusalem, il n'obtint que mépris : ce fut la rupture entre juifs et musulmans. Au culte mosaïque, Muhammad opposa dès lors la religion d'Allâh, faisant du sanctuaire de la Mekke le point vers lequel les musulmans devaient se tourner pour la Prière et rattachant la nouvelle religion à celle d'Abraham qui avait vécu avant la révélation de la loi mosaïque et dont le message aurait été ensuite déformé par les « détenteurs de l'Écriture », juifs et chrétiens. L'islam marquait ainsi son indépendance par rapport aux uns et aux autres et Muhammad, tout en reconnaissant comme prophète Jésus fils de Marie, refusa d'en faire le fils de Dieu. Plusieurs versets condamnèrent notamment la trinité chrétienne, incompatible avec le caractère unique d'Allâh.

Muhammad eut aussi, pendant cette période, à combattre les Mekkois dont les caravanes passaient à proximité. Les musulmans, vainqueurs au cours d'une attaque qu'ils menèrent à Badr en l'an 2 de l'hégire, résistèrent difficilement à la bataille d'Ohod, puis, en l'an 5, durent entourer leur ville d'un fossé pour empêcher leurs ennemis d'y pénétrer. Ces batailles, auxquelles les juifs de Yathrib n'avaient pas voulu participer, eurent pour eux de fâcheuses conséquences. Muhammad fit d'abord chasser les Banou Qaïnoqa‘ après le succès de Badr. Puis après Ohod ce fut le tour des Banou Nadir qui se retirèrent à Khaybar. Quant aux Banou Qoraïza, accusés d'avoir manqué de loyalisme lors de la bataille du Fossé, ils virent leurs hommes exterminés, tandis que les femmes et les enfants étaient vendus comme esclaves.

Muhammad, une fois maître de Médine, poursuivit son action pour triompher de la résistance de la Mekke. En mars 628, il chercha à accomplir dans la ville le Pèlerinage tel qu'il était pratiqué à cette époque, mais se heurta au refus des Qoraïch, toujours chefs de la cité. Une rencontre eut lieu à Hodaïbiya où fut conclu un armistice de dix ans, en vertu duquel les musulmans pourraient l'année suivante accomplir le Pèlerinage pendant trois jours. Mais, entouré d'adeptes de plus en

plus nombreux, Muhammad décida en janvier 630 de rompre cette trêve et de marcher sur la Mekke qu'il occupa sans rencontrer d'opposition ; il acheva sa victoire en détruisant les idoles qui encombraient la Ka'ba.

Muhammad, qui continuait à pratiquer en toutes circonstances la négociation et le combat, était à ce moment maître d'une grande partie de l'Arabie. Il reçut la soumission des chrétiens de Najrân, à qui il laissa leurs biens et leur religion moyennant paiement d'un tribut annuel, et ce conformément aux dispositions prévues par le Coran à l'égard des « détenteurs de l'Écriture ». Il traita de la même façon les juifs de Khaïbar.

L'islam se présentait dès lors comme la vraie religion d'Abraham, distincte des religions juives et chrétiennes, fondée sur un message s'adressant tout particulièrement au peuple arabe dans sa langue, comme l'indiquent des versets du Coran :

> Et il est certes une révélation du Seigneur des mondes descendue par l'Esprit fidèle
> sur ton cœur, pour que tu sois parmi les Avertisseurs en langue arabe pure (Coran, XXVI, 192-195).

Il s'opposait ainsi au judaïsme, mais aussi au christianisme dont la doctrine est souvent critiquée dans le Coran, dans des passages si nombreux qu'on peut se demander si le christianisme n'était pas à la Mekke et, peut-être en Arabie, plus répandu qu'on a coutume de le penser.

Si l'islam se proclamait dans les premiers temps une religion destinée aux Arabes, il devint rapidement une religion à vocation universelle. En effet le Coran enseignait qu'il fallait combattre les « infidèles », ceux qui n'adhèrent pas à l'islam, exception faite des « détenteurs de l'Écriture » à qui est réservé un statut spécial. De même, Muhammad avait commencé à étendre ses expéditions vers les territoires voisins, au nord de la péninsule.

Ses successeurs, les califes Abou Bakr (632-634) et 'Umar (634-644), entreprirent – en dépit des rivalités et bientôt des luttes armées entre Compagnons qui ne tardèrent pas à sévir – d'envahir les possessions de l'Empire byzantin et de l'Empire sassanide, ce qui fut le début des « grandes conquêtes ». Grâce à une longue suite de victoires militaires et de négociations ayant mené, surtout en Syrie, à la reddition de nombreuses localités, grâce aussi à une progression rapide de leurs contingents, vers l'Orient et l'Occident, qui s'appuyait sur la fondation de villes-camps et la concentration des troupes arabo-musulmanes

dans ces lieux protégés à l'écart des indigènes, se constitua en quelques décennies un vaste empire livré aux musulmans. Ce dernier s'étendit d'abord de l'Iran à l'Égypte et, bientôt, atteignit d'un côté l'Inde et l'Asie centrale, de l'autre le Maghreb et même l'□spagne. Dans tous ces pays d'où le butin afflua d'abord vers Médine, les vainqueurs s'étaient emparés des domaines abandonnés par leurs propriétaires – dont les terres restaient cultivées par des autochtones devenus des dhimmis mais dont les revenus alimentaient désormais les fortunes de leurs nouveaux maîtres –, tandis que l'administration s'enrichissait en prélevant la taxe de capitation ou *jizya* sur les populations conquises.

Cependant, de nombreux habitants se convertissaient à l'islam pour pouvoir échapper partiellement à la spoliation de leurs biens et bénéficier d'avantages fiscaux. L'islam devint ainsi, aux VII^e^ et VIII^e^ siècles, la religion dominante d'immenses régions où une partie des habitants, maintenus dans une situation inférieure, n'en conservait pas moins sa religion, le plus souvent chrétienne ou zoroastrienne. Les inégalités de traitement des uns et des autres engendraient une situation confuse où les difficultés ne firent que croître à mesure que se figeaient les limites d'un monde islamique trop rapidement instauré et que la recherche de l'équilibre social, à l'intérieur et autour de la communauté, venait à primer sur le précédent besoin d'expansion.

C'est durant cette période que les descendants d'un riche chef mekkois qoraïchite, parent de Muhammad mais jadis opposé à lui, réussit à prendre le pouvoir comme calife et à fonder une dynastie héréditaire, celle des Omeyyades qui régnèrent de 660 à 750. Si ces premiers souverains du monde islamique furent renversés en 750 par les Abbassides, descendants d'un oncle de Muhammad, la conception d'un pouvoir califien exercé par un membre de la famille de Qoraïch et agréé par les représentants de la communauté, fut maintenue, permettant à la dynastie abbasside de régner jusqu'au XIII^e^ siècle. Cette conception, qui correspondit à la doctrine dite sunnite, s'opposait à celle des chiites partisans de ʻAli, le cousin et gendre de Muhammad, qui avait été écarté du pouvoir après la mort de ce dernier. La conception chiite ne devait s'imposer par la suite que dans quelques régions, durant des périodes parfois limitées ; mais elle correspondait à une doctrine si différente du sunnisme que ses défenseurs en vinrent à attribuer aux imams ʻalides non seulement une légitimité qui rendait ces derniers seuls dignes d'accéder au pouvoir, mais aussi des qualités surnaturelles affirmant la prévalence d'un nouveau système de pensée.

C'est en tout cas à l'époque omeyyade et au début de l'époque abbasside que les juristes commencèrent à élaborer les grandes lignes du *fiqh* ou droit religieux, et que se constituèrent les premières écoles juridiques. C'est encore à ce moment qu'apparurent les premiers débats théologiques ayant entraîné la formation des grandes écoles doctrinales qui marquèrent l'évolution musulmane dans les siècles suivants.

De fait, de pareilles transformations n'avaient été rendues possibles que par l'élaboration progressive d'un empire où l'arabe était devenu la langue liturgique des populations converties à l'islam, mais aussi la langue d'une administration s'imposant à tous. Si les non convertis, soumis au statut de *dhimmî*, restaient encore assez nombreux dans quelques régions, des musulmans non arabes, convertis peu à peu, étaient venus s'ajouter aux premiers conquérants, à la fois arabes et musulmans. Ils appartenaient à des peuplades diverses, fières de leurs héritages différents, tout en formant une communauté obéissant aux mêmes règles religieuses et sociales. Ils entraînèrent donc bien des déchirements sur le plan doctrinal et bien des mouvements politiques révolutionnaires. Ni les uns ni les autres ne purent jamais faire disparaître la tendance traditionnelle appelée désormais sunnisme, mais contribuèrent à faire de l'islam une religion plurielle aux contradictions internes difficiles à résoudre.

Index

A

abattage rituel : 133
Abraham : 115, 192, 195, 199, 205, 208
abstractions : 59
achoura : 198, 204
Actes des Apôtres : 157, 158, 162, 167
action de grâces : 33, 83, 130, 159, 161
Adonaï : 115
agapè : 167
Aïd al-kabîr : 198
Aïd al-saghîr : 198
al-Bukhari : 187
Alexandrie : 169, 174, 176
'Ali : 188, 190, 195, 205, 206
Allah : 181, 198, 206, 208
alliance : 115, 134, 160
âme : 20, 39, 80, 95, 96, 116, 131, 137, 163, 166, 203
amour : 37, 95, 115, 116, 134, 137, 153, 156, 157, 166, 167, 190
Ancien Testament : 117, 161
angélologie : 147
anges : 122, 147, 185, 186, 203
Apocalypse : 148, 158, 168, 174
apocalyptique : 118, 121, 122, 123, 146, 147, 168
apocryphes : 167
Apollon : 22, 33, 37, 44, 46, 58, 65, 68, 84, 92, 94, 99, 103
apologiste : 176
apôtre : 160, 161, 167, 168, 171, 172, 178
'Arafat : 196, 199
Ara Pacis : 105
Ascension : 163
ascèse : 95, 190, 198
au-delà (l') : 23, 49, 123, 146, 163
augure : 10, 70, 90, 92, 102
Auguste : 89, 101, 102-5
Augustin (saint) : 154, 167, 179
aumône : 167, 184, 186, 198, 199

B

Bacchanales : 66, 95
baptême : 134, 135, 159, 166
baptiste : 123
baraka : 187, 201
basilique : 171, 172
bénédiction : 17, 87, 119, 125, 131, 132, 136, 139, 145, 161, 187, 195
Bethléem : 164
bétyle : 94
Boulè : 42

C

Cabanes (fête des) : 141
Cabbale : 122, 149
cadi : 191, 192, 202, 204
calife : 188, 189, 192
carnaval : 144
catacombes : 164, 172
catholiques : 159, 160, 179
Caton : 63
Catulle : 64
Cène : 159
cénobitisme : 170
Cérès : 57
César : 10, 100, 101
chaféisme : 189
châle de prières : 132
Chant Séculaire : 84
charité : 137, 146, 167
chasteté : 27, 63, 89, 165
châtiment : 147, 184, 185, 203

chiisme : 188, 189, 190, 196, 204, 210
Cicéron : 61, 62, 101
circoncision : 134, 157, 174, 201
circumambulation : 196, 199
cités épiscopales : 169
citoyen : 14, 25, 26, 39, 62, 66
clergé : 25, 94, 125, 169, 170, 171
Clodius : 102
codes : 121
collèges : 86, 90, 105
concile : 154, 155, 174
concile de Nicée : 154, 162, 169, 178, 179
concours : *Voir* jeux
confession : 160
confrérie : 86-87
Constantin : 154, 161, 164, 170, 177-78
Constantinople : 154, 169, 170, 177
consubstantialité : 154
contrat : *Voir* pacte
conversion : 114, 128, 134, 149, 151, 158, 159, 165, 167, 174, 176, 177, 183, 184, 200, 203, 210, 211
cosmogonie : 22
Coupole du Rocher : 193, 195
création de l'homme : 19, 24, 145, 181
création du monde : 22, 117, 122, 142, 184
credo : 68, 116, 154
croix : 164
culte des héros : 15, 20-21, 40, 51
culte des morts : 71-80
culte des saints : 165, 166, 201
culte du souverain : 50
culte impérial : 107
Cybèle : 94
Cyniques : 50

D

daimones : 21
défixion : 50, 78
Délos : 64
Delphes : 28, 32, 42, 44, 99
dème : 25, 29, 39
démonologie : 147
démons : 147
deuil : 79, 137
devin : 28, 35, 58, 62, 90
devotio : 63, 80
dhimmî : 200, 211
Di consentes : 59
diacre : 31, 167, 169
Diane : 58, 64, 68
diaspora : 114, 120, 121, 142, 157, 163, 167, 172
Didachè : 161
dimanche : 161
diocèse : 169
divorce : 76, 119, 136, 202
do ut des : 69

E

eau : 29, 45, 161
ecclésia : 42
église : 171, 172
Église de Jérusalem : 167, 169
Église de Rome : 169
élection : 116, 160, 162, 169, 183, 203
Éleusis : 27, 49, 177
Elohim : 115
Enfer : 146, 184, 203
Enfers : 49
Envoyé (l') : 182, 185, 196, 197, 200, 206
épicurisme : 96
épiphanie : 163
épîtres : 157, 158, 165, 169
épreuves gymniques : 47
épulons : 92
érémitisme : 170
esclave : 203
Esprit : 153, 154, 162
Esséniens : 123
Esther : 144, 145
eucharistie : 159, 160, 171

évangiles : 131, 155-57, 158, 161, 162, 166, 169, 173, 178
évêque : 10, 160, 168, 169, 170
evocatio : 56
exil : 115, 118, 129, 130, 139, 146, 147, 162
expiation : 33, 71, 75, 76, 81, 100, 130, 143, 160, 196
expiations (jour des) : *Voir* Yom Kippour
Ezéchiel : 146

F

faqîh : 191
fatwâ : 191
femme : 26, 76, 125, 128, 129, 165, 201, 202
fétiaux : 91
feu : 72, 75, 85, 89, 138
fidèles : 25, 167, 169
fille : 136
Fils de Dieu : 153, 154, 155, 182, 208
fiqh : 187, 191, 211
flamines : 88, 108
Flavius Josèphe : 122, 144, 173
foi : 28, 34, 59, 102, 116, 147, 153, 154, 163, 165, 166, 167, 174, 178, 186, 189, 197, 198
funérailles : 39, 76, 77, 107, 137, 164, 198, 202

G

Gabriel : 182, 206
Gemara : 120
Genèse : 22, 117, 130, 138, 141, 145
Génie : 73
Genius : 105
gnostique : 178
Grande Fête : 204
grande-mosquée : 191, 194, 197, 202
guerre : 42, 91, 139, 200

H

hadith : 186
haj : 199
hanafisme : 189
hanbalisme : 189
Hanoucca : 144
haruspices : 92
hécatombe : 36
hégire : 206
Hélène : 164
hénothéisme : 147
Hercule : 58
hérésie : 15, 154, 178
Hérodote : 23
Hésiode : 17, 22, 23, 24, 48
hiéropes : 28
hijra : 206
holocauste : 35, 130
Homère : 17, 18, 23, 36, 48
Horace : 64, 85, 105
hostie : 160
huile : 144

I

Ibn Hanbal : 190
iconoclasme : 172
image : 18, 172
imâm : 188, 190, 191, 194, 197
imperator : 98, 101
impiété : 16
impureté : 74, 76, 77, 119, 130, 133, 145
incarnation : 154, 163
incroyant : 207
individualisme : 97
indo-européen : 17, 53, 56
infidèles : 185, 200, 209
inhumation : 137
initiation : 20, 49, 177
intégration : 159
interdits : 76, 88, 139, 201
interpretatio : 57
ioudaismos : 113
Isaïe : 115, 116, 118, 143
ismaéliens : 190

Israël : 114, 146

J

Jacques : 158, 173, 174
Janus : 56
Jean : 156, 158, 168
Jérusalem : 114, 125, 129, 132, 140, 144, 146, 147, 148, 162, 164, 169, 172, 173, 192, 193, 208
jeûne : 119, 129, 143, 144-45, 192, 196, 198
jeux : 36-37, 58, 67, 83-85, 104, 177
jihâd : 200, 203
jour de l'An : 142
Judaeus : 113, 114
Jude : 158
Jugement Dernier : 142, 143, 146, 168, 183, 203, 206
Junon : 57, 67
Jupiter : 55, 57, 67, 82, 91, 92
justice : 15, 27, 98, 101, 116, 118, 146, 148, 189, 207

K

Ka'ba : 192, 199, 206, 209
kharijites : 188
khutba : 194
kippa : 132

L

laïc : 14, 125, 169
lapidation : 202
Lares : 73, 105
Lévi : 124
libation : 33, 34, 35, 36, 38, 72, 81, 130
Liber : 57
Libera : 57
Livres Sibyllins : 90, 93
Loi : 187, 189, 191
loi du talion : 146
lois alimentaires : 133-34, 145
lois sacrées : 27
Luc : 156, 157, 158
lumières : 144
lustration : 83, 85

M

magie : 50
malikisme : 189
Mânes : 78
manuscrits de la mer Morte : 153, 161
Marc : 156
mariage : 38, 74-76, 136-37, 165, 202
Marie : 155, 166, 182, 185, 208
Marius : 98
Mars : 55, 103
martyr : 165, 176, 203
masjid : 192, 194
Matthieu : 156, 158
Médine : 186, 192, 193, 195, 207, 208, 210
Médine (constitution de) : 207
Mekke (la) : 182, 186, 192, 197, 199, 202, 205, 206, 208
messe : 161
Messie : 147, 148, 153, 182, 185
Midrash : 113, 121
mihrâb : 194
Milan (édit de) : 177
minaret : 194
minbar : 194
Minerve : 57
miracle : 49, 124, 144, 156, 165, 167, 172
misbah : 196
Mishna : 119, 120, 139
moine : 166, 170
Moïse : 115, 116, 117, 124, 155, 162, 174, 195
monastère : 170
monde des morts : 77, 88
monothéisme : 10, 115, 147, 153, 154, 205
mosquée : 192-95
muezzin : 197
mur des lamentations : 128
musallâ : 194

Muslim : 187
mutilation : 94
mystères : 15, 27, 49, 95, 153, 166
mystique : 80, 94-96, 100, 115, 122, 138, 149, 157, 160, 162, 164, 168, 177, 190, 191
mythes : 13, 21-23, 48, 51, 114
mythologie : 13, 19, 20, 22, 24, 53

N

naissance : 38, 74, 134-35, 201
nécropole : 77
Néron : 106, 175
Noël : 163
Nouveau Testament : 158, 160
Numen : 105

O

offrande : 27, 30-35, 39, 42, 46, 65, 71-80, 81-87, 124, 130, 167, 200
oikos : 39
Oint : 153
Olympe : 17
Olympie : 17, 30, 37, 44, 46, 47
Omeyyades : 188, 210
oracle : 44, 46
orant : 165
Origène : 176
orthodoxes : 159, 160
orthodoxie : 158, 178
oulémas : 189, 190, 191, 192
Ovide : 62

P

pacte : 42, 69, 82, 181
pain : 139, 160, 161
paix : 34, 42, 66, 98, 139, 208
paix des dieux : *Voir* pax deorum
Palestine : 206
panégyries : 42
Panétius : 98
panthéon : 17, 20
Pâque : 140, 145, 162
Pâques : 161-63
paraboles : 156
Paradis : 146, 183, 203
pardon : 157
paroisse : 169
Paul : 134, 157, 158, 159, 162, 165, 166, 167, 168, 172, 174
pax deorum : 69, 71, 82, 102
pèlerinage : 140, 163, 165, 192, 199-200, 208
Pénates : 72
pénitence : 143
pensée platonicienne : 96
Pentecôte : 141, 162
Pères de l'Église : 179
persécutions : 148, 175
Petite Fête : 204
pharisien : 123, 137, 148, 157, 174
Philon : 115, 148
philosophie : 95, 96-98
phratrie : 39
phylactères : 132
Pierre : 169, 172
Pierre Noire : 193, 199
piété : 15, 68, 69, 131, 148, 184, 190, 196
piliers de l'islam : 197
Pindare : 49
Platon : 46, 176
Plaute : 54
Plutarque : 76
polygamie : 136, 202
polythéisme : 10, 16, 53, 167, 206
pompa : 83, 85
Pompée : 99, 101
pompè : 33
Ponce Pilate : 173
pontifes : 60, 75, 88, 89-90, 92, 102, 103, 105
porc : 133, 201
Pourim : 143
première sourate : 183, 196
présage : 70, 99, 100
prêtre : 26-28, 72, 116, 124, 130, 165, 168
prêtresse : 26
primitivisme : 59
procession : 28, 29, 33 *Voir* pompa

prodiges : 71, 90
prophétesse : 32, 44, 91
prophète : 28, 32, 117-18, 168, 173, 181, 182, 184, 203, 207, 208
prophétie : 58
protestants : 159, 160, 180
puberté : 135
punition : 27, 29, 100, 147, 185, 189, 201, 202
pureté : 29, 82, 83, 89, 124, 130, 133, 145, 197
purification : 25, 29, 35, 64, 159, 199
Pythie (la) : 28, 44, 46, 93

Q

qadish : 137
Quirinus : 55

R

rabbi : 156
rabbin : 119, 120, 125, 131, 136, 137
ramadan : 192, 198
rédemption : 154, 155
refrigeria : 165
religio : 69
repentance : 143
répudiation : 76, 165, 202
résurrection : 123, 137, 146, 147, 148, 153, 155, 159, 161, 162, 166, 203
révélation : 117, 141
rite de passage : 134
ritualisme : 69, 70, 71

S

sabbat : *Voir* shabbat
sacerdoce : 88-90, 191
sacrement : 136, 160, 164, 165, 169
sacré : 14, 15, 24, 26, 29, 69, 88, 90, 140, 192
sacrifices humains : 81
Sadducéens : 123
salâm : 187
salât : 197
salut : 48, 50, 94, 116, 153, 155, 159, 162, 163, 166, 167, 187
sang : 25, 133, 160
Sauveur : 116, 123, 153, 157, 163, 165, 166, 190
secte essénienne : 147
sémites : 115
shabbat : 138-40
shahâda : 197
shalom : 139
sharî'a : 187, 204
shema : 116, 131
sibylle : 91
Sion : 137, 150
Sîra : 186
Socrate : 16, 48
soufisme : 190, 196
souillure : 76
soumission à Dieu : 181
sourate : 182-86
sperme : 25
statue : 27, 31, 115
stoïcisme : 21, 50, 97, 98
sunna : 186
sunnisme : 188, 204, 210, 211
supplications : 81
Sylla : 99
Symbole de Nicée : 154
synagogue : 129-30, 132, 140, 169, 172
synoptiques : 156

T

Talmud : 113, 119-21, 136, 149
temple : 31-32, 62, 82, 119, 123, 124, 125-29, 130, 177
Temple de Jérusalem : 114, 123, 129, 130, 157, 162, 163, 167
templum : 90
thaumaturge : 156
théogonie : 22
théologie : 13, 153, 154, 155, 159, 167, 188, 189
théologien : 149, 170, 176, 179, 192, 197

Théotokos : 155
thusia : 33
Tite-Live : 54, 63, 80, 95
Torah : 117, 118, 119, 129, 131, 132, 135, 139, 141
travail : 56, 119, 139
trésor : 32
triade : 56, 57
Trinité : 153, 166, 208

U

'umra : 200

V

Vénus : 58
ver sacrum : 93
Vesta : 56, 62
vestales : 89
vierge : 63
vin : 139, 160, 161, 201
virginité : 89
vœu : 80, 87, 93, 106, 130
voile : 38, 89, 201

W

walî : 201

Y

Yehudi / Yehudim : 113
YHWH : 115, 147, 148
Yom Kippour : 143

Z

zakât : 199
Zeus : 23, 24, 44, 46